

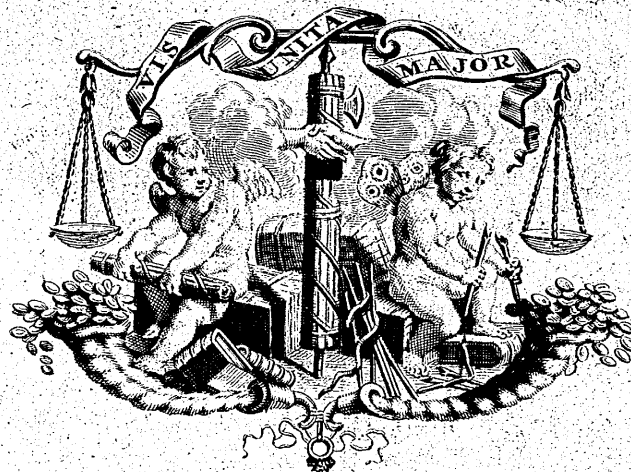
177-1



0001

G. h. 7. 2 vol. 2.
Laureole LES History #32
MEMOIRES
DE MESSIRE
ROGER de RABUTIN
COMTE DE BUSSY,
LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES DU
ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL
DE LA CAVALERIE LEGERE.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,

Aux dépens de la COMPAGNIE.
M. DCCXI.



AVERTISSEMENT.

IL est si difficile de parler de soi & des affaires de son temps au gré de tout le monde, que la Famille de Monsieur le Comte de Bussy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile & d'agréable dans ses Mémoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse expérience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore sur quelques morceaux dérobez, composer un Roman sous le titre de ses Mémoires. Cette raison seule a fait consentir qu'ils fussent imprimez. On n'en fera point ici d'éloges: cela ne serviroit peut-être qu'à revolter ceux

*

3

qui

AVERTISSEMENT.

qui croient qu'on fait tort à leur jugement, dès qu'on leur propose le sien; & on laissera décider du mérite de ces Memoires par le succès qu'ils auront.

Au reste on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monsieur le Comte de Bussy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort, parce qu'ayant passé presque tout ce temps-là chez lui à la campagne, on n'a rien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des évenemens historiques.

LES

Pag. 1



LES
MEMOIRES

DE MESSIRE

ROGER DE RABUTIN
COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES
DU ROY, ET MESTRE DE CAMP
GENERAL DE LA CAVALERIE
LEGERE.

AUSSITÔT que j'entraî dans le monde, ma première & ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, & de parvenir aux grands honneurs de la guerre. Pour cet effet j'essayai autant qu'il me fut possible, d'avoir commerce avec les honnêtes gens; & lorsque mon Pere me mena à l'armée j'écrivis mes Campagnes pour me faire mieux retenir les choses que j'y vois. J'ai continué jusqu'à présent d'en user ainsi; & sans autre veüe que de m'amuser,
Tom. I. A j'ai

2 MEMOIRES DU COMTE

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me sont arrivez, pouvant laisser croire que je les meritois, & ceux qui ne jugent des choses que par les evenemens, j'ai fait dessein d'écrire ma vie, & l'oïiveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntez : je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison ; mais aussi n'aurai-je pas une assez sottise honte pour ne pas dire de moi des choses avantageuses quand ce seront des veritez.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aye écrit tout ce que j'ai fait ; car ces memoires étant d'ailleurs faits sur des ordres, des lettres, des patentes, & des brevets du Roi ; des lettres de Ministres d'Etat, de Generaux d'Armées & de particuliers ; de toutes lesquelles j'ai les originaux ; & toutes ces choses étant liées ensemble par des relations & par des raisonnemens, composeront une histoire de moi si veritable & si particularisée, que je la pourrois appeller ma confession generale, si je ne disois quelquefois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands sujets à traiter, je ne les aurois pas gâtez par ma maniere de les dire, & les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces memoires, y auroient mieux trouvé leur compte ; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement ; c'est une folle qui quelquefois récompense un hon-

DE BUSSY RABUTIN.

3

honnête homme, mais qui le plus souvent élève un sot.

Je naquis le Vendredi Saint troisième d'Avril mil six cens dix-huit à Epiry, qui étoit une terre fort ancienne dans ma maison, & qui en sortit depuis. Roger de Saint Lary Duc de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne fut mon parrain. J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux cadets, qui tous quatre moururent en divers tems & me laissèrent unique. Avant la mort de l'aîné de tous, mon Pere m'avoit destiné à être Chevalier de Malte : mais Dieu en disposa autrement, & il paroïssoit même que des cinq freres que nous étions, la fortune m'ayant ôté les deux qui me precedoient & les deux d'après, ce choix-là promettoit de sa part quelque chose de beau pour moi ; cependant jusques ici la fortune n'a pas tenu tout ce qu'elle sembloit promettre.

ANN.
1618.

Mais pour dire les choses de suite, je fus élevé avec plus de tendresse, particulièrement de la part de ma mere, que mes autres freres ; & il sembloit par les soins qu'elle avoit de moi, plus grands que des autres, qu'elle eût quelque pressentiment que je devois être le seul soutien de ma maison.

Lorsque j'eus neuf ans, mon pere nous mit mon frere aîné & moi avec un Precepteur au College des Jesuites d'Autun. Peu de tems après, Louis XIII. voulant réduire dans leur devoir les Huguenots de Languedoc, fit de nouvelles levées de troupes, parmi lesquelles mon pere ayant été choisi pour Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie de douze Compagnies, retira mon frere du College où il ne faisoit pas grand progrès, & le fit Enseigne de sa Compagnie de Mestre de Camp, & l'on mit avec moi

A 2

un

4 MEMOIRES DU COMTE

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte; j'avois assez d'inclination à l'étude, & mes Regents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere aîné y mourut de peste à Briguerras, & me laissa par sa mort l'aîné de la maison, (car le second étoit mort au berceau.) La paix s'étant faite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué, que pour autre chose.

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, rue de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie: & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634. au siege de la Motte en Lorraine avec ce regiment; je dis m'envoya, parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du regiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire: car si c'eût été mon Secrétaire, il auroit pû dire (comme font tous les autres) que quand

DE BUSSY RABUTIN.

5

j'étois au College, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toujours être le maître, & mille autres fadaïses comme celles-là. Mais moi qui suis véritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634. nous le faisions le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieües de nous: toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieüe, ou à une lieüe & demie de la place; le regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Maréchal de la Force de Caumont commandoit l'armée; les Maréchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajou, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Maréchal, & le Colonel Hébron, Ecoïsois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siege en France; de sorte que nous faisions milles fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous; enfin la place se rendit le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouverneur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre, & après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sorties où il étoit toujours le premier, il eut

6 MEMOIRES DU COMTE

le bras cassé d'un coup de mousquet en défendant la brèche.

1634. Le Gouvernement de cette place ayant été donné au Sieur de Perigal Capitaine au Regiment de Navarre, l'Armée après quelque tems de raffraichissement, passa en Allemagne, & mon pere me trouvant trop jeune pour un voyage comme celui-là, qu'on alloit faire approchant l'hiver, me mit à l'Academie chez Benjamin. J'y entrai au commencement de l'hiver 1634. Mais comme après avoir commandé un Regiment pendant quelque tems, il m'étoit bien difficile de me reduire à l'obéissance d'un écolier, je n'y demurai que huit mois.

ANN. Au commencement de May 1635. les Arri-
1635. rebans de France ayant eu ordre du Roi de marcher en Lorraine, sous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi des Provinces, mon pere y mena la Noblesse de Nivernois, à laquelle il joignit cent hommes de recrues pour son Regiment qui étoit dans Epinal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec cette Infanterie en Août, logeant toujours dans les avenues des villages où logeoit cette Noblesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du Roi, commandée par Charles de Valois Duc d'Angoulesme, & par le vieux Maréchal de la Force, au village de Manieres. Le Duc Charles de Lorraine étant alors avec un corps de Troupes considerable à Rambervilliers, le Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un de nos Maréchaux de Camp, prit dans ce tems-là le Château de Moyen à une lieüe de nôtre Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les Re-

DE BUSSY RABUTIN. 7

Regimens de Bussy Rabutin, de Nicé, de Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu trop exposez dans cette méchante place, en donnerent la commission au Colonel Gassion, qui avec son Regiment de Cavalerie, & quelques autres corps d'Allemans, s'acquitta fort bien de cet employ: car après avoir retiré ces quatre Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neufchâtel par composition, & battit les ennemis en plusieurs petites rencontres.

La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garnison à Huillecœur, un fort grand village sur le bord de la Meuse, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'appriisse mon métier, me laissa tout l'hiver à son Regiment; il en valut mieux, & moi aussi: car à mon exemple peu d'Officiers quittèrent, & ceux qui eurent congé ne manquèrent pas de revenir à point nommé dans le tems qu'ils l'avoient promis.

ANN. Au commencement de Mars 1636. le Mar-
1636. quis de la Force, fils du Maréchal, qui étoit demeuré l'hiver en Lorraine pour commander les troupes, ayant eu avis que Coloredo, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empereur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marcha à lui avec cavalerie & infanterie, le défit près de Baccaras & le prit prisonnier: le Regiment de mon pere fut de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoy de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'exécutai sans peril, la défaite de Coloredo nous
A 4 ayant

8 MEMOIRES DU COMTE

1636. ayant rendus maîtres de la campagne. Au mois d'Avril suivant, le Regiment de mon pere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvâmes Henry de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, se préparant pour faire le siege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, depuis Maréchal de France, cousin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroy, depuis Maréchal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, cousin germain de mon pere; & Lambert étoient les Maréchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laissa dans la ville de Pesme, après l'avoir prise: il me donna ordre de me saisir d'un Château nommé Balançon à deux lieues de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pesme (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquefois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit enfin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui sont chargez de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'assem-

DE BUSSY RABUTIN. 9

s'assembloient sans bruit, pour s'approcher du Camp, & voir ce qu'il y auroit à faire pour se- 1636. courir Dole, crût que la premiere chose qu'ils feroient, ce seroit de prendre Pesme; & que cette place ne vallant rien, ils enleveroient le Regiment de mon pere; de sorte qu'il m'envoya ordre de la quitter & de me retirer en diligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant pas, celui qui commandoit en mon absence y obéit, & m'envoya un Officier pour m'avertir de ce changement. L'Officier étant allé me chercher par un autre chemin que celui par lequel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en allai droit à Pesme. Le peuple étoit sur les murailles, allarmé de deux cens chevaux des ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les portes. Aussi-tôt que je fus assez près pour être reconnu des habitans, ils me crièrent que mon Regiment étoit sorti le matin par ordre du Prince; qu'il étoit allé au camp devant Dole, & que les ennemis étoient de l'autre côté de la ville qui les pressoient de les laisser entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je vis deux escadrons, la riviere entre eux & moi, qui en approchoient, & qui avoient détaché vingt maîtres avant eux qui passoient à gué au grand trot; je me retirai en même tems avec sept de mes gens que j'avois avec moi; & les bois étant proches, les ennemis me perdirent bien-tôt de vûe. J'allai ce soir-là à Pontallier, & le lendemain au Camp. Lorsque je saluai le Prince, il sçavoit déjà le hazard où j'avois été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande honnête & sans aigreur: & j'en fis si bien mon profit, que jamais depuis je neme suis exposé à de pareils accidens.

1636. Il est encore à remarquer que bien m'en prit d'avoir traité doucement les habitans de Pesme & d'avoir empêché les desordres des soldats, car autrement j'étois pris; & ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé sur l'avenüe d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. Cela me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimât pas assez: cependant le Regiment étoit fort bon, soit en Officiers, soit en soldats, mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient réglées sans nous dès le commencement du siege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient si mal en Picardie, que Sa Majesté manda plusieurs fois au Prince de Condé de lever le siege & de lui envoyer une partie de ses troupes. Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'une mine qu'il avoit sous un des bastions de la place, différoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joué, & n'ayant pas assez fait pour obliger le Prince à faire donner l'assaut, il obéit au Roi, & se retira avec l'armée dans son Gouvernement le 15. d'Août. Le Duc Charles de Lorraine nous suivit avec deux mille chevaux jusqu'à l'entrée des bois qui sont sur le chemin d'Auxonne: le corps de l'armée des ennemis étant resté dans nôtre Camp, le regiment de mon pere eut l'honneur avec celui de Navarre de faire la retraite dont il s'acquitta fort bien.

Voici comment se fit cette petite retraite.

Depuis nôtre Camp jusques aux bois d'Auxonne il y pouvoit avoir une lieüe d'une petite

1636. tite plaine entre deux bois taillis. Le Regiment de Navarre envoyoit cent mousquetaires dans les taillis de la droite qui se bordoient en dedans, & le Regiment de mon pere autant dans celui de la gauche; & ces mousquetaires faisoient feu sur la Cavalerie des ennemis, plus ou moins suivant qu'elle nous pressoit; & ayant fait leurs décharges ils regagnôient leurs corps par le taillis, & l'on en renvoyoit pareil nombre, en marchant toujours jusques aux grands bois, à l'entrée desquels les ennemis se retirèrent ayant perdu quelques hommes & beaucoup de chevaux tuez ou blessés.

Les Officiers generaux en ce tems-là ne se pressoient pas tant de se signaler qu'ils ont fait depuis; nous n'en vîmes pas un à cette retraite.

Si-tôt que nous fûmes en Bourgogne, nous fûmes détachés douze Regimens de cette armée pour aller joindre l'armée de Picardie. Les ennemis y avoient fait de grands progrès; ils y avoient pris la Cappelle, le Catelet, Corbie & Roye; & cela avoit obligé le Roi de faire des levées extraordinaires. La ville de Paris, outre cinq ou six cens chevaux lui avoit fait present de trois Regimens d'Infanterie, l'un desquels au nombre de dix-huit cens hommes, Sa Majesté avoit donné à mon pere. Le rendez-vous general de l'armée se fit dans les plaines de Roye: on y trouva trente-cinq mille hommes de pied, & quinze mille chevaux; son premier exploit fut le siege de cette place; on la battit de douze canons sans y faire de tranchées, & la brèche étant raisonnable, je fus détaché avec quatre cens hommes de plusieurs corps pour aller à l'assaut, mais elle se rendit comme j'étois sur le bord du fossé.

Après

Après cette prise nous marchâmes à Corbie, dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareüil, Maréchal de Camp commandoit.

Siège de Corbie. Nous travaillâmes promptement à nôtre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit sept lieues de tour: le fossé en étoit fort large & fort profond.

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens & proposa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin son sentiment fut suivi; & si bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant lesquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye General des ennemis, & sortir de la place s'ils n'étoient secourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce siege beaucoup de gens de ces nouvelles levées: du seul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp; celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrémité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur la conduite que je devois avoir: il n'aboutit qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus qu'à ma vie; le troisieme, le service du Roi. Il me

re-

recommanda fort de bien vivre avec ma mere, me dit que nous trouverions des memoires fort exacts de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui étoit trois mille pistolles qu'il avoit confiées à Guenaut Medecin son amy, dont il n'avoit point de billet, mais qu'il étoit homme de bien & qu'il ne le nieroit pas; & ensuite il me donna sa benediction. Cependant il ne mourut pas alors; & quelques jours après ayant un peu repris ses forces, il s'en vint dans son carrosse à Paris & m'amena avec lui. Toutes les Troupes que la reprise de Corbie avoit fait lever étant cassées, le nouveau Regiment de mon pere le fut aussi, & l'on envoya le vieux en garnison dans le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau blanc comme aux vieux corps.

Pendant le siege de Corbie, Louïs de Bourbon, Comte de Soissons s'étant broüillé avec le Cardinal de Richelieu, se retira à Sedan; & sur ce qu'on soupçonnoit Gaston de France, Duc d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de la partie, on donna ordre à tous les Gouverneurs de Provinces de faire soigneusement garder les passages des rivieres: ainsi mon pere fut obligé de repartir de Paris presque aussi-tôt qu'il y fut arrivé, pour se rendre à son Gouvernement: & parce que dans ce tems-là les parens de Mademoiselle de Chantal, Marie de Rabutin, se devoient assembler pour lui élire un tuteur, à cause que Coulanges son grand-pere maternel venoit de mourir, mon pere me laissa à Paris avec sa procuration pour assister à cette election. Cependant je ne partis pas après qu'elle fut faite, quoi que mon pere l'eût ainsi ordonné; mais c'est qu'un peu de débauche me

A 7

re-

1636.

retenoit alors : & parce que l'argent me manqua bien-tôt, la nécessité qui est (comme l'on dit) mere de l'invention, me fit ressouvenir de ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrémité à Amiens; & sans considerer les suites de sa colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par lequel je lui mandois que mon pere m'ayant laissé à Paris pour ses affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit, aux enseignes qu'il avoit trois mille pistolles à lui. Guenaut qui ne comprit pas que mon pere m'eût pu dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent; mais comme je ne le ménageois gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens pistolles. A la verité, cela lui donnant quelque soupçon: il se voulut éclaircir par lettres avec mon pere de ses intentions. Il scût que je l'avois trompé à fausses enseignes, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources: & comme je me preparois à partir, n'ayant plus de quoi subsister, mon pere me fit mander que je l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir; & (pour parler franchement) je trouve qu'il avoit raison; car enfin je lui avois desobeï: je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eue en moi, pour prendre son argent & l'employer à de folles dépenses: & le pis est, qu'il avoit eu une broüillerie à démêler dans son Gouvernement avec un Capitaine de Chevaux-legers, parent de Sublet Sieur des Noyers Secretaire d'Etat, dans laquelle l'honneur & le devoir m'obligeoient d'être auprès de lui.

On s'étonnera peut-être de ma sincerité; & en

en effet il ne se voit point de memoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui, les plus honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont tû leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la verité, je ne la puis cacher, quand memes elle est contre moi, & je trouve ceux qui se veulent faire connoître à la posterité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux: quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les veritez de se faire justice.

Mais pour revenir à mon pere, sa colere contre moi ayant duré près de trois mois, il me pardonna & m'envoya en Nivernois assembler son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de May 1637. & je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Befançon Commissaire general des armées de France, Charge créée pour lui, & qui fut supprimée en sa personne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire revûe au Regiment de mon pere, & le trouva en fort bon état. Deux jours après de Nogaret, Cardinal de la Valette, General de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel: il me reçût le mieux du monde, me dit qu'il étoit ami & serviteur de mon pere, & mille autres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit longtemps que j'avois perdu ma mere: je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut étonné: Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere laissât aller à l'armée son fils aussi jeune que vous; mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déjà fait trois Campagnes. Le Cardinal me demanda encore si mon pere

ANN.
1637.

1637. pere serviroit cette année. Je lui dis que je ne le croyois pas; & en effet il ne servit point, se trouvant trop vieil Officier pour servir davantage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchâmes par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivâmes le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'assiéger telle place qu'il jugeroit à propos: mais soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siège. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort, & qui pourtant ne vouloit point paroître le lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippes de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Maréchal de France, qui lui insinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siège étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerie arriva en ce tems-là avec un corps de troupes; & sans autre raison que celle d'être cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quartier

1637. tier & prit jour de General avec le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette.

La circonvallation étant achevée, nous ouvrîmes la tranchée le 9. de Juillet. Mais avant que de passer outre, je serai bien-aîsé de laisser ici la description de cette place, comme elle étoit alors.

Landrecy est une petite ville à cinq lieues par delà Guise, sur la riviere de Sambre qui passe dans ses fosses: elle est de quatre bastions mediocres, bien revêtus & bien terrassez, & d'un cinquième moindre que les quatre autres; ses fosses sont fort larges: elle est de petite garde, & les lignes de défense ne sont guere de plus de six vingt toises: elle est dans un petit fonds & fort commandé du côté de la forêt de Mormaux.

Le regiment de Piedmont, dont Clermont, Comte de Tonnerre étoit Mestre de camp, fit l'ouverture de la tranchée du Cardinal de la Valette.

Vaubecour le releva.

Bourdonnet releva Vaubecour.

Longueval, Bourdonnet.

Pleffis-Praslin, Longueval.

Effiat, Pleffis-Praslin.

Et Bussi Rabutin, Effiat.

En ce tems-là les Maréchaux de Camp venoient la nuit faire un tour à la tranchée pour ordonner des travaux, & s'en retournoient coucher dans leur lit.

A ma seconde garde, le bastion de nôtre attaque étant ouvert par l'effet de la mine, la place se rendit: ainsi elle ne dura que 14. jours de tranchée ouverte.

Le 23. de Juillet le regiment des Gardes étant

1637. étant entré dans la place, à la tête duquel étoit Rambures, qui en étoit Mestre de Camp, il en sortit le 24. & fit place au regiment de Vaubecour, qui fut destiné pour cette garnison, & le Gouvernement en fut donné à Nettrancour, Sieur de Vaubecour, Mestre de Camp de ce regiment.

Après les travaux ruinez, nous marchâmes à Maubeuge, où nous demeurâmes jusqu'en Septembre. Cependant le Cardinal de la Valette se détacha avec un corps de troupes, & alla assiéger la Capelle. Rambures & Bussy Lamet Maréchaux de Camp y furent tuez; & la place étant prise, le Gouvernement en fut donné à Lambert Maréchal de Camp.

Prise de
la Capelle.

Le Cardinal de la Valette avoit laissé le regiment de mon pere à Maubeuge dans l'armée du Duc de Candale; & comme nous étions fort avancez dans le país ennemi, les convois passoient difficilement jusqu'à nous: cela mit la maladie dans les troupes par la disette; & l'air étant corrompu, je tombai dans une fièvre tierce si forte, qu'après onze accès, je fus contraint de demander mon congé, & de me faire apporter en France dans un brancard. J'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir séjourné quinze jours pour me remettre un peu de la fatigue de mon voyage, je m'en allai à Chamlemis, qui étoit une Terre que nous avions en Nivernois, laquelle mon pere vendit depuis à Anne de la Guiche, Maréchalle de Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin mon oncle, Général de l'Ordre du Val-des-choux, auquel mon pere avoit fait donner une commission pour commander dans la Province en son absence, & je passai auprès de lui une partie de l'hiver avec ma fièvre tierce.

Le

1637. Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent que j'avois eu la Campagne dernière, avoit pour le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes assistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune: cependant par la suite je ne me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez auxquelles je me suis accoutumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

*Angustam amici pauperiem pati
Robustus acri militia puer
Condiscat.*

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miseres & par les souffrances.

Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour; & comme il étoit fort dégoûté de la fortune & d'une dernière injustice qu'on venoit de lui faire, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioit très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit toujours l'œil sur le Regiment, & tiendrait la main, que les Capitaines fissent leur devoir. Je fus donc fait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission s'il étoit nécessaire.

ANN. 1638.
Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne

1638. gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gentilhomme Gascon appelé Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un yvrogne, & fort ca- det un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne sçavois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon on- cle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Provin- ce, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous vou- lez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le fouët, lui repartis- je; mais il a menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, aus- quels il s'en joignit encore d'autres m'enten- dant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la ruë si vite, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cepen- dant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sçachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de pa- roles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Ni- vernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la ruë étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en étant

étant allé loger dans la ruë d'Enfer près les Chartreux, de peur que le bruit de ma querelle n'obligeât les Maréchaux de France de m'en- voyer un Garde à mon logis ordinaire, nous fûmes deux jours à nous chercher l'un l'autre sans pouvoir apprendre de nos nouvelles. En- fin le troisieme, un Gentilhomme que je ne connoissois point, & du nom duquel il ne me souvient plus, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Busc & que je le cherchois, il me venoit offrir de m'apprendre où il étoit, pourvu que je me vou- lusse servir de lui, & que ne connoissant ni l'un ni l'autre que de reputation, il avoit eu incli- nation de me servir. Je lui rendis mille graces des marques de son amitié; je le priai de con- siderer que j'avois déjà quatre de mes amis au- près de moi, que ce seroit une bataille si je re- cevois l'honneur qu'il me vouloit faire; mais que je lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna être satisfait de mes raisons: & puisque, me dit-il, Monsieur, je ne puis être des vôtres, vous ne trouverez pas mauvais que j'aie offert mon service à M. de Busc, & que je lui dise que vous êtes ici. J'estimai le procé- dé de ce Gentilhomme: nous nous embrassâ- mes, & je ne fus pas long-tems après cela sans voir Busc passer en carrosse devant mon logis avec quatre hommes, entre lesquels étoit mon aventurier. Je les suivis à cheval avec mes amis jusques auprès du Bourg-la-Reine, où choisif- sant tous ensemble un endroit pour nous bat- tre, nous vîmes venir à toute bride un cavalier qui crioit de si loin qu'il se put faire enten- dre, tout beau Messieurs, tout beau. C'étoit l'Aigue, qui ayant eu avis de cette querelle,

1638. venoit pour servir Busc. Comme il se trouva avoir un homme plus que moi, nous résolûmes ensemble d'envoyer un de mes amis à Paris pour en chercher un, & cependant de nous en aller au Bourg-la-Reine dans une hôtellerie faire collation. Mon ami ne sachant à l'heure qu'il étoit où en trouver, personne ne gardant son logis l'après-dinée, à moins que d'être malade, s'alla mettre sur le Pont-neuf, où il ne fut pas un quart-d'heure, qu'il vit passer un Mousquetaire du Roi qu'il ne connoissoit pas. Il l'aborda en lui disant la peine où j'étois d'avoir un ami pour m'aider à vider une querelle, & qu'à sa mine il jugeoit bien qu'il ne refuseroit pas un emploi comme celui-là, ni un homme comme moi. Le Mousquetaire le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de lui, & monta derrière lui en croupe: comme il étoit assez tard quand ils sortirent de Paris, ils s'égarèrent, & au lieu d'aller au Bourg-la-Reine, ils prirent un autre chemin; de sorte que nous autres voyant la nuit sans avoir de nouvelles de celui que j'avois envoyé, nous résolûmes tous de concert de rentrer dans la ville, où nous serions moins au hasard d'être arrêtés qu'au Bourg-la-Reine: & dans ce moment-là Busc & moi nous étant trouvez seuls à parler ensemble, il me proposa de me défaire de mes amis & qu'il se déferoit des siens, & de nous trouver seuls le lendemain aux barrières du Louvre; parce, me dit-il, que comme il seroit bien difficile que nous eussions terminé notre combat les premiers, nous ne serions pas satisfaits si on nous venoit separer. J'en demeurai d'accord, & nous convinmes de nous trouver le lendemain à huit heures du matin devant le Louvre à cheval avec cha-

chacun un laquais seulement. Tout cela s'étant fait ainsi, nous nous en allâmes sur le chemin de Vanvre, où nous mîmes l'épée à la main; & parce que le soleil donnoit dans la vue de Busc quand il étoit le long du chemin, il se tourna, & se mit à dos un fossé qui separoit le chemin d'avec le pré-aux-Clercs: de sorte que je fus contraint de tourner aussi & de me mettre à dos un rideau qui bordoit le chemin de l'autre côté. Au second coup que je lui portai je lui perçai le poulmon; & comme je m'étois fort avancé sur lui, je voulus rompre la mesure, sans songer au rideau que j'avois derrière moi, si bien que je tombai à la renverse. Busc qui se sentoit fort blessé se jeta sur moi; & me criant de demander la vie, il me voulut en même temps donner de l'épée dans le corps, mais j'esquivai le coup, & l'épée m'effleurant seulement les côtes entra dans la terre. La peur que j'eus qu'il ne redoublât me fit empoigner son épée par la lame; mais en me l'arrachant il me coupa les doigts & particulièrement le pouce, & me la mettant à la gorge, il m'obligea de lui rendre la mienne. Veritablement comme nous nous levions tous deux, il tomba de l'autre côté, où jettant un gros bouillon de sang par la bouche, & moi le croyant mort, je lui pris son épée & la mienne, & je m'en allai à l'hôtel de Condé. Le Prince Henri de Bourbon n'y étoit pas alors, mais Isabelle de Montmorenci sa femme & Isabelle de Bourbon sa fille, qui fut depuis Duchesse de Longueville, m'assurèrent de leur protection, & me firent mille honneurs & mille caresses. Pour Busc, son laquais alla donner avis à un de ses amis de l'état où il étoit: celui-ci le fit porter chez Hen-

1638. Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'envoya faire compliment & une espece d'excuse s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même assez généreux pour lui donner retraite. Je reçus ce compliment avec beaucoup de reconnaissance & de remerciemens, & je renvoyay l'épée à Busc en avoiant la chose comme elle s'étoit passée. Je ne le revis jamais depuis: car il ne veçut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recreües de mon regiment; & comme il y avoit deux compagnies vacantes, je les remplis du Baron de Veillac de la maison de Benac & du Chevalier d'Odrieux: c'étoient deux filoux de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, & dont la réputation de grands duélistes m'avoit bien plus touché, que n'eût pas fait alors celle de bons Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard, je m'étois couché & endormi tout aussi-tôt: mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force: Monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu, mais mon sommeil étoit si fort, que je ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet, & le pistolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir assez fait de

peur,

peur, il revint pour achever son vol; & les laquais recommençant à crier, m'éveillèrent à la fin. Je me jette en bas du lit, je cours à mon épée que je ne trouvai plus: je fais promptement allumer de la chandelle, je voi mon coffre ouvert, & rien dedans: je cours à la fenêtre qui étoit ouverte: & comme je voulois regarder dans la rue, je heurte le pied contre un grand sac de moquette dans lequel je trouve six sacs de mille francs chacun, que les voleurs n'avoient pas eu le loisir de jeter: je regarde dans la rue, je voi une épée nuë assez large plantée dans la muraille à hauteur d'un homme, laquelle avoit servi à mettre un pied dessus, pour de là se jeter en bas de moins haut: j'apperçois quelque chose de brillant sur le pavé, j'y cours avec mes gens, & nous trouvons un sac de mille francs qui s'étoit crevé en tombant; de sorte que je ne perdis que cinq mille livres. Mon hôte me conseilla d'envoyer querir le Commissaire du quartier pour informer de mon vol, afin que cela me pût justifier du côté de la Cour, & même du côté de mon pere, auquel on manda que j'avois été blessé dangereusement en cette rencontre. Il vint en poste, & ses premiers soupçons étant dissipés, que j'avois mangé & joié l'argent du Roi, & que j'avois fait semblant d'avoir été volé, il alla trouver le Cardinal de Richelieu auquel il conta l'affaire. Soit que le Cardinal la crût ou non, il lui dit que quand le Roi m'avoit donné son Regiment, Sa Majesté avoit toujours entendu qu'il en prît soin. Mon Pere lui repondit que ce n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il avoit dit à Son Excellence le malheur qui m'étoit arrivé, que ce n'étoit que pour lui faire connoître qu'il

Tom. I.

B

n'y

1638. n'y avoit point eu de ma faute, comme lui même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitaine des Mousquetaires à pied du Cardinal, & aiant mené Rigny pour lui servir de second, Son Eminence en fut avertie, les fit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Évêque. Deux jours après mon Pere m'envoia trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaise conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très-humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac? Non, Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demande justice à Votre Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre votre estime, par les soupçons que vous avez dû avoir de moi; mais c'est pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Votre Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal aiant été un moment sans me répondre: M. de Bussy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain; & me tourna le dos.

Cependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes effectifs, en vingt Compagnies, à l'armée que devoit com-

mander le Maréchal de Châtillon, qui alloit cette campagne assieger St. Omer. Dans ma route j'avois un logement dans les faux-bourgs de Troie: j'y trouvai le Regiment de Navarre logé par ordre du Maréchal de Châtillon. Fontenai, surnommé *Coup d'épée*, Lieutenant Colonel de ce Regiment, & qui le commandoit alors, dit au Major de mon Regiment, que je lui avois envoyé pour lui montrer ma route, qu'il ne delogeroit point, & en même tems fit prendre les armes au Regiment de Navarre. Pour moi aiant sçu cette réponse, je jugeai qu'il ne falloit pas commettre les troupes en de pareilles rencontres, & j'envoiai dire à Fontenai par le Lieutenant Colonel de mon Regiment, qu'il falloit que lui & moi avec chacun un second vuidassions cette querelle. Le Duc Bernard de Veimar qui se trouva alors à Troie, en aiant eu avis, m'envoia son Capitaine des Gardes me faire compliment, & me prier de vouloir bien qu'il accommodât cette affaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui aiant remis mes intérêts entre les mains, il me fit donner deux des faux-bourgs pour loger mon Regiment, & obligea celui de Navarre de se reduire au troisieme pour ce jour-là, & pour un jour que j'y avois de séjour.

En continuant ma route, je vins loger quatre ou cinq jours après dans un grand Bourg appelé le Meni, sur une côte qui regardoit Châlons: j'y avois encore ordre de séjour, pendant lequel il arriva une chose digne de remarque.

Un soldat de la Compagnie de Mestre de Camp étant yvre, entra par une des fenêtres dans l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Calice & le saint Ciboire. Le Curé entendant

1638. du bruit de sa chambre qui joignoit la Sacrificie, entra brusquement & trouva le soldat sur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il resortit aussi-tôt, referma la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Eglise avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon: c'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander; & en même tems je le fais defarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il fasse informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conseil de guerre: ils s'y trouvent, & tous condamnent ce soldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choisi son parrain, qui est celui qui le doit arquebuser. Dans ce tems-là, les Enseignes du Regiment me vinrent demander sa grace: je la leur refusai, mais avec peine; car sa jeunesse, sa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la raison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencèrent à crier, *grace, grace*. Cela me fléchissoit encore; & s'ils en fussent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois surfis l'execution jusques à ce que j'eusse obtenu la grace du Roi, qui étoit aisée à obtenir. Mais la plupart des soldats sortant des rangs vont à la halle pour délier ce criminel: alors les Officiers & moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats; & de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne

les

les portât à quelque sédition en une autre rencontre, je fis arquebuser le coupable sur le champ: ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui, demeurât sans punition.

Cela fait je partis du Meni; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jeter dans Guise. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de résolution voiant ce secours dans Guise, & qu'ainsi je perdrois cette Campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquérir de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme étoit le mien. Cependant il fallut obéir.

Je ne fus pas plutôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odrieux l'un de mes Capitaines filoux, aiant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit déclaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cens pistolles; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher, & qu'il prioit la Justice de me les donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela: il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement reindre cette somme; mais la véritable raison fut, pour faire voir à ce Cardinal que je n'avois pas dissipé l'argent du Roi, comme il en avoit toujours eu quelque soupçon. Ce Ministre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la joie de ma justification.

Lorsque j'entrai dans Guise, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gen-

B 3

til-

1638. tilhomme de Normandie qui avoit des services & du merite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte du Saint Empire; & cela l'avoit mis en quelque consideration auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs: il étoit brusque & fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commodé quand il n'y alloit point de son intérêt. Les premiers jours s'étant passez à l'établissement de la Garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guise une jeune femme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou six filles de la ville très-jolies: si j'avois sçu vivre en ce tems-la, je me serois d'abord attaché à la veuve par mille raisons, mais la grande jeunesse où j'étois me la faisoit craindre; de sorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des filles de la ville. Il est vrai que sa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes & bien fots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres & des baisers, je me lassai de cet attachement; & sans rompre pourtant avec elle, je me hazardai de lever les yeux jusques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas si honteuse que la petite bourgeoise, me rendit aussi plus hardi: & bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respect qu'on devoit aux Dames, qu'elle seroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon génie, & voyant qu'elle perdrait peut-être une bonne fortune (comme j'étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par dessus les formes. Je fus encore long-tems sans prendre garde à ses avan-

1636. avances: j'avois tellement mis dans ma tête, qu'avant que d'être aimé d'une femme de qualité & d'en recevoir des faveurs, il falloit soupirer, pleurer, prier & écrire, que n'ayant encore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace: cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit si beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois aussi-tôt bien vite; & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence: la voyant rouge comme du feu, je croiois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon sérieux, & croiant la bien appaiser je parlois de choses indifferentes. J'en usai ainsi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre: tant il est vrai que les premieres impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connaître la verité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne sçavois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les precautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez.

1636. La joie que j'eus de ma conquête ne se peut pas comprendre : car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un mérite extraordinaire pour avoir pû obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oïveté qui m'y avoient attaché ; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premières impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauvèrent la Dame quelque tems ; & quand on s'aperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle : cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne sçavoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là ; & pour s'en éclaircir, voici le stratagème dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une alarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les ruës, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois sçavoit le feu où il devoit fournir du bois ; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé aiant sçû un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'alarme, & en même tems vint me chercher en mon logis : y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une alarme ; que si on le sçavoit à la Cour, cela me pour-

1638. pourroit nuire, & d'autant plus que j'entrois dans le monde, & que je devois prendre soigneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excuserent du mieux qu'ils purent ; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croioit que je pouvois être, avec charge d'observer exactement qui en sortiroit, alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame, & je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la rue. Les gens que je vois autour des feux m'empêchoient de sortir ; car encore que je ne soupçonnasse rien de leur dessein, je ne laissois pas d'appréhender que le hazard ne leur fît voir d'où je sortirois : je m'habillai pourtant, & mon raisonnement fut que si l'alarme étoit bien chaude, ces gens-là ne demeureroient pas dans la rue, & qu'alors je sortirois sans être vû.

Tout ce bruit aiant duré deux heures, & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau, fit retirer tout le monde, disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien, & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit, & je ne sortis de la maison de la Dame que sur le midi, comme s'il y eût eu une heure ou deux que je lui fusse venu donner le bon jour. L'impatience de Quincé l'empêcha de me découvrir : car s'il eût laissé plus longtems ses espions en lieu, d'où sans être vûs ils eussent pû voir les portes de ces deux logis, ils m'auroient découvert, me voiant sortir de l'un sans m'y avoir vû entrer.

Le lendemain Quincé m'aiant tiré à part, me dit fort serieusement qu'il avoit été bien

1638. surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme ; qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien ; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon inquietude, & il me dit la verité de la chose. Pard... Monsieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour ; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir sçavoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sçai-je, me répondit-il, si sous prétexte d'une galanterie vous ne faites point quelque assemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi ? un habile Gouverneur doit sçavoir tout ce qui se passe dans sa place ; & si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je sçusse d'elles les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'est-là, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme vous faites.

Cependant je jouïssois de ma maîtresse avec chagrin ; car j'en recevois tant d'empressements & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me fit faire des reflexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne ; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je vois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois que

que faire ; il plaisoit à l'amour d'en ordonner ainsi.

1638.

Quand les choses sont en ces termes entre deux amans, ils se font tous deux bien de la peine, & il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert, mais c'est ce qui n'arrive presque jamais, car celui qui aime se flatte toujours de l'esperance de réchauffer l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtresse & moi : plus elle me voioit de tiédeur, plus elle m'accabloit de caresses, & plus elle m'importunoit ; & je l'ai toujours remarqué depuis, que lorsque les marques d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde, elles lui donnent le plus grand chagrin : elles obligent fort, ou elles sont fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainsi, il se passa une aventure qui est assez plaisante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie, l'armée se retira aux environs de Guise, & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le suivirent, Saint-Amand Capitaine aux Gardes, frere de Mata, Ambleville, Igny, & Clanleu, vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guise & quelquefois à manger, & je leur fis voir les jolies femmes de la ville, entre autres je les menai un jour chez une Présidente qui avoit de l'esprit, & qui à l'ouïr parler ne paroïssoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne, il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoire.) Ce jour-là je donnai à souper à ces Mes-

1638. fleurs, & au sortir de table nous nous en allâmes chez le Maréchal de la Force : comme nous marchions à pied la nuit dans la rue, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'aperçut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis : pendant que nous disions, que diable est-il devenu ? il me va souvenir que nous étions assez près du logis de la Presidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sçai assûrement où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les aiant quittez j'entrai chez la Presidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vite ? Ce n'est rien, me répondit-il : & en me disant cela, il me repoussa derriere lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En même tems je vois un homme en chemise qui le suivoit avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir, & lui à me suivre ; je cours à un corps-de-garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je me mets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvai les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit ; je lui contai ce que je sçavois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le President, qui, je croi, ne m'avoit pas longtems suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'aventure d'Ambleville, il faut sçavoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Presidente ; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son feu,

1638. feu, prête à se mettre au lit, il avoit crû que c'étoit une affaire faite ; qu'il lui avoit demandé ses necessitez, & qu'il s'étoit mis en même tems en devoir de les prendre, quand le President revenu depuis deux heures de la campagne, & qui étoit déjà couché, s'étoit jetté hors du lit & étoit allé à lui avec une hallebarde ; qu'Ambleville fuyant m'avoit trouvé dans la cour, & m'avoit laissé derriere lui.

Pour moi après avoir été un moment à mon corps-de-garde, je m'en allai chez le Maréchal de la Force ; j'y trouvai Ambleville jouant à trois dez, qui ne se mettoit gueres en peine de ce que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à personne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je lui demandois donc le détail de son aventure, car je me doutois bien en gros de la chose, le Maréchal nous ouït & voulut sçavoir l'affaire, Ambleville lui dit ce que je n'avois pas vû, & moi je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la sortie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme lui dit, M. d'Ambleville, si le President me vient faire demain des plaintes, que vous avez voulu forcer sa femme, certes je serai obligé de lui faire justice. Il n'y a point de témoins, Monsieur, répondit Ambleville ; voilà M. de Bussy, reprit le Maréchal, qui après le tour que vous lui avez fait en servira volontiers contre vous ; & puis, ajoûta-il, une femme est cruë en ces rencontres-là. Ambleville ne sçachant plus si le Maréchal rioit, où s'il parloit serieusement, commença de se défendre ; le bon-homme le laissa sortir de chez lui sans le rasseurer sur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Ambleville ne fut de plus de vingt-quatre heures en repos.

1638. Mais pour revenir à mes amours, il est à remarquer que je ne pouvois plus souffrir ma maîtresse, tant elle m'aimoit; je ne lui faisois plus de caresses que par pitié & par reconnaissance, & elle qui le voioit bien étoit au desespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas d'amour.

Il faut une certaine convenance d'âge aussi bien que d'humeurs dans la galanterie: ma maîtresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois gueres plus de seize; je m'apperçûs que cela me donna autant de dégoût d'elle que chose du monde; & il n'y a point de doute que les commerces d'amour de cette maniere ne scauroient durer: s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il faut qu'elle soit en faveur de la maîtresse; il faut qu'elle soit la plus jeune, parce que comme les femmes sont bien plutôt passées que les hommes, cinq ou six ans de plus à l'amant mettent les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour justifier la tiédeur que j'eus alors, j'en trouverois quelqu'autre, & je dirois que mon heure d'aimer fortement & long-tems n'étoit pas encore venue. En effet, la nature en nous mettant au monde destine nôtre cœur à s'unir avec un certain autre; & jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé, nous faisons de petits essais qui nous arrêtent plus ou moins, suivant que les cœurs que nous trouvons ont plus ou moins de conformité avec celui qui est fait pour nous: ces petits essais s'appellent amourettes qui sont passageres; mais quand nôtre cœur enfin a trouvé celui que le Destin lui devoit, cela s'appelle une véritable passion, qui dure de longues années. Il y en a qui sont long-tems sans le trouver: il

y

1638. y en a qui ne le trouvent jamais: pour moi je le cherchois encore en ce tems-là.

*En vain j'étois alors adoré de Silvie,
Chacun doit deux tributs, sa franchise & sa
vie,
Mais le tems de payer est dans la main du
Sort,
Et l'Amour a son heure aussi bien que la Mort.*

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arrivèrent, & mon Regiment aiant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au desespoir; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur; je lui dis que je m'en allois chez mon pere; elle me proposa de me servir de page; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout cela ne lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fièvre la prit, heureusement pour moi: j'en fus pourtant touché; & aiant laissé partir mon regiment, je demurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit: elle tomba en délire; le neuvième les Medecins desespérant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après je reçûs par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vû de si bien écrit, pour être extrêmement tendre: elle me mandoit entre autres choses, que croiant mourir, elle avoit desherité son frere pour me

don-

1638. donner son bien ; qu'elle eût fort souhaité que j'eusse reçu effectivement cette marque de son amour, parce que c'en eût été une de sa mort, pour laquelle après moi elle avoit plus de passion que pour chose du monde. Je pleurai fort en lisant sa lettre ; je lui mandai la douleur que me donnoit la sienne ; mais je ne l'amusai point par de fausses esperances, & à moins que de lui dire brutalement que je ne l'aimois plus, on ne peut pas la moins flatter que je fis. Le sens de ma lettre fut :

*Vous plaindre est tout ce que je puis
Vous faire, en l'état où je suis.*

Pour ne point interrompre cette histoire, je n'ai pas dit que l'armée commandée par de l'Hôpital, Sieur du Hallier, qui fut depuis le Maréchal de l'Hôpital, étant venue assiéger le Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai pour y servir avec quatre compagnies de mon regiment, qu'on avoit retirées de Dourlens où elles étoient en garnison, & qu'on faisoit bataillonner avec le Regiment de Monmége ; mais le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée avec mon Regiment : parce que comme il étoit plus ancien que celui de Monmége, je lui aurois ôté le commandement, & le Hallier l'aimoit mieux que moi : de sorte qu'après avoir passé comme volontaire une nuit à la tranchée avec le Regiment de Rambures, commandée par le bon-homme Sully, je m'en retournai à Guise.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ordre du Roi, comme j'ai déjà dit, de mener mon Regiment en garnison au bourg d'Ay. Lorsque je

1638. je l'y établissois, d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France à la recommandation de Gaston Duc d'Orleans, vint en Champagne pour traiter de la part du Roi avec les Troupes, de leur quartier d'hiver. Je fus le premier de l'Infanterie à qui il s'adressa, & l'envie que j'eus de meriter du côté de la Cour, en faisant la planche aux autres troupes, dans une affaire que le Roi souhaitoit, m'obligea de faire un traité avec la Ferté Imbaut pour cinquante mille livres.

Lorsque le Sieur de Choisy de Can, Intendant de la Justice en Champagne, eut de l'argent à me donner sur mon traité, il me fit compter avec les habitans d'Ay. La depense qu'avoit fait mon Regiment jusques-là se trouva monter à dix mille livres : l'Intendant les retint sur des restes de tailles que lesdits habitans devoient au Roi, & il ne me les rabatit pas, de sorte que j'en profitai.

Mais pour dire les choses de suite, après que j'eus donné tous les ordres nécessaires dans Ay, pour faire qu'en mon absence je ne receusse point de reproches de la conduite de mon Regiment, je m'en allai à la Cour. Deux jours après que j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau Cambresis étoit assiéger par les ennemis, & que le Comte de Guiche Maréchal de Camp, depuis Maréchal de Grammont, étoit commandé pour l'aller secourir. Comme il étoit de mes amis & que j'étois bien-aîse de trouver quelque occasion de me signaler, je fis ce voiage avec lui au commencement de Fevrier 1639. mais en arrivant à S. Quentin, nous apprîmes que les ennemis avoient levé le siege ; de sorte que le Com-

ANN. 1639.

1639. Comte de Guiche s'en retourna à la Cour, après m'avoir fait mille remerciemens des marques d'amitié que je lui avois données en cette rencontre; & pour moi je m'en revins à Ay, voir ce qui se passoit à mon Regiment. J'y appris l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordre du Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main que les Troupes de Champagne se missent en bon état pour la Campagne prochaine. Je lui allai rendre mes devoirs, ne croiant demeurer qu'un jour ou deux auprès de lui; parce que mon dessein étoit d'aller en Bourgogne trouver mon pere: mais trouvant le Hallier avec sa famille, Madame du Hallier de qui j'étois parent, me fit tant d'amitez, que je ne crus pas pouvoir rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d'honneur, ni plus d'avantages. Elle avoit Mademoiselle de Remorantin sa fille avec elle: il n'y avoit rien en France de plus beau que Mademoiselle de Remorantin, & son seul défaut étoit la taille qu'elle avoit petite; elle étoit naturellement bonne & civile, mais sa mere qui ne cessoit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la contraignoit si fort qu'elle en étoit bien moins aimable: & c'est ce que causent ordinairement ces chimeres; car d'un Gentilhomme qui seroit quelquefois agreable & divertissant s'il ne vouloit être que ce que Dieu l'a fait, elles font toujours un Prince ridicule.

Je passai l'hiver à Châlons: mais mes plaisirs ne m'avoient pas empêché de songer à mon devoir. J'avois si bien tenu la main que les Capitaines de mon Regiment travaillassent à leurs recreies, que j'eus plus de douze cens hommes à toutes marches au commencement de la Campagne. Mon Regiment fut destiné à servir dans
l'ar-

l'armée que devoit commander Gaspard de Coligny, Maréchal de Châtillon: & j'en reçus 1639. l'ordre.

Quelque tems après le Hallier aiant été rappelé à la Cour, & Manassés de Pas, Seigneur de Feuquieres, envoyé à sa place, dans la vue de lui faire commander une armée en Luxembourg: celui-ci trouva mon Regiment si beau, que cette consideration jointe à l'alliance qui étoit entre nous, & à la priere que je lui en fis, l'obligea de faire changer l'ordre que j'avois, & de m'en faire donner un pour servir dans son armée.

Je partis des quartiers que Feuquieres avoit donnez à mon Regiment, depuis ses recreies arrivées, le 20. de Mai, & je marchai à mon rendez-vous, où je reçus ordre du même Feuquieres de me rendre aux environs de Metz.

Quoi que les Gazettes & l'Histoire aient raconté la bataille de Thionville, je ne laisserai pas de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la moins fidelle.

Nous arrivâmes devant la place sur la fin de ^{Bataille} Mai 1639. & Feuquieres prit si bien son tems ^{de Thi-} pour l'investir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, ^{onville.} ni munitions de guerre, ni même de Gouverneur: il en étoit sorti il y avoit un jour ou deux. L'état où étoit cette place fit hâter les ennemis d'assembler leurs Troupes pour y jeter du secours. Feuquieres avoit pris son quartier à un petit Château sur l'avenue de Metz, au bord d'un ruisseau qui va tomber dans la Moselle assez près de là: il avoit le Regiment de Picardie auprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de l'artillerie commandée par S. Oust, avec le Regiment d'Effiat, & celui de Cola Alleman.

1639. A demi-quart de lieüe de là, S. Luc, Le Pleffis-Praslin & Beauße étoient campez auprès d'un petit village, & S. Paul Maréchal de Camp commandoit ce quartier-là, un peu plus loin; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Long-ouy. A demi-lieüe sur ma gauche étoit le quartier de Navarre, que commandoit Rouxel Comte de Grancé, Maréchal de Camp, & depuis Maréchal de France, avec son Regiment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Praslin, Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie, jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canisy, Infanterie, avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet, de Stref Alleman, & quelques autres.

Comme la plus grande avenuë étoit de mon côté, Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier, & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit assemblé ses Troupes, & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse premier attaqué; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis; & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits. Cependant il changea la nuit ce dessein, & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre: de là ils vinrent à moi, & me prenant par dedans la ligne, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul, & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beauße venant à mon

se-

1639. secours: nous arrêtàmes quelque tems les ennemis; mais le nombre grossissant à toute heure, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onzain Mestre de Camp du Regiment de Beauße fut tué là, & moi pris un moment, puis degagé par la valeur de Barcüll Lieutenant Colonel de mon Regiment, qui fut pris lui-même. Enfin je gagnai le quartier du Roi avec mon Regiment & celui de Beauße escarmouchant toujours, & là je passai le ruisseau. De douze cens hommes que j'avois le matin, je n'en trouvaï plus que quatre cens, le reste avoit été tué ou pris.

Les Troupes battuës & celles de l'autre côté de la Moselle s'étant toutes retirées au quartier du Roi, Feuquieres mit en délibération s'il se retireroit à Metz; mais Picolomini General de l'armée d'Espagne, qui n'avoit eu d'abord autre intention que de forcer un quartier pour jeter du secours dans la place, voiant le desordre de nôtre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous, son Infanterie se jettant dans le ruisseau, & sa Cavalerie defilant sur trois petits ponts de pierre: nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde, mais de loin, & n'avança pas. Le seul Regiment de Cola, qui avoit marché jusques au ruisseau sans que je l'eusse vû, à cause de la fumée, revenant assez vite à moi, je le pris pour un Regiment ennemi; je fis faire sur lui une décharge par mon Regiment; & comme cela le rompit je crûs avoir fait merveilles, lorsque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort serrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc se vint joindre au mien, & nous ne fîmes plus qu'un bataillon que je commandois (le Marquis de S.

1639. S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, Rigny Capitaine dans mon Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci monté sur un bidet, me l'offrit, disant que je paierois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de l'Armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un jeune Gentilhomme de mes parens, nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, & je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de notre infanterie, ce fut que notre cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à tirer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se debanda: ce qui fut causé que l'infanterie en fit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquieres fut pris après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet, dont il mourut en prison; S. Paul y fut tué. Le Comte de Grancey & le Marquis de Praslin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs troupes.

Nous demeurâmes deux jours aux portes de Metz, après lesquels on renvoia nos Regimens dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de sorte que lui & moi assemblâmes tout ce que nous pûmes du reste de l'infanterie; & avec deux

deux mille hommes nous marchâmes nuit & jour vers cette place. Les ennemis le sçachant prirent d'autres pensées, & lors que nous les sçûmes fort avancez du côté du Hainaut, nous nous en revinmes dans nos quartiers, où nous reçûmes ordre au commencement de Septembre de joindre l'Armée du Maréchal de Châtillon, campée à Consanvoi sur la Meuse près de Damvillers, & là nous achevâmes la Campagne avec lui.

Sur la fin d'Octobre les troupes aiant été mises en quartier de fourrage, attendant les Garnisons, j'allai en Bourgogne trouver mon pere & ma mere qu'il y avoit près de deux ans que je n'avois vûs, ils furent fort aises de me voir, & moi eux; mais quoi que je les aimasse beaucoup, je m'ennuai bien-tôt en leur compagnie: je demandai donc à mon pere la permission d'aller à la Cour; ce qu'il trouva très-à-propos. Je m'en allai passer à Nogent & à Montigni-le-Roi en Bassigni, Garnisons de mon Regiment, pour voir l'état où il étoit, & pour déclarer à six de mes Capitaines qui n'avoient pas effectué leur traité l'année dernière, que s'ils ne faisoient mieux leur devoir celle-ci, je les ferois châtier: ils me répondirent qu'ils ne pouvoient plus tenir un traité comme celui-là, de quoi aiant fait plainte par une lettre à Desnoyers Secetaire d'Etat, je reçus quinze jours après ordre de nommer en leurs places d'autres Capitaines.

Ces mêmes Capitaines qui avoient fait les difficiles, aiant sçû les plaintes que j'avois faites d'eux à la Cour, & peut-être soupçonnant la réponse que j'avois reçüe, n'attendirent pas que je la leur fisse sçavoir, & me vinrent asseu-

1639. rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois; je n'en cassai donc aucun, & en effet ils firent les meilleures Compagnies de mon Regiment. Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison, & laissé le meilleur ordre que je pûs, je m'en allai à la Cour où je fus jusques au mois de Mai, que j'eus ordre de marcher au rendez-vous de l'Armée qui étoit à Corbie, où le Hallier assembloit les troupes pour mener un grand convoi au Camp d'Arras, que les Maréchaux de Chauſne, de Châtillon, & de la Meilleraie avoient assiégré. J'arrivai sur la fin de Juillet à Amiens, où passant à cheval à la tête de mon Regiment, on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir passer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville, sur lequel il étoit avec toute la Cour; je descendis de cheval & je pris une pique, & après que j'eus passé devant Sa Majesté, je retournai la saluer. Cela n'a pas bonne grace, Bussy, me dit-il, de marcher la pique à la main, & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le sçai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne sçavois pas que je dusse trouver Vôte Majesté dehors par le tems qu'il fait.

ANN.
1640.
Siege
d'Arras.

Mais pour revenir au siege d'Arras, le Cardinal Infant avec l'Armée d'Espagne étoit à la vûe de nos lignes, de sorte que l'Armée du Roi souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois, mais cela duroit peu: enfin Sa Majesté voiant que sans un secours de vivres très-considerable, il falloit lever le siege, elle grossit de toute sa Maison le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partîmes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hommes,

mes, & nous arrivâmes avec ce convoi à la vûe de nos lignes le premier d'Août. Les ennemis ne s'opposèrent point à nôtre passage, mais le matin comme nous étions au Camp de Cesar, ils firent une grande attaque au Fort de Rantzau: les Maréchaux envoierent dire au Hallier de s'avancer en diligence; celui-ci me donna là-dessus six Regimens, outre le mien, pour garder le convoi dans le Camp, où il me laissa jusques à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes avec beaucoup de respect, de ce qu'allant aux ennemis, il me laissoit au bagage. Mon Cousin, me dit-il, je vous laisse ici, parce que je me fie fort en vous, vous serez assurément attaqué: il n'y a pas d'apparence que les ennemis qui ont été jusques à présent sans donner dans les lignes, commencent à le faire quand il y a une armée; de plus il est bien plus vrai-semblable qu'ils ont donné l'allarme de ce côté-là pour venir au convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai bien-tôt à vous. Je fis un retranchement de mes charrettes, dans lequel je mis mon infanterie: en sorte qu'il eût fallu une espece de siege pour me forcer. Cependant le Hallier s'étoit trompé, & les ennemis opiniâtrant l'attaque du fort de Rantzau, qu'ils gagnèrent & reperdirent plusieurs fois, on m'envoia ordre de marcher en diligence avec les sept Régimens que j'avois, & de laisser quelques mousquetaires pour escorter le convoi, auquel j'avois donné charge de me suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ce fort, lors que les ennemis venoient d'en être repoussés pour la dernière fois; j'eus ordre d'y camper, & ce fut le plus desagréable Camp que j'aye fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq cens morts mêlez parmi nous.

1640.

Deux jours après Arras se rendit, & le Hal-
1640. lier avec ses troupes, du nombre desquelles
étoit mon Regiment, passa le reste de la Cam-
paigne sur cette frontiere de Camp en Camp,
d'où il ne sortoit que quand il manquoit de
fourrage.

De Jussac d'Ambleville sieur de Saint Preuil,
Gouverneur de Doullens, avoit si bien servi à
la prise d'Arras par les convois qu'il avoit pas-
sez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir
à Abbeville, lui dit à la vûe de toute la Cour,
M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gou-
vernement d'Arras, & moi cette bague. En lui
disant cela, il lui donna un diamant de fort
grand prix, & ajouta, si je n'étois le Cardinal
de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je receus
une lettre du Roi pour aller en Garnison à
Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même or-
dre de garnison à Moulins que le mien, je re-
solus de les y conduire tous deux. Je n'allois
gueres à la Cour, parce que je n'avois pas as-
sez d'argent pour y faire la dépense qui me con-
venoit; je faisois donc souvent le bon Officier
malgré moi, & mon pere dont je flattois par
là l'inclination à l'épargne, me disoit incessam-
ment qu'on ne faisoit fortune que par l'assidui-
té à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Mou-
lins, où pendant que je les y établissois, logeant
au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jac-
ques dans un corps de logis sur le derriere, une
jeune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-el-
le, une de ses sœurs Religieuses, mais verita-
blement pour se divertir. Ma bonne fortune la
fit

fit loger sur le devant de mon logis: car pour
peu qu'elle en eût été éloignée, je ne l'aurois
peut-être jamais vûe. 1640.

*Et cela me fait bien connoître
Q'on n'est pas de son cœur le maître,
Et qu'assurément nos amours
Sont comptez ainsi que nos jours.*

Cette Comtesse étant donc logée dans mon
logis, y fut deux jours sans que je daignasse
la voir; enfin, Beauvoir Dunflun mon parent
& mon ami, qui étoit avec moi depuis trois se-
maines & qui connoissoit la Dame, me fit des
reproches de mon incivilité, d'avoir une fem-
me de cette qualité si près de moi sans lui ren-
dre visite: je lui dis pour m'excuser que je m'en
voulois aller dans peu de tems en Bourgogne,
que de la maniere dont il m'avoit dépeint cette
Dame, j'en pourrois devenir amoureux, & que
je serois bien aisé de ne me pas charger d'une
passion dans un tems où j'avois autre chose à
faire. Non, non, me dit Beauvoir, vous ne le
deviendrez point, je vous réponds de votre cœur:
& en tout cas une passion d'un jour sera détrui-
te par une absence de vingt-quatre heures. Je
l'allai donc voir sur la parole de mon ami, &
& je lui dis d'abord en riant la raison qui m'a-
voit empêché jusques-là de lui rendre visite; el-
le me répondit que je n'avois rien à craindre,
& quand je fus prêt à sortir de sa chambre, il
faut, me dit-elle, Monsieur, que je vous avoué,
qu'avant de vous avoir vû, je m'étois imaginé
que vous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit ap-
privoiser, mais je suis bien dérompée; & je
ne doute point, ajouta-t-elle, que vous ne trou-
viez

1640. viez aussi que je ne suis pas si dangereuse que vous aviez pensé. Vous l'êtes si fort, Madame, lui répondis-je, que voilà mon voiage de Bourgogne rompu.

Cette premiere visite se passa en semblables propos; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus serieuses: nous enfonçâmes davantage la matiere, & les choses étoient aux meilleurs termes du monde, lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon, arrivé depuis peu à Moulins, qui connoissoit la Comtesse, & qui avoit découvert mes intentions, ruina en un jour dans son esprit le travail de toute ma semaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival, mais il étoit jaloux sans être amoureux: je m'aperçûs bien de quelque petite froideur en la Comtesse le lendemain que Saint Germain fut arrivé, mais je tournai (comme on fait toujours en pareilles rencontres) tout à mon avantage; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a surprises; & cette agreable erreur me dura jusques à la veille du départ de la Comtesse, que voulant prendre des mesures avec elle pour l'aller voir, je trouvai une femme en garde de moi, qu'on m'avoit revoltée, & qui me demandoit avec un souris moqueur, si j'avois été assez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé serieusement. Jamais homme ne fut si honteux & si fâché que je le fus: je soupçonnai d'abord d'où me venoit ce coup, mais comme je vis qu'il m'étoit impossible alors de le parer, au moins Madame, lui dis-je, si je ne puis vous

1640. vous être autre chose, je vous supplie très-humblement que je sois votre ami. O pour cela, Monsieur, me dit-elle, très-volontiers, j'en serai ravi. Saint Germain qui se défoit de la fragilité de la Dame, entra dans le moment qu'elle me disoit cela: je pris garde qu'elle fut embarrassée, & même qu'elle me fit plus froid devant lui; de sorte que je ne doutai plus que son changement ne vint des avis de Saint Germain. J'allai sur l'heure conter ma disgrâce à Beauvoir, qui me consola le mieux qu'il put; mais il me dit qu'il ne falloit pas prétendre desabuser la Comtesse, tant qu'elle auroit son ami auprès d'elle, & qu'il lui avoit dit que lorsqu'il l'auroit vûe monter en carosse, il s'en retourneroit chez lui. Cette resolution m'embarassa sur l'heure, mais enfin j'y trouvai un expedient.

Le lendemain la Comtesse étant prête à monter en carosse, nous allâmes Beauvoir & moi lui dire adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas s'engager à la quitter qu'il ne nous eût vû prendre congé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'après nous; mais comme il faisoit sa reverence, je dis à la Comtesse en l'aidant à monter, que si elle le trouvoit bon nous l'irions conduire mon cousin & moi à une lieuë ou deux de Moulins, de peur qu'elle ne rencontrât quelques-uns de nos soldats qui la pourroient voler: vous me ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me dit-elle, si vous en voulez prendre la peine. Elle n'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi nous jettâmes dans le carosse à la place de deux Gentilshommes qu'elle avoit, qui monterent sur des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour cela. Saint Germain qui vit ses precautions inutiles, me parut fort embarrassé, & je ne doute

1640. point qu'il ne jugeât que je ne ferois pas long-
tems sans détruire ses mauvais offices : mais en-
fin, douleur aux vaincus.

Nous ne fûmes pas une lieüe de Moulins, que la Comtesse mourant d'impatience de se justifier à moi du traitement qu'elle m'avoit fait, m'avoüa tout ce que Saint Germain lui avoit dit pour l'obliger de me haïr ; & je connus par cet aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que d'être desabusée ; je la desabusai donc si bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que l'occasion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde. Je ne pensois aller qu'à une lieüe ou deux de Moulins conduire la Comtesse, cependant j'allai insensiblement jusques à la couchée, faisant semblant tous deux d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle de me le dire. Elle étoit fort observée par ses gens ; & quoi qu'elle fût de très-bonne volonté, elle manquoit de hardiesse & d'expérience. C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide : avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut gueres sçavoir plus qu'elle en sçavoit. Pour moi qui en avois dix-huit, j'étois bien plus habile : deux petites galanteries de campagne m'avoient déjà appris qu'on ne se broüilloit pas avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit : je sçavois même qu'on leur faisoit souvent plaisir de leur demander des faveurs, & quelquefois de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refusé, mais jamais haï : de sorte qu'avec tant de lumieres, quand je ne recevois pas de la Comtesse toutes les graces qu'elle étoit capable de me faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le

1640. Le lendemain comme elle fut prête à monter en carosse, je lui dis que je la voulois conduire encore une lieüe ; elle y consentit ; & ne songeant après cela tous deux qu'à faire semblant d'oublier de nous separer, j'allai au second gîte.

Ce fut chez un de ses parens que nous ne vîmes point, parce qu'il avoit la fièvre quarte, & que le frisson le prenoit heureusement pour nous, comme nous arrivions. Nôtre bonheur eût été complet, si sa femme eût eü la fièvre aussi bien que lui : car nous n'en eussions pas fait plus mauvaise chere que nous la fîmes, & nous eussions été en liberté. Nous arrivâmes à une heure de nuit par la neige ; on nous reçût dans une salle plus basse que la cour, où je suis assuré que les murailles étoient humides durant la canicule : elle étoit décarrelée en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aller qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé abattre les arbres dont nous devions nous chauffer, on nous fit asseoir dans de grandes chaises qui n'étoient pas garnies, devant une cheminée où il n'y avoit point de feu. Nous étions dans un froid & morne silence ; car après de certains lieux communs dont on se sert en arrivant, nous ne sçavions plus que dire à cette femme ni elle à nous : elle n'étoit pas si sotte qu'elle ne fût honteuse de la ridicule reception qu'elle nous faisoit, & nous étions trop mal reçûs pour avoir pitié d'elle. Je mourois d'envie de m'aller chauffer au feu de la cuisine que j'entendois petiller : car avec tout le feu de mon amour, je gelois auprès de ma maîtresse, mais il me paroïsoit malhonnête de la quitter, & de ne pas partager son froid aussi bien que son ennui. Beau-

C 4

voir

1640. voir qui avoit autant de froid que moi, & qui n'avoit pas autant d'égards, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Païsans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent sur les chenets; uné servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vider les paillasses des lits, & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige qui étoit sur le bois, & de faire une espee de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la sale.

Veritablement nous trouvâmes cela si plaisant la Comtesse & moi, que nous nous regardans l'un l'autre, nous éclatâmes de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, & qu'il avoit des lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je me levai pour lui aller parler; & comme je fus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit fait un capuchon, & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne fis pas semblant de rien; & lui aiant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le presentai à la maîtresse de la maison, qui fut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi-tôt qu'il fut assis, il se mit à nous parler des accidens de la

1640. la vie, qu'elle étoit sujette à mille incommo- ditez, parmi lesquelles il comptoit pour beaucoup celles du froid & du chaud excessifs; qu'il n'en trouvoit pourtant pas de plus grandes que celles des méchants gîtes; que s'il yeût eû quelque chose qui l'eût jamais pû obliger à murmurer contre la Providence, c'eût été celle-la; mais qu'enfin il s'y étoit accoutumé par la grande resignation qu'il avoit aux volontez de Dieu. La Dame du logis écoutoit cela comme un sermon, & lui disoit que les Religieux de son Ordre les visitoient souvent, & leur faisoient bien l'honneur de les aimer. La Comtesse trouvoit plaisant que cet homme qu'elle croioit un véritable Augustin, traitât au hazard une matiere dont il étoit alors question, & qu'elle avoit tant à cœur: & moi j'avois toutes les peines du monde à m'empêcher de rire de voir ces femmes si fort trompées, & de songer que c'étoit un Huguenot qui passoit pour Augustin. Enfin on apporta le souper; & les Dames aiant demandé Beauvoir, un laquais qui étoit instruit, répondit qu'il se trouvoit mal, & qu'il s'étoit mis au lit sans vouloir rien prendre.

Le souper fut de la force du feu: les potages n'étoient que de l'eau bouillie; de toute la viande qu'on servit, il n'y avoit rien qui ne fût vivant: quand nous étions arrivez le pain étoit frais & n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre & trouble, le linge n'étoit pas seulement humide, il étoit mouillé, & la chaleur des potages faisoit fumer la nappe. Ce nuage épais acheva de nous ôter le peu de lumiere que nous donnoient deux petites chandelles. Un autre defagrément de ce repas, c'étoit que les cueillers, (qui veritablement étoient d'argent) étoient de l'épais-
leur

1640. feur de l'oripeau: pour moi qui ne suis pas heureux, il m'en tomba une entre les mains qui étoit à moitié rompuë; de sorte qu'en la retirant de ma bouche elle s'acrocha à ma lèvre de dessus & faillit à me la déchirer. Il est vrai que pour nous consoler la maîtresse du logis nous accabloit de sottes excuses. La fuite infinie de tant d'incommoditez me parut abbatre un peu la Comtesse; si bien que pour la réjouir, je lui dis à l'oreille qui étoit l'Augustin: l'éclat de rire la prit en le regardant, & le Reverend Pere & moi qui mourions d'envie de nous moquer, fûmes ravis de trouver un sujet de ne nous plus contraindre. Nous découvrîmes donc à la Dame campagnarde la mascarade de Beauvoir, & sous le pretexte de cette plaisanterie nous nous abandonnâmes aux éclats de rire du traitement qu'on nous faisoit. La Dame en fut fort aise croiant que cela feroit diversion, & nous feroit oublier son méchant feu & son maudit repas; cependant nous n'étions pas gens à prendre le change.

Afin qu'il ne manquât rien à ce repas pour être de tous points détestable, il étoit encore fort long, & si l'on eût pu manger quelque chose, la digestion du premier service eût été faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vîmes le bout, mais non pas sans impatience: car encore que nous eussions ri jusques aux larmes, c'étoit un rire à deux mains, nous ne laissions pas de mourir de froid, & nous pleurions de douleur aussi bien que de joie.

Au sortir de table je dis à la Comtesse qu'il étoit tard, & que je lui conseilloyis de se retirer pour partir à la pointe du jour, parce que j'avois ouï dire que la journée du lendemain étoit

1640. étoit longue & difficile. La Dame du logis qui crut (comme la plupart des gens de Province) qu'elle ne témoigneroit pas assez d'empressement si elle ne tâchoit de nous faire partir fort tard, me démentit le plus obligeamment qu'elle pût sur la journée du lendemain; qu'au reste Madame sa cousine se trouveroit mal de se coucher si-tôt après le souper, & que la digestion n'étoit pas faite. O pour la digestion, Madame, lui dis-je, vous n'en devez point être en peine, je vous en réponds; Madame votre cousine n'a pas l'estomac si méchant que vous pensez: mais, Monsieur, me dit-elle niaisement, vous nous ferez bien l'honneur de prendre un méchant déjeûner avant que de partir? Eh mon Dieu, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous pas contente du souper que vous nous avez donné: vous voulez donc faire crever les gens. Elle me repliqua que j'étois trop obligeant, & que puisque Madame sa cousine se vouloit retirer, il falloit sçavoir s'il y avoit du feu dans sa chambre; la Comtesse répondit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien perdre au change. En effet, le bois n'étoit pas encore allumé dans la salle, & nous n'avions d'autre apparence de feu que par une fort grande fumée qui commençoit à nous étouffer. On se prépara donc à mener la Comtesse dans sa chambre; mais nous fûmes bien surpris quand nous vîmes qu'il nous falloit traverser une grande cour par la neige haute de plus d'un pied: cependant pour sortir de cette maudite salle où nous avions tant souffert, nous ne trouvions rien de difficile; au contraire ce nous fut un avantage d'avoir été accoutumés à la fatigue: car nous ne sentîmes point de différence dans ce

1640. long trajet de la cour. La Comtesse étant enfin arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposâmes à partir pour la nôtre; il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laissâmes faire. Aussi-tôt qu'elle en fut sortie, nous allâmes trouver la Comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, & après l'avoir veuë mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la peinture de sa chambre, je dirai seulement que quoiqu'elle fût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit, & l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous. Quand nous avions la tête sur le chevet la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux; de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes (que nous avions sur de la paille pour toute chose) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions couru la poste. Il ne faut pas demander si nous fûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déjà la Comtesse prête à monter en carosse. Jusques-ici, me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop presser, comme on peut croire, & le soir nous arrivâmes dans sa maison. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois; de sorte que nous résolûmes Beauvoir & moi de demeurer douze ou quinze jours
avec

avec elle: ce n'étoit pas sans incommodité, car nous n'avions ni linge pour changer, ni valets pour nous servir. La Comtesse qui ne vouloit pas me donner le moindre sujet de m'ennuyer chez elle, me donnoit un de ses pages pour m'habiller & me deshabiller, des chemises & des colets de son mari; on nous faisoit la plus grande chere du monde avec le plus de magnificence & de propreté. Il y avoit dans cette maison une quantité de vaisselle d'argent qu'on ne trouvoit dans pas une autre maison de la Province; le linge de table & les draps étoient d'une finesse incomparable, les meubles étoient à l'antique, mais si conservez d'ailleurs, qu'on ne reconnoissoit l'ancienneté qu'à la richesse des étoffes, dont on ne faisoit plus de pareilles. Je couchois sous un dais, & il ne tenoit qu'à moi de manger avec un cadenas: enfin cette maison & celle d'où nous étions partis pour y arriver, étoient les deux extrémités, & c'est ce que je disois à la Comtesse, qu'elle nous avoit fait faire ce gîte-là exprès pour nous faire trouver plus de grandeur chez elle.

Cependant je n'étois pas content, toute nôtre intelligence n'aboutissoit encore qu'à des baisers & à d'autres menuës faveurs, & tout cela en passant: ce n'étoit pas la faute de la Comtesse, elle patissoit autant que moi, mais elle n'étoit jamais seule, & elle n'osoit hazarder de gagner un de ses espions. Deux ou trois fois elle envoya sa garde par mes conseils chercher quelque chose dont elle n'avoit que faire: mais ou la garde revenoit aussi-tôt, si sa commission n'étoit pas longue, ou elle envoioit quelqu'autre tenir sa place; ainsi c'étoient autant de tentatives inutiles, ou qui ne servoient qu'à nous faire enrager.

1640. Je couchois dans une grande chambre, d'où si-tôt que j'étois au lit, le page sortoit & fermoit ma porte à la clef. Cette maison étoit faite comme celles qu'on représente où il revient des esprits; de sorte que moi qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échauffer plutôt que pour m'ôter les moïens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un soir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte, j'ouïs marcher quelqu'un dans ma chambre; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, & je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des flambeaux allumez & les autres avec de grands bassins pleins de viandes & de confitures que l'on mettoit sur la table.

Il me souvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations servies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me passoit dans la tête, lorsque je vis entrer trois Demoiselles de ma connoissance, suivies de la Comtesse qui étoit en deshabilité fort galant: elle se vint asseoir au chevet de mon lit, & aiant fait apporter les bassins, nous mangeâmes comme si nous n'eussions point soupé: après cela nous les abandonnâmes aux Demoiselles, parmi lesquelles étoit une espece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point: je les fis mettre, la Comtesse & elle sur mon lit couchées à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, disant qu'il ne falloit pas contraindre ces pauvres filles, & qu'elles ne mangeroient pas à leur aise tant qu'elles croiroient que nous
les

les verrions: & en cet état-là nous causâmes deux heures. 1640.

On aura peut-être de la peine à croire qu'avec le grand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais les mains dans le lit: cependant il n'est rien de si veritable. Je baisois quelquefois la Comtesse devant la gouvernante qui ne faisoit pas semblant de le voir, parce que je la baisois aussi elle-même (tant il est vrai qu'il n'y a qu'à interesser les gens pour leur faire oublier leur devoir.) Enfin il nous fallut quitter: l'émotion où la Comtesse me laissa, m'empêcha de dormir toute la nuit, & je ne pense pas qu'elle eût de son côté plus de repos que moi.

Beauvoir qui étoit depuis deux jours allé voir un de ses amis dans le voisinage, vint le lendemain de cette aventure: nous la lui contâmes, & il la trouva plaisante, mais enfin les jours se passoient, & nous ne venions point à cette conclusion, sans laquelle tout le reste n'est rien. La Comtesse aussi pressée que moi me conseilla de prier Beauvoir de compter des douceurs à la gouvernante, me disant que cela l'humaniseroit, & que quand nous les verrions bien embarquez dans une conversation, nous pourrions prendre ce tems-là à l'entrée de la nuit pour passer de la salle dans la galerie. Cela se fit comme nous l'avions projeté, mais nôtre Argus n'étoit pas encore si occupé de son affaire qu'il ne prît garde à nous; de sorte que ne pouvant nous suivre, il appella un Gentilhomme de la maison qui étoit au bout de la salle, & lui dit tout bas de nous venir chercher & de ne nous quitter plus; ce Noble y courut, & arriva un moment trop tard pour l'intérêt de son Maître, mais pourtant trop tôt pour celui de la Comtesse

1640. tesse & pour le mien : nous nous fussions bien passés de lui encore un quart d'heure. Il nous fallut séparer, elle mourant de peur comme un enfant qui craint le fouet, & moi pestant contre ces fots de domestiques qui croient que tout est perdu quand leurs Maîtres sont cocus. La Comtesse rentra aussi-tôt dans la sale, & moi j'allai passer mon chagrin une demi-heure dans ma chambre; & après m'être un peu remis, je revins joindre la compagnie : je trouvai la gouvernante dans un silence à faire peur, & qui ne le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit indirectement à la Comtesse & à moi. La pauvre petite trembloit, & je ne pouvois la rassurer quoique je fisse; je lui disois qu'elle ne devoit pas laisser prendre cet empire-là sur elle, & qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable par les choses qu'elle enduroit : elle n'en devint pas plus hardie pour lors, & son heure d'effronterie n'étoit pas encore venue. Vous souvenez-vous, Madame, lui disois-je, que quand vous étiez toutes deux sur mon lit, vous & votre garde, elle souffroit que je vous baisasse, parce que je la baisois aussi : je croi qu'elle n'est maintenant en colere que par la difference qu'elle croit que je viens de mettre entre vous deux. J'ai envie de lui proposer de venir dans la galerie; je vous aime assez, Madame, pour faire cet effort-là pour vous; après cela nous aurions paix avec elle. La Comtesse me répondoit en souriant qu'elle n'en doutoit pas, mais son chagrin la reprenoit aussi-tôt. Enfin à force de la voir craindre, je craignis aussi; je crus qu'elle voioit des choses dans son domestique que je ne voiois pas, & ce qui aida fort encore à me le faire croire, fut la mine que nous faisoient tous les

1640. les gens de la maison : ils ne nous approchoient plus, ils chuchottoient toujours ensemble : quand pour ne pas témoigner Beauvoir & moi que nous crussions que tous leurs embarras nous regardassent, nous leurs voulions parler à notre ordinaire, ils ne faisoient pas semblant de nous entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs conférences, nous tinmes tous trois un petit conseil de notre côté. Ces gens-ci, dit Beauvoir, nous veulent assassiner, ou nous veulent faire peur pour nous faire partir. Pour l'assassinat, il n'y a pas d'apparence, ce seroit faire du bruit que leur Maître peut-être ne voudroit pas faire lui-même; mais quoi-qu'il en soit, je suis d'avis que nous délogions demain. Qu'en dites-vous, Madame? dit-il à la Comtesse. Mon Dieu, lui répondit-elle, je suis bien embarrassée, car j'ai grand' peur pour vous & pour moi; & cependant je voudrois bien que vous ne vous en allassiez pas; je suis de votre avis; ajouta-t-elle, je ne croi pas qu'on veuille rien entreprendre sur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici. Et moi, Madame, lui dis-je, je ne le crains pas, de la maniere dont je l'ai ouï dépeindre; il est vieux; ses grands feux sont passés, & il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre sans éclat notre commerce. Pour vos gens, ce n'est pas la même chose, assurément ils ont un malin vouloir contre nous; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir que le bon sens ne voudroit pas qu'ils nous assassinaient, mais je les tiens assez fots pour le faire; & c'est pourquoi, mon cousin, dis-je à Beauvoir, il faut que nous couchions ensemble cette nuit, & que nous venions demain dire adieu à Madame quand elle sera

1640. fera éveillée. Beauvoir aiant approuvé ma proposition, nous passâmes le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute notre vie: nous prîmes des mesures pour nous écrire, & le lendemain nous nous séparâmes, véritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions: elle est vive, pleine de feu, emportée & point tendre, tout attachement lui est contrainte; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels notre commerce finit par elle: il faut dire la verité, je ne la fatiguai pas de mes reproches, j'eus beaucoup de complaisance pour son changement, & une resignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris, Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée, & la curiosité plutôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Je ne sentoie plus rien dans le cœur pour elle, le tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me présenter à elle: ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût, mais je voulois faire le discret; véritablement elle poussa la discretion aux extrémitez; car lorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la saluer: C'est M. le Comte de Bussy, Madame, elle lui demanda en me regardant, quel Bussy, d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, & me persuader aussi bien qu'à

1640. qu'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'est Bussy Rabutin, Madame, lui répondit-il bonnement: mais moi qui ne pus souffrir son effronterie: Non, non, Madame, lui dis-je, il se moque, c'est Bussy Moulins. Elle rougit, & me fit excuse de ne m'avoit pas reconnu, sur ce qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela est vrai, Madame, lui dis-je en riant: il y en a même qui ne sont que six mois à n'être plus reconnoissables. Elle m'entendit bien, & de peur que je ne poussasse plus loin la picotterie, & que je n'appriisse son inconstance à Chavagnac, elle changea de discours.

J'avois fait une demi-confiance à Chavagnac: je lui avois dit que j'avois vû la Comtesse à Moulins deux ou trois fois, que j'en fusse devenu fort amoureux si je l'eusse vûe davantage, & que je prétendois m'y embarquer alors tout-à-fait. Mon dessein étoit de le faire mon confident, pour les commoditez qu'il me pouvoit donner de la voir, & de peur même qu'il ne devint mon rival: car encore que ce ne soit pas toujours un coup seur, néanmoins l'honneur, ou du moins la honte de paroître infidelles à leurs amis, retient souvent les gens qui ne sont pas encore fort touchés. Je ne voulois pourtant lui dire que les menuës faveurs & me réserver le secret des dernieres.

Le lendemain Chavagnac me presenta au mari, auquel il avoit déjà dit qu'il vouloit donner ma connoissance, que j'étois le meilleur garçon du monde, & le meilleur de ses amis; & cela afin qu'il ne cherchât point d'autres raisons quand il nous verroit toujours ensemble; je couchois même avec lui, parce que c'étoit la nuit que je pouvois entretenir la Comtesse. Son mari

1640. mari se mettoit au lit au sortir de table, & aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles, où Chavagnac & moi descendions, & nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les choses avec ordre.

La premiere visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement & sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle disoit vrai, car en ce temps-là elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, & moi tous ceux que font les hommes pour persuader leur amour, nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toujours aimez, en quoi nous mentionnons tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toujours, en quoi nous nous manquâmes aussi bien-tôt de parole. Après cela nous réglâmes nos rendez-vous tête à-tête.

Mes plaisirs durèrent trois jours sans aucun trouble: mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatrième sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la Comtesse un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire: cela joint à la reputation de doucereux banal, qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la Comtesse, mais elle me traita de visionnaire,

naire, de la pouvoir soupçonner d'aimer cet homme-là. Faites-moi justice, me dit-elle, quand je serois capable de souffrir en même tems un autre amant avec vous, me croiez-vous assez aveuglée pour en souffrir un fait comme celui-là. Je trouvai tant de bon sens en ses excuses (car en effet le galand étoit fort laid & fort ridicule) que comme l'on croit aisément ce qu'on desire, je fus tout-à-fait desabusé: elle prit même alors soin de redoubler pour moi ses caresses, en me disant que l'injustice que je lui avois voulu faire, auroit mérité qu'elle en eût eu du ressentiment si son amour n'avoit été plus fort que sa raison. Je lui demandai pardon de mes brutalitez, & d'avoir pu douter un moment d'une fidélité comme la sienne. Enfin la paix se fit, c'est-à-dire la trêve; car deux jours après je vis mon rival au Cours; & ma maîtresse au fonds de son carosse, elle se cachoit le mieux qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas à faire cacher une de ses Demoiselles qui étoit à la portiere.

Il ne faut pas demander si je fis bien l'enragé le soir; car on sçait ce qui se doit faire en pareille rencontre. La jalousie ne me tourmentoit pas tant que la honte des excuses que je lui avois faites d'avoir été jaloux: après m'avoir nié quelque tems qu'elle eût été au Cours avec mon rival, enfin elle me l'avoüa voiant que je n'en doutois pas; mais elle me dit que ce n'étoit pas une consequence qu'elle l'aimât, qu'au contraire c'étoit une marque infallible qu'il n'y avoit rien entre eux, & qu'on traitoit ainsi les gens sans consequence. J'avoué que bien que je sois l'homme du monde le plus éloigné des emportemens qui obligent de frapper une femme,

1640. me, je fus sur le point de souffleter la Comtesse: cependant je m'en empêchai, & songeant que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi & de prétendre être aimé de même d'une femme faite comme elle, je pris mon parti en un moment: Et bien, Madame, lui dis-je, puisque c'est une marque infallible qu'il n'y a point d'amour entre les gens quand ils vont au Cours dans le même carosse, j'y veux aller avec vous: aussi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand de nôtre intelligence, & comme j'ai beaucoup de soin de vôtre réputation, je veux desabuser le monde; mais je veux être à la belle portière avec vous. La Comtesse qui n'étoit pas fort délicate sur la bonne renommée, & qui après avoir appréhendé un grand fracas de ma part, étoit ravie de se tirer d'affaire à ce prix-là, me dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le lendemain nous allâmes au Cours de la manière que je lui avois proposé. Le premier homme que nous trouvâmes devant les Thuilleries, ce fut mon rival: il pâlit en nous voyant ensemble, & je ne doute pas que comme il prenoit les matieres plus à cœur que moi, il ne fût bien plus fâché que je n'avois été. D'aussi loin que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille de la Comtesse, non pas que j'eusse rien à lui dire, mais pour désespérer le spectateur intéressé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cherché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'avois pas d'amour pour elle, je n'avois point aussi de ménagement, & je ne voulois avec elle qu'un commerce des sens où le cœur n'eût aucune part, qui est tout ce qu'on peut demander d'une jolie coquette.

Je

1640. Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être trompé de ma maîtresse, je l'eusse découvert avant que d'être au point de ne m'en point dédire: car autrement j'aurois toujours été dans ces incertitudes qui font tant de peine aux amants trop engagez, & qui les empêchent de prendre une bonne resolution comme je pris en cette affaire. Je passai encore trois semaines avec elle assez tranquillement, sans peine & sans plaisirs, sans amour & sans jalousie; après lesquelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut alors que je m'apperçûs de l'avantage que j'avois d'être desabusé. J'aurois été inconsolable si j'avois été amoureux: j'ai passé depuis par ces desespoirs, & je sçai ce qu'il en coûte, mais heureusement pour moi je n'avois rien de tendre dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce tems-là que du soin de mon équipage. Je pris donc congé de ma maîtresse avec la prudence d'un Caton, & j'eus le plaisir de lui voir jeter des larmes pour moi, qui me trouvèrent insensible. Il est vrai que comme elle étoit femme de courage, elle m'en témoigna bien-tôt son ressentiment: car je lui écrivis une lettre à quoi elle ne fit point de réponse, & je n'entendis plus parler d'elle, que quatre ans après, qu'étant allé voir un de mes amis à la campagne, je sçûs qu'elle étoit dans son voisinage: il l'avoit veüe deux ou trois fois, & il commençoit d'en devenir amoureux, mais il la craignoit comme une Vestale; ce n'est pas qu'il ne sçût sa vie, c'est qu'il étoit timide avec les Dames. Je lui proposai de l'aller voir, & je lui promis d'avancer plus ses affaires par les choses que je dirois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit sans moi en trois mois avec sa conduite respectueu-

1640. tueuse; il m'en conjura, & nous allâmes voir la Comtesse. Je la trouvai plus belle & moins aimable que jamais, car elle étoit dans des emportemens qui sont même ridicules aux hommes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami d'avoir une si belle voisine; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui à mon avis seroit long, & que pour moi ma profession étoit faite. La Comtesse se mit à rire & ne se défit point de mon effronterie, il n'y eut de honteux que le nouvel amant. Au reste, Madame, lui dis-je, je sçai qu'il est amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en assure, & je vous déclare que bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, c'est de le bien traiter; c'est un autre moi-même, Madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme si je les recevois. Il est plaisant (dit en riant la Comtesse) on diroit à l'ouïr parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouïr parler que vous m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne le dira jamais; on sçait trop que vous n'êtes pas femme à donner si legerement vôtre cœur.

Pendant cette conversation le pauvre amant n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui donnasse de parler. Enfin après avoir encore badiné quelque tems la Comtesse & moi, nous nous quittâmes, & j'appris au bout de six mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son exemple.

Mais cette histoire m'a emporté trop loin. Il est vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux fois, & il m'a semblé plus à propos d'interrompre

pre mes Memoires, que le recit d'une petite aventure amoureuse.

Pour revenir à mon sujet, arrivant à Moulins, j'y trouvai deux lettres de cachet; l'une qui m'étoit venuë par la poste il y avoit quinze jours, & l'autre par un valet-de-pied du Roi qui m'attendoit pour me la donner lui-même. La première étoit celle-ci.

LETTRE DE CACHET
adressée à M. de Bussy.

ANN. 1641.
Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant reçu une infinité de plaintes des desordres que les soldats de vôtre Regiment ont commis & commettent à la campagne & dans la garnison de Moulins, & de la prétention en laquelle sont les Officiers de vôtre Regiment, de connoître seuls des crimes & delits de leurs soldats; j'ai fait expedier une Ordonnance pour déclarer que selon le pouvoir des Intendants de la Justice, des Juges Presidiaux & des Prevôts: J'entends que chacun d'eux prenne connoissance desdits crimes & en fasse punir exemplairement les coupables suivant la rigueur des Ordonnances: vous laissant & à vosdits Officiers vôtre juridiction ordinaire pour les crimes de soldats à soldats & autres qui regarderont la milice & faction de guerre. De quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin que vous & vosdits Officiers vous vous conformiez sans aucune difficulté à ce qui est en cela de mon intention; voulant bien vous dire que si après cela il s'y rencontroit quelque obstacle, je rendrai responsables ceux qui commandent vôtre corps, de tous les desordres

1641. „ que les soldats pourroient commettre à l'ave-
 „ nir. C'est ce que je vous dirai par cette lettre,
 „ priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Buffy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Morfan,
 „ le 19. Decembre 1640. Signé LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Voici la lettre de cachet que m'apporta le
 valet-de-pied du Roi.

AUTRE LETTRE DE CACHET
adressée à M. de Buffy.

„ Monsieur de Buffy Rabutin, Desirant être
 „ informé par vôtre bouche de l'état de la
 „ garnison de Moulins, & de plusieurs plaintes
 „ que l'on m'a faites, tant du faux-faugage que
 „ les soldats de vôtre Regiment exercent à for-
 „ ce ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu
 „ des chefs) que des vols sur les grands chemins
 „ & autres infinis desordres & contraventions à
 „ mes reglemens, qu'ils commettent chaque
 „ jour, sans que l'on en puisse faire aucune ju-
 „ stice, à cause de la connivence des Officiers
 „ & de l'appui qu'il donnent manifestement aux
 „ coupables: Je vous fais cette lettre, pour vous
 „ dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçüe vous
 „ ayez à me venir trouver, & que cependant
 „ vous donniez tel ordre pour empêcher la con-
 „ tinuation de ces déreglemens, qu'ils ne puis-
 „ sent arriver en vôtre absence, voulant bien
 „ vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers
 „ de vôtre Regiment m'en serez responsables:
 „ & remettant à vous faire entendre plus parti-
 „ culierement mes volontez lorsque vous serez
 „ près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon-
 „ sieur

„ fleur de Buffy, en sa sainte garde. Ecrit à Saint
 „ Germain en Laye, le 2. jour de Janvier 1641. 1641.
 „ Signé LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Le même valet-de-pied qui me donna cet-
 te lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait
 semblant d'y aller pour rendre une même lettre
 au Marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé,
 à ce qu'il disoit; mais la verité est qu'on n'en
 vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la
 consciencé nette, pris la poste, & m'en vins à
 la Cour. Le lendemain que je fus arrivé j'allai
 trouver le Secretaire d'Etat Desnoyers, pour
 sçavoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit
 faites au Roi de mon Regiment. Il me répon-
 dit que mon Regiment ne donnoit jamais sujet
 de plaintes, & particulièrement lorsque j'y étois.
 Je ne viens pas l'excuser, Monsieur, lui dis-je,
 mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car
 je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne sçavoit rien
 de tout cela, & qu'il falloit que je m'adressasse
 à Bouteiller, lors Surintendant des Finances.
 L'étant donc allé trouver, il me dit que les
 Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient
 fait de grandes plaintes au Conseil contre le
 Regiment d'Effiat & contre le mien. Je lui ré-
 pondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui a-
 voient fait le mal, ou à ceux qui commandoient
 nos Regimens, & qui avoient souffert le desor-
 dre; que pour moi je n'avois été à Moulins
 que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne
 m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoi
 que je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas
 d'être malheureux: cela me fit soupçonner quel-
 que chose & resoudre de partir le jour d'après.

1641. Veritablement, Testu Chevalier du Guet me vint arrêter le lendemain matin & me mena à la Bastille. Huit jours après Talon Avocat General & la Ferté de Ris Maître des Requêtes me vinrent interroger; mais trouvant par mes réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce soit, je ne les revis plus & on me laissa prisonnier.

Mon crime étoit un peché originel: Desnoyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon pere. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été effectivement coupable du desordre de mon Regiment, sans la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec mon innocence.

Quinze jours après que je fus à la Bastille, le Comte de Guiche m'envoia faire compliment par Jumeaux Capitaine de son Regiment de Cavalerie, & offrir son service auprès du Cardinal de Richelieu dont il avoit épousé la niece. Il est vrai, qu'ayant appris peu de tems après que Desnoyers haïssoit mon pere, il tint bride en main, & je n'ouïs plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille, quand mon pere (qui avoit été jusques là incommodé d'une sciatique) alla demander ma liberté au Cardinal; il la lui promit de la meilleure grace du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venue, mon pere retourna à Ruel pour faire souvenir le Cardinal de sa promesse. Ce Ministre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me sortir de prison; que je me perdrois si l'on le faisoit, & que je menaçois de me vanger. Mon pere lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui, mais

mais qu'il affeuroit Son Eminence que je n'étois pas fou, & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641.

C'étoit un ouvrage de Desnoyers, qui apprehendant que l'on ne donnât de trop courtes bornes à sa vengeance, m'avoit rendu ces méchans offices.

Trois semaines après ma mere alla supplier le Cardinal de m'accorder ma liberté, comme il avoit fait la faveur à mon pere de la lui promettre.

Il est bon de remarquer en cette rencontre l'autorité absoluë du Cardinal, qui avoit mis les choses sur un pied que dans la plupart des graces on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit si bien gagné ou intimidé les gens qui étoient autour de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il vouloit, & il n'a jamais scû un combat que la Motte-Hodancourt perdit en Catalogne, parce que le Cardinal le vouloit faire Maréchal de France, comme il fit, & que la connoissance de ce malheur eût pû empêcher sa promotion.

Mais pour revenir à la demande que ma mere lui fit de ma liberté. Quoi, Madame, lui dit-il, cela n'est pas encore fait? Non, Monsieur, lui répondit-elle, Votre Eminence l'auroit appris par les remerciemens très-humbles de mon fils. Sur cela il commanda à un de ses Secretaires d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il m'envoïât une lettre de cachet pour sortir de la Bastille. Guy de Rabutin mon frere, qui avoit été page du Cardinal demeura à Ruel pour la retirer; & quinze jours s'étant passés sans le pouvoir faire, pendant lesquels la Cour alla à Abbeville, enfin il en parla un jour au Cardinal, Desnoyers étant dans la chambre. Qu'est-ce donc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre

1641. d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce que j'ai ordonné là-dessus ? Et comme Desnoyers ne répondoit rien, Que cela soit fait aujourd'hui, ajoûta-t-il, & que je n'en entende plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, & alla faire expedier cette lettre de cachet que mon frere m'apporta.

LETTRE DE CACHET
adressée à M. du Tremblay.

„ Monsieur du Tremblay, Considerant que
„ la prison du Sieur de Bussy Rabutin en
„ mon Château de la Bastille depuis plusieurs
„ mois, peut tenir lieu de quelque punition
„ des desordres commis par son Regiment dans
„ Moulins, & aiant reçu diverses assurances
„ qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les
„ empêcher, & de tenir son Regiment en bon
„ état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé;
„ J'ai bien voulu vous faire cette lettre pour
„ vous dire que mon intention est, qu'après que
„ ledit Sieur de Bussy aura satisfait l'Adjudica-
„ taire Général de mes Gabelles sur le faux-fau-
„ nage commis par les Officiers & soldats du-
„ dit Regiment pendant leur logement à Mou-
„ lins, & qu'il vous en fera apparu par le cer-
„ tificat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-
„ près que vous aurez reçu une promesse par é-
„ crit signée du Sieur de Bussy Rabutin son pere
„ & de lui, par laquelle ils s'obligeront tous
„ deux à mettre ledit Regiment à douze cens
„ hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui
„ pendant le quartier d'hiver dernier: duquel le
„ paiement a été entierement fait audit Regi-
„ ment; vous aiez à mettre ledit Sieur de Bussy
„ Ra-

„ Rabutin en liberté, moienant ladite promesse
„ & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga- 1641.
„ belles: & la presente n'étant pour autre sujet, je
„ prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Trem-
„ blay, en sa sainte garde. Ecrit à Abbeville le 6.
„ Juin 1641. Signé; LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.
Et à la suscription de la lettre, A Monsieur
du Tremblay Gouverneur de mon Château de
la Bastille.

Il y a bien des choses en cette rencontre sur
lesquelles on peut faire des observations.
Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais
eu de Secretaire d'Etat qui ait mieux fait par-
ler le Roi son maître, que lui. Cependant
sa passion l'aveugle si fort en cette conjoncture,
que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en
disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon
état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors
il n'étoit pas question: il fait que le Roi rend
compte au Gouverneur de la Bastille des motifs
de ma prison & de ma liberté, & compose une
espece de manifeste aussi-bien raisonné, que pour
une déclation de guerre. D'ailleurs le Cardinal
qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma
mere, ou à mon frere, à quelles conditions le
Roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais aucune,
& Desnoyers en impose de son chef, & en impose
d'injustes & d'impossibles. Car premierement,
pour celle de l'Adjudicataire General des Gabel-
les, qui demandoit au Conseil un dédommage-
ment de deux cens mille écus de sa Ferme, quel-
le injustice de me vouloir rendre responsable des
desordres qu'avoient faits en mon absence le Re-
giment d'Effiat & le mien? & quelle impossibilité
D 4 à

1641. à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner deux cens mille écus?

Pour l'autre condition de donner une promesse de mon pere & de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le traité fait avec moi:

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car j'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison; & quand j'aurois fait un traité, on m'avoit ôté, en m'arrétant, les moïens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnoyers, lui avoit fait mettre à l'insceu du Cardinal ces conditions dans cette lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris; & l'ayant trouvée si injuste, je l'envoiai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, résolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. Etant donc partie de Paris, & arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launai son parent qui en étoit Gouverneur: elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand sang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendrait une autre lettre de cachet sans fâcher Desnoyers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Bussy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Cardinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de l'obte-

1641. l'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en sçavoir bon gré, & lui fit expédier sur l'heure une lettre de cachet pour me sortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon Regiment.

Trois semaines avant que je sortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoie prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de faire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois, & seroit emporté avec mon équipage, j'y consentis sans faire de reflexion aux conséquences: & comme ce coffre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essaiër s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachés dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait: si bien que ce pauvre homme au desespoir croiant étouffer, fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, & me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lors que je fus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en presence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit: il est vrai que lors que je fus parti, il dit au Gentilhomme Savoïard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui & le laissa quasi désespéré.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je fus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais.

1641. Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite, car quelques années après il fut disgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontez de Dieu, ni courage : le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espece d'imbecillité sans se marier.

Pendant ma prison, mon Regiment aiant eu ordre de servir dans l'armée que commandoit le Maréchal de Châtillon, fut defait à la bataille de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'allai à mon Regiment qui étoit aux environs de Mesieres dans le débris de l'armée du Maréchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenser (quoi qu'il eût perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour son fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, & après Duc de Châtillon; & cette récompense fut faite au Maréchal, parce que le Comte de Soissons Louis de Bourbon, ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Ensuite le Maréchal étant tombé malade, se retira, & l'on donna son armée à commander à de Maillé Maréchal de Brezé, beaufrere du Cardinal. Le Maréchal aiant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trimouille, & encore un autre du nom duquel il ne me souvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'infanterie de la Garnison d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuste, (n'y aiant que les gens pourvus du Roi qui puissent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des
deux

1641. deux autres Regiments, je m'en allai supplier le Maréchal de Brezé, d'avoir égard au titre de Mestre de Camp que j'avois, & de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander par tout. Le Maréchal qui étoit bizarre naturellement, & de plus insolent de sa faveur, crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injustice, ou qu'il y avoit de la foiblesse de s'en repentir. Il me dit donc avec un air d'autorité, qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez, que nous étions bien difficiles, & que quoi qu'on fit, on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans repliquer, ne me voulant pas commettre avec un homme emporté, qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens, l'armée passa outre, & s'en alla du côté de Lille. Le soir le Gouverneur de Lens, honteux d'avoir à me commander, m'envoia civilement demander l'ordre: je le donnai sans me faire presser, & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui, me fit l'honneur qu'il put me faire, & pendant que je fus avec lui il me conta sa vie qui me parut fort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée mes amis firent entendre raison sur mon sujet au Maréchal de Brezé: desorte que l'aiant disposé à me retirer de Lens, il m'envoia à son retour (qui fut huit jours après) Monsou Capitaine de ses gardes me dire de l'aller trouver. Monsou ne m'aiant pas trouvé, & lui aiant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laissé, le Maréchal s'emporta & menaça

de m'interdire. Enfin le Pleffis Bélievre Lieutenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'infanterie du Maréchal, fit ma paix avec lui, & je le suivis au siege de Bapaume, où deux jours après qu'il fut formé il fit venir mon Regiment.

1641. Siége de Bapaume.

Cette place étoit de sept bastions bien revêtus, avec un grand fossé sec, & une bonne contrescarpe: mais ce qui en rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieuës à la ronde. Il falloit de necessité pour y réussir prendre la conjoncture que les ennemis fussent occupez ailleurs, & ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes; & ce fut ce tems-là que prirent les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye; les ennemis étant alors embarquez à la reprise d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & se rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Maréchal de Brezé aiant été rappelé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Maréchal de la Meilleraye fit marcher l'armée devers Arras. Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur étant allé rendre ses devoirs à ce Maréchal à demi-lieuë de sa place; celui-ci le prit d'abord par son baudrier, & lui demanda son épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. Il est vrai; reprit le Maréchal, témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du Roi, & sur cela le Capitaine des gardes du Maréchal se saisit de lui; & le fit sortir de la cham-

chambre. Le lendemain il fut conduit avec bonne escorte dans la Citadelle d'Amiens, où son procès lui aiant été fait, il fut condamné d'avoir la tête coupée pour quelques violences, & quelques prétendues concussions. Mais en effet par la haine du Maréchal de la Meilleraye & de Desnoyers ennemis implacables.

1641.

Saint Preuil arrêté prisonnier, & condamné à mort.

La plupart des Historiens sont pensionnaires de la Cour; ils n'écrivent que sur les memoires qu'on leur donne: de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si les malheureux paroissent toujours coupables. Cependant il se rencontre quelquefois des gens desintéressés & amis de la verité, qui ne pouvant pas faire une meilleure fortune aux misérables, leur font au moins une meilleure réputation, & qui leur sauvent l'honneur malgré l'injustice de leur siecle. Je prétens aujourd'hui rendre ce bon office à Saint Preuil, & je ne suis pas en peine d'être cru: car outre que je suis connu pour un homme sincere, c'est que j'ai vû presque toutes les choses que j'en vais dire.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil étoit brun, & avoit la tête naturellement frisée, le visage assez agréable; mais sur tout la mine haute & fiere autant que le courage. Dans les commencemens de sa vie il avoit été fort galant, & entre autres passions il en avoit eu une grande pour Madame. . . . une des plus belles femmes de son tems; mais malheureusement pour lui il n'avoit pas été sans rival auprès d'elle.

Histoire de Saint Preuil & le sujet de sa mort.

De la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis Maréchal de France, & alors Enseigne des Gardes de la Reine Mere Marie de Medicis, étoit amoureux de Madame. . . . aussi-bien que

1641. Saint Preuil : mais comme celui-ci en étoit mieux traité, il mettoit l'autre au desespoir, & il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une aventure de Saint Preuil, qui fera bien connoître son caractère. Soit que le mari fût jaloux, soit pour quelqu'autre raison, sa femme vint demeurer quelque tems à Bagnolet, & ce fut alors qu'on fit ce Vaudeville.

*Vous n'aurez plus à Bagnolet
Ni balet, ni comedie,
Pas seulement un poulet,
Quelque chose qu'on vous die:
Saint Preuil ce nouveau galant,
Quand vous ne serez plus belle,
Sera le plus infidelle
De tous vos autres amants.*

Saint Preuil l'y alloit voir fort souvent. Un jour qu'il la pressoit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernieres faveurs, & qu'il n'en demouroit pas même aux paroles, elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne se jamais presenter devant elle. Il sortit de sa chambre: veritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme elle avoit accoûtumé, le long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil fort tout nû de derriere une palissade, & se montrant à sa maîtresse en cet état: Ce sera pour la derniere fois, Madame: Adieu, lui cria-t-il; & là dessus il se jeta dans le Canal la tête la premiere. La Dame effrayée de cette

vi-

1641. vision se mit à crier aussi, & à fuir du côté du logis, où elle tomba évanouie. Si-tôt qu'elle put parler, elle commanda qu'on allât voir ce qu'étoit devenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé promptement avoit regagné Paris, où il se tint caché quelques jours. Cependant le bruit de sa mort s'étant répandu, Madame de fut vivement touchée de la resolution extrême qu'il avoit prise: cela lui parut une marque extraordinaire d'amour, & lui aiant peut-être trouvé des graces dans sa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ses habits, elle se repentit de sa cruauté, & témoigna publiquement le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint Preuil en étant averti, ressuscita bien-tôt, & ne perdit pas une si favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus serieux endroits de sa vie; lors que la Meilleraye & lui avoient cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être ennemis. Ils s'étoient toujours depuis morgué; & tant qu'ils avoient été égaux en fortune, Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté la haine & l'envie de son ennemi contre lui. Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu premier Ministre, fit avoir des emplois à la Meilleraye son cousin qui le firent Maréchal de France. Saint Preuil de son côté s'étoit fort avancé par son seul merite: il avoit été fait Capitaine au Regiment des Gardes, & ç'avoit été lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au combat de Castelnaudari, ce qui lui avoit donné l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu contre Fleffelles, & l'ayant tué, il s'étoit sauvé hors du Roiaume, craignant la rigueur des Edits

1641. Edits qui venoient d'être faits contre les duels, & il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que les ennemis aiant assiégué Corbie en 1636: il s'étoit jetté dedans, en passant la Somme à la nage; en avoit retardé la prise par sa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi passa son duel pour une rencontre. Ensuite ses services lui firent avoir le Gouvernement de Dourlans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne fortoient plus de leurs places à dix & douze lieues à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils souvent battus: ils ne l'appelloient que *la Tête de fer*.

Jusques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venue, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de Desnoyers, nommé d'Aubrai, qui étoit dans sa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnison des ennemis escortée seulement par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit sans cesse en campagne pour le service du Roi, rencontra cette garnison, la chargea & la défit avant qu'il eût veu le Trompette. Le Maréchal croiant avoir alors un sujet infaillible de le perdre, envoya les plaintes des ennemis au Cardinal, lui manda que c'est pour le ruiner d'honneur & de réputation, que

Saint

1641. Saint Preuil a fait cette action-là; exagéré là-dessus ses violences & concussions: & tout cela étant soutenu par Desnoyers, qui se souvenoit de l'outrage fait à son cousin d'Aubrai, le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil: & peut-être en s'imposant la nécessité d'abandonner un de ses bons amis, se flatta-t-il de la réputation qu'il croioit avoir par là; de préférer la justice à ses propres inclinations.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye aiant fait reconnoître de la part du Roi, la Tour Gouverneur dans Arras, & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche, quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortifier la Bassée, où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez, mon Regiment fut reformé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune, je m'en revins à la Cour, résolu de quitter le service: & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer, je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le haïssois naturellement, parce que j'étois ennemi de toute contrainte. Mon pere eût assez souhaité de me voir établi, mais il eût voulu de ces mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un beau garçon, & qu'on m'eût pris avec mes droits sans lui demander autre chose. Il me parloit incessamment de la fortune de Chabot, qui par sa bonne mine & pour sa belle danse avoit épousé la Duchesse de Rohan; & je vois bien qu'il se prenoit un peu à moi, de ce qu'é-

tant

tant assez bien fait, quelque Infante ne m'étoit
1641. pas encore venue enlever.

Pendant que je cherchois une femme, je trouvai une de mes parentes, jeune fille, fort belle, mais qui n'avoit point de bien: elle me plût d'abord; & croiant seulement m'amuser en attendant que j'eusse rencontré quelque bon parti, j'en devins amoureux. Dans les commencemens de ma passion je fus assez mon maître pour ne la vouloir point épouser, ne me voulant pas ruiner pour l'amour d'elle, & quand l'amour m'eut mis en état de ne plus songer à mes intérêts, je songeai aux siens, & je ne la voulus pas rendre malheureuse en l'épousant malgré mon pere, ni la ruiner pour l'amour de moi. Ainsi je ne la voulus jamais épouser: elle n'eut pas les mêmes considerations pour moi; car dans tous les tems elle me souhaita pour son mari.

Mais pour dire les choses de suite, cette fille étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: le voisinage fit nôtre connoissance, & le commerce nôtre amour. Je ne l'aimai pas long-tems sans en être aimé, & même elle ne fit point de façons de me l'avouer de bonne heure: cela joint à nôtre alliance empêcha qu'on n'en parlât. C'est un grand avantage pour cacher son amour, que d'être parent de sa maîtresse: les affiduez d'un Cousin ne font pas si-tôt parler que celles d'un homme qui n'est point parent; & avant que le public ait découvert que le parent a quelque dessein, l'affaire est réglée, & les amans ont pris des mesures ensemble pour le tromper.

Au reste je recevois de ma Cousine toutes les faveurs imaginables à la réserve de la dernière-

niere: la raison en est si extraordinaire, que si je ne la disois pas, on ne la devineroit jamais. 1641.

La crainte d'être refusé, empêche presque toujours les jeunes gens de demander des faveurs; pour moi je ne les demandois pas à ma Cousine de peur qu'elle ne me les accordât; & sur cela j'admire la bizarrerie de mon amour qui n'avoit autre but que soi-même: car je ne voulois ni débaucher ma maîtresse ni l'épouser. Cependant me voiant un jour auprès d'elle dans d'autres sentimens: vous êtes le maître, mon Cousin, me dit-elle, si vous le voulez absolument; mais vous ne le voudrez pas, si vous me voulez donner la plus grande marque d'amour que vous puissiez me donner en vôtre vie. Non, ma Cousine, lui répondis-je, je ne le veux plus; je serai aussi honnête que vous: & afin qu'elle ne pût gêner le mérite de cette action par aucune interpretation defavantageuse, je lui fis voir au doigt & à l'œil, que rien ne m'empêchoit de me satisfaire que la seule envie de lui faire plaisir.

Cependant mon pere & ma mere qui furent avertis de cette galanterie, en craignirent les suites, & pour les interrompre ils voulurent me marier. Après avoir examiné les meilleurs partis de la Province, ils crurent ne pouvoir pas mieux s'adresser qu'à Gabrielle de Toulangeon fille d'Antoine de Toulangeon, Gouverneur de Pignerol, & de François de Rabutin, sœur du Baron de Chantal.

Lorsque mon pere prit ce dessein, il le dit à tous ses amis, afin d'ôter par là toute esperance à ma Cousine. Cela fit l'effet qu'il s'étoit promis: la Demoiselle qui avoit paru jusques-

là si passionnée prit bien-tôt son parti, & se re-
 1641. solut à rompre tout commerce avec moi : ce
 qui me surprit fort ; car encore bien que je sça-
 che qu'on ne se pend pas d'ordinaire en ces
 rencontres, il est pourtant naturel d'être d'a-
 bord dans une grande douleur & d'avoir peine
 à en revenir. Voilà comme je fus quinze jours
 durant, au bout desquels la conversation d'un
 de mes amis qui sçavoit l'état de mes affaires, &
 qui lisoit avec moi le traité d'Ovide des Remè-
 des d'amour, commença de me consoler. Peu
 de tems après mon pere m'ayant mené en Nor-
 mandie, l'absence de six semaines acheva de me
 guerir.

ANN. 1642. Je m'en allai ensuite en Bourgogne pour
 mon mariage : il traîna assez long-tems, & pen-
 dant que les gens d'affaires ajustoient les condi-
 tions, me trouvant à Bussy, six mois après ma
 rupture, je me promenois dans le Bourg, lors
 que je vis un carosse qui venoit sur le chemin
 de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'é-
 toit ma Cousine & sa Sœur qui alloient à Dijon
 pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'é-
 toient arrêtées pour demander de mes nouvel-
 les : elles m'apperceurent, & s'étant mises à
 crier de joie toutes deux en me voiant, je les
 reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon.
 Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je
 me trouvois alors pour ma Cousine : je me
 souvenois bien de l'avoir veüe autrefois, mais
 à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, & il
 ne me restoit de tout nôtre commerce qu'une
 grande familiarité. Comme je n'avois plus de
 respect pour elle à cause que je n'avois plus d'a-
 mour, je prenois d'autorité, & sans les deman-
 der, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à
 mes

mes prieres ; & si elle m'avoit laissé faire alors,
 je ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois
 autrefois ; mais elle n'avoit garde de se remet-
 tre à ma discretion, ne doutant pas que je n'en
 abusasse. Je demurai huit jours avec elle, a-
 près lesquels je m'en retournai à Bussy, crai-
 gnant que Mademoiselle de Toulangeon (qui
 m'avoit déjà donné quelques petites attaques
 sur cette galanterie (ne trouvât mauvais qu'é-
 tant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore
 de l'attachement.

Quelque tems après je me mariaï. Ce fut à
 Alonne près d'Autun, le 28. d'Avril 1643. J'y
 demurai près d'un an sans entendre parler de
 ma Cousine, après lequel je la trouvai à Paris
 mariée aussi bien que moi, & plus belle qu'elle
 n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes
 services passez ; je lui rendis donc quelques
 soins sans amour : comme je ne craignois rien,
 je hasardois tout, & les témérités étant d'ordi-
 naire heureuses en ces matieres, je ne perdus pas
 mes peines. Depuis ce tems-là je n'ai point
 douté que la hardiesse en amour n'avancât fort
 les affaires : je sçai bien qu'il faut aimer avec
 respect pour être aimé ; mais assurement pour
 être recompensé il faut entreprendre, & l'on
 voit plus d'effrontez réussir sans amour, que
 de respectueux avec la plus grande passion du
 monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette con-
 quête sans peine & sans desirs, je me souciaï
 peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne
 nous attachions quelquefois à des personnes a-
 près en avoir eu des faveurs, que d'abord nous
 n'avions pas trop desirées, mais il faut que ce
 soient leurs manieres douces, agreables & ten-
 dres

1643. dres qui nous arrêtent; enfin un je ne sçai quoi qu'on ne peut exprimer & qui ne se sent que par la pratique. A la verité ma Cousine avoit tout le contraire de cela; plus on la connoissoit, moins on avoit d'amour pour elle, & son corps, son esprit & sa conduite lui faisoient perdre les amans que son visage lui avoit attiré.

1644. Je fus donc une espece de Provincial depuis ANN. 1642. jusques en 1644. que Mauvilly Lieutenant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance de Henri de Bourbon Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne, aiant été tué aux attaques de Fribourg, faites le 3. d'Août 1644. par Louis de Bourbon Duc d'Enguien pour lors, & depuis Prince de Condé: mon pere souhaita que je traitasse de cette Charge. Je convins du prix à douze mille écus avec le bon homme Villeneuve, pere de Mauvilly, auquel on avoit donné permission de retirer cette somme que son fils en avoit donnée, & ensuite le Prince de Condé m'en fit donner le Brevet avec toutes les marques d'estime imaginables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Buffy Hugues de Rabutin mon oncle, devint par droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de Lorraine Chevalier de Guise, qui se sentoît appuyé de l'alliance & de la protection de Gaston de France Duc d'Orleans, pour lors Lieutenant General de la Regence, avoit prétendu avant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du Roi, & je pense que si le Grand Prieur mon oncle eût un peu tâté sur son affaire, la Cour lui eût fait cet-

te

te injustice; mais sans hesiter il prit possession du Grand Prieuré avec toutes les soumissions en ce cas requises, & puis alla saluer en cette qualité le Roi & la Reine Regente. 1644.

Aussi-tôt que j'eus appris sa promotion, je partis de Buffy en poste & je l'allai trouver, ne doutant pas que je ne fusse celui de sa maison qui se pourroit le plus vrai-semblablement prevaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par la mort de mon pere. Le Prince de Condé demanda pour moi à la Reine sa Charge de Lieutenant de Roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, & l'on fut sur le point de me la refuser, parce que j'étois Lieutenant de ce Prince. Enfin on la lui accorda pour moi, & j'en eus les provisions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté serment entre les mains de la Reine Regente, ANN. le Prince de Condé m'écrivit ce billet de sa 1645. main.

„ M. le Comte de Buffy portera, s'il lui
„ plaît, & sans delai sept mille cinq cens li-
„ vres au Sieur de Bartillac Tresorier de la
„ Reine, & en prendra un Certificat. J'ai eu
„ commandement de lui mander ceci. M. de
„ la Vrilliere l'a aussi de le lui dire. Fait à Pa-
„ ris ce 24. Mars 1645. HENRI DE BOUR-
„ BON.

Cet ordre me surprit fort, car jusqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, & je croiois en être quitte pour les presens qu'on a accoutumé de faire en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut necessairement passer. Mais enfin il fallut obeir, & je trouvai cet

cet

1645. cet argent dans la bourse de Messieurs Perraut Intendant de la Maison du Prince de Condé, qui me le prêta fort honnêtement.

Cette petite taxe venoit de l'esprit ménager du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine coutume de faire acheter toutes les graces qu'il faisoit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le Nivernois qui se disoient de tout tems des Gouvernemens particuliers independans de celui de cette Province, le Roi me fit donner un Ordre à ce sujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour aller prendre possession de ma Charge, mais je tombai dangereusement malade chez moi. Je traînai long-tems, & cela ne m'empêcha pas seulement d'aller en Nivernois, mais encore de me trouver à la Bataille de Nortlingue qui se donna le 2. d'Août 1645.

Lorsque je fus un peu remis, j'assemblai une recreuë de trente Maîtres, tant pour m'aider à joindre l'armée, que pour remplacer le malheur qui m'étoit arrivé de n'avoir pu me trouver à l'ouverture de la Campagne, & je me mis en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 21. d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien arriva deux jours après en brancard avec la fièvre continuë, & delà passa en France. Edme de la Châtre mon Cousin germain par sa femme, revint aussi en même tems de l'armée fort malade, & mourut le 3. de Septembre 1645.

Mort de
M. de la
Châtre.

dont ce fut grand dommage : car c'étoit un Gentilhomme de courage & d'esprit : il avoit été Maître de la Garderobe de Louis XIII. & Colonel des Suisses dans la Regence d'Anne d'Autriche ; mais s'étant mis dans une cabale

1645. de gens qu'on appelloit *Importans*, dont le Duc de Beaufort étoit le Chef, & cela contre la faveur naissante du Cardinal Mazarin : & celui-ci étant devenu le Patron, il fit arrêter le Duc de Beaufort & destituer la Châtre de sa Charge de Colonel des Suisses que le Maréchal de Bassompierre lui remboursa. La Châtre au désespoir de sa disgrâce, fit cette Campagne volontaire auprès du Duc d'Enguien, fut pris à la bataille de Nortlingue ; & n'étant pas connu, fortit de prison en payant la rançon d'un Cheveau-leger ; mais il ne jouit pas long-tems après cela de sa liberté.

Le 3. de Septembre je partis de Philisbourg, & je vins camper à Gotzen où étoit l'armée commandée par les Maréchaux de Grammont & de Turenne.

Le 4. nous marchâmes à Hailbron où l'on ne fit rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que quelques abbatis sur les éminences, & quelques redoutes.

Le 9. les ennemis firent une sortie avec deux Escadrons qui furent vigoureusement repoussés par de Lorraine Comte de Lislebonne, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Cardinal Mazarin.

Le 12. on envoya six gros canons à Vimpfen, parce que Hailbron venoit de capituler.

Le 13. au matin il arriva un Convoi de Philisbourg, conduit par quinze cens hommes de pied.

Le 14. Hailbron se rendit.

Ce jour-là aiant soupé ensemble Jumeaux & moi, & nous trouvant de bonne humeur, nous écrivîmes cette lettre en vers à Lénéet nôtre bon ami, Procureur General au Parlement de Bourgogne.

Tom. I.

E

Nous

1645. **N**ous t'écrivons du Camp d'Hailbron.
 Où le feu Colonel Ebron,
 Quand il reviendrait sur la Terre,
 Ne pourroit pas faire la guerre;
 Fût-il mille fois plus rusé,
 Tant le fourrage est malaisé.
 Mais Muse, de vous on se moque,
 Allez chercher qui vous invoque:
 Nous n'avons que faire de vous,
 Aiant Bacchus avecque nous;
 Ce Dieu nous échauffera l'ame,
 Et nous fournira de la flame
 Assez pour faire en petits vers
 La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis,
 Dedans la crotte ensevelis,
 Et l'on confond le petit Maître
 Avec le Cravate & le Rêtre;
 Si, qu'on ne les distingue pas,
 Que quand ils vont dans les combats,
 Car l'un y court à toute bride,
 Mais l'autre n'est pas homicide;
 Et de peur d'être crû brutal,
 N'y va qu'au pas de son cheval;
 Aussi dit la plupart du monde
 Que c'est en flegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé
 Par d'épouvantables allarmes;
 Si le Prince fût trépassé,
 Combien de cris, combien de larmes!
 Mais enfin Dieu nous l'a rendu
 Comme il étoit, tout plein de charmes,
 A cela près qu'il est tondu.

Cette

1645. Cette Tête si belle & bonne,
 Pour qui la Deesse Bellone
 A toujours eû tant de respect,
 Vient de recevoir un échec:
 D'un Barbier la main trop osée
 De son ornement l'a privée.
 Dis nous pourquoi Dieu l'a permis,
 Veux qu'il paroît de ses amis?
 Je croi, moi qui ne suis pas bête,
 Que Dieu ne veut pas que la Tête
 Du plus grand de tous les Guerriers
 Soit couverte que de Lauriers.
 N'est-ce pas en ta conscience
 Le dessein de la Providence?

Le 15. de Septembre les trois Armées d'Enguien, de Turenne, & de Hesse partirent d'Hailbron & vinrent camper à Glet.

Le 17. les Armées marchant sur plusieurs colonnes, la nôtre vint faire une grande halte à la porte de la petite ville de Holac, & nous dinâmes dans le fauxbourg. Le Maréchal de Grammont m'ayant retenu à dîner avec lui & quelques autres Officiers de l'armée, nous fîmes une petite débauche, pendant laquelle Messieurs les Comtes de Holac vinrent saluer le Maréchal. Ils parloient tous assez mal François pour importuner beaucoup avec leurs compliments: de plus ils étoient grand nombre de freres, tous Comtes à la mode d'Allemagne, & ils ne venoient que long-temps les uns après les autres. Le Maréchal fatigué de tant de présentations, me dit le verre à la main avec cet air si naturellement plaissant qu'il avoit, Allons M. de Bussy, je vous porte la santé de Messieurs les Comtes de Holac, fussent-ils un cent.

E 2

Le

1647. Le chagrin du Maréchal nous fit éclater de rire, & tous les Holacs le remercièrent avec de grandes reverences, comme se sentant lui être fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulsbac, Hougüenau & autres quartiers, que tous ensemble on appelle le *Rosgarten*, qui veut dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets, General des Hessiens: de sorte que la Cavalerie legere fut toute la nuit à cheval, de quoi l'ennemi averti se retira sans rien faire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche chez Héme, premier Colonel des Allemans de l'armée de Turenne. Nous y arrivâmes sur les fins Colligny & moi, après avoir dîné & bien beu chez le Tot Maréchal de bataille, chez qui Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesseliere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi) avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle nous nous devons battre à coups de pistolet trois contre trois: mais comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi, on nous vint dire que Colligny étoit arrêté; de sorte que le Maréchal de Grammont accommoda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel
Bains

Bains qui aiant été pris à la bataille de Nortlingue venoit de se sauver de prison. 1647.

Le 3. il arriva confirmation au Maréchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosgarten à trois heures après midi; & sans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Vimpfen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour faire passer l'infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y noia force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord de la riviere la nuit du 5. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on fut contraint de faire passer une partie de l'Infanterie sur six bateaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derriere la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Vifseloc.

Le 8. à Roth.

Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben, & les Hessiens nous y quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bastions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Ca-

1645. pucins, d'où le regiment de Cavalerie d'Enguien fut commandé de partir sur les quatre heures après midi du 13. & passer sur le pont de bateaux que nous avions sur le Rhin; pour aller loger à Guermesen, aiant été resolu que le reste de la Cavalerie Françoisé prendroit ce même chemin le lendemain 14. & que celle de Turenne camperoit sous les forts du Rhin: mais le Maréchal de Turenne aiant eu avis que les ennemis avoient dessein sur son quartier, fit partir sa Cavalerie à l'entrée de la nuit sans nous en avertir, & la fit venir sous Philipsbourg. Ce que le Maréchal de Grammont aiant appris il envoya en diligence le Chevalier de Chabot Maréchal de camp pour nous faire venir sous Philipsbourg, où nous demeurâmes le 14. & où nous receûmes une demi-montre, & le 15. nôtre corps de Gendarmes passa la riviere sous le fort du Rhin & vint loger à Guermesen pendant que la Cavalerie de Turenne alloit passer à Spire.

Le 16. le 17. & le 18. le reste de l'armée passa après avoir laissé mille hommes dans Philipsbourg.

Le 19. le Maréchal de Grammont alla loger à Landau, les troupes dans des quartiers aux environs & la Gendarmerie dans Checelin, où je ne voulus pas demeurer, parce que le Maréchal voulut que son Lieutenant de Gendarmes commandât le quartier; le Comte de Tavannes Lieutenant des Gendarmes du Prince de Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je ferai bien aise de faire quelques reflexions sur l'embaras, que faisoit d'ordinaire dans les Armées, un corps de Gendarmes avec leurs prétendus privileges.

Pre-

1645. Premièrement, ils ne faisoient jamais la garde du Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils étoient incompatibles avec la Cavalerie legere & avec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes prétendoit commander l'Armée en l'absence des Officiers Generaux; enfin leurs chimeres étoient insupportables.

Dans le Corps de Gendarmes étoient comprises les compagnies de Chevaux-legers d'Ordonnance des Princes du Sang: & c'étoit encore une autre dispute entre les compagnies d'Ordonnance & les Gendarmes des Gentilshommes. Le Prince de Condé & le Duc d'Enguien vouloient que leurs Lieutenans de Chevaux-legers, commandassent aux Lieutenans des Gendarmes des Gentilshommes, & cela se pratiquoit quand l'un ou l'autre commandoit l'Armée; mais en leur absence, si un Maréchal de France commandoit & qu'il eût une Compagnie de Gendarmes, il prétendoit que son Lieutenant commandât les Lieutenans des Chevaux-legers d'Ordonnance, & c'est ce qui m'empêcha de coucher au quartier de Checelin.

Il y avoit même une dispute entre les Officiers du Prince de Condé & ceux du Duc d'Enguien son fils. Celui-ci qui commandoit d'ordinaire l'Armée où servoient les Gendarmes de leur Maison, vouloit que son Lieutenant commandât le Sous-Lieutenant du Prince de Condé: cependant cela étoit injuste; car le Sous-Lieutenant d'une Compagnie des Gendarmes, est au même degré que le Lieutenant d'une Compagnie qui n'a point de Sous-Lieutenant: cela faisoit que le Sous-Lieutenant du Prince de Condé ne servoit jamais.

Le Roi a mis depuis un bon ordre à tout cela.

E. 4.

la.

1645. la. Il a cassé toutes les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la réserve de celles de la famille Roiale, lesquelles il a mis sous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Mestre de camp General & du Commissaire General. Ainsi il n'y avoit plus d'embaras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Maréchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichissement.

Le 20. sur les neuf heures du soir les Troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Vimpfem, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit assiégré par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais sur le minuit le Maréchal de Grammont changea de résolution & se contenta d'y envoyer toute son Infanterie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & fut seulement au bord du Rhin: car les Colonels de l'Armée de Turenne lui représenterent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes: de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchâmes le 29. à la basse Lindre, où il y a un Etang qui a sept lieus de tour, & qui s'empoissonne de deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martin chez moi à Forleans, où je demurai avec ma femme jusques en Fevrier 1646. que j'allai en Ni-

Nivernois prendre possession de ma Charge.

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, & le 18. je fis mon entrée à Nevers, accompagné de presque toute la Noblesse du Nivernois & d'une partie de la Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé, ainsi qu'il se peut voir par l'acte de ma prise de possession, en datte du 18. de Fevrier 1646. ANNI 1646.

Après la harangue que me fit le premier Echevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, & j'allai descendre à la grande Eglise Saint Cire, où le *Te Deum* fut chanté, & ensuite je me retirai à mon logis où je receus les harangues de tous les Corps.

L'apresdinée je donnai quelques ordres pour la Province, & le 20. je partis pour aller à Saint Pierre le Moutier me faire recevoir & prendre la veritable possession de ma Charge.

Après avoir effuyé les harangues à l'accoutumée à la porte de la ville, dans les ruës, & à mon logis, je donnai quelques ordres, & le lendemain j'allai sieger au Presidial, où je fus reçu Lieutenant de Roi, dont on me délivra un acte.

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Decise où je sejournaï le 23.

Le 26. j'allai coucher à Chatehinson où je fis prendre un acte de ma prise de possession à cause des pretentions de cette ville-là.

Le 28. j'arrivai à Forleans.

Lorsque j'entrai en Nivernois je receus plusieurs plaintes des desordres que commettoient les troupes dans leurs passages en cette Province: de sorte que quoi que ma Charge me donnât assez de pouvoir pour y remedier, je creus qu'une lettre de cachet particuliere pour ce chef m'autoriseroit davantage; cela m'obligea

1646. d'en écrire à M. le Tellier Secrétaire d'Etat au département de la guerre, duquel je receus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré huit jours à Forleans que j'en repartis pour la Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé me fit faire Conseiller d'Etat.

Je ne prêtai le serment que l'année 1647. parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les lettres, je fus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me préparer à la Campagne prochaine.

Dans ce temps-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'écrivis cette lettre au President Perraut mon ami.

MONSIEUR,

„ Vous me dites dernièrement que Monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la proposition que l'on avoit faite dans le Conseil du Roi de faire faire à M. de Langeron la Charge de Gouverneur de Nivernois par commission. Il se presente aujourd'hui une affaire de pareille nature & de plus grande conséquence pour moi; c'est que Madame de Mantouë a donné la demission du Gouvernement à M. de Saint André Monbrun, & a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire agréer dans cette Charge. Je vous supplie tres-humblement, Monsieur, d'en donner avis à Son Altesse, afin qu'elle m'assiste encore en cette rencontre, & que le service que

„ Je

„ je lui rends dans sa Compagnie ne me nuise point ailleurs en laissant établir un autre que moi dans le Gouvernement d'une Province que je prétendois avec raison, en étant Lieutenant de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le Pleffis vous dira pourquoi je ne le vais pas trouver & lui en parler moi-même, & je vous assure, Monsieur, Vôte, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plutôt faite qu'on ne sçeut qu'elle se devoit faire, la Cour appréhendant que le Duc d'Enguien ne lui fît la même opposition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Mai. Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres, les plus hardis, les mieux faits, & les mieux équipés du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'Enguien fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equille près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la Cavalerie-legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint touté ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le Duc d'Orleans & le Maréchal de Gassion qui avoient un Corps separé.

Le lendemain ces trois Armées se separerent, & par trois côtes nous entrâmes en Flandres. Le Duc d'Enguien dans l'armée duquel

E. 6.

J'É-

j'étois, prit en deux jours un fort bon Château
1646. appelé Lanoi.

De-là nous vinsmes à Torquouin, où le Duc recevant avis que les ennemis venoient à lui, se posta à un moulin à vent assez avantageusement, à une lieuë de Courtrai, & s'y retrancha : la nuit étant venuë & les ennemis n'ayant point paru, nous marchâmes à Courtrai où nous trouvâmes le Duc d'Orleans arrivé depuis le 14. de Juin, & le corps d'armée du Maréchal de Gassion.

Siege &
prise de
Cour-
trai.

Les ennemis nous y suivirent. Nous nous retranchâmes à leur vûë, parce que leurs Troupes n'étoient pas encore toutes arrivées. Ils firent une tentative au quartier de Gassion, mais le Regiment de Rambures les repoussa. L'on prit de leurs soldats à ce Combat qui étoient yvres, & l'on sçût que tous ceux qui avoient été commandez pour cette action l'étoient aussi.

Les ennemis ne croiant pas pouvoir secourir la place par ce côté-là, repassèrent la riviere du Lys, & s'allèrent poster près du quartier de Rantzau, d'où ils vinrent par tranchées à ses lignes, mais cela avec aussi peu de succès que du côté de Gassion; cependant ils ne bougerent de-là, & furent spectateurs pacifiques de la reddition de la Place.

Il y avoit deux attaques, celle du Duc d'Enghien, & celle du Maréchal de Gassion : la tranchée du Duc s'ouvrit le 18. de Juin, & celle du Maréchal le 15. La Place se rendit le 28. quoi qu'elle fût deffenduë par Delliponti Italien, fameux pour la deffense des Places. Mais il manquoit d'hommes & de munitions de guerre, & nous le pressâmes extrêmement.

L'emploi des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers d'Ordonnance à un siège, étoit.

étoit d'être le jour les unes après les autres à la queue de la tranchée, où on leur faisoit quelque épaulement à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel, & la nuit elles se mettoient à côté de la tête de la tranchée pour soutenir les travailleurs en cas de sortie, si bien que le poste étoit assez perilleux : car quand même les nuits étoient obscures, ce qu'elles ne sont gueres l'Été; le moindre bruit les decouvroit, & comme il y a bien plus de prise à la Cavalerie qu'à l'Infanterie; tous les coups échapez que l'on tire des dehors, & qui sont hauts, parce que les ennemis qui ont peur de se trop découvrir ne plongent pas assez, rencontroient les Cavaliers ou leurs chevaux : par cette raison je perdis à ce siege dix chevaux de la Compagnie que je commandois, & j'eus huit Cavaliers bleffez.

Nous demeurâmes jusqu'au 18. de Juillet à faire reparer les brèches, & à faire construire quelques ouvrages nouveaux, après quoi nous en partîmes résolus de combattre les ennemis à Tille sur Mandre, où ils étoient postez depuis la prise de la Place. Ils ne nous attendirent point : mais sur l'avis qu'ils eurent du dessein que nous avions de donner six mille hommes aux Hollandois, ils se voulurent opposer à notre jonction, & pour cet effet, ils marcherent à la plaine de Bruges, où ils arriverent le 19. de Juillet, & nous, trois ou quatre jours après eux; chacun s'étoit préparé à la bataille; & ne pouvant entrer dans la plaine que par un défilé, il y avoit grande apparence que les ennemis nous y attendroient : cependant ils n'osèrent le hasarder, & ils se retirerent sous les Bastions de Bruges.

Ce

1646. Ce jour-là nôtre Armée avoit l'avantgarde, & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un General d'Armée) que la resolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'avantgarde, ils avoient changé de résolution.

Nous joignîmes donc les Hollandois, auxquels nous laissâmes six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Châtillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Bataille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartîmes de la plaine, & nous allâmes camper sur la Lis à une lieuë au dessous de Courtrai; où nous sejournaîmes jusques au 23. que nous en repartîmes, & marchant jour & nuit, nous arrivâmes le 28. à Bergues-Saint-Vinox: pendant cette marche il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Enseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vîmes un puits, d'où quelques fantassins, qui avoient leur Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le sceau, leur Officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoient plus pressés que moi. Je me tournai à trois ou quatre Chevaux-
le-

legers qui me suivoient, & je leur dis de m'apporter le sceau, ce qu'ils firent; & après avoir 1646. bâ, je le donnai au Chevalier d'Isigny qui le mit entre les mains des Chevaux-legers dont le nombre augmentoit à toute heure: de sorte que l'Officier d'infanterie fut contraint de se retirer sans avoir bâ: & comme il grondoit un peu en s'en allant, le Chevalier me dit en se moquant, Ecoutez, Bussy, ce galant homme, il nous menace, il est bien méchant. Je ne répondis rien ni l'Officier aussi, & nous rejoignîmes nôtre cavalerie une heure après, ne songeant à rien moins qu'à cela: nous revîmes dans nôtre marche cet Officier qui vrai-semblablement se venoit informer qui nous étions. Je fus le premier à le reconnoître, & le montrant au Chevalier, je lui dis, pensant me moquer, voilà nôtre homme du puits, qui vient demander qui nous sommes: s'il s'adresse à l'un de nous deux pour tirer l'épée, il faut que l'autre le serve. Cela s'en va sans dire, me répondit le Chevalier, & puis nous n'y songeâmes plus. Le lendemain que nous fûmes arrivés à Bergues, qui étoit six jours après nôtre aventure, le Chevalier d'Isigny me vint trouver dans ma Tente, pour me dire que l'Officier dont nous nous étions moquez, l'avoit fait appeler par un de ses camarades; qu'ils étoient, l'un Enseigne du Régiment d'Infanterie Mazarin, & l'autre qui servoit de second, étoit Lieutenant; qu'il avoit mesuré leurs épées, & que nous nous devions battre avec de petits couteaux comme celui que je portois. Nous allâmes au rendez-vous, où aiant mis pourpoints bas, je donnai bien-tôt après un coup d'épée dans le bras de celui contre qui je me battois. Je le defarmai, & j'allai separer les autres. En reprenant nos
pour-

Duel.

pourpoints, l'Officier contre qui se battoit le
 1646. Chevalier s'adressant à moi, Au moins, Mon-
 sieur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que
 nous n'ayons vuidé nôtre affaire les premiers:
 & mord. . . . lui répondit le Chevalier, il a
 bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit
 mignon; mais je ne pouvois aller en avant si
 vite que vous alliez en arriere. L'Officier ne re-
 pliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce
 moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient
 sçû nôtre querelle, & que d'ailleurs il avoit son
 dessein. En effet le lendemain matin il envoya
 un billet au Chevalier, par lequel il le faisoit
 souvenir de l'offense qu'il en avoit reçûe la
 veille, & que pour cela il se vouloit couper la
 gorge avec lui seul à seul. Le Chevalier prend
 deux pistolets & le va trouver; ils les chargent
 l'un devant l'autre, & le Chevalier venant à lui
 & mettant le doigt sur la détente, son gant qui
 étoit fort gros la pressa, & le pistolet tira en
 l'air. L'Enseigne lui dit de rendre son épée; le
 Chevalier brutalement le refusa. Veritablement
 l'Enseigne lui cassa la cuisse de son coup de pi-
 stolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'au-
 tre lui dit que s'il n'étoit content il rechargeroit
 ses deux pistolets, se coucheroit auprès de lui,
 & qu'ils se tireroient encore une fois. Le Che-
 valier lui dit qu'il étoit satisfait, & le pria seu-
 lement de me venir dire de lui mener prompte-
 ment un Confesseur & un Chirurgien. J'y courus
 avec l'un & l'autre: il se confessa, je le fis
 porter à Bergues où l'on lui coupa la cuisse:
 il me conta son dernier combat, la valeur &
 la franchise de celui contre qui il s'étoit battu,
 & un quart d'heure après il mourut. Ce fut
 grand dommage, car c'étoit un fort brave Gen-
 til-

Le Che-
 valier
 d'Isigny
 tué en
 duel.

tilhomme, qui se perdit pour avoir voulu trop
 pousser un homme de courage, parce qu'il n'é- 1646.
 toit pas de sa condition.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée ^{Prise de}
 à Bergues, & le lendemain la place se rendit. ^{Bergues.}
 Belin & Tonguedec, tous deux volontaires y
 furent tuez.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mourut il ^{Duel des}
 se fit encore un duel dans l'Armée, qui ne fut ^{Comtes-}
 pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de ^{de Rieux}
 Rieux de la Maison de Lorraine, & Vassé ^{& de}
 Mestre de Camp du Regiment de Piedmont: ^{Vassé.}
 celui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne
 Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux,
 de Beaujeu Capitaine de cavalerie dans le Regi-
 ment de Grancé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, ti-
 rant avantage de la foiblesse ou de la modestie
 de ceux avec qui il avoit affaire; mais qui se
 radoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur,
 & qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que
 lui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais
 c'étoit un esprit forcé qui vouloit toujours être
 plaisant, & qui cependant n'étoit capable que
 de faire rire le peuple, & d'ennuier les honnê-
 tes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer
 l'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de
 sa grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui
 dit-il avec un ris moqueur, il faut que vous é-
 pargniez un pauvre novice comme moi en ces
 rencontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui répon-
 dit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet
 de rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à lui
 donner un coup d'épée au travers du poulmon
 & le desarma.

J'ai

J'ai été bien-aïse de conter cette aventure 1646. pour faire remarquer les succès ordinaires de la fanfaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on séjourna à Bergues après la prise de la place, un soldat aiant été condamné à être pendu par Montiffaut Prevôt de l'Armée, & étant sur l'échelle, de Levy Comte de Brion, premier Ecuier du Duc d'Orleans passa par là, & pria Montiffaut de surseoir l'exécution, pendant qu'il iroit à toute bride demander la grace à Son Altesse Roiale. Montiffaut le lui promit; cependant il le fit pendre aussi-tôt qu'il fut parti. Brion étant de retour une demie heure après, & se plaignant à Montiffaut de son manquement de parole, celui-ci ne lui en dit d'autre raison, sinon que les spectateurs s'ennuioient. Ces sortes de gens-là sont d'ordinaire cruels. Montiffaut étoit comme les autres: mais Dieu a quelquefois de la rudesse pour eux, & le Prevôt en-a fait l'expérience: car quelques années après il fut obligé de faire faire le procès à son fils unique comme à un parricide.

Siege de
Mardick.

Le 4. d'Août 1646. nous partîmes de Bergues & nous vinmes à Mardick. Ce n'étoit qu'un Fort de terre au-tour duquel il y avoit trois enveloppes d'ouvrages palissadez & fraisez; mais ce qui rendoit alors cette Place comme imprenable, c'étoit que nous n'avions point d'Armée navale, & que les ennemis relevoient par le canal de Dunkerque à Mardick leurs gardes, comme nous relevions les nôtres: ainsi c'étoit une espece d'Ostende que nous attaquions. L'armée du Duc d'Orleans campa entre Gravelines & Mardick, celle du Maréchal de Gassion entre Mardick & Dunkerque.

que, & celle du Duc d'Enguien entre les deux. 1646.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes, & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes, & le Maréchal de Gassion la sienne à droite dans les Dunes mêmes: à toutes les deux tranchées, le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime, fournissoit des regimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui.

Le 8. & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une sortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès, & trouverent des gens en si bon état qu'ils ne s'opiniâtrèrent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable. Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & un Regiment Anglois entrèrent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnaut Mauvissiere pour Maréchal de Camp, & la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnaut fit un logement, mais avec perte de beaucoup de Suisses: les ennemis firent grand feu du mousquet, ils me blefferent trois Cavaliers & deux chevaux, & en tuerent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646. sur les onze heures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enguien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement, à Beaujeu Lieutenant des Chevaux-legers du Duc, à Desroches Lieutenant de ses gardes, & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux portages, lorsqu'on me donna avis que les ennemis

1646. mis paroïssent hors de leur contrescarpe. Je fis monter ma compagnie à cheval: & aiant laissé engager un moment le combat à la tête de la tranchée, je marchai à eux au trot sans ordre, parce que je n'avois point à faire à de la cavalerie, & que j'étois moins en prise aux salves des ennemis. Je n'avois que quarante-cinq Maîtres. De mes trois amis, le seul Beaujeu me suivit: les autres entrèrent dans la tranchée avec le Duc d'Enguien qui ne faisoit que d'y arriver de son quartier à toute bride. J'allai droit à la tête du travail que je trouvai occupée par les ennemis qui l'avoient déjà ruinée avec peu de peine, à cause que ce n'étoit que du sable, & avec peu de résistance de la part des Suiffes; un gros bataillon Espagnol soutenoit deux cens hommes détachés, qui avec cent pionniers avoient fait tout l'effet que je dis. Ce bataillon s'arrêta si-tôt qu'il me vit paroître; & comme je pensois aller à lui, Beaujeu me fit prendre garde que les ennemis étoient déjà maîtres de la tranchée. Je laissai donc mon Cornette avec la moitié de mes gens en tête du bataillon, & avec l'autre j'entrai dans la tranchée où nous ne fîmes que tuer sans résistance aucune, jusqu'à ce que je rencontrai le Duc d'Enguien tête pour tête qui montoit tuant de son côté.

Je ne songe point à l'état où je trouvai ce Prince, qu'il ne me semble voir un de ces tableaux où le Peintre a fait un effort d'imagination pour bien représenter un Mars dans la chaleur du combat. Il avoit le poignet de sa chemise ensanglanté, de la main dont il tenoit l'épée. Je lui demandai s'il n'étoit point blessé, non, me dit-il, c'est du sang de ces coquins. Je lui rendis compte de ce que j'avois fait & du lieu

lieu où j'avois laissé une partie de mes gens: il voulut bien me dire qu'il avoit rétabli les Suiffes dans leurs postes, & là-dessus lui aiant demandé s'il n'avoit rien à m'ordonner, il me dit que non, & je remontai à la tête de la tranchée où je trouvai mon Cornette blessé de deux coups de mousquet, qu'on remenoit au Camp, six cavaliers bleffés & dix démontez; & à la tête de ce qui restoit à cheval, de Savoye Duc de Nemours, de la Rochefoucaut Prince de Marcillac, de Foix Comte de Fleix, de Laval, du Pleffis Comte de la Roche-Guyon premier Gentilhomme de la chambre du Roi, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux, & le Chevalier de Fiefques, tous volontaires.

Si le Duc de Nemours n'avoit point été là, voiant la tranchée rétablie, je me serois retiré avec mes compagnies derrière nôtre batterie la plus avancée, & là j'eusse attendu, si les ennemis (qui faisoient de grandes décharges si près de leurs palissades que nous ne les pouvions joindre qu'en nous perdant sans aucun fruit) j'eusse attendu, dis-je, si les ennemis fussent revenus à l'attaque de la tranchée; mais voiant un Prince avec nous qui ne parloit que de donner, je voulus faire quelque chose avec lui. Je lui dis donc que s'il vouloit me suivre, nous chargerions ce bataillon avec ma compagnie. Il me répondit avec la plus grande gayeté du monde qu'il m'en conjuroit. Allons, Messieurs, suivez-moi, dis-je à mes cavaliers: & en même temps aiant poussé nos chevaux, Laval & moi nous allâmes tirer chacun un coup de pistolet à dix pas du bataillon: Veritablement il fit une décharge de laquelle le Duc de Nemours

1646. Le Comte de la Roche-Guyon, le Chevalier de Fiesque, tuez. mours fut blessé à la jambe, le Comte de Fleix, la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesque tuez, le Prince de Marcillac blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, le Duc de Pont-de-Vaux blessé d'un coup de pique au nez, & les mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le cheval de Laval & le mien tuez : je tombai par la chute de mon cheval, & m'étant dégagé je remontai sur un autre qu'un de mes gens me donna.

Pendant cela, Beaujeu qui seul étoit resté à la tête de ma Compagnie, la voulut mener à la charge : mais comme je venois de leur mander qu'on n'avançât point sans mon ordre, Beaujeu alla seul tirer son coup de pistolet au bataillon, son cheval fut tué & lui quasi pris, si je n'avois fait avancer ma Compagnie pour le dégager. Dans ce temps-là l'Hôpital-Sainte-Même Lieutenant de la Mestre de Camp, qui avoit ordre de me soutenir avec quarante Maîtres du regiment de Mestre de Camp General, me joignit ; son cheval fut blessé de trois coups, & le second cheval que j'avois pris fut blessé à mort.

Comme la considération du Duc de Nemours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, sa blessure & sa retraite me laissèrent en liberté de ne plus faire que mon devoir, cependant je ne me retirai point & je me faisois un honneur de voir retirer les ennemis les premiers ; lorsque le Duc d'Enguien m'envoia Monbas Mestre de Camp du Regiment Roial de cavalerie, me dire de sa part de me retirer, & que s'il avoit à prendre un second dans l'armée, il n'en choisiroit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort sensibles à la gloire qui

1646. qui puissent comprendre la joie que donnent les louanges d'un Prince de la valeur du Duc d'Enguien, & aussi juste estimateur des belles actions que lui. Pour moi je fus transporté de son compliment, & je m'en revins à mon épaulement au petit pas, où mon second cheval blessé eut encore la force de me rapporter. Aiant fait reveuë de ma Compagnie je trouvai deux cavaliers tuez, douze blesez, outre le Cornette, quinze chevaux tuez & dix blesez. Enfin de quarante-cinq Maîtres que j'avois menez aux ennemis, il n'en revint à cheval que vingt, & j'en aurois perdu bien davantage si leurs armes n'eussent été cette Campagne à l'épreuve du mousquet.

Cette sortie dura prés d'une heure, pendant laquelle le Duc d'Enguien fut toujours à cheval dans la tranchée, exposé en pourpoint à tous les coups de mousquet & de canon chargé à cartouches qui se tirerent.

Quoi qu'il soit vrai que sans la Compagnie des Chevaux-legers du Prince de Condé, la tranchée eût été comblée, le canon encloué, le Duc d'Enguien tué ou prisonnier, il me dit des choses en cette rencontre qui valoient mieux que si j'eusse pris Mardick.

Cette action qui se fit en plein midi, qui fut grande par elle-même, & plus encore par le nombre de gens de qualité tuez ou blesez, fit un fort grand bruit dans l'Armée, & me fit bien de l'honneur.

Le lendemain le Duc d'Enguien me mena au Duc d'Orleans, auquel il conta ce que j'avois fait avec le plus bel éloge du monde. Il essuioit, lui dit-il, de vingt pas les salves par rangs d'un gros bataillon d'Espagnols, & il y feroit encore,

re, ajouta-t-il, si je ne l'avois envoié querir par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguien étant sur le midi à la tranchée, eut le visage tout brûlé par un de nos soldats qui passoit auprès de lui le chapeau plein de poudre sous le bras, à laquelle sa mèche mit le feu. Le Gazetier crût lui faire un grand honneur de dire que cet accident lui étoit arrivé par une grenade des ennemis, mais lui-même s'en moquoit : car personne n'a j'amaï fait si peu de cas que lui de la fausse gloire.

Prise de
Mar-
dick.

Mardick se défendoit si bien, que si enfin nous n'eussions trouvé moien de boucher le canal avec de petits vaisseaux qu'on appelle des *bens*, qu'Antonville amena de Normandie, & avec quelques vaisseaux des Hollandois, je ne sçai pas ce qui en fût arrivé ; mais les ennemis ne se pouvant plus rafraichir dans un lieu ferré furent contraints de traiter le 23. d'Août 1646. Les Officiers & les soldats au nombre de deux mille cinq cens se rendirent prisonniers de guerre, & nous obligeâmes le Gouverneur à ne servir de six semaines.

Mardick rendu, le Duc d'Orleans s'en retourna à la Cour, & l'Armée partit le 29. & alla à Piteau où elle fut deux jours : de-là nous vinsmes à Hond-Cotte, & de-là à Furnes, résolu d'y attaquer le Marquis de Carascene. Nous le trouvâmes à une lieuë & demie sur nôtre chemin, retranché avec cinq à six mille hommes : son quartier s'appelloit Vulpen. Il ne défendit le passage qu'avec quelque infanterie détachée pour donner le temps au gros de ses troupes de se retirer, & sans s'arrêter à Furnes il alla jusqu'à Nieuport.

Nous

Nous arrivâmes le 5. de Septembre à Furnes : la place se rendit d'abord, nous y prîmes cent cinquante prisonniers de guerre.

1646.
Prise de
Furnes.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremont à la Cour en porter la nouvelle, & proposer le siege de Dunkerque : cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'asseurer des Hollandois pour le blocus par mer de cette place, & fit faire de grands travaux à Furnes : poste qui valoit bien la peine d'être fortifié & dont il fit avoir le Gouvernement au Bosquet.

Le 15. de Septembre il alla reconnoître Dunkerque avec les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers de sa maison. La cavalerie des ennemis fortit dans les Dunes avec de l'infanterie, où après avoir escarmouché avec nous assez long-temps, elle nous suivit à nôtre retraite. Le Duc m'envoya chercher pour me la faire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance, & de son amitié : car c'étoient de fort braves gens ; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en fus quitte pour un cheval blessé sous moi.

Siege de
Dunker-
que.

Le 19. de Septembre, le Duc aiant reçu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Maréchaux de Gassion & de Rantzau. Je fis ma garde à la tranchée du Duc : le 25. l'on me blessa la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Maréchal de Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut bien-tôt après. Jamais

Laval
tué.

Tom. I.

F

hom-

1646. homme de courage n'eut tant de peine que celui-ci à se résoudre à la mort. C'étoit un Cadet de bonne Maison, mais fort pauvre, & qui avoit été miserable jusques à deux ans près de là, qu'ayant épousé la fille du Chancelier Seguier, veuve du Marquis de Coaislin, il s'étoit veu tout-d'un-coup dans la magnificence; & comme il étoit jeune, il avoit tellement fait son compte de jouir longues années de cette grande fortune, qu'il ne pouvoit se résoudre à la quitter si-tôt.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Maréchal de camp à l'attaque des Maréchaux, voulut faire un logement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fait jouir un fourneau, mais il fut repoussé, & le soir d'après Miöffans, depuis Maréchal d'Albret fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour aller au bastion à l'attaque du Duc d'Enguien, & le mineur y fut attaché.

Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Maréchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée du pont, dont il mourut quelques jours après avec une constance de Heros; sa mort & celle de Laval étonnerent tout le monde. Celui-ci avec une fort bonne réputation pendant sa vie avoit paru craindre la mort, & Chabot étoit mort comme un Caton.

Mort du
Chevalier de
Chabot.

On remarquoit en ce tems-là, que les coups de tête étoient tous mortels près de la mer Océane, & aux jambes près de la Méditerranée.

Le 7. d'Octobre les ennemis aiant été sommés, demanderent quatorze jours; on leur en donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit un secours considerable, ils étoient dégagés, & ce secours ne venant pas ils se devoient rendre,

ce qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Marquis de Leyde Gouverneur de la place en fortifia avec douze cens hommes de pied & deux cens cinquante chevaux.

Le 13. nous vinmes à Bulscan avec toute la Cavalerie conduite par le Maréchal de Gassion.

Le 17. à Isenberg.

Le 18. à Honds-Cotte où nous sejourna mes jusques au 27. Dans l'oïveté de ce sejour j'écrivis à Madame . . . une lettre en vers, par laquelle je lui faisois une recapitulation de toute notre Campagne, & sur l'affaire de Mardick, je lui mandois :

Ce fut là, que pour mon bonheur

L'ennemi gagnant la tranchée,

Devant ce Prince j'eus l'honneur

De tirer une fois l'épée;

Ce fut en cette occasion,

Qu'il fit lui-même une action,

Digne d'éternelle memoire,

Et que m'ayant d'honneur comblé,

Il se chargea de la gloire

Dont il se trouvoit accablé.

Le 27. d'Octobre 1646. nous partîmes de Honds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues, à Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le premier de Novembre nous en partîmes avec quatre mille chevaux & quatre mille hommes de pied, chaque cavalier aiant en croupe un sac de bled, qui étoit la moitié d'un septier, & nous menâmes à Courtrai deux mille septiers de bled.

Le 2. de Novembre nous revinmes par delà la riviere du Lys, & nous trouvâmes que

1646. les ennemis avoient rompu le pont de Warvic: nous le reprîmes sans résistance; & sur l'avis que nous eumes qu'ils étoient près de nous, nous allâmes prendre nôtre champ de bataille au dessus de Warvic, le 3. de Novembre. Mais aiant appris qu'ils étoient retirez, nous vinmes camper près d'Armantieres.

Mort du Duc de Brezé. Sur la fin de cette Campagne, le Duc de Brezé de Maillé Admiral de France, beau-frere du Duc d'Enguien, aiant été tué, ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour, on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle, & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit broüiller à la Cour, & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans (comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembourg) & que s'il prenoit ce parti-là, il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement, fit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé, & il n'en coûta au Cardinal qu'un Evêché pour un des serviteurs du Prince.

Pendant cette negociation, le Duc d'Enguien qui ne sçavoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée, & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin, Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere, qui lui manda enfin que tout étoit accommodé: & là-dessus aiant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, & moi avec lui. Je ne m'y arrê-

tai

1646. tai gueres, & je m'en allai en Bourgogne où je ne fus pas long-tems sans perdre ma femme, dont je fus extrêmement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu & assez de beauté & d'esprit. Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte & Louise Françoise: l'aînée n'avoit que deux ans quand sa mere mourut. Trois jours après cette perte, j'appris la mort du Prince de Condé; & quoi qu'il me fût de consequence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans ce tems-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois par sortir de chez moi; & ce ne furent que les seules persuasions de mon oncle l'Abbé qui m'obligerent d'aller à la Cour.

Mort du Prince de Condé.

Le Duc d'Enguien me reçût fort bien & s'informa soigneusement de moi, de quelle consequence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gardarmes, & celle de Chevaux-legers du Prince son pere, suivant que cela se pratiquoit en pareilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc d'Albret son fils les siennes. Ainsi ces Compagnies ne changerent point de nom: car le Duc d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarrassa fort le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques esperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Admiral ou de quelque chose d'approchant: car ce Ministre en lui faisant donner tous les établissemens du Prince son pere, les lui fit valoir comme s'il ne les eût pas obtenus sans ses prétentions sur l'Admirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce Cardinal de ne se hâter pas

F 4

dans

1646. dans la distribution des graces, parce qu'ordinairement le tems le tiroit d'affaires.

Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garnison dans Autun, & quelque tems après je reçûs un nouveau Brevet de cette Charge.

ANN. 1647. Au commencement de Février 1647. je retournai à Paris. Je logeois au Temple dans un appartement que le Grand-Prieur de France mon oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort, & il avoit beaucoup de croiance en moi par le peu de dessein que je lui témoignois avoir de le gouverner, car il étoit fort défiant de son naturel. Une chose encore qui me servoit bien auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que ma considération lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement, lors qu'il arriva une chose dont je crus que je me pourrois prévaloir.

Il faut sçavoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que le Grand-Prieur de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en saisir, comme le Roi d'Espagne faisoit du Grand-Prieur de Castille. Il resolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrement à de certaines Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée, & quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice sous cette charge, fut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du Cardinal de Richelieu, l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne fut que sous

1647. sous mon oncle son successeur que le démembrement eut lieu: encore à son avènement le Conseil du Roi s'apercevant du dessein de l'Ordre de Malte, & ne voulant pas que cela ôtât à Sa Majesté les vûes qu'elle pourroit avoir, donna un Arrêt par lequel le Roi s'opposoit au démembrement du Grand-Prieuré de France. Mon oncle fut bien-aîsè qu'une force majeure l'empêchât de diminuer du revenu; mais comme l'Ordre de Malte avoit promis au Commandeur de Souvré, qu'il avoit fait son Ambassadeur à la Cour, le démembrement pour lui en cas qu'il y pût faire consentir le Roi, j'aprehendois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'accordât cela au Commandeur qui étoit avec lui: de sorte que croiant pouvoir profiter du démembrement par le credit du jeune Prince de Condé, j'engageai le Grand-Prieur à lui donner sa parole, que s'il vouloit empêcher que l'Arrêt du Conseil ne se cassât, il me donneroit quatorze mille livres de rente, à quoi les terres qu'on avoit démembrées se montoient plus que les vingt mille livres par le dernier bail qu'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui promit d'empêcher la cassation de l'Arrêt, & ne fut pas plutôt à Dijon qu'il écrivit cette lettre au Commandeur de Souvré.

MONSIEUR,

„ Aiant toujours particulièrement estimé
 „ Monsieur le Grand-Prieur de France, & fait
 „ profession de le servir, j'ai bien voulu vous
 „ faire ces lignes pour vous prier d'avoir ses
 „ interêts en recommandation & de le vouloir
 „ fa-

1647. „favoriser en tout ce qui dependra de vous,
 „vous assurant que je prendrai bonne part à la
 „grace que vous lui départirez, qui m'oblige-
 „ra d'autant plus à demeurer v^otre très-affec-
 „tionné à vous servir.

LOUIS DE BOURBON.

A Dijon ce 29. de Mars 1647.

Et à l'apostille, Je vous prie de considerer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvré ne voulut pas recevoir cette lettre parce que le démembrément avoit été fait aussi-tôt que le Prince avoit été sorti de Paris. Je ne laissai pas de lui avoïr la même obligation que si la lettre eût fait l'effet que nous souhaitions, & il faut que j'avoué qu'il me traitoit en toutes choses le mieux du monde.

Dans ce temps-là je partis pour aller en Catalogne avec la Compagnie de Chevaux-legers du Prince: elle étoit de quatre-vingt-dix Maîtres tous vieux cavaliers éprouvez, bien armez & bien vêtus.

A Valence, je receus cette lettre de Madame de.....

De..... ce 15. Mars 1647.

„JE vous trouve un plaisant Mignon de ne
 „m'avoir pas écrit depuis deux mois. Avez-
 „vous oublié qui je suis, & le rang que je tiens
 „dans la famille? Ah vraiment, petit Cadet,
 „je vous en ferai bien ressouvenir: si vous
 „me fâchez, je vous reduirai au lambel. Vous
 „sçavez que je suis sur la fin d'une grossesse, & je
 „ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma
 „santé

„santé que si j'étois encore fille. Hé bien je
 „vous apprens, quand vous en devriez enrager, 1647.
 „que je suis accouchée d'un garçon, à qui je
 „vais faire sucer la haine contre vous avec le
 „lait, & que j'en ferai encore bien d'autres, feu-
 „lement pour vous faire des ennemis: vous n'a-
 „vez pas eu l'esprit d'en faire autant; le beau
 „faiseur de filles!

„Mais c'est assez vous cacher ma tendresse,
 „mon cher cousin; le naturel l'emporte sur la
 „politique: j'avois resolu de vous gronder sur
 „v^otre paresse depuis le commencement jusqu'à
 „la fin; je me fais trop de violence, & il en faut
 „revenir à vous dire que Monsieur de.... & moi
 „vous aimons fort, & que nous parlons souvent
 „du plaisir qu'il y a d'être avec vous. Adieu.
 Je fis aussi-tôt cette réponse.

A Valence le 12. Avril 1647.

„POUR répondre à v^otre lettre du 15. Mars,
 „je vous dirai, Madame, que je m'apper-
 „çois que vous prenez une certaine habitude à
 „me gourmander, qui a plus l'air de Maîtresse
 „que de Cousine. Prenez garde à quoi vous
 „vous engagez: car enfin, quand je me ferai
 „une fois bien resolu à souffrir, je voudrai avoir
 „les douceurs des amans, aussi bien que les ru-
 „deffes. Je sçai que vous êtes chef des armes, &
 „que je dois du respect à cette qualité, mais
 „vous abusez un peu trop de mes soumissions.
 „Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous
 „appaïser qu'à vous mettre en colere, & que si
 „vos lettres commencent par, *Je vous trouve*
 „un plaisant Mignon, elles finissent par, *Nous*
 „vous aimons Monsieur de... & moi.

F 5

„Au

1647. „ Au reste, ma belle cousine, je ne vous félicite
 „ point de la fécondité dont vous me menacez :
 „ car depuis la loi de grace, on n'en a pas plus
 „ d'estime pour une femme ; & quelques Mo-
 „ dernes mêmes-en ont moins fait de cas. Te-
 „ nez-vous-en donc, si vous m'en croiez, au gar-
 „ çon que vous venez de faire, c'est une action
 „ bien louïable. Je vous avouë que je n'ai pas
 „ eu l'esprit d'en faire autant, aussi enviai-je ce
 „ bonheur à Monsieur de . . . plus que chose
 „ du monde.

„ J'ai souhaité que vous vinssiez tous deux à
 „ Paris, quand j'y étois ; mais maintenant que
 „ j'en suis parti, je serois fâché que vous y al-
 „ lassiez.

„ Je m'accommode fort de M. de Launay
 „ Lyais, il recevra de moi toutes les assistances &
 „ tous les bons offices que je puis rendre auprès
 „ de M. le Prince à un de mes amis : il est honnête
 „ homme, & ma chere Cousine me l'a recomman-
 „ dé, je vous laisse à penser si je le servirai.

Pendant que je continuois ma route il arriva
 une chose en Languedoc qui fit assez de bruit
 pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nîmes, une maniere
 d'honnête homme, soi disant argentier du Ma-
 réchal de Schomberg, me vint faire plainte que
 quatre de mes Chevaux-legers, nommez la Ga-
 renne, la Marche, Chanfort & Petit, faisoient
 mille insolences dans leurs logis, & même me-
 naçoient de forcer une honnête fille qui étoit
 sa Cousine : je leur enviai dire que je les as-
 sommerois si j'entendois encore le moindre bruit
 de leur part. Une heure après comme je sou-
 pois, je vois entrer cette fille dans ma chambre
 qui

1647. qui me vint demander protection contre ces
 Chevaux-legers : & en même temps je les vois
 arriver, qui me disent en sa presence, qu'ils ne
 lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seule-
 ment, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus
 rien du tout. Après les avoir fort gourmandez,
 je voulus renvoyer la Demoiselle : elle me dit
 qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Je
 commandai donc qu'on lui donnât une cham-
 bre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à
 ce que voulant me mettre au lit, je la vis ren-
 trer dans la mienne, en me disant qu'elle y
 vouloit passer la nuit, & qu'elle n'étoit point
 en feureté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle
 étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas
 aussi seur pour elle que ma chambre, & que
 l'on croiroit qu'elle auroit couché avec moi :
 cela ne lui fit point changer de resolution ; &
 enfin je dis à mes gens qu'on lui donnât un des
 quatre lits qui étoient dans ma chambre. Com-
 me tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir
 au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accor-
 der au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux sol-
 dats, & qu'aussi bien personne n'en douteroit ;
 elle me répondit fort honnêtement, que pour
 sauver son honneur, elle ne se soucioit pas de
 hasarder sa reputation. Je ne me le fis pas dire
 deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni jeune ; il étoit
 tard, & je m'endormois : je lui dis donc de
 s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné.
 Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme
 à moi qui avoit couché dans ma chambre, me
 dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit,
 & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du
 jour : je ne m'en mis pas en peine, & m'étant
 levé, deux Jesuites entrent dans ma chambre
 qui

1647. comme je m'habillois, me viennent remercier de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'un fille, & me prient en même temps de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vûë sortir. Ils s'en allerent, & je me mis à table pour déjeuner. Un de mes laquais entrant dans la chambre avec un plat, aperçût une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille, & l'ayant reconnüe, il dit ce qu'il voioit: j'y cours, & l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre, & même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les Jesuites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoit ôté le jugement, & qui ne sçavoit ce qu'elle me disoit. Je la voulus renvoyer aux Jesuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'en partirois. Je montai donc à cheval à la tête de ma Compagnie, & je m'en vins à Lunel. Le soir étant prêt à me coucher, la Marche, un des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre & me vient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille & que je croiois si vertueuse n'étoit rien moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, & que si je voulois il me l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, & j'en fus encore bien plus dégoûté la croiant une coureuse. Le lendemain j'arrivai à Montpellier, où le Maréchal du Pleffis-Praslin, Cesar de Choiseul, tenoit les Etats de la Province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteüil Intendant de la Justice,

qui

1647. qui me dit qu'on faisoit de grandes plaintes contre moi sur un prétendu viol fait à une honnête fille de Nimes. Comment, lui dis-je, la fille dont vous voulez parler n'a point été violée: si quelqu'un de mes Chevaux-legers a couché avec elle, ç'a été de gré à gré: & ensuite lui aiant conté ce qui s'étoit passé à Nimes & à Lunel, je m'en vins à mon logis. Je n'y fuspas plutôt que Breteüil m'envoia demander les nommez Chanfort & Petit: je refusai de les lui donner, à moins que le Maréchal du Pleffis ne me les demandât. Le Maréchal l'ayant fait à ma priere (parce que je voiois bien qu'on les prendroit malgré moi) on les mit en prison, & un moment après, j'appris que la Garenne & la Marche, qui étoient les plus coupables, n'étoient pas entrez dans la ville & avoient gagné les devants. En effet ils allerent à Perpignan, où Champlâtreux Intendant de l'armée, averti par Breteüil les fit arrêter; mais ils se sauverent de prison, & me vinrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient à Montpellier, on leur fit leur procès: Chanfort fut condamné d'avoir la tête coupée à la maniere de ce pais-là sur un plot de bois, & Petit fut renvoié en consideration de sa grande jeunesse & de sa parenté de Dijon, qui étoit fort grande, dans les meilleures familles du Parlement. Les reflexions qu'on peut faire sur cet événement, c'est qu'un Officier qui conduit des troupes ne sçauroit être trop exact, ni apporter trop de precautions pour éviter les defordres, puisqu'avec tous mes soins je ne pûs empêcher le viol de cette fille ni la mort de mon Cheveau-leger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, j'arrivai à Barcelonne sur la fin d'Avril. Il y

F 7

avoit

1647. avoit prés de quinze jours que le Prince y étoit & qu'il travailloit avec Marca & Champlâtreux pour la subsistance de son armée pendant cette Campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit fait dire aux Catalans à son entrée à Barcelonne, que c'étoit un étudiant qu'on leur avoit envoyé: de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, & particulièrement ceux-là ont plus pour les choses brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux Officiers de l'armée une espece de carrousel sur le Mole de Barcelonne, où nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux chevaux couverts de houffes en broderie d'or, & nous de même. Pour lui il fit bien changer de langage aux Catalans, & ils lui trouverent l'air de Heros que l'habit noir leur avoit caché.

Aprés que le Prince eût appris l'arrivée de toutes les troupes, & qu'il eût donné tous les ordres nécessaires, il partit de Barcelonne le 8. Mai, & alla coucher à Nôtre-Dame de Monferrat.

Le 9. à Aigolade.

Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla coucher à

Le 12. il passa la Noguere avec grande peine, parce qu'elle étoit fort débordée: il s'y noia vingt-cinq ou trente fantassins & quatre ou cinq cavaliers; la moitié de l'infanterie ne pût passer & fut contrainte de repasser la Ségre à Balaguier, & d'aller attendre à Villenouette que le pont fût fait pour joindre le Prin-

Prince qui étoit arrivé le 12. au soir devant Lerida. 1647.

Si les ennemis se fussent opposez au passage de la Noguere avec mille ou douze cens hommes de pied seulement & deux cens chevaux, ils nous eussent empêché de passer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant General arriva devant Lerida du côté de Barcelonne avec une partie de l'armée, & se logea à Villenouette.

Journal du Siege de Lerida.

LE 13. & le 14. de Mai se passerent à faire le siège de pont au-dessus de Lerida, & à refaire une partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu.

Le 15. les ennemis firent une sortie du côté de Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, & se contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on fut contraint d'y mettre un autre cable.

Le 16. il se vint rendre quelques cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux six pistoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses Gendarmes, ses Chevaux-legers & ses Gardes, & alla reconnoître le Château d'Algouare à deux grandes lieues du Camp: on le somma de la part du Colonel Balthasar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirent qu'ils aviferoient à ce qu'ils auroient à faire quand ils verroient de l'infanterie & du canon.

1647. non. Nous revinmes au Camp, & l'aprèsdînée on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le Prince d'ordonner un biouac general, & de passer la nuit même à l'endroit de la ligne par où les ennemis pouvoient vraisemblablement jeter du secours.

Prise du Château de Casteldase.

Le 19. Sainte Colombe Maréchal de bataille fut commandé d'aller prendre le Château de Casteldase avec le reste de l'infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, & avec quelque cavalerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se rendit au bout de deux jours, à condition que les cent hommes qui étoient dedans seroient conduits à Fontarabie par la France, qu'ils ne seroient que deux lieuës par jour, & séjourneroient de six en six jours.

Le 20. & le 21. ou eut allarme, & on fit un biouac plus exact.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des prisonniers de la Ville, qui dirent que toute la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela fit croire qu'ils attendoient du secours, & obligea le Prince de faire prendre les armes à l'armée jusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers tant de l'infanterie que de la cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux & de mulets, & avec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine de munition que le Roi fournissoit à la cavalerie.

Le 26. le pont se rompit par la cruë de la Ségre, que les neiges fondës avoient augmentée; ce que Don Gregorio Brit Gouverneur de Lerida

1647. rida aiant vû, & que le quartier de Marchin étoit fort affoibli, tant à cause des gens qui étoient allez au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il fit sortir sur les dix à onze heures toute sa cavalerie dont il cacha une partie dans les masures d'un fauxbourg ruiné, & fit pousser nôtre garde si vivement, que sans la diligence de Marchin à faire monter son Regiment à cheval, les ennemis eussent enlevé le quartier de Villenouette, mais ce Regiment les repoussa avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de se jeter dans la riviere; l'escadron de Miche, Capitaine & Major dans ce Regiment les aiant coupez au pont.

Nous n'y perdîmes que cinq ou six hommes; deux freres Gentilshommes Allemans nommez Petersdorf, volontaires auprès de Marchin, & qui étoient ses parens, y furent fort blesez, l'un d'un coup de canon qui lui emporta la jambe, & l'autre d'un coup de pistolet à l'épaule, Mombelliard Lieutenant Colonel de Marchin reçût un coup d'épée sur le cou. Les ennemis y perdirent plus de quarante hommes tuez ou noiez, & nous leur fîmes vingt prisonniers. Marchin aiant envoyé repeter un de ses parens qui avoit été pris, Brit le lui renvoia avec beaucoup de complimens & de civilités dont on ne le croioit pas capable, & entre-autres choses il lui manda, que le Prince de Condé ne trouveroit peut-être pas tant de facilité à prendre Lerida qu'il s'étoit imaginé, mais au moins que lui, Don Gregorio, auroit cet avantage (dont il s'estimoit infiniment glorieux,) de disputer cette place avec le Prince du monde de la plus grande réputation.

Le 27. de Mai on ouvrit les tranchées en deux

138 MEMOIRES DU COMTE

1647. deux attaques, celle du Prince à une Eglise ruinée à deux cens cinquante ou trois cens pas de la porte de la Ville, & celle du Maréchal de Grammont sur la droite à une autre Eglise. Du Cret Capitaine au Regiment de Champagne fut tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieutenant Colonel blessé. Les Gendarmes, Chevaux-legers & Gardes du Prince soutenoient le Regiment de Champagne, la garde étoit commandée par Gaspard de Colligni, depuis Duc de Châtillon, Maréchal de camp, qui d'ailleurs commandoit par commission la Cavalerie de l'armée.

Le 28. sur les trois heures après midi les ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes avec quelques pelotons d'infanterie & quinze ou vingt cavaliers, le tout pour nous attirer & nous faire effuier, en nous retirant, le feu de toute la courtine; mais nous nous contentâmes de monter à cheval, de sortir de derriere nos épaulemens, & d'envoyer reconnoître les ennemis par huit gardes, sur lesquels & sur nous ils firent toutes les décharges une demie heure durant de canon & de mousquet, qui se font dans les grandes forties, mais avec peu d'effet. Le Prince y accourut, & trouva que c'étoit une fausse allarme: on ne perdit que sept à huit soldats à cette garde, elle fut relevée par le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail se trouva fort avancé, la Mouffaye Maréchal de camp releva la tranchée du Prince avec le Regiment de Condé infanterie & deux escadrons de Condé cavalerie.

Le 30. les ennemis fortirent sur les fourrageurs

DE BUSSY RABUTIN. 139

geurs entre la riviere & nôtre attaque, ils en prirent quelques-uns. 1647.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien, Maréchal de camp, avec les Regimens de Conty infanterie & les Regimens de cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault: on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suisse, & le regiment de cavalerie du Colonel Balthasar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne, les Gendarmes, Chevaux-legers du Prince & ses Gardes.

Le lendemain 2. de Juin il arriva à ce siege une aventure à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit & dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont, me sçachant en garde à la tranchée du Prince, m'envoia prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. J'acceptai le parti & je me rendis sur les sept heures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal, qui étoit dans les masures d'une vieille Eglise ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner; nous avions les petits violons du Prince: pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne sçachant à quoi s'amuser, leva le dessus d'une tombe & trouva dedans un corps tout entier, sur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre, & la Breteche

1647. teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me fit horreur, & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaisir-là ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venue, nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dîmes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valiere (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trouffe, qui devoit relever le Chevalier, étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valiere: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre. Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas si faoul qu'il ne scût bien qu'il étoit à propos qu'il fît voir à la Trouffe ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un de ses gens s'en vint en criant, nous dire que son Maître venoit d'être tué. En effet, la Trouffe qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans nécessité, & de marcher audeffus de la tranchée plutôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevâmes de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre endurecit les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleix, vacant par la mort du Chevalier, lequel il obtint.

Le Chevalier de la Valiere tué.

Les

1647. Les accidens qui arriverent à la plupart de ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint: cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande sécheresse du païs avoit empêché de se corrompre: & puis si c'eût été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui, la punition ne devoit tomber que sur Barbantane & sur la Bretèche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui fut tué le même jour, & sur moi qui fus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avoions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des causes merveilleuses aux événemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Mouffaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé: l'on attacha le mineur au pied de la glacière où étoit le travail le plus avancé des ennemis; ils firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Condé cavalerie & infanterie, & sur les dix heures du soir les ennemis firent un feu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels poussèrent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils furent repoussés; un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Brit avoit résolu de faire sortir

tir

— tir trois cens hommes armés à la pointe du
1647. jour ; mais les ennemis s'étant aperçus de
la desertion de ces trois soldats avoient chan-
gé l'ordre de leur sortie, & avancé le tems,
de peur que nous n'y fussions trop bien pre-
parez.

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châ-
tillon avec les Regimens de Conty infanterie
& les Regimens de cavalerie de Mazarin & de
Gault.

Le 5. la garde fut relevée par Arnaud avec
les Regimens de Romme Suisse & de Balthasar
cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis fi-
rent une sortie de cinquante hommes soutenus
de cent ; les Suisses abandonnerent leurs postes si
absolument, que sans la cavalerie de Balthasar,
les ennemis qui avoient pris Arnaud, blessé d'un
coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la
ville, mais Balthasar le dégagea, & le Prince ar-
rivant ensuite lui quatrième, regagna avec les
Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner)
tous les postes abandonnez. Le Regiment de
Champagne, les Gendarmes du Prince, & ses
Chevaux-legers coururent aux tranchées, mais
ils trouverent déjà les ennemis repoussez : les
Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent, &
Champagne qui devoit entrer le soir à la tran-
chée y demeura : Arnaud revint se faire penser,
& Saint Martin Maréchal de bataille commanda
la tranchée le reste du jour. Nous perdîmes cent
hommes à cette sortie & nous y eumes beau-
coup de bleffez, un Aide de camp & un Gentil-
homme du Prince tuez ; toutes les fascines fu-
rent brûlées, La Pomme, Mineur, y fut tué,
ce qui fut pour nous une grande perte.

Le

Le 7. Broglia entra en garde avec le Regiment
de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-
legers du Prince. L'on fit mettre trente cavaliers
1647. pied à terre à la tête du travail. L'apresdînée Brit
envoia au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il
avoit pris la veille, & un Enseigne de Conty, &
le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit
sur deux mulets bien chargez.

Le 8. Tavannes fit sa première garde de Ma-
réchal de camp avec les Regimens de Condé,
cavalerie & infanterie.

Le 9. Châtillon entra en garde avec Conty
infanterie & Condé cavalerie.

Le 10. la Mouffaye releva la garde avec trois
cens soldats de Monpouïllan, pour garder la
tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit
plus confier aux Suisses qui demeurerent à la
queue.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Mouffaye,
lui envoia dire de venir dîner avec lui chez
Marchin où il étoit prié. La Mouffaye ne fut
pas plutôt à son logis que les ennemis firent u-
ne sortie entre midi & une heure. Nous étions
quatre alors à cheval avec le Prince, assez près
de nôtre pont sur la Segre : aux premiers coups
de mousquet qu'il vit tirer, il commanda à
Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire
marcher Champagne à la tranchée ; à Vialat son
sous-Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter
point le quartier du Roi ; à moi de faire mar-
cher les Gendarmes & les Chevaux-legers ; & à
Châtillon de le suivre : & en même tems il
poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un
moment après lui, car après avoir donné mes
ordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord
le Comte de Clermont de Vertillac, comman-
dant tué.

1647. dant la tranchée du Maréchal de bataille, y avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le Regiment de Monpoüillan avoit un peu lâché le pied, & les Suiffes aiant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur dernière garde: les Regimens de cavalerie de Mazarin & de Gault y firent très-bien; ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant; ils y eurent plusieurs cavaliers & chevaux tuez & bleffez; les ennemis sans aucun avantage y perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince avoit de grands talens pour la guerre: son activité, sa presence d'esprit, son jugement & son courage étoient au plus haut point où ces qualités peuvent aller; il falloit pour être battu avec lui, être accablé par le nombre: un si grand exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous fîmes une fort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table le Prince voulut aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrez dans les lignes l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt que je fus à cheval je poussai à toute bride, & mon cheval s'étant abattu sur des cailloux ronds, j'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout nud dans une peau de mouton qu'on écorcha sur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite démise; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours; & ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes Chevaux-
legers

legers à une sortie que les ennemis firent.

1647. Le 11. au soir Broglia releva la garde avec Champagne & Balthasar; les ennemis aiant jeté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie se trouva fort endommagée; mais on la racommoda avec tant de diligence qu'elle fut bien-tôt remise au même état qu'au paravant.

Le 12. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Même, Meille cavalerie & les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les ennemis firent grand feu. Le soir Châtillon releva la garde avec le Regiment de Condé, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis aiant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, & en même tems fortirent trente ou quarante hommes. Nôtre infanterie ne voulut jamais aller à eux, ce que voiant Châtillon, il commanda à Ponnard Maréchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince, de sortir avec vingt Maîtres cuirassez, qu'il avoit à pied auprès de lui; ce qu'ils firent, & si vigoureusement qu'ils poussèrent les ennemis assez brusquement; mais il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort bleffez. Saint Micault Mestre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Chevaux-leger de cette même Compagnie nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon: & sans paroître émeu, il venoit se faire penser à l'épaulement & achever sa garde, quand le Prince le trouva & lui commanda de s'en aller au quartier. Il me fit l'honneur de me dire aussi-tôt la

1647. fermeté de ce Cheval-leger, & m'ordonna de le faire souvenir de l'établir en quelque lieu, à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Mouffaye entra en garde avec le Regiment de Conti & deux escadrons de Condé.

Le 15. un Tambour étant allé répéter quelques prisonniers dans la ville, rapporta que le Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y avoit sept ou huit jours, & qu'il se faisoit porter en chaise.

Brogli entra ce soir-là en garde avec les Regimens de Romme Suisse & Guienne, & deux escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Champagne, la cavalerie de Mazarin & de Gault. Sur le minuit les ennemis firent une sortie, les vingt Maîtres cuirassés de la tête lâcherent le pied, mais ils furent soutenus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée du siege de Leyda.

Le 17. Tavannes demeura en garde: Sainte Mème y entra avec Champagne; & Balthasar releva Mazarin & Gault: on retira cette nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur les deux heures après minuit on abandonna les tranchées. Toute l'armée fut sous les armes, & la journée du lendemain 18. se passa à la faire défilér sur le pont de bateaux que nous avions sur la Segre. Il y avoit une redoute au bout du pont du côté des ennemis, on en fit encore une plus grande pour favoriser la retraite de l'armée: elle fut toute passée sur les deux heures après minuit du 18. au 19. & le pont de bateaux défait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siege furent: Que notre infanterie diminueoit tous les jours, tant

1647. tant par les blessés, malades, ou tuez, que par les deserteurs, dont le nombre étoit excessif; on perdoit tous les jours cent ou six-vingts hommes qui s'alloient rendre aux ennemis, & passaient par l'Espagne pour revenir en France.

Que cependant l'Armée des ennemis s'assembloit à Fargues & devoit bien-tot être en état de venir à nous.

Que nous avions perdu nos Mineurs aux fortifications que les ennemis avoient faites.

Que nous ne trouvions que du roc dans lequel il falloit bien du tems pour s'avancer.

Que le logement sur la brèche ne se pourroit faire sans perdre beaucoup de gens, & que peut-être encore ne le feroit-on pas.

Que notre Armée se ruinant infailliblement dans la continuation de ce Siege, seroit abandonnée à l'effort d'une Armée fraîche & forte, & que peut-être la Province voiant nos désavantages traiteroit avec les ennemis.

Quoi qu'il en soit, ce fut une victoire que le Prince de Condé gagna sur lui-même, d'autant plus belle qu'il considéra le bien de l'Etat plus que sa propre reputation.

Le 20. de Juin on envoya la grosse artillerie partie à Cerveres, partie à Balaguier, & deux pieces à Flix.

On prit des chevaux & des mulets de tous les corps pour emporter à Balaguier, à Cerveres & à Belpouche les vivres dont nous avions fait provision dans le Camp pour six semaines.

On campa le reste du mois de Juin sur les hauteurs entre Villenouette & le College, & l'on nomma cet endroit le Camp des scorpions, à cause de la quantité de ces bêtes qu'on y trouvoit.

1647. On ne fit rien jusques au premier de Juillet que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Terragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges aiant été retranché, le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevaux-legers que je commandois, le Maréchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoia son escorte, & me fit demeurer auprès de lui, & de-là il alla coucher à Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Espagne) passe au-dessous; & laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, & se resserre si fort, qu'elle forme une presqu'île: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y aiant de guez à l'Ebre que dans les extrêmes secheresses, & ces guez étant fortifiés pour y mettre cavalerie & infanterie. L'île est assez grande & la terre y est fort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il y a de Lesborges à Flix quatorze lieuës de France.

Le 15. nous en partîmes, & nous allâmes passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet. L'après-dînée nous traversâmes des pais fort rudes. Nous passâmes au-dessous d'un Château fort éminent que nous gardions, appelé *Scornelbos*, & nous vîmes coucher à Reous petite ville au milieu du Camp de Terragone: il

il y a de Flix à Reous seize lieuës de France.

Le 16. nous y séjourna mes. Le Prince alla voir le port de Salo, & vit l'armée de mer des ennemis au port de Terragone, arrivée de la veille. 1647.

Le 17. nous allâmes dîner à Constantin & coucher à Wals, autre petite ville du Camp de Terragone: de Reous à Wals il y a cinq lieuës de France.

Le Camp de Terragone est un petit pais bordé de montagnes, qui font comme un croissant, & de la mer qui fait comme une ligne droite: il peut avoir trois à quatre lieuës de large, & sept à huit de long. C'est un des plus agréables endroits du monde; les grands chemins en sont bordez de hayes de grenadiers, de citronniers & d'orangers: on peut juger par-là comment sont les jardins. Camp de Terragone.

Le 18. nous allâmes dîner à Monblanc, & coucher à l'Abbaye de Poblette, qui est une des plus belles qu'on puisse voir pour les bâtimens aussi bien que pour les revenus: de Wals à Poblette il y a cinq lieuës de France.

Le 19. nous revînmes au Camp de Lesborges fort harassé des chaleurs & des mauvais chemins: de Poblette à Lesborges il y a quatre lieuës de France.

Le 25. le 26. & le 27. on apprit de plusieurs prisonniers, que les ennemis s'assembloient à Caspe & témoignoiert se preparer à entreprendre quelque chose.

Quinze jours après mon retour à Lesborges la fièvre quarte me prit, causée par les figues, les melons, l'usage de la neige & de la glace, les grands repas, & sur-tout les chaleurs excessives.

1647. Le Medecin du Prince appellé Montreuil me traita & me fit saigner huit fois en trois semaines: heureusement pour moi il tomba malade lui-même & mourut, sans cela il m'auroit tué. Je tombai après cela entre les mains du Medecin du Maréchal de Grammont appellé Castel, qui me traita dans les regles. Je m'en allai demeurer au Château d'Arbec dans la plaine d'Urgel, avec Marchin qui y étoit aussi malade, pour changer d'air; mais il recouvra sa santé, & moi après avoir trainé de quartier en quartier prés de deux mois durant, je fus contraint de me retirer à Barcelonne.

Avant que de partir de l'armée, j'avois reçu une grande affliction de la mort de Jumeaux. Il étoit, comme j'ai déjà dit, un de mes meilleurs amis; & comme dans les conversations que nous avions eu souvent ensemble sur l'autre vie, nous nous étions promis mille fois que le premier de nous deux qui mourroit, viendroit, s'il pouvoit, dire à son compagnon des nouvelles de l'autre monde; Aussi-tôt que Jumeaux qui étoit à Flix sceut que j'étois malade, il m'envoia faire compliment & me prier de me souvenir de la promesse que nous nous étions faite tant de fois; que comme j'étois sur le chemin du país dont il avoit tant d'envie d'être éclairci, il me conjuroit de n'y pas manquer. Je lui mandai que je n'y manquerois pas, si on me vouloit laisser revenir. Cependant un mois après, lui-même mourut d'une grande débauche qu'il fit avec les Suisses qui étoient dans sa place; & moi croiant qu'il me viendroit voir, je l'attendois sans fraieur toutes les nuits; mais enfin je vis bien qu'on ne faisoit pas toujours ce qu'on vouloit quand on étoit mort.

Aprés

1647. Après avoir été quelques jours à Barcelonne, je crûs que l'air de la campagne me feroit du bien, pourveu que je ne fusse pas éloigné des secours de la ville. Je priai Don Joseph Marguerit Gouverneur de Catalogne, de me loger en quelque jolie maison: il le fit.

Le 20. d'Octobre voiant que ma fièvre ne diminuoit pas, & que l'hiver approchoit, pendant lequel il me seroit plus difficile de me retirer en France; j'écrivis au Prince & je le suppliai de me donner mon congé. J'adressai ma lettre à Tavannes, & je priai Marchin de me prêter de l'argent; ce qu'il fit.

Je pris cinq cens écus du Banquier de Marchin, & je les rendis l'hiver suivant. Mais quoique bien-tôt après il se jettât dans le parti d'Espagne, nous sommes demeurez bons amis tout le reste de sa vie.

Aprés avoir tiré de Don Joseph Marguerit & de Marca les ordres & les passeports nécessaires, je partis des environs de Barcelonne le 2. de Novembre 1647. & j'arrivai à Chasteau chez moi le 28. de ce mois. Je m'y reposai quelques jours, après lesquels aiant appris que le Prince étoit arrivé à Dijon, où il se préparoit pour l'ouverture des États de la Province, je l'y allai trouver. Un jour aiant dîné aux Chartreux avec lui, il me fit appeller dans l'un des Cloîtres, pour me dire qu'il avoit jetté les yeux sur Guitaut pour être son Cornette à la place du Baron de Chandé, lequel il vouloit obliger à se défaire de sa Charge: qu'il avoit commandé à Guitaut de m'en parler, afin que cela se fit avec mon agrément. Je lui répondis en badinant que j'étois assez bon Prince, & que je me laisserois fléchir aux prieres de Guitaut. Il

G 4

me

1647. me dit qu'il sçavoit bien comme il falloit que les choses se fissent pour être dans l'ordre, & qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce fut donc en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, & qu'il lui en eut l'obligation toute entiere; car il paya pour lui la Charge au Baron de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'amitié en si peu de tems de connoissance, il faut premierement sçavoir que Guitaut étoit fils d'un Gentilhomme Gascon nommé Péchepeyroux, qui épousa la sœur du Commandeur de Guitaut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien fait & qu'il avoit de l'esprit; & ce fut sur cela & sur le nom de Guitaut, que son oncle le Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal de Richelieu le reçut page chez lui. Ce Cardinal étant mort bien-tôt après, le Commandeur de Guitaut trouva son neveu trop jeune pour lui faire quitter les chausses; de sorte qu'il le fit page de l'Ecurie du feu Roi Louis XIII. où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne il le suivit. Châtillon étant parti bien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura; & comme il étoit Gascon, il s'adonna chez le Maréchal de Grammont: celui-ci lui rendit de bons offices auprès du Prince qui le trouvant à son gré, prit de l'affection pour lui, & fit sa fortune.

Sur les fins de ma fièvre-quarte & de l'hiver de 1647. un vieux bourgeois de Paris nommé Lebocage, voisin à la campagne du Grand-Prieur mon oncle, me vint proposer le mariage d'une Veuve, qui avoit, me-dit-il, des mil-

lions,

lions, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cherchois du bien, parce que je sçavois qu'il seroit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crus facilement tout ce qu'on me disoit là-dessus. Lebocage me fit donc parler à cet homme qui me promit son assistance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Eglise de la Merci la veuve & moi sans nous approcher, pour sçavoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notre gré, me dit que je ne lui déplaisois pas, mais qu'elle n'osoit rien faire en cette rencontre sans le consentement de ses parens, qui vouloient absolument qu'elle épousât un homme de Robe; que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'elle-même; & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée, & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Peronne le 6. de Mai 1648.

Le Vendredi 8. de Mai le Prince de Condé aiant partagé son armée en deux Corps, partit de Peronne, & vint avec le sien camper à Cleri, & le Maréchal de Grammont avec le sien à Molins.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Maréchal à notre droite.

Le 10. nous passâmes à Arras & nous vinmes camper à Souché, le Maréchal à la droite.

Nous partîmes la nuit sur les onze heures & nous laissâmes nos bagages entre le Maréchal & nous.

Le 11. nous passâmes la riviere du Lis à E-

Siege terre d'Ypres.

1648. Eterre & nous marchâmes jusques à la nuit que nous fîmes une halte de quatre heures, après laquelle nous remarchâmes droit à Armantieres où nous arrivâmes le 12. sur les huit heures du matin. L'Armée se mit en bataille & y demeura dix heures, faisant quelques mines de l'assieger; nous en partîmes à l'entrée de la nuit, & passant par Warneton nous arrivâmes le 13. sur les cinq heures du matin à Ypres où chacun se campa. Sur les dix heures du matin le Maréchal de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étoit Gouverneur, & avec lui trois mille hommes: sur les deux heures après midi le Maréchal de Grammont arriva avec son Corps d'armée.

Sur les trois heures Paluau Gouverneur de Courtrai en arriva avec douze cens hommes.

Le 14. nos bagages arriverent & l'on travailla en diligence aux lignes avec gardes fort exactes & biouac toutes les nuits.

En cinq jours on acheva les lignes, & le 19. l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtrai; ce jour-là même on eut avis que les ennemis avoient surpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Maréchal de Camp ouvrit la tranchée à l'attaque du Prince, & avança fort le travail.

Le 20. les ennemis firent grand feu aux deux attaques. Châtillon Maréchal de camp à celle du Maréchal de Grammont, fit un logement sur la contrescarpe d'une demi-lune. La Mouffaye Maréchal de camp à l'attaque du Prince, n'avança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaunes, Maréchal de camp, à l'attaque du Prince fit un méchant logement sur la contrescarpe.

Les ennemis surprisent la ville de Courtrai.

carpe. Notre batterie de dix piéces tira ce jour-là six cens volées de canon.

1648.

Le 22. Tavannes Maréchal de camp à l'attaque du Prince, raccommoda les méchants travaux de la veille.

Le 23. on jeta des fascines dans le fossé de la contrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un coup de mousquet au commencement de la garde; la Ferté Imbaut, depuis Maréchal d'Estampes, l'acheva.

Vieux Pont Mestre de camp d'infanterie du Regiment du Duc d'Orleans eut la vessie percée d'un coup de mousquet, dont il mourut le lendemain.

Vieux Pont tué.

Le 24. à la garde de la Mouffaye on avança une batterie de trois piéces de canon. On eut avis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la Citadelle de Courtrai, & qu'ils marchoient à nous.

Les ennemis forcent la Citadelle de Courtrai.

Le même jour je reçus une lettre de l'ami de Madame de Miramion (qui étoit la veuve que l'on m'avoit proposée) par laquelle il me mandoit sous des noms empruntez que la Dame n'avoit pas la force de résister à ses parens qui m'étoient contraires, mais qu'elle seroit bien aise que je lui aidasse par une violence apparente à dire oui. Je compris qu'il me vouloit persuader de l'enlever, & ce conseil me surprit d'abord; néanmoins me venant de la part d'un homme qui ne me paroissoit avoir d'autre intérêt en cette affaire que l'avantage & la satisfaction des parties, je ne balançai pas à le suivre: d'ailleurs je me flattai un peu sur une chose que je souhaitois. Je communiquai mon dessein au Prince qui l'approuva, & qui me promit de me donner à porter à la Cour la nouvelle de la capitulation.

1648. tion d'Ypres, afin que je pûsse retourner à Paris sans aucun soupçon. Il m'offrit même Bellegarde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlèvement; mais je le remerciai ne croiant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

Le 25. je fis réponse à mon ami, que je ferois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Maréchal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, la plupart fut tué, l'autre se noia en se voulant sauver, & le reste fut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordre d'attaquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula, & le Prince me fit partir pour en porter la nouvelle à la Cour. Il me fallut faire un grand tour. J'allai passer à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Calais, & de là à Paris où j'arrivai le 30. matin; ce qui fut une fort grande diligence, parce que je ne changeai de chevaux qu'une fois depuis le Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voiage qui doit apprendre à tous ceux qui portent des nouvelles, qu'ils sont bien aises de donner les premiers, à ne rendre à personne aucune lettre des lieux d'où ils sont partis, qu'après avoir fait leur principale commission.

En passant à Lusarche je trouvai à la poste le Maître d'Hôtel du premier President Molé qui venoit

1648. venoit sçavoir de la part de son Maître, qui étoit pour lors à Champlâtreux, des nouvelles de l'armée, où son fils étoit Intendant. J'en donnai une lettre pour le premier President à ce Maître-d'Hôtel, en le priant de faire mes excuses à son Maître si je ne la lui portois moi-même; & après avoir changé de chevaux, j'allai coucher à Ecoüan, si las que je n'en pouvois plus. Il est vrai que le premier President ne sçeut pas plutôt par la lettre de son fils la capitulation d'Ypres, que ravi de donner une agréable nouvelle au Cardinal, il la lui écrivit par un homme exprés qui arriva à onze heures du soir à Paris; de sorte que le lendemain matin croiant dire au Cardinal quelque chose qui eût la grace de la nouveauté, il me répondit assez froidement qu'il sçavoit cela dès la veille, & m'en montra le billet du premier President. Je lui dis que je me garderois bien une autre fois d'être si honnête que je l'avois été, puisque je voiois qu'on en abusoit, & après une conversation de demi-heure il me congédia en me donnant rendez-vous chez la Reine à son reveil.

Le lendemain le Chevalier de Grammont arriva d'Ypres avec la nouvelle de la prise, & s'en retourna deux jours après. Pour moi j'écrivis par lui ce billet au Prince.

A Paris ce 2. Juin 1648.

MONSEIGNEUR,

„Après que le Cardinal eût lû la lettre que je
„lui rendis de la part de Vôtre Altesse, il me
„dit qu'il étoit obligé de servir M. de Châtillon,

G 7

&

1648. „ & qu'il le feroit en cette rencontre; que pour
 „ moi il s'étonnoit que vous lui demandassiez
 „ une chose dont vous étiez convenus ensem-
 „ ble de ne lui point parler cette année, & qu'il
 „ avoit des parens qui avoient vingt-cinq & tren-
 „ te ans de service à qui il avoit refusé ce que
 „ je pretendois. Je lui répondis que j'avois assez
 „ servi pour avoir le Brevet de Maréchal de
 „ camp, quand je n'aurois pas la recommanda-
 „ tion de V^{otre} Altesse. Il me dit qu'il verroit,
 „ & me demanda pourquoi Courtrai avoit si peu
 „ tenu. Je lui dis que je croiois que la garnison
 „ s'étoit mal défendue. Il me répondit que ce
 „ n'étoit pas mal se défendre que de se faire
 „ tous tuer, comme ils avoient fait dans cette
 „ place, & là-dessus il me congédia. Je lui ai
 „ demandé aujourd'hui ce qu'il vouloit que j'é-
 „ crivisse à V^{otre} Altesse, sur ce qu'elle lui avoit
 „ demandé pour moi, il m'a dit qu'il vous en
 „ alloit faire réponse. La Reine témoigna beau-
 „ coup de joie de la nouvelle que j'apportai,
 „ Monsieur le Cardinal peu. On disoit ici la le-
 „ vée du Siege d'Ypres, les ennemis devant
 „ Furnes, V^{otre} Altesse malade, l'armée sans
 „ vivres, & la cavalerie ruinée, & l'on vouloit
 „ persuader à tout le monde que la prise de
 „ Courtrai venoit du commandement que V^{otre}
 „ Altesse avoit fait à Paluau d'en sortir avec
 „ les troupes qu'il vous avoit amenées. Le Che-
 „ valier de Grammont vous dira plus ample-
 „ ment toutes les nouvelles: cependant j'atten-
 „ drai ici ce que deviendra l'affaire dont j'ai en-
 „ tretenu V^{otre} Altesse, laquelle affaire j'aban-
 „ donnerai avec la plus grande joie du monde
 „ si-tôt qu'elle me témoignera avoir besoin de
 „ mon service auprès d'Elle, &c.

De-

Depuis la premiere fois que le Cardinal m'a-
 voit parlé, il avoit changé de resolution. Il 1648.
 m'avoit paru d'abord disposé à faire avoir le
 Gouvernement d'Ypres à Châtillon, & cepen-
 dant il avoit dit au Chevalier de Grammont,
 que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau
 pour cette place. Le Chevalier en repartant pour
 l'armée aiant dit cela au President Perraut In-
 tendant du Prince & à moi, ce President hom-
 me fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier,
 & lui dit que cela étoit bien étrange, que les
 recommandations du Prince nuisissent aux gens,
 que leur merite rendoit d'ailleurs recomman-
 dables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de
 Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de per-
 dre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres;
 que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit ja-
 mais rien contre le service du Roi, mais que
 c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang
 qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refu-
 ser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tel-
 lier lui répondit qu'il alloit représenter cela au
 Cardinal, lequel ne croiant pas que le President
 parlât ainsi sans ordre de son Maître, l'envoia
 querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès
 de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouver-
 nement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en
 revint chez lui faire une dépêche au Prince,
 par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de
 ne se point relâcher, & que le Cardinal lui ac-
 cordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement
 il arriva le lendemain un courrier du Prince
 par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne son-
 geoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Châ-
 tillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'a-
 voir

1648. voir de longue main prémedité la guerre civile, étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaise foi; jamais homme n'en eut moins de dessein: au contraire il avoit toujours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pû le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses Ministres, si son grand courage n'eût été connu de tout le monde; & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

Enlevement de Madame de Miramion.

Mais pour revenir à ce qui me regarde: aussitôt que je fus débarassé des affaires de la Cour, j'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa lettre touchant l'enlevement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant au Mont-Valérien, jusqu'à Launai. Je pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Pleffis, & Saint Felis. Je rencontrai la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du jardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippes de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pûs jamais venir à bout; de sorte que je fis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la place, & ainsi nous autres à droit & à gauche du car-

1648. carrosse, traversâmes la plaine de Saint Denis, & nous entrâmes dans la forêt de Livry. Comme la Dame crioit fort, & que je crûs que c'étoit la présence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une Demoiselle avec la Veuve dans le carrosse & un laquais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas moins de bruit après cela, & je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frere m'en dissuada, me disant qu'elle changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Launai que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crûs donc, & lorsque nous fûmes à Launai, voiant que la Dame ne finissoit pas ses lamentations, je lui dis que si je n'eusse pas crû qu'elle eût consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croire qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit, & que pour rien du monde je ne la voudrois contraindre: elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui repliquai que je croiois que si elle sortoit de mes mains, elle n'y rentreroit jamais, mais que je n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fâchée que je l'enlevasse, que je l'avois fait; que si elle me croioit assez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repentiroit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait; que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maîtresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à Sens.

1648. Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre que je réussirois bien mieux par cette voie que par celle que j'avois prise : je lui dis que je ne m'y attendois pas, mais que je ne laisserois pas d'être son serviteur. Je donnai cent pistoles à la Demoiselle pour la dépense de sa Maîtresse, & je la fis escorter par trois de mes gens depuis Launai jusqu'à Sens.

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la Dame dans leur ville, la vont trouver, & prennent sa déposition qu'elle fit à ma décharge autant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle fut à Paris, ses parens lui disant qu'il y alloit de son honneur de me poursuivre, l'obligerent de le faire, & sur cela j'envoiai un Gentilhomme en poste trouver le Prince à l'armée, auquel j'écrivis cette lettre.

MONSEIGNEUR,

„ Mon affaire n'a pas eu le succès que je m'en
 „ promettois; ce Gentilhomme en dira le détail à Votre Altesse: cependant je l'assurerai
 „ qu'une des choses qui me donne autant de
 „ chagrin de n'avoir pas réussi, c'est d'avoir
 „ manqué par-là un établissement qui m'eût
 „ mis en état de mieux servir Votre Altesse,
 „ que je ne pourrai faire sans lui: car pour mon
 „ intérêt particulier, Monseigneur, je m'en
 „ consolerai bien-tôt quand je recevrai des
 „ marques de la continuation de vos bonnes
 „ graces, & de votre protection. J'en ai besoin
 „ aujourd'hui, Monseigneur; les parens
 „ de la Dame me poursuivant sous son
 „ nom; un mot de la part de Votre Altesse

au

„ au Sieur son pere arrêtera tout. Je la
 „ supplie très-humblement de me l'accorder, 1648.
 „ afin que je sois plutôt en liberté de me rendre
 „ auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la
 „ qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20. d'Août, il le trouva sur le Champ de la bataille de Lens qu'il venoit de gagner. Aussi-tôt qu'il eût lû ma lettre & qu'il eût appris du courrier le détail de mon affaire, il écrivit au pere de la Dame d'un air qui sentoit non seulement le Prince du Sang, mais encore le victorieux: de sorte que cette lettre imposa silence à mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant pas le loisir de m'écrire, me firent compliment sur mon aventure, & entr'autres le Comte de Tavannes se signala par les soins qu'il prit de presenter mon courrier au Prince, de retirer promptement sa réponse, & de me témoigner en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes intérêts avec une chaleur extraordinaire.

Aussi-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'armée, j'écrivis cette lettre à Tavannes.

De Launai ce 30. d'Août 1648.

„ JE sçai qu'entre amis au point où nous le
 „ sommes, les complimens sont superflus,
 „ mais il y a des témoignages d'amitié rendus
 „ si à propos & de si bonne grace, que de n'en
 „ pas remercier extraordinairement, auroit un
 „ air d'ingratitude. Souffrez donc, mon cher,
 „ que je vous assure que tout ce qu'il y a de
 „ ressentiment d'une obligation dans l'ame la
 „ plus reconnoissante, est pour vous dans la mienne.

1648. „ ne. J'enrage den'avoir rien à vous offrir que
 „ mon bien & ma vie; mais si j'étois assez heu-
 „ reux pour que vous en eussiez quelque jour
 „ affaire, vous me verriez prodiguer l'un &
 „ l'autre avec une joie qui vous feroit connoître
 „ que je suis de tout mon cœur à vous. Adieu,
 „ mon cher, nous nous verrons bien-tôt.

Blessure
de M. le
Prince.

Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait une recrue de trente Maîtres pour la Compagnie du Prince, qui se trouva en état de marcher le premier de Septembre, & je me rendis avec elle à Calais le 8. de ce mois. J'y trouvai le Prince blessé d'une mousquetade aux reins qu'il avoit reçue au Siege de Furnes. Il revenoit à la Cour par ordre du Roi, sur ce que la Reine Regente aiant fait arrêter Bruxelles Conseiller à la Grand' Chambre & Blanmenil President aux Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point verifiser quelques Edits, le peuple avoit fait des barricades & forcé le President Molé d'aller avec tout le Parlement au Palais Roial demander l'élargissement des prisonniers, ce qu'il avoit obtenu.

Comme j'entrai dans la chambre du Prince il se mit à chanter en riant :

O la folle entreprise du Prince de Condé!

qui étoit une vieille chanson faite autrefois du Prince son pere, & ensuite me fit conter le détail de cet événement.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre autres choses que Guitaut mon Cornette m'avoit

voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit pu auprès du Prince; de sorte que Bouteville, Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à diffimuler avec lui. Je receus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois.

Le Prince s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit résolu de châtier Paris; mais enfin les affaires s'accorderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlâtreux mon ami fils du premier President Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit faits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donnez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc faire un petit voiage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'exécution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaïe de Ferrieres rendre visite à Jacques de Neuchêses Evêque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner six jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une lettre de ma mere, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les fers étoient

————— étoient au feu pour l'accommodement de mon
1648. affaire : cependant je ne trouvai pas les choses
si avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je fus arrivé
à Paris, je receus les ordres du Roi pour établir
la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en
garnison dans Autun. J'envoiai ces ordres au
Maréchal des logis de la Compagnie avec les
miens particuliers, & quelque temps après j'écri-
vis cette lettre à S. . . . & à sa femme.

A Paris ce 15. de Novembre 1648.

„ J'AI pensé d'abord écrire à chacun de vous
„ en particulier, mais j'ai crû ensuite que ce-
„ la me donneroit trop de peine : de faire aussi
„ des baise-mains à l'un dans la lettre de l'autre,
„ j'ai apprehendé que l'apostille ne l'offensât ;
„ de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à
„ tous deux, l'un portant l'autre.

„ La plus seure nouvelle que j'aye à vous ap-
„ prendre, c'est que je me suis fort ennuié de-
„ puis que je ne vous ai veus. Cela est assez é-
„ tonnant : car enfin je suis venu voir cette petite
„ brune pour qui vous m'avez veu le cœur un
„ peu tendre ; à la verité elle m'avoit, ce qu'on
„ appelle, sauté aux yeux, & je ne lui avois point
„ encore parlé : c'est une beauté surprenante de
„ qui la conversation guérit : on peut dire que
„ pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment,
„ car si on la voit davantage on ne l'aime plus ;
„ voilà où j'en suis réduit. Mais j'oubliois de
„ vous demander des nouvelles de la santé de
„ notre cher oncle ; je vous prie de l'entretenir
„ de propos joyeux : si vous ne le faites rire à
„ gorge déployée, quand même il en devroit
„ tousser

„ tousser un peu, vous me desobligerez fort. ———

„ Dites lui de ma part qu'il se conserve plus 1648.

„ qu'il ne fait, & que s'il ne se veut aimer
„ pour lui, il s'aime pour nous autres neveux
„ qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en
„ dirai pas davantage, aussi bien suis-je persuadé
„ que cela ne servira de rien, & que vous êtes
„ des fripons qui vous donnierez bien de garde
„ de faire valoir mon bon naturel : de l'humeur
„ dont je vous connois, vous enrageriez que
„ l'on m'aimât autânt ou plus que vous.

„ Au reste si vous ne revenez bien-tôt je vous
„ irai retrouver ; aussi-bien mes affaires ne s'a-
„ cheveront qu'après les fêtes de Noël : mais
„ ne pensez pas revenir l'un sans l'autre, car en
„ cette rencontre je ne suis pas homme à me
„ payer de raison.

„ Depuis que je vous ai quitté je ne mange
„ presque plus : vous qui presûmez de votre
„ mérite, vous ne manquerez pas de croire que
„ le regret de votre absence me réduit à cette
„ extrémité : point du tout ; ce sont les soupes
„ de Messire Crochet qui me donnent du dé-
„ goût pour toutes les autres.

Je badinois ainsi avec mes amis en attendant
que mon accommodement se fît : cependant
l'année 1648. s'acheva sans qu'il fût fait ; & la
veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit, ANN.
du Palais Royal, & se retira à Saint Germain. 1649.
Pour moi qui logeois au Temple, je ne scûs
rien de la sortie du Roi, que le lendemain que
l'on faisoit garde aux portes, & qu'il n'étoit pres-
que pas possible de sortir : cependant je trouvai
le moyen de passer à la porte Saint Martin, &
bien m'en prit ; car si mes parties m'eussent
dé-

1649.

découvert à Paris, elles m'eussent fait un méchant tour, n'ayant alors qu'un très-médiocre respect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il y fut arrivé. Il me commanda d'aller quérir en Bourgogne sa Compagnie de Chevaux-legers. Je partis aussi-tôt, résolu de mettre le feu dans Rubel (qui étoit un Château près de Melun appartenant au frere de Madame de Miramion, laquelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé ses poursuites contre moi depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arrivai à Rubel avec sa Compagnie, je changeai de résolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persécutoient, j'eusse pû mériter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faisoit aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procédé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persécuter, & ce fut Champlâtreux, qui par son crédit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me fallut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déjà coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente; dès que je me suis résolu d'en faire le récit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être blâmé.

II

1649.

Il faut dans l'histoire une certaine sincérité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu personne qui se soit mêlé de faire des Mémoires, confesser qu'il ait fait une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choses comme elles ont été, mais comme elles ont dû être: aussi ne crois-je de tout ce que la plupart de ces façons de Heros me disent d'eux, que les choses que les Historiens fidèles en ont écrit. Pour moi quand j'avoué mes fautes, ce n'est pas que je ne les pûsse défendre; en sorte que j'imposerois peut-être au public; mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter du plaisir d'une réputation que je sentirois bien n'avoir pas méritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas aussi d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repentir, mais je sçai qu'il n'y a que Dieu de parfait; & puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leur profit, d'imiter l'un & se défendre de l'autre.

Je sçai déjà par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Mémoires, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moi-même; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchiré mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je réponds que ce qui a paru dans le public sous mon nom, n'étoit pas de moi; que le manuscrit que j'ai donné au Roi (qui ne parloit que de choses généralement connues) n'étoit pas fait pour être vu, que par trois ou

Tom. I.

H

quatre

1649. quatre de mes bons amis ; que d'ailleurs j'ai pû être imprudent quand j'ai parlé librement de quelques gens, mais que je n'ai point été menteur. En disant les veritez de quelques particuliers, j'en ai pû faire des ennemis, qui n'osant lever le masque contre moi, ont trouvé le moien d'interesser de plus grands Seigneurs qu'eux ; mais je n'ai jamais rien inventé : ainsi il faut qu'on me croie, quoi qu'on me puisse condamner. Et pour faire voir que c'est plutôt par amour pour la verité que je parle, que par aucune malignité de naturel, je dis du bien quand j'en trouve de la même personne de qui j'ai dit du mal. Je ne doute pas que la plupart ne me quittassent de l'un, pourveu que je les voulusse quitter de l'autre ; mais ce ne seroit plus une histoire ; & puisque je ne me fais point à moi-même de grace, je ne pense pas qu'on doive trouver mauvais que je ne fasse point de faveur aux autres.]

Mais pour revenir à la guerre, je trouvai en passant chez moi une lettre de cachet pour faire marcher sous les ordres du Marquis de Pien-nes, les troupes qui étoient en quartier en Ni-vernois.

Les ordres que me donnoit le Roi se pou-
vant fort bien executer sans moi en Nivernois,
& se presentant des occasions de le servir, plus
grandes & plus honorables du côté de Paris,
je continuai mon chemin jusqu'à Autun, d'où
je tirai les Chevaux-legers du Prince, & je les
amenai à Corbeil où finissoit ma route. J'y trou-
vai ordre d'entrer à Lagny & d'y demeurer.
Si-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis cette lettre au
Prince.

A

A Lagny ce 26. de Janvier 1649. 1649.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens d'entrer ici avec soixante Maîtres
„ & vingt de mes amis. Si j'avois eu plus de
„ loisir j'en aurois amené davantage, mais j'ai
„ crû que la diligence en cette occasion vous
„ plairoit encore plus que le nombre.
„ Au reste, Monseigneur, je me réjouïssois
„ d'aller servir auprès de Vôtre Altesse, & de
„ lui faire voir par le bon état de sa Compagnie
„ le soin que j'avois de la contenter ; mais puis-
„ qu'il y va du service du Roi & du vôtre que je
„ demeure ici, j'obeis avec joie. Si vous m'a-
„ viez fait l'honneur de me choisir pour y com-
„ mander, je suis assure que Vôtre Altesse au-
„ roit été satisfaite du service que j'y aurois ren-
„ du, & que je lui aurois témoigné en cette
„ rencontre, comme je ferai toute ma vie,
„ que je suis, &c.

J'écrivis en même tems cette lettre à Char-
les de la Porte Grand-Maître de l'artillerie, Ma-
rêchal de France, & pour lors Surintendant
des Finances.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens d'arriver ici avec la Compagnie de
„ Monseigneur le Prince. J'ai ordre d'y de-
„ meurer ; cela m'empêche de vous pouvoir al-
„ ler supplier moi-même de me faire payer de
„ mes appointemens de Lieutenant de Roi de

H 2

„ Ni-

1649. „ Nivernois, pour les années 1647. & 1648.
 „ Mais je vous supplie très-humblement d'en
 „ donner l'Ordonnance au Maréchal des logis
 „ de la Compagnie de Monseigneur le Prince
 „ qui vous rendra ma lettre. Vous me fîtes la
 „ grace de me la promettre la dernière fois que
 „ j'eus l'honneur de vous en parler à Paris, j'es-
 „ pere que vous me ferez celle de me l'accor-
 „ der aujourd'hui, & de me croire, &c.

Le Maréchal des logis me rapporta des promesses seulement du Maréchal de la Meilleraye, & un ordre du Roi de marcher avec la Compagnie du Prince à Saint Denis, où je scaurois du Maréchal du Pleffis-Praslin ce que j'aurois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé, j'allai trouver le Prince à Saint Germain, qui me receut assez bien; mais un jour après ce ne fut plus de même, & en voici la raison.

Guitaut, Cornette de la Compagnie que je commandois, lequel n'en avoit plus que le nom, parce que la faveur du Prince qui étoit déclarée, l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui, s'étant un jour plaint à Lénét, comme à mon ami, de ce que je l'accusois de m'avoir rendu de mauvais offices auprès du Prince, celui-ci entra dans ce moment, & aiant appris de quoi ils parloient, il dit que j'avois tort de le croire, mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois; que je méprisois sa Compagnie, parce que je voulois être Maréchal de camp; que je ne le ferois jamais par son moien, & qu'il n'y avoit pas de Gentilhomme en France qui ne se dût tenir fort honoré d'être son Lieutenant.

Le lendemain Lénét m'aïant conté cette con-

1649. conversation, & qu'il avoit fait son devoir à me défendre, je me rendis au lever du Prince, dans le visage duquel je trouvai la confirmation de ce que m'avoit dit Lénét.

Je fus outré de douleur de voir la récompense que je recevois de mes services, & je connus la querelle d'Alleman qu'on me vouloit faire, mais je ne pouvois comprendre les raisons qui pouvoient obliger le Prince à préférer un jeune homme à un homme de service. J'allai faire mes plaintes au President Perraut mon bon ami, qui outre la part qu'il prenoit en mes intérêts, craignant encore que la nouvelle faveur de Guitaut ne ruinât son crédit auprès du Prince, trouva que j'avois grande raison. Il me consola le mieux qu'il pût, me détourna du dessein que l'envie de me venger m'avoit mis dans le cœur, en m'allant jeter dans Paris, me persuada d'avoir patience; me dit que les Princes étoient comme les autres hommes sujets à de petites inclinations quelquefois bien, quelquefois mal fondées; que celui-ci étant un homme tout plein de raison, feroit enfin la différence qu'il devoit faire du Cornette & du Lieutenant.

Il me souvient que dans ce tems-là les Echevins de Nevers me vinrent prier comme leur Lieutenant de Roi de les présenter au Prince, & de lui recommander une affaire qu'ils avoient à la Cour. Je n'eus garde de m'en défendre en leur disant l'état où j'étois avec lui, parce que cela m'eût décredité avec eux: Je les lui présentai donc comme il alloit au Conseil, & m'approchant de lui je fis semblant de lui parler tout bas. Nous descendions un escalier avec la foule qu'on se peut imaginer qui accompagne un Prince du Sang qui a grande part au gouvernement;

1649. ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces Echevins qui nous suivoient de loin, & revenant à eux, je leur dis que j'avois recommandé fortement leur affaire, dont ils me rendirent mille grâces; & heureusement pour mon honneur, leur affaire s'étant faite promptement, parce qu'elle étoit juste, ils en attribuèrent le succès à mon grand credit; m'en vinrent témoigner chez moi leur reconnoissance & s'en retournèrent en leur pais avec la croiance que je gouvernois le Prince: & sur cela je fis reflexion que le monde, & particulièrement les gens de la Cour, ne sont que grimaces, & que tout ce qu'on y voioit d'ordinaire n'étoit rien moins que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette lettre à Madame de.... qui étoit à Paris.

A Saint Denis ce 15. de Fevrier 1649.

„ J'Ai long-tems balancé à vous écrire ne
 „ sçachant si vous étiez devenuë mon enne-
 „ mie où si vous étiez toujours ma bonne
 „ Cousine, & si je vous devois envoyer un la-
 „ quais ou un trompette. Enfin me ressouve-
 „ nant de vous avoir ouï blâmer la brutalité
 „ d'Horace, pour avoir dit à son beau-frere
 „ qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre
 „ declarée; J'ai crû que la cause publique ne
 „ vous empêcheroit pas de lire mes lettres; &
 „ pour moi je vous assure que hors l'intérêt du
 „ Roi mon Maître, je suis vôtre très-humble
 „ serviteur.

„ Mais parlons un peu de nôtre guerre, ma
 „ chere Cousine. Je trouve qu'il fait bien froid
 pour

pour faire garde. Il est vrai que que le bois ne
 nous coûte rien ici, & que nous y faisons
 grand' chere à bon marché: avec tout cela il
 m'y ennuye fort, & sans l'esperance de vous
 faire quelque plaisir au sac de Paris, & que
 vous ne passerez que par mes mains, je ne
 pense pas que je ne desertaïsse, mais cette veuë
 adoucit fort mes chagrins.

„ J'envoie ce laquais pour me rapporter de vos
 nouvelles, & pour me faire venir mes chevaux
 de carrosse sous le nom de nôtre oncle le
 Grand-Prieur. Adieu, ma chere cousine, &c.

Comme nous tenions tous les postes au-dessus
 & au-dessous de la riviere de Seine, à la reserve de
 Charenton, que Clanleu gardoit avec un corps
 d'infanterie, le Prince de Condé fut d'avis de
 l'attaquer, c'est-à-dire on l'attaqua: (car ses avis
 étoient alors des ordres.) Le Duc d'Orleans y
 voulut être. Nous partîmes donc de Saint Denis
 à l'entrée de la nuit du 16. de Fevrier, & nous
 marchâmes aux flambeaux par un froid extraor-
 dinaire du côté de Viennennes, où nous arrivâ-
 mes à la pointe du jour. Nous mîmes nôtre ca-
 valerie en bataille depuis le coin du Parc jusqu'à
 Conflans, & quelque infanterie au bas du côté
 de la riviere: tout cela faisant front à Paris: & a-
 vec le reste de l'infanterie, le Prince fit faire trois
 attaques à Charenton, qui fut forcé, & Chanleu
 tué, Gaspard de Colligni Duc de Châtillon,
 Maréchal de camp, qui commandoit l'une des
 attaques, y receut un coup de mousquet dans le
 petit ventre, dont il mourut le lendemain.

Le Prince qui ne me parloit point il y avoit plus
 de quinze jours, me trouvant le matin à la tête
 de sa Compagnie, composée de quatre-vingt-

Charen-
 ton atta-
 qué &
 forcé par
 M. le
 Prince.

Colligni
 Duc de
 Châtill-
 lon &
 Chan-
 leu tuez.

1649. Maîtres, au meilleur état du monde, me témoignèrent beaucoup de satisfaction ; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la manière d'agir des Princes, & particulièrement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs caresses le fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton, & au pillage qu'on en donna à l'infanterie, & la nuit venue le Duc d'Orléans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je fus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux-legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendre un peu avant le jour auprès du Duc d'Orléans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il fut dans une grande affliction ; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son parent & son premier ami.

Prise de Brie-Comte-Robert. Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saisis, & d'où ils tiroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Maréchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Maréchal du Pleffis-Praslin fut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je fus avec les Chevaux-legers du Prince. Cette

1649. expedition dura huit jours, pendant lesquels nous eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Maréchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit pris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette lettre à Madame de.....

A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.

” C'EST à ce coup que je vous traite en ennemie en vous écrivant par mon trompette. La verité est que c'est au Maréchal de la Motte à qui je l'envoie pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du Grand-Prieur de France nôtre oncle, que ses domestiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer, car c'est vôtre affaire aussi bien que la mienne, mais nous jugerons par le succès de vôtre entremise quelle consideration on a pour vous dans vôtre parti ; c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

” J'arrive presentement de Brie, las comme un chien. Il y a huit jours que je ne me suis deshillé : nous sommes vos maîtres ; mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de faim, nous mourrons bien-tôt de fatigue : rendez-vous, ou nous nous allons rendre. Pour moi

H 5

avec

1649. „ avec tous mes autres maux, j'ai encore une ex-
 „ trême impatience de vous voir. Si le Cardinal
 „ Mazarin avoit à Paris une Cousine faite com-
 „ me vous, je me trompe fort, ou la paix se fe-
 „ roit à quelque prix que ce fût. Tant-y-a que
 „ je la ferois, moi, si j'étois en sa place, car sur
 „ ma foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui
 étoient mes chevaux, de sorte que Madame
 de... ne les pût jamais ravoir, & cela m'o-
 bligea de lui écrire cette lettre.

A Saint Denis ce 26. de Mars 1649.

„ **T**ant pis pour ceux qui vous ont refusé, ma
 „ belle Cousine. Je ne sçai pas si cela leur
 „ fera grand profit; mais je sçai bien que cela
 „ ne leur fait pas grand honneur. Pour moi je
 „ suis tout consolé de la perte de mes chevaux,
 „ par les marques d'amitié que j'ai receuës de
 „ vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte
 „ Maréchal de la Ligue, si jamais il a besoin de
 „ moi, il trouvera un Chevalier peu courtois.
 „ Mais parlons un peu de la paix, qu'en
 „ croit-on à Paris? l'on en a ici fort méchante
 „ opinion: cela est étrange que les deux partis
 „ la souhaitent, & qu'on n'en puisse venir à
 „ bout.

„ Vous m'appellez insolent de vous avoir
 „ mandé que nous avions pris Brie: est-ce que
 „ l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai? si nous
 „ en avons levé le Siege, nous aurions été
 „ bien inquiets: car pour vos Generaux ils ont
 „ eu toute la patience imaginable; nous au-
 „ rions tort de nous en plaindre.

Vou-

1649. „ Voulez-vous que je vous parle franche-
 „ ment, ma belle Cousine? comme il n'y a
 „ point de peril à courre avec vos gens, il n'y a
 „ point d'honneur à gagner: ils ne disputent
 „ pas assez la partie, nous n'y avons point de
 „ plaisir. Qu'ils se rendent, ou qu'ils se bat-
 „ tent bien: il n'y a, je croi, jamais eu que
 „ cette guerre, où la fortune n'ait point eu de
 „ part: quand nous pouvons tant faire que de
 „ vous trouver, c'est un coup seur à nous que de
 „ vous battre, & le nombre ni l'avantage du
 „ lieu ne peuvent pas seulement faire balancer
 „ la victoire.
 „ Ah que vous m'allez haïr, ma belle Coufi-
 „ ne, toutes les fleurettes du monde ne pour-
 „ ront pas vous appaiser, &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix
 on fit une treve de trois jours, que l'on renou-
 vella jusques à la conclusion du Traité. A la
 seconde treve, je voulus aller à Paris: je pris
 avec moi mon frere, un volontaire, & le Com-
 missaire à la conduite de la Compagnie du Prin-
 ce. Comme je fus à la porte Saint Martin,
 le Capitaine de la Garde qui étoit un Chauffe-
 tier, étant yvre me demanda un billet du Maré-
 chal du Pleffis pour me laisser entrer. Je lui dis
 que la treve étant publiée comme elle étoit, il
 ne falloit point d'autres choses pour avoir com-
 merce les uns avec les autres. Il me répon-
 dit brutalement que je n'entrerois point sans
 billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes pei-
 nes, je me retirai en disant à cet yvrogne que
 je m'en allois aussi empêcher leurs gens d'en-
 trer à Saint Denis. Sur cela ce coquin se mit
 à crier, *Au Mazarin* (qui étoit le mot alors
 sur

H 6

sur lequel le peuple s'échauffoit & prenoit les
 1649. armes avec une rage extrême.) A ce cri-là
 tout le monde du Fauxbourg sortit des maisons,
 & comme on ne sçavoit sur quoi il s'étoit fait;
 le peuple qui se fait toujours des raisons pour
 flatter ses caprices, se mit à dire que nous avions
 tiré nos pistolets sur le Corps-de-garde. Là-dessus
 on nous fait des salves à droit & à gauche, qui
 me font encore étonner comment nous ne fû-
 mes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi crurent
 se pouvoir sauver & prirent le galop. J'aurois
 fait comme eux, si j'eusse crû la chose possible,
 mais il y avoit un grand quart de lieuë de faux-
 bourg; de sorte que je pensai que si j'avois à
 me sauver de ce peril, ce pourroit être plutôt par
 le peu de crainte que je témoignerois, que par
 d'autres précautions. Je n'allai donc que le pas;
 & en effet on tira beaucoup plus sur les autres
 que sur moi, & enfin on les arrêta après les
 avoir bien battus. Pour moi je ne receus qu'un
 coup d'un bâton à deux-bouts sur la tête, &
 qui me l'eût cassée sans mon chapeau. Je des-
 cendis aussi-tôt de cheval de peur qu'on ne re-
 doublât, & en même tems un vieillard qui
 commandoit la Garde du Fauxbourg vint à
 moi avec dix ou douze fusilliers & me retira
 des mains du peuple qui m'alloit assommer,
 en lui disant qu'il falloit me garder pour me
 faire pendre, & s'étant approché de moi, me dit
 tout bas qu'il me sauveroit la vie, & me mena
 dans un maison là auprès, où il me fit gar-
 der avec mon frere & mes deux autres cava-
 liers.

Pendant que l'on me pensoit du coup que j'a-
 vois à la tête, le peuple nous venoit voir par
 curiosité, comme si nous eussions été des To-
 pi-

pinambous, & nous disoit mille injures. Il y en
 eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les
 intétêts du Mazarin, le plus grand scelerat du
 monde, disoit-il, fut assez enragé pour parler
 du Roi d'une maniere à mériter la rouë. Je ne
 pus le laisser continuer sans défendre mon Maî-
 tre; & pour cela non seulement je lui abandon-
 nai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité)
 mais encore je me joignis à lui pour en dire pis
 que prendre. Il fut fort aise, me dit qu'il n'a-
 voit pas vû un si honnête homme que moi dans
 mon parti, & enfin demeura d'accord que le
 Roi ne devoit point pâtir de la mauvaise con-
 duite de ses Ministres.

Le bon-homme, Commandant du Faux-
 bourg m'ayant permis d'adord de donner avis de
 mon aventure au Chevalier du Fresnoi qui de-
 meuroit au Temple auprès du Grand-Prieur de
 France mon oncle, le Chevalier arriva six heu-
 res après dans son carrosse, avec un ordre du
 Prevôt des Marchands de m'amener au Temple.

On a raison de dire que ce que Dieu garde
 est bien gardé. Je n'ai jamais veu la mort si pre-
 sente, & à mon avis, si inévitable qu'en cette
 rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un
 coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1649.
 la Cour s'en alla à Compiègne, & ne retourna
 à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de
 mes freres, & le seul qui restoit, mourut de
 maladie au Temple: il n'étoit pas naturelle-
 ment sain. Il avoit la taille un peu gâtée,
 du reste, il avoit du courage, & ne manquoit
 pas d'esprit

Dans ce tems-là je receus ordre de faire mar-
 cher

1649. cher la Compagnie du Prince de Condé en Flandres; j'en donnai la charge au Maréchal des logis; & pour moi qui voiois que le Prince ne cherchoit que les moiens de me rebutter; d'être son Lieutenant, je creus que quoique je pûsse faire, je ne le ferois pas changer; & ainsi bien loin de me disposer à faire cette Campagne, je m'en allai faire un tour chez moi, où je receus cette lettre de mon oncle l'Abbé sur la mort de mon frere de Rabutin.

De Cessy ce 6. d' Août 1649.

MONSIEUR MON NEVEU,

„ Il faut laisser agir la nature selon ses premiers mouvemens, & ne lui pas refuser les larmes, & les déplaisirs, puisque c'est sa vraie nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice d'un pareil accident que celui qui vous est arrivé en la mort de Monsieur votre frere. Dieu le veuille mettre en son repos, & avoir à gré les souffrances qu'il a eues en ce monde, auquel ses joies n'ont pas été grandes. Mais après avoir raisonné sur cet événement, & considéré que nos biens & nos maux viennent de la main de celui qui nous en peut faire autant, & qui ne nous a donné la vie en dépit que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la volonté; il nous faut soumettre à sa Providence, & en attendant notre jour avec tranquillité d'esprit, dire comme nos Peres, *Son saint nom soit beni, sa volonté soit faite.* J'y perds une creature qui m'avoit été donnée pour fils, & livrée entre les bras encore enfant par les mains de son propre pere: j'y perds une per-

son-

„ sonne à laquelle j'avois confié mon tems, mon travail & mon épargne: j'y perds un homme que je tenois fidelle, loial, & qui m'aimoit. Mais quoi, ces considerations ni mes doleances ne me le rameneront point. Qu'y puis-je faire, si-non comme celui que l'on estropie du bras gauche, qui rend grâces à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le bas droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet, & il m'a laissé mon neveu l'aîné; gloire lui soit à jamais. Encore lui suis-je bien redevable de m'avoir laissé le plus considéré & le plus avancé dans le monde: sa sainte volonté soit telle, de l'y vouloir conserver pour laisser lignée à la famille & perpetuer le nom à la posterité. Adieu, mon cher neveu, aimez moi toujours & m'écrivez quelquefois.

Gui de Rabutin Bussy l'Abbé.

Pendant que j'étois en Bourgogne, le Prince de Condé vint à Dijon. Je m'y rendis aussitôt, & durant le séjour qu'il y fit de trois semaines, je devins amoureux de la fille du Premier President B* * * mais de ces amours qui regardent l'utile aussi bien que le delectable; car je songeois à l'épouser, & la Demoiselle ne se fût pas jettée dans un Couvent plutôt que d'y consentir. A la verité je donnai cette affaire à conduire à L. . . . qui, je ne sçai par quel intérêt, la ruina; comme je sçûs depuis par la Demoiselle.

Cependant le Prince qui me vouloit donner tous les dégoûts imaginables, me commatida d'aller à l'armée, croiant ou que le depit me feroit defaire de ma Charge plutôt que d'y aller

ser-

servir, ou que je pourrois être tué si j'y allois.
1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de faire encore ce voyage.

Levé du
Siege de
Cambrai.

La Campagne avoit commencé par le Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se préparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénét m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui ; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus de confiance. Et dans un billet séparé il m'écrivit qu'il étoit vrai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne feroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de-l'Arche; mais que la véritable raison pour laquelle il m'écrivit de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guitaut, suivant l'intention où il m'avoit vû en partant; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet *ad honores*.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déjà remarqué sur l'affaire des Echevins de Nevers, j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il leur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'allois

1649. lois quitter. Tout le monde à l'armée me regardoit comme un homme duquel il ne se pouvoit pas passer dans ses querelles; & c'étoit à qui me viendroit prier de l'asseurer de ses services. Le Comte de Harcour fut le premier qui le fit, je le pressai de lui écrire, le voulant engager à ne se point dédire, & lui par la même raison s'en excusa, me disant qu'on n'écrivoit point par un homme comme moi, dont la parole valoit mieux que toutes les lettres du monde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'avez chargé de ce compliment-là? Très-volontiers, me répondit-il, & je vous prie encore de me mander l'état de toutes choses; ce que je lui promis.

Villequier, depuis Maréchal d'Aumont, me pria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la réserve du Pleffis-Believre, de Roncerollés, & du Tot, me dirent la même chose: Broglia même tout Italien qu'il étoit, me dit que si cette brouillerie alloit à une rupture entiere, il sortiroit de France, plutôt que d'être obligé de prendre parti. Je trouvois fort plaisant que chacun brigât mes bons offices auprès du Prince, dans le tems que personne n'y avoit moins de credit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui aiant fait tous les complimens dont j'étois chargé, qui lui donnerent bien de la joie, je lui parlai du traité de ma Charge avec Guitaut, qui lui en donna encore davantage. Il me dit mille honnêtetes, & que Lénét nous accommoderoit. Nous fîmes deux jours après un écrit sous nos seings privez, par lequel Guitaut me donnant cinquante mille livres dans trois mois,

1647. mois, je lui promettois de lui donner ma demission: & outre cela le Prince me donna parole qu'à la prochaine élection il me feroit Eleu de la Noblesse de Bourgogne.

J'écrivis dans ce tems-là cette lettre au Comte de Harcour.

A Paris ce 20. de Novembre 1649.

„ L'Accommodement est fait entre M. le
 „ Prince & M. le Cardinal; les conditions
 „ en sont assez secrettes: cependant l'on dit que
 „ M. le Cardinal ne se mêlera plus des affaires
 „ sans la participation des Princes, & que le
 „ mariage de sa niece avec le Duc de Merceur
 „ est rompu. Il me semble que c'est un grand
 „ acheminement à le faire sortir du Roiaume,
 „ que de l'empêcher d'être Maître absolu des
 „ affaires, & de lui rompre ses alliances; les
 „ esprits ne laissent pas d'être aigris de part &
 „ d'autre, & je ne pense pas que les choses de-
 „ meurent long-tems en l'état où elles sont.
 „ Depuis cet accommodement le Duc de Bouil-
 „ lon, Marillac, Mioffans, & la Veuve de
 „ Pons, ont demandé des Brevets de Princes,
 „ & M. le Prince appuie leurs demandes. Tou-
 „ te la Noblesse s'y est opposée & a fait presen-
 „ ter Requête à la Reine par le Maréchal de
 „ l'Hôpital pour ce sujet: cela a fait l'effet que
 „ la Cour pouvoit souhaiter, car ils se sont
 „ desistez de leurs pretentions. Au reste, Mon-
 „ seigneur, j'oublois de vous dire que M. le
 „ Prince a fort bien reçu le compliment que je
 „ lui ai fait de vôtre part: il m'a demandé pour-
 „ quoi vous ne lui écrivez point: je lui ai ré-
 „ pondu que vous m'aviez dit que j'étois aussi
 „ croiable qu'une lettre.

Le

1649. Le lendemain du jour que j'eus écrit cette lettre, je m'en allai chez moi, & de-là peu de jours après à Nevers faire ma Charge. Je n'y fus pas plutôt que je receus le Contrôle du logement des troupes que le Roi avoit résolu d'envoyer en garnison pendant l'hiver en Nivernois, & l'état de celles qui devoient y prendre étape.

Quelque tems après je receus une lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté me donnoit avis qu'elle envoioit Gaumin Maître des Requêtes, pour servir d'Intendant dans le Nivernois.

Jusques-là j'avois fait ma Charge de Lieutenant de Roi avec soin & exactitude, mais voiant que Gaumin la venoit faire, & ne me sentant pas là-dessus si docile que beaucoup d'autres Lieutenans de Roi dans les Provinces, qui n'étoient plus que les Prevôts des Intendans, je me disposai à retourner à la Cour, où il étoit arrivé grand bruit depuis peu par un prétendu assassinat fait au Prince de Condé, & par la folie de la Boulaye qui venoit de courre par les rues de Paris, pour tâcher à émouvoir le peuple, & cela inutilement.

Ces nouvelles me furent apportées par Marigni qui étoit alors à Nevers, & auquel on les avoit mandées de Paris. Il ne fut pas sorti de ma chambre pour s'en retourner chez lui, que Beauvoir Dunflun, qui m'étoit venu voir depuis quelques jours, & moi, nous trouvant en gayeté, nous envoiâmes à Marigni cette Balade.

*IL fut bien étourdi cet enragé frondeur
 D'essayer si Paris voudroit branler encore,
 Et se trouva surpris comme un pauvre fondeur,
 De*

1649.

De voir qu'il avoit fait le tour d'une pecore.
Quoi que son faux rapport d'un prétexte il colore,

Qu'il prône que le Roi s'en va tout de nouveau,
Pour faire de Paris un funeste tombeau,
Qu'il aille du Palais dans la Savatterie,
Criant, La liberté on vent mettre à-vau-l'eau:
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur,
Qu'en a dans le Combat le grand Comte de More;

Mais de tout ce qu'il dit, autant pour le Brodeur,
Le respect tient les cœurs, personne ne s'effore.
Le lendemain matin au lever de l'aurore,
Il remonte à cheval, & prône de plus beau
Qu'on va bloquer Paris & par terre & par eau:
Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie;
Tantôt pour captiver il ôte son chapeau:
Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur,
Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore,
De son noir attentat connoissant la grandeur,
Il fueroit volontiers jusqu'au rivage More;
Mais l'intérêt commun lui tient lieu de Re-
more,

Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau;
Et comme ainsi que lui il a part au gâteau:
De le mettre à couvert humblement il le prie,
Et lui dit, Monseigneur, en pleurant comme
un veau,
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

EN.

ENVOI.

1649.

Ami qui mieux que nous fais Balade & Ron-
deau,
Differe quelque tems à montrer ton museau;
Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie:
Ne vas point à Paris donner dans le panneau,
Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Nous conseillions en riant à Marigni de n'al-
ler point à Paris alors comme il vouloit faire,
parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'ou-
vrages contre la Cour, & par ces quatre Bala-
des si fameuses contre le Cardinal Mazarin, il
étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoiâmes encore le lendemain
cette Centurie, faite à l'imitation de celles de
Nostradamus.

Lorsque Picton le Peuple de Lutece
Voudra induire à quelque cas patrer,
Evadera la Davidique espece,
Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.

Voici l'explication de cette Centurie.

Lors que la Boulaye qui est Poitevin voudra
pousser le peuple de Paris à faire quelque méchant
coup, les frondeurs s'enfuiront, & dans ce tems-
là on tâchera en vain d'assassiner le Prince de
Condé.

Me voici en l'année 1650. où je me trou-
vai engagé contre le service du Roi. Je re- ANN.
trancherois volontiers ce tems-là de l'histoire 1650.
de ma vie, si de fidelles Memoires pouvoient
soul-

1650. souffrir la moindre suppression, mais il faut tout dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de Janvier, & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je vis le Prince de Condé, il me dit que Guitaut avoit de quoi me payer, & que bien-que les trois mois qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expirés, puis que son argent étoit prêt, il nous falloit terminer cette affaire. Je lui répondis qu'il ne tiendrait pas à moi.

Le Mardi 19. de Janvier étant à son lever, il me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui dis que non, parce que nous ne nous étions pas rencontrés Guitaut & moi. Il me pressa fort d'achever cela.

Et là-dessus j'admire qu'une circonstance qui paroît une bagatelle, soit cause bien souvent par la suite, de la ruine d'un homme ou de son élévation; que cela l'engage à faire de bonnes ou de méchantes actions. Si j'eusse touché l'argent de Guitaut (comme je le pouvois faire fort aisément) je n'eusse jamais servi le Prince contre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je rentrai dans mon devoir, on me compta cela à la Cour pour quelque chose, & l'on me distingua bien plus que si je n'en fusse jamais sorti. Et l'on peut encore voir par là combien la conduite de Dieu est incompréhensible, & combien elle confond la prudence humaine, en faisant quelquefois servir les fautes des gens à leur agrandissement.

Prison
de Mes-
sieurs les
Princes.

Le Mardi au soir 19. de Janvier, le Prince de Condé fut arrêté au Palais Roial en entrant au Conseil avec le Prince de Conti son frere & le Duc de Longueville, par le vieux Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine Mere, & conduits

1650. duits au Château de Vincennes par Mioffans Lieutenant des Gendarmes du Roi, auquel on promit pour cela le Bâton de Maréchal de France, & qui le reçut en 1653. sous le nom du Maréchal d'Albret.

Aussi-tôt que je sceus au Temple ce qui venoit de se passer au Palais Roial, je courus à l'Hôtel de Condé, où aiant trouvé Guitaut, je lui proposai d'achever nôtre traité. Il me dit qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'étoit le Prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il m'avoit promis. Je lui répondis que je voiois bien qu'il ne vouloit être son Lieutenant que dans sa prospérité, mais que puisque j'allois essuyer le mauvais tems, il n'auroit jamais la Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes au nombre de près de cent se trouvant alors dans le jardin de l'Hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grace enlever les nieces du Cardinal Mazarin, & les mener en diligence à quelques-unes des places du Prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance & son grand mérite faisoient apprehender; mais un moment après nous scûmes que le Cardinal aiant bien crû qu'on pouvoit prendre ce parti-là, les avoit envoiées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de sorte que chacun s'en retourna chez soi sans rien résoudre. Et le lendemain les uns se retirerent à Stenai, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me sentis pas assez pressé du desir de venger un homme qui m'avoit témoigné si peu d'amitié, pour quitter l'engagement où j'étois à la recherche de Made-
moi-

1650. ———
 moiselle de Rouville. Tout ce que je fis pour lui, c'est que je n'allai point au Palais Roial, & la Cour qui avoit sçû que j'avois traité il y avoit trois mois de sa Lieutenance avec Guitaut, ne douta point me voiant à Paris, que je ne fusse défait de cette Charge.

Duel de six contre six.
 Pendant que je recherchois Mademoiselle de Rouville, La Guerche Gentilhomme de la Marche mon parent me vint prier de servir dans un combat Lusignan son neveu qui avoit querelle avec Marins. J'en demeurai d'accord. Nous nous battîmes six contre six, & (ce qui ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la querelle se battoient à cheval, parce que Marins disoit qu'il étoit estropié, & nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire contre un nommé Bidossans, Ecuyer du Duc de Candale & son parent: & pour me préparer à n'être pas surpris, La Guerche m'avoit averti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des Salles à battre le fer, & que pour preuve de cela, la mouche qu'il avoit à la joue venoit d'un coup de floret qu'il avoit reçu la veille. Bon, bon, lui dis-je, c'est signe qu'il ne paré pas bien. Nous ne voulûmes pas laisser battre Lusignan & Marins, que nous n'eussions tiré parole d'eux, que si quelqu'un de nous autres à pied avoit eu avantage sur son homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir, Dunflun qui étoit des nôtres aiant d'abord passé sur Moncassin, le jeta à terre; mais Moncassin qui avoit été surpris, le remit sous lui, & lui fit avouër son avantage. Ainsi nous n'avions eu le tems que de nous allonger quatre ou cinq bottes Bidossans & moi, lors qu'on nous

1650. ———
 nous vint séparer, & ensuite les autres qui furent aussi heureux que nous, car il n'y eut point de sang répandu. Nos cavaliers s'arrêterent au premier cri que nous leur fîmes; & cela heureusement pour Marins qui étoit en méchante posture devant Lusignan.

Rien ne fut plus à contre-tems que la priere que me fit la Guerche en cette rencontre. J'étois sur le point de me marier; & quoi qu'à la Cour on me crût détaché des intérêts du Prince, il m'étoit de conséquence qu'on ne parlât point trop de moi, de peur qu'enfin on ne s'éclaircît de la verité: un combat, & particulièrement un combat de douze personnes, devoit vraisemblablement faire grand bruit; cependant l'imprudencé de la Guerche ne me fit point d'affaire.

Le peu de satisfaction que j'avois du Prince me servit donc pour achever mon mariage, & pour ne me pas trouver dans Bellegarde, où j'aurois été envelopé dans le malheur de ceux qui pour n'avoir eu aucun moien de se préparer à défendre cette place-là, furent contraints de la rendre bien plutôt qu'ils n'auroient fait. Il est vrai que six semaines après que je fus marié, Tavannes, Châteleux, Gouille, Chavagnac, Chateaneuf & moi, nous allâmes nous jeter dans Monrond, Château appartenant au Prince de Condé, & que le Prince son pere avoit extrêmement fortifié. Il me souvient qu'en y allant en poste, nous avions changé nos noms, & que j'avois un Volontaire de Bretagne auprès de moi nommé Launay-Lyais, glorieux, & qui crut qu'il étoit d'un homme de qualité de changer son nom. Pendant qu'il en cherchoit un autre que le sien, Tavannes qui le tourmentoit

1650. — toît toujours sur sa vanité, le trouvant fort ridicule alors, hé Monsieur, lui dit-il, vous vous moquez de craindre que vôtre nom soit connu; si vous voulez prendre celui que j'ai pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je suis assuré d'être plus caché que personne de la compagnie: cela nous fit fort rire, mais le Volontaire faillit à s'en desesperer.

Les raisons de mon second mariage se reduisirent toutes à la consideration de la posterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand-Prieur de France mon oncle, me pressoient incessamment de me marier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle; & sur cela il me souvient d'une assez plaisante chose qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit proposez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Maréchalle & Duchesse d'Etrées: la naissance & la personne lui en plaisoient fort, il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet effet on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choses on mettoit en ligne de compte, la succession infailible de sa Cousine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne, & qui assurément seroit Religieuse. Ce ne fut pas là-dessus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce fut sur d'autres connoissances qu'elle eut que Mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien: mais le ridicule de cela pour la Demoiselle, fut que six mois après j'épousai Mademoiselle de Rouville, qui étoit cette Cousine qu'on avoit dit qui seroit Religieuse, &

1650. — & qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desesperant de se pouvoir marier, se jeta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer; & ensuite son pere la mit avec la Maréchalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Maréchal devenant veuf pour la seconde fois, l'épousa en troisièmes nôces, à quatre-vingts & onze ans.

Pour moi j'épousai donc Louise de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnêtement: elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issuë de germain: elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval: elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles étoient, Louise étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvâmes de Vaudetar sieur de Persan, Gouverneur de Monrond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Douairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, fut chagrin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblâmes à Saint Amand, petite Ville au dessous du Château de Monrond.

Dans ce tems-là je receus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Maréchal

de Camp, & une Commission d'un Regiment
1650. d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc
d'Enguien son fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dressé ces deux pièces, avoient plutôt fait des manifestes contre le Cardinal Mazarin que des Commissions; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les fourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlèvement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ce parti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voiage à Paris, & m'ayant demandé une lettre à Madame de... par laquelle je lui témoignerois la satisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

De Monrond ce 2. de Juillet 1650.

„ JE me suis enfin déclaré: je vous l'avois
„ bien dit, ma belle Cousine, ce n'a pas été
„ sans de grandes répugnances, car je fers contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas.
„ Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je le servirai donc pendant sa prison comme s'il m'aimoit, & s'il en sort jamais je le quitterai aussi-tôt. Que dites-vous de ces sentimens-là, Madame, ne les trouvez-vous pas grands & nobles? mandez-le moi je vous prie. Au reste, écrivons-nous souvent, le Cardinal n'en sçaura rien; & s'il venoit à le découvrir,
„ &

„ & à vous faire donner une lettre de cachet, il est beau à une femme de vingt ans d'être
1650. „ mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moi je vous l'avoûe, ma belle Cousine, j'aimerois assez à vous faire faire un crime de quelque nature qu'il fût. Quand je songe que nous étions déjà l'année passée dans des partis différens, & que nous y sommes encore aujourd'hui, quoi-que nous en ayons changé, je croi que nous jouïssons aux barres: cependant vôtre parti est toujours le meilleur, car vous ne sortez point de Paris, & moi je vais de Saint Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin je n'aille de Monrond au Diable.

„ Pour nouvelles je vous dirai que je viens de deffaire une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan: si le Mestre de Camp y eût été en personne, je n'en aurois pas eu si bon marché.

„ Le Sieur de Launay-Lyais vous dira la vie que nous faisons: c'est un garçon qui a du mérite, & que par cette raison je servirai volontiers; mais la plus forte sera parce que vous l'aimez, & que je croirai vous faire plaisir.

Comme on donnoit facilement des Commissions dans nôtre parti pour lever des troupes, mais point d'argent, parce qu'on n'en avoit point, nous étions trop foibles pour faire quelques progrès en Berri, & le Comte de Saint Aignan par la même raison ne pouvoit rien entreprendre sur nous. Je résolus donc de m'en aller à Paris trouver le Duc de Nemours, que l'amour avoit engagé dans les intérêts du Prince, & de voir avec lui ce
qu'il

1650. qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit de transferer les Princes de Vincennes ailleurs; que si j'avois des amis dans les Provinces, je ferois bien de les engager de venir sans bruit à Paris, & de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui, qui en avoit, me dit-il, déjà deux cens en état de le suivre par tout. Après avoir un peu rêvé là-dessus, je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay, chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & là de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour nôtre dessein. Le Duc l'approuva: & comme j'y fus arrivé, j'allai voir de Pied-de-Fer, sieur de Chanlost, que je connoissois de longue-main, & qui étoit une manière de Coq de Parroisse & d'accommodateur de querelles. Je débutai par lui dire que ne trouvant pas d'occasion de servir les Princes, j'étois venu passer mon tems en ce pais-là, en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il nous falloit bien divertir, & que de son côté il y contribueroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le Prince, & peut-être ne sçavoit-il pas pourquoi: mais qu'il haïssoit fort le Mazarin, & peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les malheurs de ce grand Prince de Condé qui avoit fait de si belles actions; de sorte qu'en moins de quinze jours, je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service, & qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti, qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Nemours le progrès que je faisois en ce pais-là, & lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la Cour, enfin il me manda que je pou-

pouvois m'avancer du côté de Montargis avec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de ses nouvelles: nous montâmes donc à cheval Chanlost & moi avec près de cent Gentilshommes, & nous vinmes le premier jour loger à Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gondrin, qui étoit de nôtre parti, parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duchesse de Châtillon, aussi bien que le Duc de Nemours; où cet Archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, & le lendemain nous allâmes loger à un village sur la riviere de Loin appelé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du Duc de Nemours, il me manda que les Princes avoient été transferez à Marcouffy, avec tant de troupes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître: je remerciai la noblesse, & chacun se retira chez soi. Mais avant de nous séparer, je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des Princes: ils y consentirent, & on en fit deux originaux signez de tout ce qu'il y avoit de Gentilshommes, Chanlost en garda l'un & moi l'autre.

Je m'en retournai à Paris pour conférer avec le Duc de Nemours des moïens de servir les Princes. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, parce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois garde de loger au Temple, le Grand-Prieur mon oncle & ma femme y étant, je n'aurois pû n'y être pas découvert; mais j'allai loger sous un nom bizarre dans le quartier de Sainte Genevieve, où je tombai malade: le Duc de Nemours me venoit voir en chaise sans livrées, & ma femme de même. Au bout de huit ou dix jours aiant eu avis qu'on me cherchoit pour m'arrêter,

1650. rêter, je resolus de partir, quoi-que j'eusse une fièvre tierce : ma femme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allâmes à l'Abbaye de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas : mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportât ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, *Memoire de la depense qu'a faite Monsieur le Comte de Bussy chez moi.* Je parus fort surpris en voiant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je sçavois qui vous étiez, mais je vous assure que c'est comme si je ne le sçavois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur; il n'y a jamais de hasard avec des gens d'honneur: j'eusse pourtant voulu être à cent lieues de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien; & je ne doute pas que le drôle ne m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui; car je n'ai jamais vû un hôte si cher: cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi; de sorte que ma femme s'en retourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princesse Doüairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. J'eus encore là quelques accès de ma fièvre tierce, & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire.

Au

1650. Au bout de six semaines je receus nouvelles de Bussy que ma mere venoit d'y mourir, & que ma presence y étoit fort necessaire. Je resolus d'y aller mettre ordre à mes affaires: mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguifai. Je pris une perruque noire: je me mis un emplâtre sur un œil; & m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été caché à Bussy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Bussy mon oncle; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Doüairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours après j'en partis pour Monrond où la jeune Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Bordeaux. Je la trouvai dans une grande confusion, elle & tous les Officiers qui l'avoient suivie; mais ce qui acheva de nous abattre, ce fut la nouvelle du gain de la Bataille de Rethel, par le Maréchal du Pleffis-Praslin, contre le Maréchal de Turenne, le 13. de Decembre. Cependant ce fut la cause de la liberté des Princes, parce que le parti qu'on appelloit de la Fronde, voiant que le gain de cette Bataille rendoit le Mazarin trop puissant, détacha le Duc d'Orleans des intérêts de la Cour, & tous ensemble resolurent de faire sortir les Princes de prison & de chasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître du Havre, où il avoit fait encore transferer les Princes depuis Marcouffy, alla lui-même les mettre en liberté pour s'attirer cette obligation de leur part. Ils lui en sceurent le gré qu'ils devoient, & pour lui il sortit de France, & s'en alla à Liege.

I 5

Les

Mort de Madame la Princesse Doüairiere de Condé.

Bataille de Rethel gagnée contre le Maréchal de Turenne.

202 MEMOIRES DU COMTE

ANN. 1651. Les Princes étant de retour à Paris au commencement de l'année 1651. je m'y rendis aussitôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus, & me demanda ensuite si je ne voulois pas achever le traité que nous avions fait Guitaut & moi. Je lui répondis qu'il étoit le Maître; mais que s'il remettoit la chose à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitaut, parce qu'il n'avoit pas voulu être son Lieutenant dans son adversité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer son argent pour faire des Troupes pour son service, que d'acheter une Compagnie qui étoit cassée. Je lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission, & qu'il la donneroit à qui il lui plairoit. Voiant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois, il y consentit; & là-dessus il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune; que si je souhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province, il m'offroit son crédit & sa bourse: je le remerciai & je me retirai content en apparence, mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y eût bien obligé, il n'attendoit pas au moins quelque tems à me faire la proposition qu'il me faisoit

Au bout de huit jours il m'envoia Lénét, me proposer de recevoir pour le paiement de sa Lieutenance dix mille écus comptant, & de prendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes, payables dans deux mois. Je trouvai si étrange, qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une Charge, il me demandât crédit pour une partie du paiement de la mienne, que je dis à Lénét que je ne donnerois point
ma

DE BUSSY RABUTIN. 203

ma démission, & qu'il prît d'autorité la Charge s'il vouloit. Lénét m'ayant laissé sur l'heure jeter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me représenta que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiment s'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injustice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la feroit pas reparer, quand même il seroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons, & je reçus en donnant ma démission dix mille écus comptant, & une obligation du Prince de vingt mille livres. Peu de tems après je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fièvre lente qui me dura long-tems. Le 7. de Septembre suivant, le Roi aiant été déclaré Majorité du Roi. Majorité du Roi. le Prince ne trouva plus de seureté pour lui à Paris: il se retira à Saint Maur, & de là à Monrond. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prépara à la guerre, & commença par avertir ses amis & ses serviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour cet effet il m'envoia un valet de pied avec ce Billet.

» JE supplie M. le Comte de Bussy de se ren-
» dre ici le plutôt qu'il lui sera possible, où
» il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M.
» le Duc de Nemours, auxquels il prendra toute
» creance comme à moi-même, & je lui ferai
» tout-à-fait obligé. A Monrond ce 15. de
» Septembre 1651.

Signé, LOUIS DE BOURBON.

1651. J'avois toujours fort aimé ce Prince jusqu'à ce qu'il se fût refroidi pour moi, & qu'il m'eût preferé Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché; mais le voiant revenir avec des honnêtetez, son mérite & son malheur me touchèrent; & réchaufant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui, me mirent en d'étranges perplexitez. J'examinai d'un côté les raisons que j'avois de me plaindre du Prince; ce que je devois au Roi, non seulement comme son sujet, mais encore comme un de ses Lieutenans de Roi de Province, engagé par serment; que c'étoit ici une rencontre propre à me racrocher à la Cour si je sçavois bien la ménager. Cependant le grand fond d'estime & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureux l'eût emporté sur toute autre consideration, si Dieu que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que le Billet du Prince n'étoit que signé de sa main & écrit de celle de Lénét: cela me fit faire reflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans lui, & que la priere qu'il me faisoit venoit plutôt de sa politique que de son cœur. Je ne balançai pas davantage, & à l'instant je renvoiai son valet de pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du Roi, & non seulement je proteste que ce sera la dernière; mais je conseille encore à mon fils & à tous mes amis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté: car outre le devoir qui doit être
notre

notre premiere regle, le plus grand Prince particulier ne sçauroit en toute sa vie faire la fortune que d'un homme de qualité tout au plus, encore est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas que j'aye été plus heureux d'un côté que d'autre, mais enfin la Charge de Mestre de Camp Général de la Cavalerie legere que j'ai possédée treize ans, est un poste à quoi les favoris des Princes du Sang ne parviennent gueres.

Aussi-tôt que le valet de pied du Prince fut parti, j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere; & avec les assurances que je leur donnai de ma fidélité, je leur envoiai le Billet du Prince. Je chargeai de cette dépêche Corbinelli Gentilhomme d'esprit & de mérite, originaire de Florence, que le malheur de son pere, engagé d'amitié avec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé sans biens, & que j'avois été assez heureux pour attacher auprès de moi. Il alla à Paris, y croiant rencontrer la Cour, mais elle en étoit partie pour suivre le Prince de Condé en Berri; de sorte qu'il fut long-tems sans la rejoindre. Cependant le Roi apprit qu'il n'y avoit personne pour commander en Nivernois, que le voisinage de Monrond rendoit une Province considerable; & sur ce qu'on rendit peut-être ma fidélité suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honneur de m'écrire cette lettre.

” Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant à vous
 ” faire entendre mes intentions sur aucunes affaires importantes à mon service, je
 ” vous fais cette Lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir receüe, vous ayez à
 ” partir pour vous rendre près de moi le plutôt
 ” qu'il vous sera possible pour recevoir mes ordres

1651. „ dres & mes commandemens. Ce que me pro-
 „ mettant que vous accomplirez, je ne vous fe-
 „ rai la presente plus longue, que pour prier Dieu
 „ qu'il vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin,
 „ en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'O-
 „ ctobre 1651. *Signé, LOUIS.*

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une de la Vrilliere Secrétaire d'État, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chasteau où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de Leurs Majestez, qu'auroit fait ma présence. La Reine qui avec sa prudence ordinaire faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite: que croiant que je fusse toujours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit écrit & prié de l'aller trouver; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi; & après m'avoir donné des loüanges, que la politique lui faisoit donner plutôt que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'asseurer de son affection, & me renvoia le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, J'ai eu
 „ bien agréable de voir par votre Lettre
 „ du 11. de ce mois, & d'entendre par la bou-
 che

„ che du Gentilhomme que vous m'avez en-
 „ voié, les assurances de votre fidelité & affec- 1651.
 „ tion à mon service, & la volonté dans la-
 „ quelle vous êtes de m'en donner des preuves.
 „ De quoi aiant toute satisfaction, j'ai bien
 „ voulu vous le témoigner par cette Lettre, &
 „ vous dire qu'aussi-tôt que votre santé vous
 „ pourra permettre d'agir, vous aiez à vous
 „ transporter en ma ville de Nevers & ailleurs
 „ en l'étendue de votre Charge, pour en faire
 „ les fonctions & pourvoir à tout ce qui regar-
 „ dera mondit service; & la feureté & conser-
 „ vation de mon pais de Nivernois en mon
 „ obéissance; me promettant que par la bonne
 „ conduite que vous tiendrez presentement,
 „ vous effacerez la memoire de celle de l'année
 „ passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de faire
 „ état en ce faisant que je considérerai votre
 „ personne aux occasions qui s'offriront de vous
 „ gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous
 „ ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 „ Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. *Signé*
 „ **LOUIS.**

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en receus une de la Vrilliere en conformité.

Je receus encore un paquet du Roi dans lequel étoit cette Lettre.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Encore que
 „ je vous aie déjà assez fait connoître les
 „ sujets de mécontentement que j'ai de mon
 „ Cousin le Prince de Condé, par son éloigne-
 „ ment d'auprès de moi sans aucun fondement,
 „ & son voiage en Guienne sans mes ordres &
 ma

1651. „ ma permission; & depuis par les levées qu'il
 „ fait & fait faire de toutes parts d'hommes &
 „ d'argent pour former un parti dans mon
 „ Roiaume contre moi, & que je ne doute pas
 „ que vous n'aiez fait ce qui a été de vôtre
 „ pouvoir pour empêcher toutes pratiques &
 „ entreprises préjudiciables à mon service & au
 „ repos de mes sujets dans l'étendue de vôtre
 „ Charge: Neanmoins aiant avis de divers en-
 „ droits que lescdites levées continuent; que
 „ l'on prend les deniers de mes recettes des
 „ Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits
 „ au nom dudit Prince de Condé; que l'on met
 „ sur pied un grand nombre de gens de guerre
 „ sur ses Commissions; que le Comte de
 „ Dognon mon Lieutenant General au Gou-
 „ vernement de Broüage, & Lieutenant Ge-
 „ neral en la Marine, après avoir receu une in-
 „ finité de graces & bienfaits de moi, a été si
 „ inconsideré & si téméraire que de se jeter
 „ dans ce parti, & qu'il fait des armemens par
 „ mer & par terre contre mon autorité & mon
 „ service, abusant de la confiance que j'ai eüe
 „ en sa fidelité, en laquelle sa naissance & mes
 „ bienfaits l'obligeoient, lui aiant donné les-
 „ dites Charges & le Commandement dans u-
 „ ne Place si importante que celle de Broüage;
 „ que beaucoup de gens, par foiblesse plutôt
 „ que par mauvais dessein se jettent dans cette
 „ faction faite d'en être divertis, ou d'être ap-
 „ puiez: J'ai bien voulu vous faire cette Let-
 „ tre, pour vous dire que vous aiez à redoubler
 „ vos soins pour empêcher qu'aucuns de mes
 „ sujets ne prennent les armes, ni aucun enga-
 „ gement pour ce parti; & que si quelqu'un est
 „ si osé que de contrevenir aux défenses que
 „ vous

1651. „ vous avez dû faire pour cette fin, suivant les
 „ ordres que je vous ai adressez, vous le fassiez
 „ arrêter & punir exemplairement selon la ri-
 „ gueur des Ordonnances. Que s'il se faisoit
 „ quelques levées de deniers ou quelques assem-
 „ blées de gens sans mes Commissions & mes
 „ ordres, vous aiez aussi à vous y opposer &
 „ employer la force de la Noblesse & des Com-
 „ munes, & les Prevôts des Maréchaux pour
 „ dissiper toutes assemblées, & en faire punir
 „ les coupables. Et j'espere, Dieu aidant, que
 „ par mes soins, & de ceux qui commandent
 „ pour moi dans mes Provinces, chacun con-
 „ noissant les pernicieuses entreprises que l'on
 „ fait contre moi & mon service, elles n'auront
 „ aucun progrès. Surquoi je desire que vous
 „ fassiez sçavoir comme dans cette Province &
 „ dans celles qui en sont voisines, que toute la
 „ Noblesse & le peuple sont dans une parfaite
 „ obéissance, & me rendent tous les jours des
 „ preuves de leur fidelité. Que depuis que je
 „ suis par deçà, le Prince de Condé, la Du-
 „ chesse de Longueville, le Duc de Nemours,
 „ & la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans
 „ Monrond s'en sont retirez de nuit, & s'en
 „ sont allez vers Bordeaux, où ils prétendent
 „ unir leurs forces: que cependant je fais état
 „ de me porter en personne où il sera besoin
 „ pour asseurer le repos de mes Provinces, &
 „ que vers mes frontieres de Picardie, de Flan-
 „ dres & d'Artois, mon Cousin le Sieur d'Au-
 „ mont Maréchal de France, s'oppose aux
 „ principales forces des ennemis, en forte qu'ils
 „ ne peuvent rien entreprendre de considéra-
 „ ble; & mon Cousin le Sieur de la Ferté Sene-
 „ terre Maréchal de France en celles de Cham-
 „ pagne

1651. „ pagne & Luxembourg, où il a poussé jusques
 „ dans le Comté de Namur les Troupes Espa-
 „ gnoles, & celles du Prince de Condé qui
 „ étoient jointes, leur aiant fait passer quatre
 „ rivieres avec une extrême épouvante & per-
 „ te; si bien qu'ils sont à present hors d'état
 „ de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vous
 „ dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il
 „ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte
 „ garde. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre
 „ 1651. *Signé, L O U I S.*
Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en receus une de
 la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli me rap-
 porta un paquet de Brienne Secretaire d'Etat
 pour les affaires étrangères, dans lequel il y
 avoit un Brevet de Maréchal de Camp pour
 moi, & la Lettre de service. Je ne les avois
 pas demandez, mais la Cour qui prodiguoit alors
 ses graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Trou-
 pes du Prince de Condé étoit par politique. Sa
 Majesté vouloit que je fisse sçavoir aux Villes
 de mon Gouvernement l'avantage qu'il disoit
 avoir eu sur ses ennemis, afin de retenir dans
 le devoir, par les bons succès, les peuples qui
 étoient fort disposez à la revolte. J'executai
 donc ces ordres, & cependant la verité m'oblige
 à dire ici comment Tavannes qui commandoit
 les Troupes du Prince se retira de l'armée du
 Roi & les conduisit à Stenai, Place dont le
 Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il donna
 les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi à
 une

1651. une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavan-
 nes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort,
 & avec raison: car il étoit Lieutenant de ses
 Gendarmes, qui étoit la premiere Charge de sa
 Maison, & il avoit toujours commandé toutes
 ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir
 quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens
 furent distribuez. Il consulta là-dessus le Duc
 de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada,
 lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il
 étoit besoin de faire avec dextérité ce pas-là qui
 étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit
 mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre
 sa Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes
 dépenses, il falloit qu'il essayât d'en retirer quel-
 que chose; que pour cela il feroit bien de s'en
 aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il
 demanderoit au Prince de le défaire de sa Char-
 ge. Tavannes resolut de suivre ce Conseil,
 & commença par demander au Prince permis-
 sion d'aller chez lui, où il n'avoit, lui dit-
 il, encore de sa vie passé huit jours de suite.
 Le Prince fut surpris de cette demande, & pria
 Tavannes d'attendre encore quinze jours: les
 quinze jours passez, il lui en redemanda autant,
 & il l'amusa trois mois durant ainsi, à la fin
 desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'a-
 voit plus de quoi subsister à Paris, le Prince
 consentit à son départ: mais il le pria de demeurer
 quinze jours à Milli en Gâtinois (qui étoit
 une terre à quatorze lieues de Paris qui lui
 appartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit
 de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pour-
 roit passer outre & s'en aller chez lui. Quatre
 jours après que Tavannes fut arrivé à Milli,
 le Prince lui envoya un Gentilhomme par le-
 quel

1651. quel il lui manda de le venir trouver promptement à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de camp nommé Folleville.

Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêta, & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'accorder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui sçavoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirât au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du Prince, on ne fût emprisonner les principaux Officiers, & qu'on ne defarmât les Troupes: cette apprehension, dis-je, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toujours pren-

1651. prendre l'ordre de Folleville, qu'il changeoit pourtant quand il vouloit. Ces troupes demeurèrent deux mois à Marles, sans sçavoir si le Prince s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre au Roi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet de n'être qu'à trois lieues du Maréchal d'Aumont. Enfin le Prince lui manda de se retirer avec ses troupes à la Capelle ou à Stenai; mais il ajoûta que s'il vouloit lui rendre un grand service, il ne joindroit les Espagnols que le plus tard qu'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort Tavannes, parce que de Marles à la Capelle (que tenoient alors les Espagnols) il n'y a que quatre lieues, & de Marles à Stenai, qui étoit au Prince, il y en a trente-cinq. Cependant Tavannes résolut de hasarder la retraite à Stenai. D'abord il fit arrêter Folleville, de peur qu'il ne donnât avis de sa marche au Maréchal d'Aumont; & puis il marcha jour & nuit avec tous ses bagages: il passa au travers des quartiers du Regiment de Turenne sans le charger. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse à la veüe de Stenai, Chamilli qui en étoit Gouverneur, le pria instamment de ne point passer la riviere, lui disant que s'il le faisoit, son Gouvernement étoit ruiné. Deux raisons obligèrent Tavannes d'accorder cette priere; l'une que tous les partis qu'il avoit laissez derriere lui ne lui avoient apporté aucunes nouvelles qu'il fût suivi; & l'autre qu'il falloit conserver le plus qu'il pourroit le gouvernement de Stenai, & qu'il auroit toujours assez de tems pour le prendre, pour la subsistance de ses troupes. Ainsi Tavannes les logea sur le bord de la Meuse sans la passer, dans des quartiers assez proches les uns des autres, & d'où en sortant elles se trou-

Retraite
des trou-
pes de
M. le
Prince,
comman-
dées par
Tavan-
nes.

se trouvoient en bataille. Cette même nuit il receut nouvelles par l'un de ses partis, qu'il y avoit des troupes à Busanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Castelnaut la Mauviffiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toujours marché & n'étoient pas à une lieuë de lui. Il mit aussi-tôt ses troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toujours passer la riviere à ses bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi aiant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le passer : mais Tavannes leur aiant laissé passer quatre escadrons, les chargea & les contraignit de repasser en desordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de passer la riviere, & l'infanterie ensuite, qui eut de l'eau au-dessus de la ceinture. La Cavalerie passa après, une ligne après l'autre, & il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'infanterie dans un lieu appelé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la riviere; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournerent tête & passerent la riviere à toute bride, comme cela se fait toujours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abattit sous lui dans la riviere. Il n'y eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela

cela Tavannes ne fit plus de difficulté de joindre les Espagnols qui étoient commandez par Don Estevan de Gamarre.

La vérité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de m'informer exactement comment ceci s'étoit passé, & ma sincerité m'oblige de le dire.

On voulut blâmer dans le monde le Maréchal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence retirer les troupes du Prince; mais la vérité est qu'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût voulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que quoi qu'il fût bon serviteur du Roi, je ne sçai s'il eût tenu la dernière rigueur au Prince: car dans une Minorité, les plus fidelles n'ont point de remords de pancher un peu du côté d'un Prince du Sang, que le Ministre veut pousser, & se flattent de la pensée, que si le Roi étoit Major les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corbinelli arriva à Chafeu, il y avoit cinq jours que j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Aubigni; & quoique je creusse bien qu'on ne vouloit à la Cour autre chose de moi que ce que Corbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois pas manqué néanmoins de m'y rendre pour ne laisser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été en état de le faire, mais le jour que Corbinelli partit d'auprès de moi, il me prit une fièvre tierce la plus violente du monde, avec des saignemens de nez continuels, qui avoient trois ou quatre jours fait desesperer de ma vie. Il me trouva hors de peril à son retour, & les agreables nouvelles qu'il m'apporta, me donnerent de nouvelles forces: mais me sentant encore fort abattu de mon mal, & mes accès étant aussi violens qu'au commencement, je ne me hâtai point de

de partir pour Nevers. Huit ou dix jours après
1651. je receus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant été
„ averti combien dans les occurrences
„ presentes il est important à mon service &
„ au repos de mes Sujets de Nivernois &
„ Bourbonnois, de s'asseurer d'un Château ap-
„ pélé Rosémont, scis proche la riviere de
„ Loire, entre les villes de Decise & de Ne-
„ vers, prés le port des Bois, appartenant au
„ nommé Givri, Bourgeois dudit Nevers &
„ Capitaine d'Infanterie au Regiment de Con-
„ ti; & aussi d'un autre Château appellé la
„ Ferté-Chauderon, scis entre Moulins & Saint
„ Pierre-le-Mouffier, prés du bourg appellé
„ Chantenai sur le grand chemin: Je vous
„ fais cette Lettre pour vous dire qu'incon-
„ tinent après l'avoir receüe, vous ayez à vous
„ saisir desdits Châteaux, & à mettre dans
„ iceux, si vous le trouvez à propos, dix hom-
„ mes pour les garder & conserver en mon o-
„ beissance, & empêcher ceux qui auroient des-
„ sein de s'en emparer contre mondit servi-
„ ce: & me donnant avis de ce que vous aurez
„ fait sur ce sujet, je vous ferai expedier l'or-
„ donnance necessaire pour la garde desdits
„ Châteaux. Cependant je prierai Dieu qu'il
„ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sain-
„ te garde. Ecrit à Bourges le 21. jour d'Octo-
„ bre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre j'en receus une du Secretai-
re d'Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j'eus qu'enfin
mes

mes remises ne me fissent soupçonner, & que
mes ennemis (dont on ne manque pas à la Cour) 1651.
ne dissent que la maladie que j'alleguois étoit
une excuse, pour ne point servir contre le Prin-
ce, avec lequel ils auroient dit que j'avois tou-
jours eu des engagements, qu'ensuite on ne fît
commander quelqu'un dans le Nivernois, &
que je ne demeurasse sans consideration dans les
deux partis: cette crainte, dis-je, me fit par-
tir en l'état où j'étois, & je me fis porter en
brancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort
alienez du service du Roi; & si je n'avois tenu
la bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité
que j'avois entre les mains seroit bien-tôt tom-
bée dans le mépris. A la verité je fis toujours
aussi bonne mine que si j'avois eu dix mille
hommes de troupes réglées sous ma Charge,
& il est certain que cela me servit, & que qui
tâte en commandant, invite à la desobeissan-
ce. Il faut de la justice dans les commande-
mens, mais après cela de la hardiesse: si je n'en
avois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples
étoient si disposez à la revolte, par la licence
qu'ils prennent d'ordinaire dans une longue mi-
norité, que j'aurois perdu les affaires du Roi:
j'y fus cependant plus de six semaines sans a-
voir un seul homme de guerre, & quand il
m'en vint ils n'y demurerent pas long-tems;
mais je puis dire que la hauteur avec laquelle je
commandois faisoit croire aux peuples que j'a-
vois des ressources, qu'ils ne voioient pas.

En arrivant à Nevers j'envoiai prendre les
deux Châteaux que le Roi m'avoit commandé
de garder. J'y mis dix hommes dans chacun,
& j'ordonnai que leur subsistance se prendroit
sur les Tailles de l'Electon de Nevers, dont

Tom. I.

K

je

je fis donner les ordres par les Tresoriers de France de Moulins.

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans cette Province lorsque je receus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Vous se-
„ rez informé par les relations que je
„ joins à cette Lettre, comment les troupes
„ commandées par mon cousin le Comte de
„ Harcourt ont secouru ma ville de Cognac,
„ fait lever le Siege à mes ennemis, & la per-
„ te qu'ils ont receuë en cette occasion; &
„ comme elle est de grand éclat & reputation
„ dans la conjoncture presente, ce commen-
„ cement me promet une bonne issuë de mon
„ entreprise. J'espere que Dieu qui l'a voulu
„ conduire me continuëra son assistance & sa
„ protection particuliere, de quoi je desire que
„ vous donniez part à mes Sujets qui sont sous
„ vôtre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi
„ que je fais, que cet avantage vient de Dieu,
„ & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remerci-
„ mens aux miens. Sur ce je le prie aussi qu'il
„ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte
„ garde. Écrit à Poitiers le 18. jour de No-
„ vembre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en confor-
mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je receus un paquet du Roi
dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient passer par le Niver-
nois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de
Cleve & de Richelieu, de chacun trois Com-
pagnies. Le

Le Regiment de Cavalerie étrangere de Traf-
si de six Compagnies. 1651.

Le Regiment de Cavalerie du Roi, de dou-
ze Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine, de
six Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel, de
quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Ni-
vernois, furent quatre Compagnies de Cava-
lerie du Roi, & six de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'assez bonne-foi pour ne rien ca-
cher jusques-ici de ma vie passée, il n'y a pas
d'apparence que je commence à le faire en l'an-
née 1652. elle m'est en tout trop honorable
pour en supprimer quelque chose. ANN. 1652.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Ma-
zarin étoit hors de France, lorsque la Cour
voiant que le Prince de Condé, la ville de Pa-
ris, le Parlement, & les peuples en beaucoup
d'endroits prenoient pour pretexte de leur re-
bellion, la croiance qu'ils avoient ou qu'ils fei-
gnoient d'avoir du retour de ce Ministre, don-
na un Arrêt du Conseil d'Etat contre lui, par
lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus
rappeller: cependant je ne doutai pas un mo-
ment qu'il ne revint, & que l'Arrêt n'eût été
donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris,
& la Cour étoit fort peu assurée de lui. Elle
n'avoit pas laissé dans le tems qu'elle étoit à
Bourges de donner un Regiment d'infanterie à
Langeron qui étoit de sa Maison, & ce Regi-
ment étoit dans la Charité, dont Langeron é-
toit Gouverneur. Cela m'incommodoit beau-
coup: car c'étoit une ville dans mon gouver-
nement

1652. nement dont je n'étois pas le Maître absolu; c'étoit un passage très-considerable dans une guerre civile, & particulièrement Monrond étant assiégué (comme il l'étoit alors par le Comte de Paluau Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & depuis Maréchal de Clerambaut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore déclaré, mais il ne s'en falloit gueres; & il eût mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été que d'être en l'état où il étoit: car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Retour du Cardinal Mazarin en France.

Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Mazarin venoit de rentrer en France, qu'il marchoit avec cinq à six mille hommes droit à Poitiers, & même qu'il avoit déjà passé la riviere d'Yonne. Je lui envoie donc Beauvoir Dunflun en lui écrivant cette lettre.

MONSIEUR,

„ Aiant appris que Vôtre Eminence alloit
„ trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles
„ services & deux passages sur la riviere de Loire,
„ Nevers & la Charité, & je la supplie en
„ même tems de croire que de tous ceux qui ont
„ l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il
„ n'y en a point à qui je fesse ces offres de si bon
„ cœur qu'à vous: & que je suis plus qu'à per-
„ sonne du monde,

MONSIEUR,
De Vôtre Eminence,
Le tres-humble & tres-obeissant serviteur,
BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8, de Janvier 1652,

Six

Six jours après avoir écrit cette lettre je re-
ceus celle-ci du Roi. 1652.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant sçeu
„ qu'il marche des troupes dans mes Pro-
„ vinces sans avoir mes ordres & routes, &
„ voulant empêcher un abus de si grande im-
„ portance, j'ai fait expedier mon Ordonnan-
„ ce de ce jourd'hui, par laquelle je défends le
„ passage de ces troupes; & j'ai bien voulu
„ vous l'adresser avec cette lettre, & vous dire
„ que vous aiez à faire publier & executer ladi-
„ te Ordonnance selon sa forme & teneur en
„ l'étendue de vôtre pouvoir; même que vous
„ fassiez assembler & armer la Noblesse & les
„ Communes du pais pour empêcher le passage
„ des gens de guerre qui marcheront sans ordre,
„ & tout ce qu'ils pourroient entreprendre con-
„ tre mon service, vous assurant que vous ferez
„ chose qui me fera très-agreable. Et sur ce,
„ je prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Bussy
„ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poitiers
„ ce 12. Janvier 1652. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette lettre étoit l'Ordonnance du Roi en conformité, & une lettre de M. le Tellier Secrétaire d'Etat.

Deux jours après avoir reçu ce paquet du Roi, Beauvoir Dunflun m'apporta cette réponse du Cardinal Mazarin.

MONSIEUR,

„ Je vous suis sensiblement obligé des offres
que

K 3

1652. „ que vous avez bien voulu me faire par la let-
„ tre que ce Gentilhomme m'a renduë de vô-
„ tre part: ce font des marques d'amitié à n'ou-
„ blier jamais. Je ne manquerai pas étant à la
„ Cour d'en rendre compte à Leurs Majestez.
„ Cependant comme j'ai entretenu ce Gentil-
„ homme, je me remets à ce qu'il vous dira
„ de plus, & me contente de vous assurer que
„ je suis passionnément,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Ozoy ce 17. Janvier 1652.

Cette lettre étoit écrite de sa main, & com-
me on peut voir, fort honnête. Il chargea Beau-
voir de me dire qu'il me prioit de le voir à
son passage de Gien, lequel il prendroit plû-
tôt que celui de Nevers ou de la Charité, par-
ce qu'il faudroit qu'il fît un trop long chemin
& qu'il ruinât trop de pais s'il passoit à une de
ces Villes: qu'il ne laissoit pas de m'avoir la
même obligation que s'il acceptoit mes offres,
& mille amitez ensuite. Mais comme le Car-
dinal arriva le lendemain à Gien, il en étoit
reparti avant que Beauvoir m'eût apporté sa let-
tre; de sorte que je ne le pûs joindre qu'à
Vierçon petite Ville de Berri sur la riviere du
Cher. Là je receus mille assurances de son a-
mitié. Il me dit entre autres choses qu'il ne sça-
voit comment il seroit reçu à la Cour, mais
que s'il y avoit jamais du credit, il y paroîtroit
à ma fortune. Il me pria fort d'assister Paluau
à

1652. à son blocus de Monrond: je lui répondis que
je ne lui ferois pas trop valoir l'assistance que
je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami par-
ticulier de longue main, mais que Son Emi-
nence pouvoit compter sur moi en toutes cho-
ses, comme sur un fidelle ami & serviteur. Que
je la suppliois aussi de me donner moien de
soutenir l'autorité du Roi dans mon Gouver-
nement; de considérer l'état de cette Provin-
ce mal intentionnée comme la plupart des au-
tres; que je n'y avois pas un homme de guer-
re; que le Duc d'Orleans étoit maître de la
Charité, poste considerable par le pont sur le-
quel les troupes de Son-Altesse Roiale venant
à passer les rivieres de Loire & d'Allier, au-
roient communication avec les Provinces de
Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & secoure-
roient Monrond quand il leur plairoit. Le Car-
dinal me promit qu'aussi-tôt qu'il seroit à la
Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des
Troupes; & comme cela demandoit du tems,
qu'il me donneroit moien de me rendre maître
de la Charité, si le Duc d'Orleans se declaroit
tout-à-fait; que je gardasse encore des mesures
avec ses Troupes, & me reconfirma en m'em-
brassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'a-
bord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voia-
ge à Nevers, je receus cette lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, M'ayant été
„ offert par mon Cousin le Cardinal Ma-
„ zarini, de lever à ses dépens un bon nom-
„ bre de gens de guerre pour servir dans les oc-
„ casions presentes: cette offre m'a été fort
„ agréable; ensuite de quoi il a mis ensemble
à un

1652. „ un corps de Troupes assez considerable par
 „ ses soins, son crédit, & avec beaucoup de
 „ dépense, & voiant que je puis m'en servir
 „ très-utilement pour empêcher les progrès du
 „ Prince de Condé, qui non seulement s'est
 „ soulevé en armes contre moi, mais aussi s'est
 „ uni aux Espagnols pour envahir mes Provin-
 „ ces & détruire mon autorité, ainsi que le
 „ contiennent amplement mes Lettres de de-
 „ claration données le 7. d'Octobre dernier
 „ contre le Prince de Condé & ses adherans,
 „ lesquelles ont été enregistrées en mes Cours de
 „ Parlement & publiées dans mes Provinces:
 „ J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Ma-
 „ zarini d'amener vers moi ledit Corps de
 „ Troupes, & à mon Cousin le sieur d'Hoquin-
 „ cour Maréchal de France, & à quelques Of-
 „ ficiers Généraux de mes armées de l'accom-
 „ pagner en sa marche, & servir au comman-
 „ dement desdites Troupes. Et parce que mon-
 „ dit Cousin le Cardinal m'a en même tems
 „ supplié très-humblement de lui permettre
 „ de se justifier des calomnies qui lui ont été
 „ imposées, & sur lesquelles il a été donné plu-
 „ sieurs Arrêts contre lui, & une Declaration
 „ confirmatrice d'iceux sans l'avoir ouï, ni
 „ observé les formes de la Justice; j'ai remis à
 „ y pourvoir après que je l'aurai ouï. Et com-
 „ me je suis bien informé que ledit Prince de
 „ Condé & ceux qui l'ont suivi, après avoir
 „ excité le trouble present dans l'Etat, preten-
 „ dent l'augmenter & prendre avantage du re-
 „ tour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini,
 „ pour donner couleur à leurs attentats, & ef-
 „ fayer de débaucher mes Sujets de l'obéissance
 „ qu'ils me doivent: Je desire que vous aiez
 „ à

„ à donner part de mes intentions à tous ceux
 „ de l'étenduë de vôtre Charge, & que vous 1652.
 „ preniez très-soigneusement garde, & teniez
 „ la main selon vôtre pouvoir, à ce qu'il ne s'y
 „ fasse aucune assemblée, levée, ou armement
 „ de gens de guerre, ou autre entreprise quel-
 „ conque au préjudice de mon autorité, de mon
 „ service, & de la tranquillité publique, me
 „ rendant compte de la diligence que vous y
 „ aurez apportée, & de tout ce qui s'y passera
 „ de considerable. Sur ce je prie Dieu qu'il
 „ vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sain-
 „ te garde. Ecrit à Poitiers le 14. de Janvier
 „ 1652. Signé LOUIS.
 „ Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette lettre j'en receus une en confor-
 mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, qui m'en-
 voioit aussi la relation de la défaite de cinq cens
 chevaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce temps-là la declaration du
 Duc d'Orleans fondée sur le retour en France
 du Cardinal Mazarin. J'envoiai aussi-tôt or-
 dre aux habitans de la Charité de faire sortir de
 leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me fi-
 rent réponse, que comme il y étoit entré par
 une lettre de cachet, il en falloit une pour le
 faire sortir. J'eus beau leur représenter qu'en
 attendant cette lettre, que je m'obligeois de
 leur faire venir, ils obéissent à mes ordres,
 puis que j'avois ce caractère, ils s'en excusèrent
 toujours.

Six jours après je receus cette lettre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Desirant
 „ que mes Sujets aient connoissance de
 „ K. 5. l'Ar-

1652. „ l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E-
 „ tat le 18. de ce mois, portant cassation de
 „ celui de ma Cour de Parlement de Paris du
 „ 29. Decembre dernier, rendu contre mon
 „ Cousin le Cardinal Mazarini : Je vous en
 „ envoie des copies, & vous fais cette Lettre
 „ pour vous dire que vous ayez à le faire pu-
 „ blier dans l'étenduë de vôtre Charge, & à en
 „ faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans
 „ les Villes & lieux qui en dependent, afin que
 „ personne n'en puisse pretendre cause d'i-
 „ gnorance, & n'étant là presente à autre fin ;
 „ Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi-
 „ tiers le 20. jour de Janvier 1652. Signé
 „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en confor-
 mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y a-
 voit trois cens mousquets dans un Couvent de
 filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron
 étoit Abbessé, & que ces armes étoient desti-
 nées pour le Regiment de son frere. Je les fis
 prendre, & envioient alors Corbinelli à la Cour,
 j'en donnai avis au Cardinal : par cette depêche
 je lui mandai que le Regiment d'infanterie de
 l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Lan-
 guedoc dans Poüilli ; que ces Troupes avec le
 Regiment de Langeron faisant contribuer une
 partie de la Province, m'avoient obligé de fai-
 re les avances de deux Compagnies de cavale-
 rie pour reprimer leurs courses, & maintenir
 l'autorité du Roi ; que je suppliois très-humble-
 ment Son Eminence de m'envoyer promptement

or-

ordre pour la levée de ces deux Compagnies,
 en attendant un plus grand secours. 1652.

Pendant le voiage de Corbinelli à la Cour,
 je receus cette lettre du Comte de Palüau, par
 laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint Amand ce 4. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ Si les habitans de la Charité vous ont en-
 „ voié toutes mes lettres, vous aurez vû com-
 „ me je les ai fort pressés de se mettre dans leur
 „ devoir ; ce que je croi qu'ils ne veulent pas
 „ faire, & dont vous jugez bien que je suis ex-
 „ trêmement incommodé : car la jalousie de
 „ ce passage me donne de grandes inquietudes,
 „ aiant été obligé de separer mes troupes pour
 „ les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne
 „ ruinaissent entierement la Province. Je croi
 „ que la Cour prendra d'autres voies pour se
 „ rendre Maître de la Charité, que celle d'une
 „ entreprise sur leur Ville ; joint que je ne me
 „ trouve pas bien en posture de cela. Je ne
 „ laisse pas de vous être infiniment obligé des
 „ offres que vous me faites : je joindrai cette
 „ obligation à l'inclination que j'ai toujours eüe
 „ pour vôtre personne & pour vôtre merite, &
 „ je chercherai sans relâche les occasions de
 „ vous témoigner que je suis,

MONSIEUR,

*Vôtre très-humble, & très-passionné
 serviteur,*

PALUAU.
 Trois

K 6

1652. Trois jours après je receus encore cette lettre de lui.

A Saint Amand ce 7. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous rends graces de vos nouvelles : elles
„ sont très-bonnes & se conforment à celles
„ que j'avois de la Charité.

„ Je vous supplie de continuer à me faire
„ sçavoir ce que vous apprendrez. Ceux
„ de la Charité ont bonne intention , mais
„ leur incertitude les a mis dans l'impuissance
„ de faire leur devoir , néanmoins ils ne
„ le croient pas : je les presse de l'exécuter ;
„ les ordres de la Cour les y pourront peut-
„ être obliger.

„ Si j'avois sçeu que Decise eût été du Niver-
„ nois, je vous aurois adressé avec joie les or-
„ dres pour le Regiment de la Reine. Comme
„ je leur ai mandé d'assembler les autres quar-
„ tiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or-
„ dre pour les faire marcher.

„ Lors que nôtre canon sera en état, je vous
„ prie de me le faire sçavoir : car il ne faut
„ point qu'il parte de Nevers que je ne le man-
„ de, parce que, comme vous sçavez, il faut
„ avoir toutes les autres choses avant que le ca-
„ non marche : si j'étois asseuré de la Charité,
„ je ferois en très-grand repos.

„ On me menace fort du secours : j'attends
„ avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre
„ couriers à la Cour qui ne reviennent point,
„ c'est ce qui m'empêche de vous pouvoir man-
der

„ der des nouvelles, & me fait finir, vous as-
„ seurant que je suis, 1652.

MONSIEUR,

*Vôtre très-humble & très-passionné
Serviteur,*

PALUAU.

J'ai mandé à M. le Comte d'Ainai de revenir chez lui.

Le Comte d'Ainai avoit été exilé à Nevers,
parce qu'on le soupçonnoit d'être dans les in-
térêts du Prince de Condé.

Les inquietudes où je voiois Paluau sur la
Charité, qui étoient les plus raisonnables du
monde, m'obligerent de lui proposer d'aller
nous-mêmes en personnes faire un dernier ef-
fort pour obliger les habitans, ou de chasser
leur Garnison en leur offrant nôtre secours,
ou du moins de rompre leur pont. Il y consen-
tit, & nous nous donnâmes rendez-vous au
bout du pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau s'y
trouva avec trois cens chevaux, & moi avec
cinquante Gentilshommes. Après beaucoup
d'allées & de venues inutiles pour faire chasser
le Regiment de Langeron, enfin nous obligâ-
mes les habitans de la Charité à rompre eux-
mêmes devant nous deux arches de leur pont,
après quoi nous nous retirâmes, lui à Saint A-
mand, & moi à Nevers.

Cinq ou six jours après je receus cette lettre
de Corbinelli.

1652.

*A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.***M**ONSIEUR,

„ Il y a huit jours que je suis à Saumur, & il
 „ n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé. Je
 „ rendis d'abord toutes vos lettres, & je com-
 „ mençai par M. de Manicamp vôtre oncle.
 „ Je ne vous puis dire la joie qu'il eut de voir
 „ vôtre civilité, & je vis tout net qu'il s'étonna
 „ que Madame ne l'avoit pas oublié. Enfin il
 „ n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye donné
 „ pour vôtre personne. Il prit un memoire
 „ pour Chanchanou, mais il trouva que ce n'é-
 „ toit pas chose faisable sans le consentement
 „ de l'Abbesse. Le Pere Clausel a remué ciel
 „ & terre pour trouver jour d'en venir à bout,
 „ & je lui ai laissé toute cette affaire sur les bras,
 „ pour laquelle il s'est tourmenté comme un
 „ Diable.

„ D'abord que le Cardinal me vit, il me
 „ dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez;
 „ il leut vôtre lettre, & me dit ensuite qu'il
 „ vous feroit réponse, & qu'il vouloit que
 „ vous fissiez un Regiment de Cavalerie pour
 „ lui. Je lui dis qu'il ne tiendrait qu'à Son Émi-
 „ nence, qu'elle n'eût un bon corps sous vô-
 „ tre charge. La Princesse de Carignan sur-
 „ vint qui nous separa. J'allai dire à M. de
 „ Manicamp le discours du Cardinal, ce qui
 „ l'obligea à parler à Son Eminence de vous,
 „ & de l'asseurer plus que jamais de vôtre fide-
 „ lité pour sa personne. Il lui répondit qu'il
 „ étoit fâché de ne pouvoir trouver un fonds
 „ présentement pour vôtre Regiment, & qu'il
 „ lui

1652.

„ lui falloit du tems pour cela. Le lendemain
 „ aiant sçeu son inquietude sur ledit fonds, je
 „ lui dis que les Tailles en Nivernois étoient
 „ encore dûes, & que même sur le sel on pou-
 „ voit donner des assignations pour ce Regi-
 „ ment. Il me repliqua, Plût à Dieu que ce-
 „ la se pût, mais tout cela est destiné pour les
 „ rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & il
 „ seroit d'étrange consequence de faire des le-
 „ vées de ces deniers-là; qu'il ne falloit point
 „ irriter les Rentiers ni contre lui ni contre
 „ vous.

„ Voiant la chose desesperée de ce côté-là,
 „ M. de Manicamp, le Pere Clausel & moi,
 „ nous nous mîmes à chercher des fonds; mais
 „ le Surintendant est inexorable, à ce qu'on
 „ dit, & ce qui nous desespera encore davan-
 „ tage, c'est qu'on ne parle point de son retour
 „ de Tours, où se tient le Conseil: cela nous
 „ obligea tous trois à conclure que pour obli-
 „ ger Son Eminence, il lui falloit offrir de
 „ prendre des Commissions, avec des ordres
 „ pour des quartiers d'hiver pour en tirer le
 „ profit, comme si les Troupes étoient effecti-
 „ vement sur pied. J'en parlai donc à M. le
 „ Cardinal, & lui dis, que puis qu'il sou-
 „ haitoit que vous commandassiez un Corps
 „ pour lui, vous feriez vôtre possible pour le
 „ mettre sur pied, mais qu'au moins il falloit
 „ que Son Eminence vous fît avoir des ordres de
 „ quartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de
 „ joie de l'avoir sorti d'inquietude; & sans me
 „ répondre, ordonna à Marsac d'aller chez M.
 „ le Tellier pour me faire expedier, ce qui fut
 „ fait sur le champ, c'est à dire, cet ordre porté.
 „ Mais aussi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre
 „ pres-

1652. „ pressant, ce fut de me crier, misericorde,
 „ pour avoir du tems. Il me dit que j'avois fait
 „ en habile homme, & que pour des assigna-
 „ tions, je n'y aurois perdu que mes peines &
 „ mon argent. M. le Roi m'a promis promp-
 „ te expedition, mais l'accablement de ses af-
 „ faires l'empêche d'accomplir sa promesse:
 „ au reste on a resolu que les Regimens ne se fe-
 „ roient plus que de quatre Compagnies: je
 „ m'obstinai à six, mais M. de Manicamp ne
 „ juge pas à propos qu'on les tourmente pour ce-
 „ la, attendu qu'on en peut avoir d'augmenta-
 „ tion à loisir.

„ Hier au soir M. de Manicamp parlant au
 „ Cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible
 „ de vous donner la Commission de Lieutenant
 „ General que vous demandiez; que la Reine
 „ & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de
 „ la derniere consequence, qu'on ne le pour-
 „ roit plus refuser au Maréchal d'Estrée, com-
 „ me on vouloit faire, qui le demandoit instam-
 „ ment pour le Marquis de Cœuvres, ni à M.
 „ de Cominges qui faisoit rage pour la même
 „ chose; que cependant tous les deux étoient
 „ alors fort considerables; le Marquis de Cœu-
 „ vres à cause de Soissons dont il est Gouver-
 „ neur, que le Duc d'Orleans menace d'affie-
 „ ger, & Cominges à cause du canon, de la
 „ poudre, & des boulets qu'on veut tirer de
 „ son Gouvernement de Saumur, pour attra-
 „ quer Angers où nous allons tête baissée. Je
 „ vous assure que la chose est difficile au der-
 „ nier point, puis qu'on ne vous l'accorde pas.
 „ Vous verrez ce que Son Eminence vous en
 „ écrira; il parla avant-hier de vous au Con-
 „ seil: M. de Manicamp n'a pû sçavoir ce que
 „ c'est.

1652. „ c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de
 „ la Charité. Enfin, Monsieur, soiez per-
 „ suadé, s'il vous plaît, que M. le Cardinal
 „ veut que vous l'aimiez, & qu'il fera toujours
 „ ce qui sera faisable pour vous. Il a publié
 „ hautement que vous l'aviez obligé de si bon-
 „ ne grace, sans qu'il eût jamais rien fait pour
 „ vous, qu'il seroit bien ingrat s'il en demeu-
 „ roit en reste. Le Pere Clausel m'a dit le sça-
 „ voir de bonne part, & qu'après que vous l'eû-
 „ tes quitté à Vierçon, il fut fort long-tems à
 „ ne s'entretenir que de vous.

„ Aussi-tôt que vous aurez receu cette let-
 „ tre, faites-moi la grace d'écrire un mot de
 „ remerciement à Marzac: il a fait avec ardeur
 „ tout ce que j'ai voulu pour vôtres service: au
 „ bas de vôtres lettre priez-le de remercier
 „ Champfleury de son amitié, ils vous esti-
 „ ment tous deux infiniment, & je juge par là
 „ qu'ils copient leur Maître. Je vous di-
 „ rai d'autres circonstances que vous serez
 „ bien aise de sçavoir.

„ Je pense que c'est vous avoir parlé de vos
 „ appointemens, que de vous avoir dit l'ab-
 „ sence du Surintendant. En passant à Tours
 „ je lui donnerai une attaque, mais les plus ha-
 „ biles disent que ce sera en vain, & que si vous
 „ pouviez vous faire payer sans ordonnance,
 „ vous leur épargneriez & à vous la peine du
 „ refus.

„ On meurt de faim ici, on n'a pas un sou,
 „ & depuis la Reine jusques aux moindres gens
 „ on ne fait qu'emprunter, voiez par là si vos
 „ appointemens sont prêts.

„ M. de Manicamp m'a dit que les Troupes
 „ du Duc d'Orleans vous iront visiter: il vous
 „ con-

1652. „ conseille d'être bien sur vos gardes, & de
 „ vous servir de tous les moïens que vous pour-
 „ rez pour vous defendre, elles vont secourir
 „ Monrond.

„ On dit ici que M. de Chabot veut danser
 „ dans le Château d'Angers: il menace les ha-
 „ bitans de la Ville de leur derniere ruine, s'ils
 „ ouvrent les portes au Roi; de sorte que les
 „ Maréchaux de logis ont été refusez. Cepen-
 „ dant les principaux de la Ville sont bien in-
 „ tentionnez. Le Presidial est ici qui assure
 „ Son Eminence que dans peu on sera maître
 „ de la Ville.

„ Orleans, dit-on, a chassé le Marquis de
 „ Sourdis: on y crie vive le Roi; cependant
 „ on s'attend à une cruelle guerre.

„ Le Roi aime fort M. le Cardinal, M. de
 „ Manchini son neveu, & M. de Turenne; ils
 „ jouent incessamment ensemble. Les choses
 „ sont fort dans l'incertitude. M. le Prince est
 „ malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf
 „ s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé,
 „ pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts du
 „ Parlement donnez contre lui: on vient de
 „ toutes parts lui offrir ses services; il gouverne
 „ toujours comme auparavant.

„ Le Maréchal d'Hoquincour s'en va dans
 „ son Gouvernement, M. de Manicamp dans le
 „ sien; M. Servien est rentré dans les affaires
 „ depuis deux jours, il va au Conseil. M. le Tel-
 „ lier est plus doux qu'auparavant. Je n'en puis
 „ plus d'envie de dormir; il est deux heures
 „ après minuit; nous avons veu le bal qui a fini
 „ il y a une heure.

„ Pour l'affaire des Troupes de Decise & des
 „ autres Garnisons, j'en ai parlé à M. de la
 „ Vrillie-

1652. „ Vrilliere: si je n'avois point d'affaire de plus
 „ grande consequence chez M. le Roi, je
 „ m'y emploierois, mais c'est tout ce que je
 „ pourrai faire que de l'obliger à m'expedier.
 „ Tâchez, s'il vous plaît, Monsieur, je vous en
 „ supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai
 „ pas d'en tirer quelques estocades quand j'au-
 „ rai mon compte, mais par-là-mort, ce sont
 „ d'étranges gens que les Ministres subalternes.
 „ On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant
 „ fait en quatre jours: il y en a, à ce que dit le
 „ Pere Clausel, qui n'en ont pû faire autant en
 „ six mois; car le Cardinal est inaccessible, &
 „ les Ministres ont toujours été accablez d'é-
 „ critures. Il est vrai que c'est tout ce qu'ils
 „ peuvent faire pour les gens, quand il n'y a
 „ pas un quart-d'écu à l'Épargne; chacun au
 „ moins veut du papier. Adieu, Monsieur,
 „ je commence à rêver.

CORBINELLI.

„ Le lendemain que ma lettre a été écrite,
 „ j'ai trouvé que le courrier ne partoît pas si-tôt,
 „ & cependant il m'est arrivé d'autres choses à
 „ vous dire.

„ La première est, que M. le Cardinal m'a
 „ envoyé chercher pour me donner avis que les
 „ Troupes du Duc d'Orleans marchent à
 „ vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup
 „ d'amis qui vous assisteroient. Je lui ai dit
 „ qu'ouï & que vous n'oublieriez rien pour
 „ son service, & pour vôtre devoir. Il m'a dit
 „ que vous deviez avoir reçu ordre pour la Cha-
 „ rité, & de vous bien entendre avec M. de
 „ Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les
 „ expéditions pour vôtre Regiment, à quoi je
 „ m'é-

1652. „ m'écriai que Langlée avoit eu tort de dire à
 „ M. le Tellier, que je me contenterai de sim-
 „ ples Commissions. Vous sçavez, lui ai-je
 „ dit, Monseigneur, si cela est ainsi. Non,
 „ m'a-t-il répondu, & je ne le voudrois pas.
 „ J'ai ordonné qu'on vous délivrât les ordres
 „ que vous demandiez, & même tous les lieux
 „ d'assemblée que vous voudriez, ajoutant,
 „ M. de Bussy peut faire un bon corps de cela;
 „ & si après il y a jour de lui faire toucher de
 „ l'argent, il en aura; à quoi je repliquai que
 „ vous feriez tout vôtre possible pour son servi-
 „ ce, mais que s'il vouloit vous donner des af-
 „ signations sur les Tailles du Nivernois, vous
 „ mettriez sur pied un Corps de dix Cornettes
 „ avant la fin du quartier d'hiver. Il me ré-
 „ pondit encore qu'il n'oseroit, cependant qu'il
 „ en alloit parler à M. Colbert: & en même
 „ tems il l'a envoyé chercher par tout inutile-
 „ ment; c'est pourquoi le courrier part sans
 „ que je vous puisse dire si nous aurons des
 „ assignations, ou seulement des ordres de
 „ quartiers d'hiver.

CORBINELLI.

Deux jours après je receus cette Lettre du
 Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Aiant résolu de faire venir vers la rivie-
 „ re de Loire la plus grande partie de mes trou-
 „ pes que j'ai présentement en Bourgogne, je
 „ donne ordre à mon Oncle le Duc d'Épernon
 „ de faire marcher mon Regiment de Navarre
 „ & ceux d'Uxelles, de Carignan, & de Vil-
 „ le infanterie, de Cœuvres, & du Pleffis-
 „ Prassin

„ Prassin Cavalerie, jusques aux environs d'A-
 „ valon: & aiant considéré qu'il seroit à pro-
 „ pos d'employer une personne de confiance &
 „ d'autorité convenable pour les aller recevoir
 „ & les faire avancer & vivre en bon ordre,
 „ je vous ai choisi pour cet effet, & j'ai bien
 „ voulu vous faire cette Lettre, pour vous di-
 „ re que si-tôt que vous aurez avis de mondit
 „ Oncle, ou de quelque Officier Général qui
 „ se chargera du commandement & de la con-
 „ duite desdites Troupes, du tems auquel elles
 „ arriveront près d'Avalon, vous ayez à vous y
 „ rendre pour en prendre le commandement,
 „ & les faire acheminer suivant mes routes jus-
 „ ques vers la Charité; où arrivant vous rece-
 „ vrez mes ordres de ce que vous aurez à faire,
 „ vous recommandant de tenir la main à ce que
 „ les vivres nécessaires soient fournis par étapes
 „ aux présens & effectifs desdites Troupes, &
 „ à ce qu'elles marchent incessamment au ren-
 „ dez-vous porté par mesdites routes, & qu'el-
 „ les vivent en si bon ordre, que mes Sujets
 „ n'en puissent recevoir d'oppression; vous as-
 „ seurant que les soins que vous prendrez de
 „ l'exécution de ce qui est en cela de ma volon-
 „ té, me seront en particuliere considération.
 „ Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 „ Écrit à Saumur le 12. de Fevrier 1652. Si-
 „ gné, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre j'en receus une en confor-
 mité de M. le Tellier Secrétaire d'Etat.

Le lendemain je receus cette lettre du Roi.

Mon-

1652. „ Monsieur de Bussy Rabutin , Aiant eu a-
 „ vis que le Duc de Nemours qui a suivi
 „ le Prince de Condé , & a été envoie par lui
 „ en Flandres pour traiter avec les ennemis de-
 „ clarez de cette Couronne , doit entrer au
 „ premier jour dans mon Roiaume à la tête
 „ d'une armée Espagnole , pour essayer de trou-
 „ bler mon Etat & ruiner mon autorité &
 „ Sujets , par le desordre & ravage que ses trou-
 „ pes prétendent faire dans mes Provinces ;
 „ presumant qu'ils se peuvent avancer jusques
 „ au milieu de mon Roiaume , tandis que je
 „ suis necessairement occupé par deçà à y re-
 „ mettre le calme , & à empêcher les mauvais
 „ effets des factions que l'on a commencé d'y
 „ former contre mon service ; bien que j'espere
 „ qu'avec l'assistance de Dieu & la puissance
 „ qu'il a mise en mes mains , je pourrai bien
 „ arrêter les progrès de mes ennemis , & les en-
 „ treprises des rebelles. Neanmoins , comme
 „ pour resister à un mal si pressant , & dont le
 „ cours pourroit endommager plusieurs Provin-
 „ ces s'il n'y étoit promptement remedié ; J'ai
 „ estimé que la meilleure & plus considerable
 „ force étoit celle de ma Noblesse , qui non
 „ seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au
 „ maintien de mon autorité & de mon Etat ,
 „ mais par sa generosité accoutumée , ne peut
 „ manquer à me servir en cette occasion , com-
 „ me elle a fait les Rois mes predecesseurs ,
 „ dans toutes celles qui se sont présentées pour
 „ la conservation du Roiaume. J'ai resolu de
 „ l'employer sur cette occurrence , & j'ai bien
 „ voulu vous faire cette Lettre pour vous dire
 „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez receuë , vous
 aiez

„ aiez à faire avertir tous les Gentilshommes de
 „ l'étenduë de vôtre Charge , de se tenir prêts 1652.
 „ & en bon état d'armes & de chevaux , pour
 „ marcher avec vous , & se rendre auprès de
 „ moi au premier ordre qu'ils en recevront de
 „ vous , ensuite de celui que je vous donnerai
 „ en peu de jours , & que vous les assurez tous
 „ qu'ils ne scauroient rendre une preuve de leur
 „ zele & fidelité , que je considere davantage ,
 „ qu'en venant me servir en bon état , & aussi-
 „ tôt qu'il leur sera ordonné. Et me promet-
 „ tant que vous n'obmettez rien de vôtre part ,
 „ pour me servir utilement avec tous ceux de la
 „ Province où vous commandez ; je ne vous
 „ en dirai pas davantage , que pour vous assurer
 „ que vous ferez chose qui me sera très-agrea-
 „ ble. Sur ce , je prierai Dieu qu'il vous ait ,
 „ M. de Bussy Rabutin , en sa sainte garde.
 „ Ecrit à Saumur ce 13. Fevrier 1652. Signé ,
 „ LOUIS.

Et plus bas , PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en con-
 formité du Secretaire d'Etat qui m'envoioit
 encore un Arrêt du Conseil d'Etat , par lequel
 le Roi cassa l'Arrêt de surseance du Parle-
 ment de Paris du 12. de Janvier 1652. donné
 sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté
 contre le Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que
 je recois , c'est une marque que je les execu-
 te , & quand je ne les execute pas , ou que je
 n'en fais qu'une partie , j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je receus la depê-
 che du Roi par le même Secretaire d'Etat , je
 receus une autre Lettre du Roi écrite de Sau-
 mur

mur le 14. de Fevrier, contresignée le Tel-
1652. lier, qui étoit le *duplicata* de la Lettre du 12.
pour aller recevoir à Avalon les troupes de
Bourgogne.

Par le même courrier je receus cette Lettre
du Cardinal Mazarin écrite de sa main, avec
des ordres du Roi.

MONSIEUR,

„ Vous trouverez ci-joints les ordres du Roi
„ que vous desirez pour les deux personnes qui
„ traversent le bien de son service en vos quar-
„ tiers. On vous envoie les Commissions &
„ les autres expéditions pour les deux Compagnies
„ de Cavalerie que vous avez levées.
„ Leurs Majestez ont été bien aises que vous
„ ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la
„ Charité, & si vous pouviez en attraper en-
„ core d'autres, elles se loueront d'autant plus
„ de votre affection & de vos soins; sur tout es-
„ les desirent que vous en ayez un tout particu-
„ lier pour ce qui regarde la Charité, & de
„ donner à M. de Paluau le plus d'assistance
„ qu'il vous sera possible. Je vous en conjure
„ aussi, & de croire que je correspondrai de
„ forte à l'amitié que vous me témoignez, que
„ vous connoîtrez que je sçai l'estimer au point
„ qu'elle merite, & que je suis véritablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARIN.

A Saumur ce 14. de Fevrier 1652.

Et

Et à la marge, „ Vous m'obligerez de confi-
„ derer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652.
„ ra de ma part touchant les trois cens mousquets
„ que vous avez pris; c'est pour le Regiment de
„ M. de Mercœur: je tâcherai de vous en faire
„ recompenser d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'en-
voioit étoient deux Lettres de cachet que j'a-
vois demandées; l'une pour chasser Bolacre
Lieutenant General de Nevers, qui avoit été
assez fou pour me proposer d'entrer dans les
intérêts du Duc d'Orleans, & duquel j'avois
tiré le secret en feignant d'écouter ses proposi-
tions; & l'autre pour chasser Beugne Procureur
du Roi de Saint Pierre le Moustier qui m'avoit
parlé insolemment.

Lorsque j'eus reçu cette dépêche, j'envoiai
chercher le Lieutenant General; mais aiant eu
avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha
deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna
me faire parler par personne, songeant plutôt
à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par
ses soumissions. Enfin je le trouvai & je l'en-
voiai à Riom en Auvergne suivant l'intention
de Sa Majesté.

Pour le Procureur du Roi, aussi-tôt qu'il
sçeut que j'avois une Lettre de cachet pour lui,
il me vint trouver, & me dit que l'ayant appris,
il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de
Lettre du Roi pour l'obliger de m'obeir, & qu'il
avoit tant de respect pour ma personne & pour
mon caractère, que sur le moindre billet de ma
part, il iroit au bout du monde.

Véritablement les armes me tomberent des
mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au
Roi de lui, pour m'avoir manqué de respect,
Tom. I. L je

1652. je le trouvois si bien revenu dans son devoir, que j'oublois le passé, & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au feu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je receus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom : elle est du 12. de Fevrier 1652.

Je devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus intéressé dans ma fortune : mais je n'y songeai pas, & je crus qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir, comme je le voulois toujours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; & si on m'avoit vu si étroitement attaché à lui, on n'auroit osé entreprendre de me rendre de mauvais offices; & quand on l'auroit voulu tenter, les entrées que cet attachement m'auroit données auprès lui, m'auroient donné les moïens de les détruire.

Le même jour que je receus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur désobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours fut qu'ils n'étoient pas les Maîtres : je leur ré-

pon-

pondis que je sçavois bien ce que j'en devois croire, & je les renvoiai.

1652.

Ils ne furent pas sortis d'auprès de moi que je montai à cheval pour aller à Avalon recevoir les troupes de Bourgogne. J'y trouvai une Lettre du Roi, qui étoit encore un *dupplicata* de celle du 14. de Fevrier, que m'envoyoit Bernard de Nogaret Duc d'Épernon, en m'écrivant cette Lettre.

MONSIEUR,

„ Je vous envoie une Lettre du Roi que j'ai
 „ receüe pour vous, par laquelle vous connoi-
 „ trez, comme l'intention de Sa Majesté est
 „ que je fasse marcher vers le Nivernois la plu-
 „ part des troupes qui sont en cette Province,
 „ pour aller sous votre conduite où Sa Majesté
 „ leur ordonne; & comme je suis obligé pour son
 „ service de retenir le Regiment de Navarre &
 „ celui de cavalerie de Cœuvres afin d'empê-
 „ cher les courses & voleries de la garnison de
 „ Seurre, de tenir en seureté les places de son voi-
 „ sinage, de dissiper les levées qu'on projette de
 „ faire dans ce Gouvernement contre le service
 „ du Roi, & de m'opposer aux Troupes enne-
 „ mies qui ont déjà commencé à paroître sur la
 „ frontière; je donne avis à Sa Majesté, que si
 „ elle desire au lieu du Regiment de Navarre,
 „ joindre celui de Lionnois aux Troupes qu'el-
 „ le vous donne à conduire, je le ferai marcher
 „ aussi-tôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait
 „ cependant expedier les miens, pour, suivant
 „ ceux que j'ai déjà de Sa Majesté, faire rendre
 „ le Regiment du Pleffis - Prassin à Sainte Co-

L 2

lom-

244 MEMOIRES DU COMTE

1652. „ tombe près Donzi, celui de Carignan à la
 „ Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cef-
 „ fi, & celui de Ville à Colmeri; le tout près
 „ du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il
 „ y aura d'assembler tous ces Corps dont les
 „ Compagnies sont fort dispersées, & aux lieux
 „ les plus reculez de cette Province, & dans la
 „ Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de
 „ loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâche-
 „ rons de vous donner encore des avis plus pré-
 „ cis. Obligez-moi cependant de croire que je
 „ suis aussi passionnément qu'il se peut,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Duc d'EPERNON.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

Et à la marge, „ Monsieur, je vous donne avis
 „ par avance que le Regiment de Carignan pour-
 „ ra arriver le deuxième du mois de Mars pro-
 „ chain à la Chapelle Saint André. Je garde les
 „ originaux des routes pour les remettre entre les
 „ mains de ceux qui conduiront les Corps, & je
 „ vous envoie des copies collationnées, sur les-
 „ quelles il vous plaira de faire expédier vos at-
 „ taches, & me les faire tenir.

Je fis réponse au Duc d'Epéron, & en lui
 envoyant mes attaches, je changeai les ordres
 donnez à Ceffi & à Colmeri, qui étoient alors
 deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû
 jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne
 étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour
 les

DE BUSSY RABUTIN. 245

1652. les épouvanter, voiant enfin que c'étoit tout de
 bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, 1652.
 me députerent deux Echevins à Avalon, pour
 me dire qu'ils étoient en état de chasser le Re-
 giment de Langeron. Je leur répondis que je
 n'avois que faire de leur consentement pour ce-
 la, que je voiois bien la raison de leur obeis-
 sance, mais que je leur apprendrois à m'obeir
 quand je serois seul, comme quand je serois à
 la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la
 Charité, & moi à Nevers, attendre des nou-
 velles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvai
 ces deux Lettres du Comte de Paluau.

MONSIEUR,

„ Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a
 „ envoyé ses ordres pour assembler les Troupes
 „ de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi
 „ de vous faire sçavoir ce que vous aurez à faire
 „ avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as-
 „ semblées: c'est pourquoi je vous supplie de
 „ tout mon cœur, de m'avertir en diligence
 „ quand elles commenceront à arriver, & de
 „ croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
 PALUAU.

A Saint Amand ce 24. de Fevrier 1652.

1652.

*A Saint Amand ce 24. de Fevrier 1652.***M**ONSIEUR,

„ Je suis fort étonné de ce que vous ne me
 „ marquez point dans votre Lettre avoir re-
 „ ceu les ordres du Roi pour aller recevoir les
 „ Troupes à Donzi. Vous verrez bien par la
 „ mienne du 24. de ce mois que Sa Majesté me
 „ fait sçavoir qu'elle vous a envoié lesdits or-
 „ dres. Je vous prie de me faire sçavoir quand
 „ vous les aurez receus, & quand lesdites
 „ Troupes arriveront, & tenez la chose la
 „ plus secrette qu'il vous sera possible. J'ai
 „ trois Regimens dans le Berri qui me donnent
 „ bien de la peine pour leurs logemens. Je
 „ travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous
 „ desirez.

„ Si je reçois quelques nouvelles de la Cour,
 „ je vous en ferai part. Cependant je vous as-
 „ seure que personne du monde n'est avec plus
 „ de passion que moi,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
 PALUAU.

Cette lettre répondoit à une que j'avois é-
 crite de Nevers au Comte de Paluau, la veil-
 le du jour que j'y avois reçu les ordres de la
 Cour. Je lui fis aussi-tôt réponse, qu'après a-
 voir reçu il y avoit sept ou huit jours les or-
 dres du Roi pour aller recevoir les Troupes de
 Bourgogne à Avalon, j'étois parti si brusque-
 ment

ment que je ne lui en avois pas donné avis; que
 j'en revenois sans les amener, par les raisons
 qu'il verroit dans la Lettre du Duc d'Epéron, 1652.
 dont je lui envoiois copie.

Le lendemain je receus un paquet de lui,
 dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Je vous ai mandé qu'en arrivant au ren-
 „ dez-vous de Donzi avec les Troupes que je
 „ vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon,
 „ vous recevrez mes ordres de ce que vous au-
 „ rez à faire, & aiant destiné lesdites Troupes
 „ pour servir sous le commandement du Sieur
 „ de Paluau pour un effet important à mon ser-
 „ vice: Je vous fais cette Lettre pour vous dire
 „ que vous aiez à le joindre au plutôt avec lesdi-
 „ tes Troupes au lieu où il vous mandera de les
 „ faire avancer, les mettant sous son commande-
 „ ment, & y agissant en votre Charge de Maré-
 „ chal de Camp sous ses ordres, si mieux vous
 „ n'aimez retourner prendre les fonctions de
 „ votre Charge en ma Province de Nivernois:
 „ de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu
 „ qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabu-
 „ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 18.
 „ de Fevrier 1652. Signé, LOUIS.
 Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de
 Paluau.

*A Saint Amand ce 26. de Fevrier 1652.***M**ONSIEUR,

„ J'ai reçu les ordres de la Cour qui m'obli-
 gent

1652. „ gent à marcher avec ma Cavalerie droit à
 „ Tours pour prendre la tête ou la queue de M.
 „ de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous
 „ en donne avis, afin que vous preniez soin
 „ d'assembler toujours les Troupes qui arrive-
 „ ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que
 „ le Roi m'ordonne d'en prendre le comman-
 „ dement, & vous ordonne aussi, comme vous
 „ verrez par le present ordre que je vous en-
 „ voie, de vous joindre à moi: je vous fais ces
 „ lignes pour vous dire que si-tôt que lesdites
 „ Troupes seront jointes, mon sens est que vous
 „ preniez la Charité en attendant que vous
 „ ayez d'autres ordres; & que vous preniez au
 „ de-là de la Loire les postes les plus avantageux
 „ & les plus propres pour soutenir le blocus de
 „ Monrond, aiant correspondance avec le Ma-
 „ réchal de Camp que je laisserai en ce lieu pour
 „ maintenir ce poste, & recevoir plusieurs Re-
 „ gimens qui ont ordre de venir en ce lieu, &
 „ dont quelques-uns sont déjà arrivez.
 „ Comme je vous marque que c'est un servi-
 „ ce considerable que de prendre la Charité, je
 „ vous laisse aussi la liberté d'en user comme il
 „ vous plaira: car comme c'est une Ville de vô-
 „ tre Gouvernement, & que la connoissant
 „ mieux que moi, vous y jugeriez possible plus
 „ de difficulté que je ne m'en imagine, je laisse
 „ à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer
 „ pas. Si vous la prenez, il me semble que tenant
 „ Garnison dedans, vous pouvez aisément bien
 „ loger vos Troupes tout du long de la riviere
 „ vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux assez pro-
 „ ches de Saint Amand, & postez sur le passage
 „ de la riviere pour y venir en cas de besoin, &
 „ vous joindre aux Troupes qui ont ordre d'y
 ve-

1652. „ venir; remettant néanmoins toutes choses à
 „ ce que vous jugerez à propos, & vous sup-
 „ pliant de croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
 PALUAU.

Dans ce temps-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt, & n'y trouvant plus, au lieu de leur désobéissance passée, qu'une soumission extraordinaire; cela me gagna tellement le cœur, que bien loin de les châtier, comme j'avois résolu, je fis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourrois faire. En y arrivant je dépêchai Corbinelli au Cardinal, & je lui mandai que j'étois enfin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette dépêche, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, sans date, mais qui devoit être du 27. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

„ J'apprends par Messieurs de la Charité
 „ qu'ils ont chassé la Garnison. Les Troupes
 „ de Bourgogne ont fort rechauffé leur fidélité;
 „ de quelque façon qu'on en soit le maître,
 „ le service du Roi en profitera toujours beau-
 „ coup, tant pour la seureté du blocus de
 „ Monrond que pour vous donner moien de
 „ bien loger ces Troupes, mettant une par-
 L 5 tie

1652. „ tie de vôtre Infanterie dans la Charité, & le
 „ reste auffi bien que la Cavalerie, le long de la
 „ riviere: de cette forte je voi toutes choses
 „ en feureté.

„ Je marche à grandes journées pour pren-
 „ dre la tête ou la queue des Troupes de M. de
 „ Beaufort; & parce que je ne fçauois prévoir
 „ s'il vous peut tomber fur les bras un secours
 „ affez confiderable pour vous donner à crain-
 „ dre, étant joint avec les Troupes de M. de
 „ Baradas, & que même je ne fçauois vous
 „ rien prescrire au cas que cela arrivât; il est
 „ neceffaire que vous vous abouchiez M. de
 „ Baradas & vous, afin qu'agiffant de concert,
 „ vous puiffiez prendre une bonne refolution
 „ fur tout ce qui se presentera. Si M. de Ca-
 „ nillac arrive, comme la Cour me le mande,
 „ avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez
 „ auffi avec lui. Outre que vous prendrez la
 „ fourniture du pain pour vos Troupes dans la
 „ Charité: fçachant comme je fçai qu'il y a
 „ beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous
 „ prie de faire arrêter tous lefdits bleds: car je
 „ mande à la Cour que je vous ai prié de les ar-
 „ rêter pour faire le fiég de Monrond. Faites
 „ tenir compte de ce que vous prendrez pour
 „ le pain des Troupes que vous avez, & en-
 „ voiez un état à Messieurs Foucaud & Ravot,
 „ Intendans de cette Armée, afin que j'en fâf-
 „ se tenir compte à ceux à qui appartiennent
 „ lefdits bleds. Je fuis.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur,

PALUAU.

Quand

1652. „ Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est
 „ que je n'en ai pas fait de copies, parce que j'étois
 „ trop pressé en les écrivant, mais je demurois
 „ presque toujours d'accord de ce qu'on me pro-
 „ posoit, & quand je n'en suis pas convenu, je
 „ l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la
 „ suite de mes Memoires.

Le lendemain du jour que je receus cette Let-
 „ tre du Comte de Paluau, j'en receus encore une
 „ autre de lui sans date, qui devoit être du 28.
 „ de Fevrier: & sur cela il faut que je remarque
 „ en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent,
 „ même des bagatelles, de ne point dater leurs
 „ lettres; mais que c'est une faute confiderable à
 „ la guerre, & non seulement de ne pas mettre
 „ le lieu & le jour, mais encore l'heure: c'est en
 „ ce métier-là où l'exactitude est de la dernière
 „ consequence.

MONSIEUR,

„ Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre
 „ les Troupes qui sont venues de Bourgogne à
 „ celles que j'ai avec moi, je vous envoie le
 „ sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour
 „ ce sujet, & vous prie de ne pas perdre un mo-
 „ ment de tems à marcher avec lefdites Trou-
 „ pes, avec le plus de diligence qu'il vous sera
 „ possible: & parce que je marche du côté de
 „ Boisgenci, je vous envoie une route pour
 „ me venir joindre par le chemin le plus
 „ court, que je vous prie de suivre autant
 „ qu'il vous sera possible, & avec le moins de
 „ desordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigou-
 „ reux exemples pour les vols de chevaux, qui
 „ m'ont

L 6

1652. „ m'ont si bien réüssi, que je vous prie d'en faire
„ re autant, vous recommandant encore de
„ marcher diligemment, & pour chose de la
„ dernière importance au service de Sa Majesté. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
PALUAU.

Et à la marge, „ Le Regiment de Sainte Maure
„ Infanterie, marchera à votre droite partant
„ de Gien.

„ Si les équipages de Sainte Maure ont besoin
„ d'escorte pour vous joindre, je vous prie de
„ leur en donner.

Je fis réponse au Comte de Paluau, qu'aussi-tôt que les Troupes de Bourgogne seroient arrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que d'avoir reçu ma réponse.

A Noyers ce premier de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Vous laisserez deux cens hommes d'Infanterie
„ de tous les Corps, dans la Charité, afin
„ que la Ville & le passage soient assés pour
„ le Roi, & me croirez tout à vous.

PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'avoir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lors qu'on

1652. qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Pleffis-Praslin étoit à la porte de la Ville, & un moment après je vis entrer Maffoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoie à Nevers, où il me croioit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Maffoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la reveüe. A mon retour chez moi, j'y trouvai les Echevins, & leur aiant demandé si on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demanderent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeller mon Secretaire, & lui aiant fait écrire un ordre que je signai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoustumé de loger des troupes que sur des Lettres de cachet. Je leur dis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là sur mes ordres qui valoient des Lettres de cachet, puisque j'avois l'honneur de représenter la personne du Roi. Ils sortirent de ma chambre sans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas semblant d'y prendre garde. Cependant au lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Aussi-tôt que j'en fus averti je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshommes de la Province qui m'étoient venu trouver sur le bruit du passage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le fel, qui demouroit d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les ruës, mais le peuple y avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai personne.

Rebellion de la Charité.

ne: toutes les boutiques étoient fermées: & 1652. m'en allant à la porte de Paris, par où venoit le Regiment du Pleffis, je la trouvai fermée aussi, & sept à huit cens hommes sur les murailles, que mes menaces & mes remontrances ne persuaderent pas de m'obéir. Les Magistrats qui ne vouloient pas être responsables de la rebellion, s'étoient cachez, & je ne pûs parler qu'à des batteliers yvres, qui me dirent qu'ils mourroient plutôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis, où aiant mandé les Echevins, je leur dis, que puis qu'ils ne vouloient pas me faire obéir, j'allois sortir de la Ville pour en trouver les moiens. Eux qui apprehendoient les suites, me prièrent de demeurer. Je leur dis que je ne demeurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître, & où je ne l'étois pas. Ils me supplient au moins de ne pas encore sortir qu'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour appaiser la sedition. Après, m'étant venus dire qu'ils n'avoient pû rien gagner sur l'opiniatreté du peuple, je sortis avec ma Noblesse, & je laissai la Compagnie du sel dans la Ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le Regiment du Pleffis: & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit composé, il n'y en eût que la moitié d'armez, je ne desesperei pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postez en deux endroits où je voulois aller à la sappe, j'envoiai toute la nuit du 6. au 7. de Mars à Nevers, pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la grosse grenée, soixante-fix livres de poudre fine, deux cens vingt-fix livres de plomb, trente-sept livres de méche, deux douzaines de pics & hoyaux, &

& deux douzaines de pelles. C'étoit faire un Siege à bon marché, & je me retirai dans une petite maison à mille pas de la Ville. 1652.

A la pointe du jour on m'apporta une Lettre du Comte de Pionsac qui étoit arrivé à la Charité par le côté du Berri. Il me mandoit qu'il venoit de la Cour, qu'il en avoit apporté des ordres au Comte de Paluau, duquel il avoit une lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant aiant trouvé toute la Ville en desordre, il avoit fait assembler les Magistrats & les principaux habitans, & leur avoit representé les malheurs où ils s'alloient jeter s'ils n'y remedioient promptement; qu'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sages qu'ils n'étoient la veille, & lui aiant remis leurs intérêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction j'en voulois recevoir. Je lui mandai que je voulois qu'ils logeassent le Regiment du Pleffis: tant & si long-tems qu'il me plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; & sur cela j'entraï dans la Ville à la tête du Regiment du Pleffis.

Pionsac m'ayant donné la Lettre du Comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la Cour, que le Roi avoit pardonné aux rebelles d'Angers. Je crûs que c'étoit là une leçon pour moi, & sur cet exemple, je remis aux habitans les six des leurs qui devoient être pendus; mais je fis ôter les armes aux Bourgeois, & après en avoir armé les soldats du Regiment du Pleffis qui en manquoient, je fis ferrer le reste. Le Comte de Paluau m'écrivoit ceci.

1652. De Beguiaux Ribaux ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Lors que je vous ai prié de marcher avec
„ les Troupes, je prenois la liberté de vous
„ donner cette peine en attendant que j'eusse
„ quelqu'un de Messieurs les Maréchaux de
„ Camp qui servît avec moi, pour que le servi-
„ ce de Sa Majesté ne fût pas retardé. A pre-
„ sent que Messieurs de Pionfac & de Sainte
„ Maure sont ici, & que je voi par l'ordre du
„ Roi, que Sa Majesté vous peut avoir desti-
„ né à lui rendre quelque service ailleurs, com-
„ me vous le pourrez voir par ledit ordre que
„ je vous envoie, j'ai prié M. le Comte de
„ Pionfac d'aller recevoir de vous les Trou-
„ pes qui sont arrivées de Bourgogne, afin de
„ les conduire en ce lieu en diligence, & par
„ le chemin le plus court, suivant l'intention
„ de Sa Majesté. Je remets aussi à mondit
„ Sieur le Comte de Pionfac de vous dire les
„ nouvelles de ce pais, & finirai en vous assu-
„ rant que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,
PALUAU.

Et par apostille, „ J'ai mandé à Son Eminence
„ que vous vous fassiez de tous les bleds de la
„ Charité. Je vous supplie de me mander l'ordre
„ que vous y avez apporté, afin que je lui en
„ puisse rendre compte.

Dans

Dans ce même temps-là, je receus cette let-
tre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, 1652.
que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus
de Monrond.

A Saint Amand ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous dirai que je suis arrivé ici de la
„ journée d'hier, & je vous en ai voulu aussi-
„ tôt donner avis, afin que vous preniez vos
„ mesures pour nous pouvoir aboucher: c'est
„ pourquoi vous prendrez vôtres tems pour cela;
„ & je croi que le meilleur sera de nous trouver
„ à Dun-le-Roi à coucher: car vous sçavez que
„ la correspondance que nous devons avoir est
„ très-nécessaire. Faites moi donc sçavoir s'il
„ vous plaît au plutôt de vos nouvelles, les at-
„ tendant avec beaucoup d'impatience: que ce
„ soit par personne bien assurée; c'est ce que
„ j'espere de vous, comme aussi que vous me
„ croyiez bien véritablement,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéissant
serviteur,

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néron-
de le 8. du mois, mais l'accablement de mes
affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni
même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Pleffis-Praslin
aiant vécu trois jours à discretion dans la Cha-
rité,

1652. rité, les Echevins me vinrent supplier de donner quelque reglement là-dessus. Je le fis; & deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les fis passer quoi qu'elles eussent ordre d'y loger: mais je crus cette Ville assez châtiée; outre que la voulant conserver pour une garnison considerable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soutenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Pleffis, il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât, ni un soldat bien habillé, auquel son hôte ne payât la valeur de son habit; & je fis donner cinquante pistoles aux Officiers.

Je fis encore payer par la Ville la depense de cinq jours du Comte de Pionsac, & je lui fis faire present d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour eux auprès de moi.

Après cela je fis réponse au Comte de Pa-luau, que puis qu'il y avoit un Officier General pour lui mener les troupes, & que je croiois être utile au service du Roi dans le Nivernois, j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionsac lui diroit la revolte de la Charité & le châtement.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boisseaux de bled, dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce temps-là je receus les ordres du Roi ci-aprés.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Aiant eu agreable l'offre que vous m'a-
 „ vez faite de mettre sur pied en peu de tems un
 „ bon Regiment d'infanterie: je vous écris
 cette

„ cette Lettre, pour vous adresser les Commis-
 „ sions pour la levée d'icelui, & vous dire 1652.
 „ qu'aussi-tôt que vous l'aurez receuë, vous
 „ ayez à lever ledit Regiment au nombre de
 „ dix Compagnies, choisissant des Capitaines
 „ capables de les faire bonnes & de les mainte-
 „ nir en bon état, que vous choisissiez deux
 „ lieux en l'étenduë de vôtre Charge, pour
 „ faire l'assemblée desdites dix Compagnies
 „ durant dix jours: & aussi-tôt qu'ils seront ex-
 „ pirez, vous fassiez marcher vôtre Regiment
 „ à Boisgenci, où arrivant il recevra mes
 „ ordres de ce qu'il aura à faire. Et la presente
 „ n'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il
 „ vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en
 „ sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6. de Mars
 „ 1652. Signé, LOUIS.
 Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je receus celle-ci du Se-
 cretaire d'Etat M. le Tellier.

M O N S I E U R ,

„ L'on a été bien-aïse d'apprendre par la
 „ Lettre qu'il vous a plû m'écrire, que les ha-
 „ bitans de la Charité ont chassé la garnison que
 „ M. de Langeron y avoit établie; à quoi la
 „ marche que vous avez faite à Avalon a sans
 „ doute beaucoup contribué. Le Roi vous a
 „ volontiers accordé le Regiment de dix Com-
 „ pagnies d'infanterie que vous desirez: j'en
 „ expedierai les Commissions avec les ordres de
 „ Sa Majesté nécessaires pour l'assemblée. Je
 „ souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-
 sion

260 MEMOIRES DU COMTE
1652. „ sion de vous rendre mes services, afin de vous
„ témoigner que je suis très-veritablement,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-affectionné
serviteur,

LE TELLIER.

A Saumur ce 6. de Mars 1652.

Second Ordre du Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant été
„ informé que les habitans de ma ville de
„ la Charité ont chassé hors d'icelle la garni-
„ son qui y étoit établie, à dessein de me servir
„ & de conserver ladite Ville en mon obéis-
„ sance: je vous ai voulu faire cette Lettre,
„ pour vous dire que j'aurai bien agreable que
„ vous fassiez pour quelque tems votre séjour en
„ ladite Ville, pour maintenir lesdits habitans
„ en cette bonne disposition, & que vous me
„ donniez avis de ce qui s'y passera concernant
„ mon service: ce que me promettant que vous
„ ferez soigneux d'accomplir, je ne vous en fe-
„ rai la presente plus expresse ni plus longue,
„ que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. de
„ Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à
„ Saumur le 6. de Mars 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en confor-
mité de M. de la Villiere Secretaire d'Etat.

Comme il y avoit long-tems que j'attendois
cette Commission d'infanterie, il y avoit long-
tems

DE BUSSY RABUTIN. 261

1652. tems aussi que j'avois arrêté mes Officiers, &
même les quatre premieres Compagnies étoient
sur pied dans les Paroisses des environs de la
Charité, jusqu'à ce que les troupes de Bour-
gogne fussent passées. Veritablement aussi-tôt
après je les y fis venir; elles se trouverent de
plus de cent soldats effectifs sans les Officiers,
& ma Compagnie de cavalerie qui étoit de tren-
te-deux Maîtres: & parce que le service du Roi
ne me permettoit pas de m'affujettir à ne jamais
sortir de la place, pouvant avoir des affaires en
divers endroits de la Province, j'y mis le Sieur
de Beauvoir Dunflun, homme de qualité, d'es-
prit & de courage, pour y commander en mon
absence, auquel je reglai trois cens livres d'ap-
pointemens par mois, payables par la Ville.

Pour la subsistance de mon infanterie, en
attendant les ordres de la Cour, je donnai des
ordres aux Paroisses de l'élection de la Cha-
rité, de payer sur & tant moins de leurs Tail-
les, & je leur fis donner des quittances des
Receveurs.

Dans ce tems-là je receus un *duplicata* de la
Lettre de cachet, par laquelle le Roi me com-
mandoit de lever un Regiment d'infanterie de
dix Compagnies, & le lendemain je receus cel-
le-ci du Cardinal Mazarin.

A Saumur ce 7. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai receu la Lettre que vous m'avez écrite.
„ Leurs Majestez ont eu beaucoup de satisfac-
„ tion de ce qui s'est passé à la Charité; on vous
„ envoie les expéditions pour un Regiment
d'in-

1652. „ d'infanterie comme vous l'avez fouhaité; je
 „ vous prie de le rendre le meilleur que vous
 „ pourrez. Nous nous approchons de vous,
 „ & j'espere que je vous pourrai confirmer bien-
 „ tôt de vive voix les assurances de l'estime &
 „ de la passion avec laquelle je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Card. MAZARINI.

„ *Et de sa main,* J'ai été ravi de ce qui s'est
 „ passé à la Charité, & je vous prie de ne rien
 „ oublier pour mettre le Regiment en bon état,
 „ esperant de vous pouvoir assurer bien-tôt de
 „ vive voix de mon amitié & service.

Ce même jour je receus cette Lettre du Che-
 valier de Baradas.

A Néronde ce 9. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ Souffrez que je vous accuse de n'être pas
 „ assez ponctuel à vos rendez-vous, puisque
 „ même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je
 „ repars donc ce matin pour m'en retourner,
 „ & j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas
 „ demeurer davantage: aiant un million d'aff-
 „aires à Saint Amand. De plus j'apprends
 „ par une Lettre que j'ai receüe en m'en venant,
 „ qu'il y avoit quelques Messieurs qui faisoient
 „ quelques levées pour jeter dans Monrond;
 „ mais je suis certain qu'après que j'aurai fait
 tout

1652. „ tout mon possible pour m'y opposer & l'em-
 „ pêcher, je ferai piller & saccager leurs mai-
 „ sons, & que dans cent ans, ceux de leur
 „ maison se ressouviendront de mon nom, que
 „ je ne sçaurois mieux immortaliser qu'en ser-
 „ vant le Roi.

„ Je vous dirai donc, Monsieur, que puis-
 „ que je suis assez malheureux pour ne pouvoir
 „ pas avoir l'honneur de vous voir; j'ai appris
 „ que vous aviez receu un ordre de faire marcher
 „ toutes les troupes que vous avez; mais quand
 „ cela seroit, je vous prie de n'être pas si pon-
 „ ctuel, & que le Regiment d'Infanterie que
 „ vous aurez le plus foible, vous le fassiez pas-
 „ ser la Loire, ou le reteniez jusqu'à ce que
 „ j'aye de vos nouvelles, par lesquelles si vous
 „ me faites sçavoir que vous me donnerez un de
 „ ces Regimens-là, je lui enverrai un ordre
 „ pour me venir joindre, & lui donnerai un
 „ quartier qui ne s'est nullement senti de la
 „ guerre, mais bien qui a toute la graisse du
 „ pais, & qui ne fait que favoriser ceux de Mon-
 „ rond par quelques paisans qui y vont porter
 „ quelques petits rafraichissemens, dont il s'en
 „ est pris que je vais faire pendre aussi-tôt mon
 „ arrivée à Saint Amand.

„ Je vous dirai que ce Regiment, quoi qu'il
 „ soit foible, me soulagera beaucoup, attendu
 „ que je m'en servirai pour relever la garde
 „ d'Orval, que ce Regiment peut faire très-
 „ facilement, & cette garde me fatigue furieuse-
 „ ment, le peu d'Infanterie que j'ai aiant plus
 „ de sept à huit postes à garder. Ne vous
 „ arrêtez pas si ponctuellement aux ordres du
 „ Roi, car il ne sçavoit pas mon besoin; s'il
 „ le sçavoit il l'approuveroit.

Je

1652. „ Je suis bien fâché encore une fois de n'a-
 „ voir point cette satisfaction de vous voir, car
 „ nous aurions parlé sur de certaines matieres
 „ qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par
 „ celle que je veux bien que toute la terre sça-
 „ che, puisque c'est de me dire nonobstant nô-
 „ tre petit sujet de plainte,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obeissant
 serviteur,*

BARADAS.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

MONSIEUR,

„ Je vous demande pardon d'avoir manqué
 „ au rendez-vous que je vous avois donné, &
 „ d'avoir oublié même de vous mander que je
 „ n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que
 „ j'ai eûes m'a fait faire cette faute, & j'en
 „ suis encore aujourd'hui tellement accablé,
 „ que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir
 „ l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins
 „ autant d'impatience que vous: cependant je
 „ trouve que vous avez raison de faire un rude
 „ exemple de ceux qui font des levées pour le se-
 „ cours de Monrond.

„ Si je pouvois vous envoyer le Regiment
 „ que vous me demandez, je n'y manquerois
 „ pas: car sçachant le besoin que vous en avez,
 „ je ne serois pas en peine de le faire agréer à la
 „ Cour; mais j'ai remis les troupes entre les
 „ mains

„ mains de M. le Comte de Pionfac, auquel
 „ j'ai fait la proposition que vous me faites: il
 „ m'a répondu qu'il n'oseroit prendre cela sur
 „ lui. J'en suis bien fâché; car je suis, &c. 1652.

Le même jour je fis faire l'appréciation de-
 vant moi par les Officiers du Conseil du Duc
 de Mantouë, & par un Commissaire de l'Ar-
 tillerie de la part du Roi, de six canons de bat-
 terie de trente livres de bales; de cinq cens bou-
 lets de calibre; & de seize emboitures de fonte:
 de toutes lesquelles choses le Roi avoit besoin
 pour le Siege de Monrond, & qu'il prenoit
 dans le Château de Décise. Cet équipage fut
 estimé cinquante-cinq mille sept cens quarante
 livres, qui furent déduites sur les neuf cens mil-
 le livres que le Roi avoit données en l'acquit du
 Duc de Mantouë, pour partie de la dot adju-
 gée à la Princesse Marie de Gonzagues Reine
 de Pologne.

Cinq ou six jours après, le Chevalier de Ba-
 radas m'envoia un Officier de ses troupes, par
 lequel il m'écrivit cette Lettre sans datte, mais
 qui devoit être du 13. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu Lettre de la Cour, dont je ne vous
 „ écrirai point la teneur, mais vous ajouterez
 „ foi, s'il vous plaît, à ce Gentilhomme Offi-
 „ cier d'ici, que je vous envoie pour le sujet
 „ qu'il vous dira; & comme je croi qu'il seroit
 „ necessaire que nous nous parlissions, ainsi que
 „ la Cour me le mande, dans la grande con-
 „ fiance que l'on a en vous: c'est pourquoi
 „ Tom. I. M vous

1652. „ vous me ferez sçavoir de vos nouvelles, & je „ vous prie de croire que je suis de tout mon „ cœur, &c.

Ce que le Chevalier de Baradas n'osoit écrire, & dont il avoit chargé son Officier de m'entretenir, étoit, que sur les défiances que le Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois, donnoit à la Cour de sa fidélité par sa conduite, & par les longueurs qu'il apportoit à faire marcher ses Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers à l'armée, suivant les ordres qu'il en avoit reçus: on ordonnoit au Chevalier de Baradas de concerter avec moi de quelle maniere nous le ferions obéir. Je lui donnai rendez-vous à Saucoin petite ville de Nivernois au delà de la riviere de Loire, où nous étant trouvez deux jours après, nous resolûmes qu'il écriroit au Comte de S. Geran pour le prier de lui envoyer promptement ses troupes, & que si ledit Comte y manquoit, il m'en donneroit avis & nous les irions charger. S. Geran qui se vit pressé & qui fut averti de nôtre resolution, fit marcher ses Compagnies, mais avec ordre secret aux Officiers de les laisser debander, & revenir le trouver les uns après les autres par differens chemins, ce qu'ils firent quinze jours ou trois semaines après. Cependant les levées de mes Regimens s'avançoient, & particulièrement de mon Regiment d'infanterie qui fut presque complet à la fin de Mars.

Dans ce tems-là je receus cette Lettre du Cardinal Mazarin écrite de sa main.

MON

MONSIEUR,

1652.

„ Le Sieur Louvat s'en allant en vos quartiers avec les ordres du Roi pour ramasser des „ armes, & les faire apporter ici en toute diligence, je profite de cette occasion pour vous „ afeurer de la continuation de mon amitié & „ de mon service, & pour vous prier de nous „ aider des cent mousquets qui furent pris à M. „ de Langeron. Comme on en est pressé à „ l'armée, cette petite assistance ne pouvoit „ venir plus à propos; & Leurs Majestez vous „ feront paroître en choses de plus grande importance, le gré qu'elles vous en sçauront. „ Je me remets pour toutes les nouvelles de de- „ çà à la vive voix dudit Sieur Louvat, & de- „ meure,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARIN.

A Blois ce 20. de Mars 1652.

Je mandai au Cardinal que quelque besoin d'armes que j'eusse pour mon propre Regiment, je lui enverrois les cent mousquets qu'il me demandoit aussi-tôt que la commodité s'en offriroit, & que la seule pensée que j'avois au monde étoit de lui obéir & de lui plaire.

Quatre jours après je receus cette autre Lettre du Cardinal.

MONSIEUR,

„ J'ai leu avec plaisir la Lettre que vous avez „ pris la peine de m'écrire du 17. de ce mois, „ M 2 &

1652. „ & j'ai rendu compte à Leurs Majestez de ce
 „ qu'elle contient. Elles ont entièrement ap-
 „ prouvé ce que vous avez fait ; & véritable-
 „ ment on ne sçauroit agir avec plus de zele,
 „ d'adresse & de vigueur que vous faites pour le
 „ service du Roi. Je vous suis très-obligé en
 „ mon particulier de la bonté que vous avez de
 „ vouloir inspirer aux autres les mêmes senti-
 „ mens obligeans que vous avez pour moi, &
 „ je vous conjure en échange de croire que per-
 „ sonne ne sera jamais avec plus d'estime & de
 „ passion que je suis,
 „ *Et de sa main*, Je vous prie de ne perdre
 „ un moment de tems à mettre vos Regimens
 „ en bon état, de bien veiller à la conservation
 „ de la Charité, & de croire que je suis du
 „ meilleur de mon cœur,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une re-
 flexion sur le caprice de la fortune.

Je comprends aisément qu'un homme de qualité
 qui a de longs services à la guerre, après avoir été
 fort bien auprès d'un premier Ministre, & par là
 en passe de tous les honneurs, peut perdre ces a-
 vantages, ou en se jettant dans d'autres intérêts
 que les siens, ou en se relâchant de la chaleur qu'il
 avoit au service du Roi, ou par de grands mal-
 heurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imagina-
 ble, c'est que le Cardinal m'aimant, & étant per-
 suadé que je l'aimois, comme on le peut voir par
 les

1652. les Lettres qu'il m'écrivit : moi n'ayant jamais rien
 fait pour lui faire changer cette pensée : aiant
 servi le Roi depuis ce tems-là avec plus de cha-
 leur, plus d'éclat, & plus de bonne fortune
 qu'auparavant, le Cardinal se soit si fort démen-
 ti ; & après s'être laissé surprendre aux impres-
 sions que lui ont voulu donner de moi mes en-
 nemis, il ait été capable d'en ébaucher lui-mê-
 me de mauvaises dans l'esprit du Roi avant que
 de mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont
 cultivées & renduës si fortes, que Sa Majesté,
 au lieu des recompenses qui étoient deuës à mes
 longs, & si j'ose dire, considerables services, a
 crû faire une justice de m'accabler de disgraces.

Je ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas
 seulement le respect qui m'en empêche, c'est
 parce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre.
 Que pouvoit-il moins faire que de croire que
 le Cardinal son premier Ministre, en qui il a-
 voit une entiere confiance, & qui l'avoit effe-
 ctivement si bien servi, que de croire, dis-je,
 que ce Ministre qui lui avoit peut-être autre-
 fois dit quelque bien de moi, venant à changer,
 avoit des raisons de le faire ?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement
 dans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout ;
 il m'a laissé de la reputation, du courage, le
 corps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeu-
 nesse pour voir mourir une partie de mes enne-
 mis, & tomber l'autre en de plus grandes dis-
 graces que la mienne.

Le 28. de Mars, je receus cette Lettre du
 Secrétaire d'Etat M. de la Vrilliere.

1652. MONSIEUR,

„ J'ai receu la Lettre qu'il vous a plû m'écrire
„ du 17. en réponse des ordres que je vous a-
„ vois envoie de la part du Roi, à l'execution
„ desquels nous esperons que vous tiendrez la
„ main, & particulièrement que vous pourvoi-
„ rez à la seureté de la Charité, à cause du pas-
„ sage qui est de grande importance dans la
„ conjoncture presente.

„ Je vous supplie, Monsieur, d'avoir le mé-
„ me soin pour le reste de vôtre Charge & pour
„ la conservation de Nevers.

„ L'on a été bien aise que vous ayez obligé
„ le Procureur du Roi de Saint Pierre le Mou-
„ tier, de rentrer dans son devoir plutôt que
„ de vous servir de la Lettre du Roi pour l'éloi-
„ gner. Il seroit aussi bien à propos de ramener
„ le Lieutenant General de Nevers, pour le-
„ quel il y a ici des personnes de qualité qui ven-
„ lent répondre de sa conduite. Et comme il a
„ mieux aimé s'adresser au Roi qu'au Parle-
„ ment, & que son pere & ses amis se doivent
„ employer auprès de vous pour lever tous les
„ soupçons que vous pourriez avoir, je croi
„ que vous devez plutôt accommoder cette af-
„ faire que de la pousser plus avant.

„ Vous aurez déjà sceu les derniers avantages
„ que les Troupes de M. de Harcour ont rem-
„ porté sur celles de M. le Prince, & la prise de
„ Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on
„ fait assembler l'armée du Roi, pour marcher
„ dans cette semaine contre les ennemis qui
„ sont tous entre Seine & Loire, n'ayant pu
en-

„ encore avoir de passage sur cette dernière ri-
„ viere. Il y a apparence que dans le mois pro- 1652.
„ chain il se passera quelque action considérable
„ entre ces armées, ou que les ennemis se reti-
„ reront : j'espere que Dieu continuera de fa-
„ voriser la justice des armes du Roi. Je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-affectionné
serviteur,*
LA VRILLIERE.

A Blois ce 26. de Mars 1652.

Trois jours après je receus cette Lettre du
Roi.

„ Monsieur de Bussy Rabutin, Aiant confi-
„ deré combien est importante à mon ser-
„ vice, dans les occurrences presentes la con-
„ servation de ma Ville & Pont de la Charité
„ à cause de son passage sur la riviere de Loi-
„ re, & d'empêcher mes ennemis de s'en sai-
„ sir, je vous ai voulu faire cette Lettre, pour
„ vous dire qu'incontinent après l'avoir receüe,
„ vous ayez à vous rendre maître dudit Pont :
„ vous servir pour cet effet des troupes d'in-
„ fanterie & de cavalerie qui sont sous vôtre
„ nom, & faire travailler au rétablissement d'i-
„ celui, au plus grand soulagement des habi-
„ tans de ladite Ville qu'il se pourra, & de-
„ meurer en icelle, & faire faire un état du
„ bled qui est dedans, & en celle de Nevers :
„ empêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que si
„ j'en ai besoin pour mes troupes, je m'en
puisse

1652. „ puisse servir en payant de gré à gré : à me don-
 „ ner avis quand ledit Pont de la Charité pour-
 „ ra être rétabli, & à ajoûter toute creance à
 „ ce que le sieur Archambaut, l'un de mes Gen-
 „ tilshommes ordinaires, qui s'en va bien in-
 „ formé de mes intentions, vous dira de ma
 „ part : & me promettant que vous ne manque-
 „ rez de vous y conformer, & de continuer à
 „ me donner en cette occasion des preuves de
 „ vôtre fidélité & affection, je ne vous ferai la
 „ presente plus expresse ni plus longue, que pour
 „ prier Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabu-
 „ tin, en sa sainte garde. Écrit à Sulli, le 29.
 „ jour de Mars 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à la Cour, comme faisoit la plûpart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois; mais j'ai toujours eu une extrême discrétion, & j'ai mieux aimé courir le hazard de trouver des gens qui en abusassent, que de m'avancer par des moiens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit eüe que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois, mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser; c'est-à-dire, au moins à me remettre: & voila pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan, avec une Lettre du Cardinal, une de M. le Tellier, & une de M. de la Vrilliere Secrétaire d'Etat.

MON-

1652.

MONSIEUR,

„ Le sieur d'Artagnan vous porte les de-
 „ pêches de Messieurs les Secretaires d'Etat,
 „ qui vous apprendront les intentions du Roi,
 „ à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajou-
 „ tera de vive voix, vous priant de lui donner
 „ entiere creance: Je vous prie seulement de
 „ travailler incessamment à faire faire à Ne-
 „ vers les vingt mille rations de pain qu'on
 „ vous demande, dont vous ferez, s'il vous
 „ plaît, le prix, & en les envoyant querir on
 „ portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je
 „ vous conjure aussi de nous faire fournir &
 „ envoyer par la riviere le plus d'armes que
 „ vous pourrez, & dont je vous ferai payer au
 „ prix que vous desirerez, & avec ponctualité:
 „ cependant je demeure,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai eu commandement de vous adresser
 „ les Lettres que le Roi écrit aux habitans de
 „ Nevers & de la Charité pour les obliger à
 „ fournir vingt mille rations de pain par chacu-
 „ ne Ville, pour la subsistance de l'Armée du
 „ Roi, suivant le marché que vous en ferez
 „ avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que

M s. Son

274 MEMOIRES DU COMTE

1652. „ Son Eminence vous en fait par sa Lettre ci-
 „ jointe, par laquelle elle vous répond aussi du
 „ paiement : & comme l'armée & la Cour con-
 „ somment beaucoup de vivres en ces quar-
 „ tiers où il y en a peu, soit pour les hommes,
 „ soit pour les chevaux, vous ferez un service
 „ fort considérable à Sa Majesté, de contribuer
 „ à faire que les Marchands y en fassent voitu-
 „ rer de toute espece. Ils en feront facilement
 „ le debit, & gagneront tout ce qu'ils vou-
 „ dront. Que si pour la seureté ils ont besoin
 „ d'escorte, il leur en sera donné, soit par eau,
 „ soit par terre. Je suis,

MONSIEUR,

*Votre très-humble & très-affectionné
 Serviteur,*

LE TELLIER.

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je receus ces Let-
 tres, je fis cette réponse au Cardinal.

A la Charité ce 30. de Mars 1652.

MONSIEUR,

„ La Charité est la plus méchante place de
 „ France; & pour la faire passablement bonne,
 „ il faudroit du temps que je n'ai pas, & de la
 „ dépense que le Roi même n'est pas mainte-
 „ nant en état d'y faire. Je ne dis point ceci à
 „ Votre Eminence, Monseigneur, pour la pre-
 „ parer en cas que je fusse attaqué à me voir ren-
 „ dre comme un coquin. Premièrement, j'ai
 com-

DE BUSSY RABUTIN. 275

1652. „ commencé à faire un reduit derriere la mai-
 „ son du Prieur, & j'y fais travailler sans cesse
 „ les soldats de mon Regiment: il est de l'heu-
 „ re que je vous parle, de trois cens hommes ef-
 „ fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous
 „ dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai:
 „ car cela depend de la maniere dont je serai at-
 „ taqué, autant que de ma vigueur, mais je vous
 „ assure que la tête ne me tournera point; que
 „ j'ai bien envie de rendre ici un service confide-
 „ rable au Roi, & de mériter l'estime & l'ami-
 „ tié dont Votre Eminence m'honore.
 „ Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-
 „ jesté demande à Nevers, & à la Charité, &
 „ je vais faire chercher toutes les armes que je
 „ pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais
 „ rien pour faire voir à Votre Eminence que je
 „ suis plus que personne du monde,

MONSIEUR,

*Votre très-humble, très-obeissant, & très-
 fidelle serviteur,*

BUSSY RABUTIN.

Dans ce tems-là, aiant eu avis qu'on avoit
 chargé une brigade de mon Regiment de cava-
 lerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, &
 je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Pui-
 saye, Enseigne Colonelle du Regiment de Pi-
 cardie, appelé Favieres: je le pris en son Châ-
 teau nommé *La Maison-fort*; j'y mis Garnison,
 & je le renvoiai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu,
 il me vint nouvelle de la Charité, qu'un cour-
 rier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

M 6

Let-

1652. Lettres. Je m'y en retournai donc promptement, & j'y receus celle-ci.

MONSIEUR,

„ Je vous depêche en toute diligence le fleur
„ de la Bachellerie, auquel vous donnerez cre-
„ ance, s'il vous plaît: vous ne me sçauriez
„ obliger davantage que de le favoriser de vô-
„ tre assistance, en tout ce qui depend de vous:
„ je vous en prie instamment, & de me croire
„ toujours,

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
Le Card. MAZARINI.

A Sulli ce 30. de Mars 1652.

Passage
du Prin-
ce de
Condé
sur la
Loire.

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'é-
toit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il
étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à
la Cour, à cause d'une aventure qui lui étoit
arrivée par les chemins: & m'ayant tiré en parti-
culier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie:
Qu'entre Boni & Cosne, son Maître marchant
du long du grand chemin, cent pas devant lui,
& aiant passé auprès de Rochefort, Valet de
chambre du Prince de Condé, qu'il ne connois-
soit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu
& lui avoit demandé d'où il venoit; que Ro-
chefort se trouvant surpris, lui avoit dit qu'il
étoit avec le Patron, voulant parler du Prince:
Que comme il lui avoit demandé où il étoit,
il lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand
che-

chemin avec six hommes, comme il faisoit d'or-
dinaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en
alloit joindre l'Armée à Montargis: Que Ro-
chefort lui avoit demandé ensuite où il alloit,
lui, qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lion,
& qu'après s'être embrassé, il avoit marché au
pas jusqu'à ce qu'il fût hors de la veüe de Ro-
chefort, & qu'alors il avoit poussé son cheval
pour rejoindre son Maître: Que lui aiant dit ce
qu'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit
chargé de la Lettre du Cardinal à moi & de
son instruction, & s'en étoit retourné à la Cour
porter l'avis du passage du Prince. Et ce fut sur
cet avis qu'on détacha Sainte Maure avec vingt
Maîtres, qui manquerent le Prince d'un mo-
ment.

C'est de ce passage dont le Duc de la Roche-
foucaut parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accom-
pagné de lui, de son fils Marcillac, & de qua-
tre autres, passa aux portes de la Charité, quoi-
qu'il y fusse avec deux compagnies de cavalerie.

Et voulant faire valoir la hardiesse de ce pas-
sage, il semble qu'il veuille en quelque façon
blâmer ma vigilance.

Mais il faut sçavoir, premierement, que le
Prince avoit passé la Loire entre Nevers & la
Charité à un bac où il n'y avoit point de gar-
des: car on ne devinoit pas qu'il y dût passer,
& l'on ne garde dans une guerre civile que les
ponts; de sorte que le Prince passant la nuit
aux portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard
pour sa personne, ni dans la hardiesse de cette
entreprise, tout l'honneur que le Duc de la
Rochefoucaut en pretend tirer: de plus je n'a-
vois pas un homme de cavalerie dans la Charité

1652. & moi-même j'étois en Puisaye dans le tems que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire de la part du Cardinal, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du Roi qui vouloit aller en Bourgogne, & de m'asseurer de la part de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les Tailles pour la subsistance de mon Regiment d'infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'Abbé de Droüet arriva qui me fit cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lettre du Cardinal, écrite de sa main.

MONSIEUR,

„ Je vous ai déjà écrit pour faire travailler
 „ à la fourniture de quarante mille rations de
 „ pain en toute diligence pour en assister nôtre
 „ armée; & parce qu'il se pourroit faire que
 „ faute d'argent, cela n'allât pas assez vite,
 „ j'envoie M. l'Abbé de Droüet avec ce qui
 „ peut être nécessaire pour ladite fourniture,
 „ & je vous conjure de l'assister de vôtre auto-
 „ rité, afin que sans perdre un moment, cela
 „ puisse être executé. Je vous prie aussi de
 „ faire descendre en ce lieu les armes que le
 „ Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles
 „ que je vous ai demandées, & de croire que le
 „ service que vous rendrez en cette rencontre
 „ sera très-considérable, & que je ne manque-
 „ rai pas de le faire valoir auprès du Roi, & me
 „ remettant au surplus à M. l'Abbé de Droüet
 „ qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ra-
 meau

„ meau qui l'accompagne pour s'en revenir lors
 „ que tout sera executé; je demeure de tout
 „ mon cœur, 1652.

MONSIEUR,

Vôtre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2. Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magistrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eüe à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoierent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aisément: car l'Abbé de Droüet m'offrit l'argent de ce pain: mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la libéralité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maisons de la Charité, & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoiai avec le pain par l'Abbé de Droüet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit aussi rendu cette Lettre de la part du Secrétaire d'Etat le Tellier.

A Sully ce 2. Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Comme suivant la liberté que le Roi vous
 „ a laissée de faire assembler vos Regimens en
 „ tels lieux du Nivernois que vous jugerez à
 pro-

1652. „ propos, j'apprehende que vous choisissiez Clameci, je me sens obligé par des considérations qui me touchent en mon particulier de vous supplier, comme je fais très-humblement, Monsieur, de l'en vouloir exempter, & de favoriser ce lieu en toutes occasions autant qu'il vous sera possible. Cette grace me sera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point meritée de vous, parce que je n'ai jamais été assez heureux pour vous servir; mais lorsque les occasions s'offriront de le faire, j'espère de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toujours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je receus cette Lettre de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

A Sulli ce 3. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Encore que je ne doute pas que vous n'avez
 „ beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc
 „ de Mantouë, & qu'il n'ait pas besoin auprès
 „ de vous d'autre recommandation que la sienne,
 „ neanmoins j'ai crû que vous n'auriez pas
 „ desagreable la supplication que je vous fais de
 „ conserver les terres qui lui appartiennent, &
 „ d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur
 „ Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc,
 „ comme d'une personne que j'affectionne: &
 „ parce que le Château de la Ferté Chauderon
 „ appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi
 „ le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune
 „ con-

„ consequence ni force, je vous prie de remettre ledit Château entre les mains des parens du propriétaire, & d'en retirer la garnison; vous assurant que je prendrai beaucoup de part à l'obligation que l'on vous en aura, & que je tâcherai quand il s'en offrira occasion, de vous témoigner que je suis toujours, &c.

Il me recommandoit les Terres du Duc de Mantouë, parce que je ne les épargnois guere, & les raisons que j'en avois, étoient que presque tout le Nivernois lui appartenoit, & que j'aimois mieux faire loger les troupes chez un Prince souverain, à qui cela n'étoit point honteux, & qui le pouvoit plus aisément supporter, que chez la Noblesse à qui cela eût été plus rude.

Je fis pourtant réponse à M. la Vrilliere Secretaire d'Etat, que je saurois de logemens, autant qu'il me seroit possible, les Terres de M. de Mantouë; mais que je ne pouvois encore faire sortir la garnison de la Ferté-Chauderon, & cela pour l'intérêt du service du Roi.

Deux jours après je receus cette Lettre de Corbinelli que j'avois envoié à la Cour.

A Gien ce 4. d'Avril 1652.

„ Monsieur de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de pain. M. le Cardinal est en une peine incroiable pour avoir des armes. Il n'y a point de service égal à celui de lui en trouver. La Bachellerie qui vous envoia son Valet, m'a dit qu'il m'apporteroit une ordonnance sur les Tailles pour dedommager ceux qui en fournissent en Nivernois, avec un ordre du Roi de

1652. „ de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit
 „ deûës.

„ M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le
 „ Roi pour faire la reveüe de l'armée: je com-
 „ mencerai mes affaires.

„ M. de Pionfac vous baise les mains, il
 „ m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très-
 „ nécessaire à la Charité: & que sur ce qu'il lui
 „ demanda si vous en répondriez bien, il lui
 „ répondit qu'ouï, & que vous y aviez mis M.
 „ de Beauvoir pour commander, qui étoit un
 „ homme de cœur & d'esprit. Il lui demanda
 „ encore s'il ne feroit point à propos de vous
 „ envoyer des troupes pour y mettre en garni-
 „ son. Il lui dit que cela feroit inutile, & que
 „ vous y aviez vôtre Regiment d'infanterie
 „ qui grossissoit tous les jours: Son Eminence
 „ en témoigna grande satisfaction.

„ La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal
 „ avoit assuré le Conseil de la conservation de
 „ la Charité, & qu'il disoit par tout qu'il avoit
 „ dans cette place un de ses plus intimes amis;
 „ sur cela, Monsieur, prenez vos mesures.

„ Je ne sçai s'ils croient que les ennemis vous
 „ iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fort ici
 „ de ce poste.

„ Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers,
 „ mais il ne continuë pas.

„ J'ai veü passer l'armée de M. de Turenne
 „ qui est de six à sept mille hommes. Celle du
 „ Maréchal d'Hoquincourt doit passer cette
 „ aprèsdînée qui est pour le moins d'autant: il
 „ y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains
 „ fort qu'on ne fasse venir vôtre Regiment, car
 „ on fait flèche de tous bois.

„ L'on confirme fort que Messieurs de Ne-
 mours

„ mours & de Beaufort se sont gouspillez. 1652.

„ M. de Mercœur a eü le Gouvernement de
 „ Provence, à ce qu'on m'a dit, & passera par
 „ vos quartiers pour y aller.

„ Il y a un grand procès dans l'armée que le
 „ Roi ne veut pas accommoder, c'est que le
 „ Regiment de la Marine a été donné à M. de
 „ Manchini, & que le Regiment du Pleffis-
 „ Praslin lui dispute la preseance. Les Gene-
 „ raux sont après à les accommoder, mais les
 „ Officiers sont mutins comme tous les diables,
 „ & entre autres le bon homme Massoni qui
 „ me l'a raconté.

„ Si j'avois un cheval, j'irois à la reveüe, &
 „ j'entretiendrois M. le Cardinal fort aisément.
 „ Adieu, Monsieur.

„ Depuis ma Lettre écrite, Marsac m'a fait
 „ parler à Son Eminence, qui vous demande
 „ du pain au nom de Dieu. Il m'a commandé
 „ de vous envoyer M. du Saux pour cet effet: il
 „ en veut pour demain Samedi, & les six-
 „ vingts piques que vous avez, il les faut abso-
 „ lument envoyer pour ce tems-là; il vous en
 „ prie de tout son cœur. Il m'a retenu, à ce
 „ qu'il m'a dit, pour porter les ordres & les
 „ Commissions que vous lui demandez. Il m'a
 „ fort interrogé sur les mousquets que vous avez
 „ tirés de Decise: cela m'a embarrassé, car il
 „ soutient que vous en avez tiré une quantité no-
 „ table, outre les trois cens de Langeron; il
 „ s'étonne que vous ne lui en ayez pas envoyé
 „ davantage. A cela j'ai répondu que Madame
 „ de Langeron avoit encore ceux que vous
 „ aviez pris à son frere, & que M. Louvat étoit
 „ allé à Nevers pour les faire rendre. Il m'a de-
 „ mandé où cette Madame demuroit: je lui
 ai

1652. „ ai dit à Nevers : là-dessus il m'a commandé
 „ de vous envoyer quelqu'un à toute bride pour
 „ faire en sorte de les avoir. Il est fort en in-
 „ quietude des mille mousquets de Sancerre :
 „ il voudroit bien que cela se trouvât vrai, &
 „ en attend des nouvelles au plutôt. Pour con-
 „ clusion, pain, mousquets, & bandoulières,
 „ si faire se peut.

„ M. de Beauregard a accompli vôtre me-
 „ moire, mais M. de Voumas a emporté, pre-
 „ mierement une Lettre de Cachet, pour re-
 „ mettre vôtre Regiment sur le pied de la
 „ Commission de 1628. Secondement une Com-
 „ mission de Mestre de camp & quelques autres
 „ Commissions : je ne sçai quelles elles sont,
 „ car je n'ai parlé à Beauregard que dans la foule
 „ & en passant : le mal est que Voumas a porté
 „ cela à Paris où il est allé chercher le Maréchal
 „ de l'Hôpital.

„ J'ai parlé à M. le Cardinal de la substan-
 „ ce de vôtre garnison, il m'a demandé de
 „ combien elle étoit : je lui ai dit de plus de
 „ trois cens hommes, dont il a été ravi. Il
 „ m'a demandé combien vous aviez de Maî-
 „ tres. Je lui ai dit environ cent, compris la
 „ Compagnie de du Saux. Je lui ai offert de
 „ vôtre part que vos Regimens viendroient ser-
 „ vir, & vous aussi en une si belle occasion ; il
 „ me l'a refusé, & il vous prie de ne point quit-
 „ ter vôtre Gouvernement, vos troupes y étant
 „ nécessaires. Il croit que M. de S. Geran ne
 „ va pas trop droit en besogne : je lui ai dit que
 „ l'on le tenoit fort suspect. Il vous prie de re-
 „ mettre en liberté le frere du Marquis de Prie,
 „ si vous le jugez innocent. Je me suis infor-
 „ mé ici de lui au Regiment de Castelnaut, on
 ne

1652. „ ne le connoît pas, mais peut-être aussi me
 „ suis-je mal adressé. Il m'a dit que nous par-
 „ lerions de la subsistance de la garnison, &
 „ qu'il ne le pouvoit presentement, & pour les
 „ lieux d'assemblée aussi. Je lui ai parlé de la
 „ Lettre de M. d'Epéron, & lui ai dit que
 „ sans cela, la moitié de vôtre Regiment se-
 „ roit faité, & que faute de ce secours vous
 „ aviez fait quatre-vingts Maîtres à vos dépens.
 „ Je suis un peu venu à contre-tems, je serai
 „ bien encore huit jours sans rien faire, l'armée
 „ n'étant qu'à cent pas de la Ville, que Son
 „ Eminence fait subsister par miracle.

„ Je ne sçai s'il suffit d'une Lettre de Cachet
 „ pour remettre vôtre Regiment d'infanterie
 „ sur le pied de ses anciennes Commissions,
 „ jusques à vingt Compagnies, & la Lieute-
 „ nance Colonelle : car si elle suffit je leur épar-
 „ gnerai bien de la peine, & à moi aussi, &
 „ j'employerai toutes mes sollicitations à choses
 „ plus importantes, à sçavoir à la subsistance de
 „ la garnison, aux deux Commissions de Cava-
 „ lerie d'augmentation, & aux deux lieux d'as-
 „ semblée : ils ne voient pas de trop bon œil
 „ ceux qui sont ici pour de telles choses. J'at-
 „ tends vos ordres sur tout cela.

„ Je ne puis être Commissaire, c'est une fot-
 „ tise que ma demande : Beauregard m'en a af-
 „ seuré, je ne veux pas en parler davantage, car
 „ cela est au dessous d'un Gouverneur comme
 „ moi.
 CORBINELLI.

C'est que j'avois fait Corbinelli Gouverneur
 de la Ferté-Chauderon.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commis-
 sion de Mestre de camp d'infanterie de 1652.

1652. ni l'ordre de remettre mon Regiment d'infanterie sur le pied de la Commission de mon pere de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la Cour pour mes affaires, je receus cette Lettre du Cardinal.

A Gien ce 6. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de tout mon cœur des
„ assistances que vous nous avez données, &
„ pour les vivres & pour les armes. Je ne man-
„ querai pas de faire valoir à Leurs Majestez ce
„ que vous faites au point qu'il le merite, & il est
„ bien difficile que servant avec tant de zele &
„ d'application que vous faites, elles vous puis-
„ sent oublier, & ne vous en témoigner pas
„ leur reconnoissance dans les occasions.

„ Les mousquets que vous nous avez envoyez
„ sont inutiles si vous n'envoyez aussi les ban-
„ doulieres, ce que je vous conjure de faire
„ aussi-tôt cette Lettre receüe avec toute la dili-
„ gence imaginable, & de me croire toujors
„ passionnément,

„ *Et de sa main,* Je vous conjure de m'en-
„ voier les piques & les cent mousquets que vous
„ m'avez fait esperer par le retour de M. l'Abbé
„ de Droüet, & de n'oublier pas les bandoulieres
„ que vous avez prises à Decise: car sans cela
„ les mousquets seront tout-à-fait inutiles.

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.
Trois

Trois jours après je receus par le retour de Corbinelli cette Lettre de M. de la Vrilliere Sec-
1652. cretaire d'Etat.

A Gien ce 9. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a
„ rendu vôtre Lettre du 2. de ce mois, de
„ vous dire des nouvelles de ces quartiers, &
„ particulièrement ce qui se passa la journée
„ du 7. entre l'Armée du Roi & celle de M.
„ le Prince: néanmoins je ne laisserai pas de
„ vous envoyer le memoire ci-joint pour vous
„ informer de la verité de cette action, afin
„ que vous en donniez bonne connoissance
„ dans l'étenduë de vôtre Charge aux serviteurs
„ du Roi.

„ Ledit Sieur Corbinelli m'a fait sçavoir la
„ disposition que vous aviez de favoriser à ma
„ priere M. le Lieutenant General de Nevers;
„ c'est ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi
„ pour son retablissement que vous recevrez par
„ un homme envoyé exprés de la part de Mada-
„ me la Princeffe Palatine, afin que son pere &
„ lui recoivent cette grace de vôtre main. Mais
„ je vous supplie de les bien recevoir; d'oublier
„ les choses passées, & de croire que je me sou-
„ viendrai de ce que vous ferez en cette occa-
„ sion, pour vous témoigner en toutes celles qui
„ s'offriront de vous servir, que je suis, &c.

RELA-

1652.

RELATION

Du combat de Bleneau du 7. d'Avril

1652.

Combat de Bleneau.

Hier au soir le Maréchal d'Hoquincour qui étoit logé à Bleneau, aiant eu avis que le Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon sur Loin, envoya aussitôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les Troupes, & en donna avis en même tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fît assembler les siennes. Mais le Prince étant tombé sur le quartier des Dragons avant qu'ils fussent délogés, il y en eut quelques-uns de pris; & néanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersés en plusieurs châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandés ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y aiant plus trouvé personne, parce que le Maréchal étoit déjà au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obscurité de la nuit sans Lune avoit fait égarer en venant au rendez-vous. La vérité est que quelques soldats d'infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée: & outre que celle du Prince qui suivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort mal-

1652.

maltraitee, le Duc de Nemours y a été grièvement blessé, à ce qu'a rapporté un de ses Gentilshommes appelé Siourat, lequel a été fait prisonnier. Cependant le Maréchal de Turenne, après avoir assemblé ses quartiers, a marché en bataille à la pointe du jour vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour; & aiant joint en passant la brigade de Navailles, a rencontré à moitié chemin le Prince de Condé avec toutes ses troupes, lequel pour empêcher qu'il n'allât à lui, a fait halte en un certain valon marécageux proche d'un étang & d'un bois, à couvert duquel il a posté son infanterie. Ce qu'aiant vu le Maréchal de Turenne, & que la situation du lieu ne lui permettoit pas de passer pour aller combattre le Prince, ni au Prince de venir à lui; il a fait quelque démarche en arriere pour attirer le Prince, ce qui lui a réussi: car les ennemis ont aussitôt fait passer huit escadrons, à la tête desquels on dit qu'étoit le Duc de Beaufort: & le Maréchal de Turenne les a fait charger si vigoureusement qu'ils ont été contraints de repasser le défilé avec grande précipitation & desordre, & ensuite il a fait poster son canon sur une hauteur, où l'on a sçu par les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux cents hommes, tant soldats qu'Officiers; & entre autres le Baron de Maré. En ces entrefaites le Maréchal d'Hoquincour aiant rassemblé toutes ses troupes, est arrivé au Champ de bataille; & toute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout ce qu'elle a pû pour attirer les ennemis au combat, mais inutilement, & la situation du poste où ils étoient ne permettoit pas de les y pouvoir contraindre. La journée s'est passée de la sorte. Nous avons fait plusieurs prisonniers,

Tom. I.

N

en-

1652. — entre autres le nommé la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont la Compagnie a été défaite; de façon que laissant ce qui peut être du bagage, il y a eû beaucoup plus de perte, sans comparaison, de la part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la fin du jour les deux armées se sont retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle du Roi sont dans la résolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un succès tel que Sa Majesté doit attendre de la justice de ses armes, avancer sa Personne tant désirée vers Paris.

ON fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeller un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette relation en dise, ce fut un échec aux armes du Roi. Je fis faire des copies de la relation & je les envoiai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui sert dans toutes les guerres, est d'une extrême importance dans les guerres civiles.

Il arriva une chose dans l'armée du Roi fort extraordinaire sur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de cavalerie de Mépas s'enfuit des environs de Bleneau, jusques à Cosne sur Loire, où il entra si éperdu, qu'il avoit encore l'épée nuë à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magistrats m'en aiant donné avis, je le fis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de sa peur. Je le chassai comme un coquin: s'il eût été de mes troupes, je l'eusse fait pendre. Ce n'est pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blâmer en cette rencontre

1652. — tre la conduite du Maréchal d'Hoquincour, ne l'ont fait que parce qu'ils ont crû, que des troupes ne peuvent être battues, sans qu'il y aille de la faute de celui qui les commande; cependant cela arrive souvent, & il arriva même cette fois.

Pour le Maréchal de Turenne, il fit une action de grand Capitaine: car sans attendre les troupes du Maréchal d'Hoquincour, il osa se presenter en bataille devant le Prince de Condé, qui étoit beaucoup plus fort que lui seul; mais qui, par la contenance du Maréchal de Turenne, crût que les deux Maréchaux étoient déjà rassemblez. La hardiesse de cette action qui n'étoit pourtant pas temeraire, car le Maréchal de Turenne s'étoit posté fort avantageusement, sauva l'Etat: tout étoit perdu s'il eût voulu se ménager davantage.

Cette nouvelle m'obligea de redoubler mes soins pour le reduit de la Charité, & ma vigilance pour la conservation de la place.

Pendant que je faisois ainsi mon devoir pour le service du Roi, je ne laissois pas de me divertir. Il y avoit des Dames de la campagne, réfugiées à la Charité, qui outre les raisons qu'elles pouvoient avoir de me considerer, avoient encore celles de leurs intérêts: car je conservois leur bien, & cela est un bon moyen pour s'attirer de la complaisance. La fille dont j'avois été amoureux avant qu'elle fût mariée, & qui l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans mon voisinage. Aux premieres visites que je lui avois rendues, je m'étois un peu réchauffé pour elle: & je croi que mon feu se seroit tout-à-fait rallumé, si je n'eusse eu rien autre chose à faire; mais la guerre faisant dans mon cœur une

1652. diversion considerable, je n'eus pas le loisir de m'abandonner à l'amour. Cependant je lui rendois des services qui valoient bien les soins ordinaires des amans: car dans la ruine generale des peuples, ou par les troupes, ou par les subsistances, je conservai les terres comme les miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans une grande incertitude: cela se voit par les ordres que j'avois receus depuis trois semaines, tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt de cesser cet ouvrage, puis de le recommencer, & puis encore de le laisser-là; & enfin de faire descendre les bateaux à Sancerre pour le passage du Roi; ce qui fut encore changé le lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revûe par le Commissaire Saligni à mon Regiment d'infanterie, dans lequel il se trouva trois cens cinquante soldats.

Huit jours après je receus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Maient été informé, que sur quelque des-
 „ ordre arrivé dans le lieu de Dampierre en
 „ Nivernois pour raison du logement d'une des
 „ Compagnies de vôtre Regiment de Cavale-
 „ rie, vous avez fait arrêter & détenez prison-
 „ niers plusieurs habitans dudit lieu, & avez
 „ fait mettre des gens en garnison dans la
 „ Maison appelée *Maison-fort*, appartenant
 „ au sieur de Favieres, où ils font divers dom-
 „ mages: & bien que je croie que ledit Favie-
 „ res & lesdits habitans vous ont obligé d'en
 „ user ainsi, néanmoins comme il est à propos
 „ de

„ de traiter le plus doucement qu'il se peut les
 „ Gentilshommes & les peuples se maintenant 1652.
 „ dans l'obéissance qu'ils me doivent; & que
 „ ceux dudit Dampierre m'aient fait instance
 „ avec ledit Favieres de leur faire rendre justi-
 „ ce de la détention desdits habitans; j'ai esti-
 „ mé, que cette affaire ne pouvoit être mieux
 „ terminée que par l'entremise du sieur de Pa-
 „ luau mon Lieutenant General en mon armée
 „ de Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en
 „ prendre connoissance, & de la regler ainsi
 „ qu'il verra être juste & à propos. Ce que
 „ j'ai bien voulu vous faire sçavoir par cette
 „ Lettre, & vous dire que vous ayez à faire
 „ entendre audit sieur de Paluau ce qui s'est
 „ passé audit lieu de Dampierre, & en celui
 „ de la Maison-fort: & que vous ayez à défe-
 „ rer à ce que ledit sieur de Paluau reglera sur
 „ ce sujet: & cependant à tirer dudit lieu de
 „ Maison-fort les gens que vous y avez mis.
 „ Et la presente n'étant pour autre fin, je prie
 „ Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy
 „ Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le
 „ 21. Avril 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Comme la plupart des choses que Favieres avoit exposées au Secretaire d'Etat étoient fausses, il n'eût garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du Comte de Paluau, ne doutant pas qu'il ne fût encore châtié, au lieu des satisfactions qu'il avoit demandées à la Cour. Il se contenta de me faire rendre la Lettre du Roi par le Lieutenant d'infanterie que j'avois laissé avec dix hommes pour garder son château, & je n'entendis plus par-

1652. ler de lui que l'année d'après, comme je dirai en son lieu.

Dans ce tems-là je receus cette Lettre du Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois.

A la Palisse ce 21. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Dans le soin que je prens de presser mes
 „ Compagnies de marcher pour joindre l'armée
 „ qui sert auprès du Roi, mes Officiers m'ont
 „ dit que les habitans de Chantenai, qui leur
 „ doivent leurs ustenciles du tems qu'ils ont eu
 „ ce lieu pour leur garnison, font difficulté de
 „ les leur payer, & qu'ils disent que vous les
 „ appuierez dans leur dessein. Je n'ai pas crû,
 „ Monsieur, que vous voulussiez soutenir une
 „ injustice, si pleine d'ingratitude comme cel-
 „ le-là, principalement où il y va de l'intérêt
 „ de ma Compagnie, dont je ne les ai soulagez
 „ qu'à cette condition, & à la recommanda-
 „ tion que vous m'avez faite en leur faveur.
 „ J'espère que vous considererez mes Officiers
 „ autant qu'eux, & que vous commanderez
 „ aux habitans du quartier qui est de votre dé-
 „ partement, de leur payer ce que le Roi leur
 „ ordonne pour l'ustencile. C'est la très-hum-
 „ ble supplication que je vous fais, & de vou-
 „ loir donner quelques nouvelles à mes Offi-
 „ ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour
 „ joindre l'armée, depuis Saint Romain au-
 „ près de Gien, où je les fais acheminer: ils
 „ feront dans deux jours dans votre Gouver-
 „ nement. Je vous demande la grace de les y
 faire

„ faire traiter comme des troupes d'une per-
 „ sonne qui est avec toute sorte de passion, 1652.

MONSIEUR,

*Votre très-humble, & très-obéissant
 serviteur,*

SAINT GERAN.

„ J'oublois, Monsieur à vous faire mes re-
 „ mercimens des bontez que vous avez eues
 „ d'offrir des chevaux à un Gentilhomme que
 „ j'envoiois en Cour; aussi je vous assure que
 „ personne ne recherchera jamais avec plus de
 „ soin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour je receus cette lettre du Com-
 te de Paluau.

A Saint Amand ce 22. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Etant retourné en ce lieu pour achever le
 „ Siege de Monrond, & dissiper un secours qui
 „ se prepare par les gens mal intentionnez des
 „ Provinces de deçà, Sa Majesté m'a donné les
 „ ordres pour me servir de vos troupes, lesquels
 „ je vous envoie, & vous supplie en mon parti-
 „ culier de m'envoier votre Regiment d'in-
 „ fanterie, & le faire marcher pour se rendre
 „ le 26. de ce mois à Serilli, où il aura ordre
 „ par moi, ou par un Maréchal de camp de ce
 „ qu'il aura à faire. Si-tôt que je serai un peu
 „ débarassé des ordres qu'il faut que je donne à
 „ Bourges & à Moulins pour mon Siege, je
 vous

1652. „ vous demanderai une petite entrevüe , tant „ pour y parler des affaires du Roi , que pour „ avoir l'honneur de vous embrasser , & vous „ affeurer que je suis avec passion , &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau , que quoi que le Roi ne m'ordonnât point de lui donner mon Regiment d'infanterie , je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible , sans negliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Le lendemain je reçeus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652. à minuit.

MONSIEUR,

„ Les Compagnies de M. de S. Geran allant „ joindre l'armée du Roi , passent à la Charité ; & parce que l'éloignement de ladite „ armée est cause que leur route est trop „ courte , je vous prie de leur en donner une „ pour joindre l'armée par le chemin le plus „ court & le plus seur. Si vous donnez des logements hors de votre Gouvernement , vos „ ordres étant utiles au service du Roi , joints „ avec la priere que je vous en fais par cette „ Lettre , les feront passer avec toute seureté : „ c'est tout ce que j'ai à vous dire , attendant „ l'honneur de vous voir & de vous témoigner „ que je suis , &c.

Deux jours après je receus cette autre Lettre du Comte de Paluau.

A

A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652. 1652.

MONSIEUR,

„ Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies „ de M. de S. Geran ont remarché vers le Bourbonnois , j'ai envoieé M. de Baradas à Serilli , „ & ordre à votre Regiment & aux autres troupes de s'y rendre , afin de charger toutes les „ troupes suspectes qui seront dans le pais , & „ ceux qui n'obéiront pas aux ordres du Roi. „ J'y aurois été moi-même sans que j'ai ici des „ affaires qui ne se peuvent remettre , & d'où „ dépendent toutes les affaires du Roi : c'est „ dont je vous donne avis comme à la personne „ du monde la mieux intentionnée , & à qui je „ suis avec autant de passion & d'estime , &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau j'avois fait marcher mon Regiment de cavalerie à Serilli ; sur le second je le fis arrêter ; & à ce troisiéme je lui fis continuer sa route. Cependant je receus cette Lettre du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Melun ce 22. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous rends très-humbles graces de la „ consideration qu'il vous a plu avoir de la sup- „ plication que je vous avois faite en faveur de „ Clameci , & je vous assure que j'en conserverai toute la reconnoissance qui se doit. Je „ vous ai déjà adressé la depêche que vous desir-

N 5

rez

1652. „ rez pour donner rang à vôtre Regiment du
 „ jour de vôtre ancienne Commission, laquelle
 „ je ne fais point de doute que vous n'avez à
 „ présent receüe. Je ne puis vous envoyer les
 „ Commissions que vous me demandez, d'au-
 „ tant que Sa Majesté ne desire pas qu'il soit fait
 „ de nouvelles levées: si cette resolution chan-
 „ ge je parlerai très-volontiers pour les faire ac-
 „ corder: cependant je demeure, &c.

Le lendemain je receus cette Lettre du Che-
 valier de Baradas.

A Serilli ce 25. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Je croiois trouver vôtre cavalerie aux en-
 „ virons de Serilli où je m'étois avancé. Je
 „ marche aujourd'hui à Bourbon & ma cava-
 „ lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion
 „ est que vous n'avez pas reçu les ordres de M.
 „ de Paluau, & que quelque personne que je
 „ ne veux pas nommer les a retenus, puis
 „ qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems
 „ que vous les pouviez recevoir: c'est pour-
 „ quoi je vous prie de m'envoyer vôtre cava-
 „ lerie au-plûtôt, c'est-à-dire si les troupes de
 „ M. de Saint Geran n'ont point passé, n'en
 „ faisant plus la petite bouche, aiant ordre de
 „ les faire marcher, ou de les charger. Vous
 „ vous reglerez donc sur leur marche qui de-
 „ vroit être déjà à vous ou à Nevers, au moins,
 „ ainsi que l'ordre du Roi le porte. La mar-
 „ che que j'ai faite par deçà, les a fait passer
 „ la riviere Daller plus vite qu'ils ne vou-
 „ loient.

1652. „ loient. Je ne sçai pas s'ils continueront leur
 „ route que je leur ai envoieé de la part du Roi,
 „ ainsi que le frere de M. de Pionsac en a été
 „ assureur M. de Paluau à Saint Amand à mi-
 „ nuit, dont M. de Paluau a été surpris; & si
 „ je vous pouvois écrire toutes choses, vous ap-
 „ prendriez d'étrange nature d'affaires de l'in-
 „ fidelité des gens qui sont fort surpris de me
 „ voir en état de les bien roffer, & vos trou-
 „ pes ne seront pas fâchées d'être de la partie,
 „ si-tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai
 „ que M. de Massiac m'a fort surpris de cent
 „ discours, tant de la marche de son Regiment
 „ que des discours qu'il m'a tenus, & où il y a
 „ si peu de rapport des uns aux autres, que je ne
 „ sçai que juger. Entre autres, il m'a dit que
 „ son Regiment avoit passé la Loire, & je sçai
 „ qu'il n'est pas loin d'ici: puis il m'a dit qu'il
 „ étoit auprès de Gien. Enfin pour conclu-
 „ sion, il ne m'a pû assureur où étoit son Regi-
 „ ment, quoi que je sçache fort bien où il est:
 „ il y marchoit avec lui deux Compagnies Ita-
 „ liennes du Regiment de Ville, desquelles il
 „ s'est separé. Je sçai très-certainement qu'il
 „ a été depuis douze ou quinze jours chez M.
 „ de S. Geran & chez le Marquis de Château-
 „ Moran, & par plusieurs fois chez Madame
 „ la Comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a
 „ pas plû: comme aussi d'avoir été à droit & à
 „ gauche sans suivre la route que je lui avois
 „ donnée. Il m'en est venu demander une pour
 „ faire retourner son Regiment, que je lui ai
 „ refusée; ne voulant point donner d'ordre à
 „ des troupes qui n'obéissent pas; je serai bien-
 „ aise qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je
 „ l'ai renvoieé à M. de Paluau, que je doute
 „ qui

1652. „ qui le reçoive ; s'il va à vous, vous ferez ce
„ que vous jugerez bon être ; il ne vous faut rien
„ dire, vous êtes judicieux & sage, & vous sça-
„ vez plus de nouvelles que moi, mais point
„ de plus veritables, que je suis, &c.

Le Chevalier de Baradas étoit un brave Gen-
tilhomme, & un fort bon serviteur du Roi,
mais un peu confus dans ses expressions, com-
me on peut voir par ses Lettres. Je lui fis cette
réponse.

A la Charité ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai reçu ordre du Roi d'envoier mon Re-
„ giment de cavalerie à Saint Amand, & en-
„ suite M. de Paluau m'a mandé de le faire
„ trouver à Serilli le 26. de ce mois : ainsi vous
„ l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de nou-
„ velles des troupes de M. de S. Geran.

„ Je ne connois point M. de Maffiac, s'il me
„ vient demander une route je la lui refuserai,
„ pour les choses que vous me dites. Cependant
„ je suis, &c.

Le lendemain je reçeus cette Lettre du Com-
te de Paluau.

A Bourges ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ Si-tôt que j'ai fait marcher ma cavalerie,
„ j'ai reçu une ambassade de M. de S. Geran
pour

„ pour se mettre dans l'obéissance : je l'ai re-
„ ceüe, & ai pourtant donné ordre à M. de 1652.
„ Baradas de faire suivre ses troupes jusques à
„ vous.

„ Ne sçachant point la route qu'elles doi-
„ vent tenir pour joindre l'armée sortant de vô-
„ tre Gouvernement, je vous y écris une Lettre
„ par un de ses Officiers, & vous prie de leur
„ donner route comme Maréchal de camp de
„ mon Armée, approuvant par ladite Lettre
„ ce que vous ferez. Je vous prie de le faire
„ au-plûtôt, afin qu'ils n'ayent point d'excuse
„ ses pour ne pas marcher : je n'en aurai jamais
„ lors qu'il s'agira de vôtre service, étant avec
„ passion, &c.

„ Je travaille fortement à la circonvallation,
„ elle sera achevée dans trois jours.

Deux jours après aiant eu avis que le Comte
de Paluau étoit retourné à Saint Amand, je
l'allai trouver : nous primes ensemble toutes les
mesures dont nous nous avisâmes pour bien ser-
vir le Roi, & je m'en revins à la Charité où je
trouvai cette Lettre de Sa Majesté.

„ **M**onsieur le Comte de Bussy Rabutin,
„ M'ayant été fait plainte, de ce qu'au
„ lieu de déferer aux ordres que je vous ai en-
„ voiez pour exempter Châtel-Chinon de l'as-
„ semblée de vos Regimens, vous avez fait ar-
„ rêter prisonnier celui qui vous les a portez,
„ & avez fait menacer les habitans de ladi-
„ te Ville d'y faire loger dix Compagnies de
„ vôtre Regiment d'infanterie, s'ils ne com-
„ posoient avec vous pour ce logement ; Je
„ n'ai pû croire que vous ayez fait une telle

1652. „ violence; & je vous écris cette Lettre pour
 „ vous dire que si vous avez fait arrêter quel-
 „ qu'un pour ce sujet, vous ayez aussi-tôt que
 „ vous l'aurez receuë, à le faire mettre en liber-
 „ té, & à empêcher qu'il ne soit rien deman-
 „ dé aux habitans de ladite Ville sous pretexte
 „ de ce logement, desirant en consideration de
 „ ma Cousine la Princesse de Carignan, com-
 „ me je vous l'ai déjà fait sçavoir, qu'il n'y
 „ soit envoieé aucunes troupes, si ce n'est par
 „ mes ordres exprés. Et m'asseurant que vous
 „ satisferez à ce qui est en cela de ma volonté,
 „ je ne vous ferai la presente plus longue, que
 „ pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte
 „ de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit
 „ à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril
 „ 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je receus celle-ci du Se-
 cretaire d'Etat le Tellier.

A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi
 „ que j'ai eu commandement de vous adresser,
 „ seulement pour vous dire comme vôtre servi-
 „ teur, qu'il vous importe de l'observer: car
 „ encore que Sa Majesté n'ait pas ajouté foi aux
 „ plaintes qui lui ont été faites par les habitans
 „ de Châtel-Chinon, neanmoins Sa Majesté
 „ desirant les soulager en consideration de Ma-
 „ dame la Princesse de Carignan; elle veut que
 „ ladite

„ ladite Ville soit exempte de l'assemblée, gar-
 „ nison, & passage de vos Regimens, & des 1652.
 „ autres qui se pourront rencontrer dans la Pro-
 „ vince, si ce n'est qu'il y aura ordre exprés &
 „ particulier de Sa Majesté pour cet effet. Je
 „ suis toujours, &c.

Cette depêche me donna du chagrin, & dans
 cet esprit je fis cette réponse au Secrétaire d'E-
 tat le Tellier.

A la Charité ce premier de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Quoi que le Roi me fasse l'honneur de
 „ m'écrire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit
 „ de moi à Sa Majesté, & que vous preniez la
 „ peine de m'en assurer, je ne laissé pas de con-
 „ noître que cela a fait impression dans son es-
 „ prit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de
 „ demander en grace au Roi de se faire éclair-
 „ cir de la verité. Tout ce qui se trouvera, c'est
 „ que je fis arrêter un habitant de Châtel-
 „ Chinon, qui en me rendant la Lettre de Sa
 „ Majesté, crût avoir droit de me dire des info-
 „ lences; mais je le relâchai deux heures après:
 „ du reste il n'y a pas un mot de vrai.

„ Je vous avouë, Monsieur, qu'il est bien rude
 „ à des gens qui servent avec autant de zele que
 „ moi, & je puis dire avec autant d'utilité, de se
 „ voir calomnier tous les jours sans qu'il en soit
 „ autre chose.

„ Je ne vous parle pas ainsi seulement pour
 „ l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour
 „ une Lettre du Roi que je receus il y a huit
 „ jours,

1652. „ jours, par laquelle sans m'entendre & sur le
 „ simple exposé des gens que j'ai châtiés, Sa
 „ Majesté semble condamner ma conduite, en
 „ m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres sa
 „ maison dont il s'est servi pour retirer ceux qui
 „ avoient chargé une Compagnie de mon Re-
 „ ment de cavalerie.
 „ S'il est politique, Monsieur, de laisser la
 „ porte ouverte à la calomnie pour sçavoir tout,
 „ il est dangereux que cela ne rebute les gens de
 „ service qui sont dans de grandes Charges,
 „ quand ils voient que toutes leurs bonnes ac-
 „ tions ne leur peuvent attirer une entiere con-
 „ fiance de leur Maître.
 „ Je vous ouvre mon cœur, Monsieur, qui
 „ est un peu ulcéré, & je le fais librement, parce
 „ que je sçai que vous êtes tout plein de raison,
 „ & que vous avez la bonté de compatir à la
 „ douleur de, &c.

Le 2. de Mai 1652. je receus cette Lettre de
 M. le Tellier Secretaire d'Etat.

A Saint Germain ce 29. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

„ C'est pour vous faire sçavoir que le Mar-
 „ quis de Levi est parti de Paris depuis peu de
 „ jours avec douze mille écus, pour se rendre
 „ vers la Charité, où il les doit distribuer à des
 „ personnes qui ont entrepris de faire des levées
 „ pour le secours de Monrond, entre lesquel-
 „ les on nomme Messieurs de Colligni & de la
 „ Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne
 „ se fera pas sans que vous en soyez averti, mais
 on

1652. „ on a estimé ne devoir pas differer à vous en
 „ donner la nouvelle. Le Roi desirant que vous
 „ vous employiez à empêcher ces levées par les
 „ moiens que vous aviserez, soit en faisant
 „ publier dans l'étendue de vôtre Charge une
 „ défense très-expressse aux habitans des lieux de
 „ les recevoir, soit en les chargeant à mesure
 „ qu'il y en aura sur pied: de quoi Sa Majesté
 „ se repose sur vôtre vigilance & sur vôtre zele
 „ pour son service. Je suis toujours, &c.

Quoi que je n'eusse point d'ordre du Roi pour
 la levée de plus de dix Compagnies d'infante-
 rie, néanmoins sçachant le besoin qu'en avoit
 le Comte de Paluau pour le Siege après l'ou-
 verture de la tranchée, & moi pour la conser-
 vation de la Charité, j'en fis autant que j'en
 crus nécessaire pour le service du Roi, ne dou-
 tant pas qu'après avoir reüssi, tout ce que j'au-
 rois fait ne fût approuvé.

Le 7. de Mai, je receus cette Lettre du pre-
 mier Commis de M. le Tellier Secretaire d'E-
 tat, qui étoit un homme de mérite.

MONSIEUR,

„ Aiant été prié par des personnes que j'ho-
 „ nore beaucoup de vous demander l'exemp-
 „ tion de logement de gens de guerre, de la
 „ petite Ville ou Bourg de Tannai, qui depuis
 „ quelque tems en jouit du côté du Roi par leur
 „ crédit; je vous supplie très-humblement,
 „ Monsieur, de leur vouloir conserver cette fa-
 „ veur à laquelle je prendrai part en mon parti-
 „ culier; & après cela je vous demanderai tou-
 jours

1652. „ jours instamment l'honneur de v^otre bien-
„ veillance, comme étant avec passion,

MONSIEUR,

*V^otre très-humble, & très-obeissant
serviteur,*

J. LE ROI.

Le même jour 7. de Mai je receus du Com-
te de Paluau cette réponse à une Lettre que je
venoiss de lui écrire.

A Serilli le 6. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'avois déjà avis du retour de Colligni, &
„ je vous apprends celui du Marquis de Levi:
„ il ne faut point douter que ce ne soit pour ten-
„ ter quelque secours à Monrond. On m'a dit
„ aussi que les Compagnies de M. de S. Geran,
„ se devoient débander comme elles font, afin
„ qu'ils se pussent servir des hommes pour leur
„ dessein.

„ Cela m'oblige de marcher droit à eux avec
„ ma cavalerie: je coucherai ce soir à Souvi-
„ gni, & j'espere de passer demain à quatre
„ lieus au-delà de Moulins. Si je puis sçavoir
„ où les Sieurs de Colligni & de Levi sont, je
„ les attaquerai, & je les assiegerai s'ils se met-
„ tent dans quelque place, & ferai si bien ex-
„ pliquer M. de S. Geran, qu'il faudra qu'il se
„ declare. Si j'avois crû vos Regimens en état,
„ je vous aurois plutôt prié d'être de la partie,
„ mais comme je m'approche de vous, & que
je

„ je vous mande tout mon dessein, prenez s'il
„ vous plaît vos mesures là-dessus, & faites 1652.
„ marcher vos deux Regimens en diligence
„ pour me venir joindre, c'est-à-dire, en cas
„ que vos Regimens soient en état: vous en
„ userez comme vous jugerez à propos, je vous
„ dis mon dessein & le côté de ma marche.
„ Les cavaliers de M. de S. Geran étant des
„ deserteurs, & par conséquent inutiles au ser-
„ vice du Roi, je croi qu'ils seroient bons à re-
„ monter des gens de v^otre Regiment pour le
„ bien servir, mais cela depend entierement
„ de vous.
„ Il n'est pas besoin que vous écriviez à la
„ Cour pour faire mettre vos Regimens de ca-
„ valerie & infanterie sur l'état de l'armée que
„ j'ai l'honneur de commander, puisque j'ai
„ ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront
„ en état de servir.
„ Faites-moi l'honneur de croire que je suis
„ de toute la passion de mon cœur, &c.

Je marchai aussi-tôt à lui avec mes troupes,
aïant laissé seulement cent cinquante hommes
de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veri-
tablement je receus cette Lettre du Comte de
Paluau dans ma marche.

A Moulins ce 8. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait
„ separer les assemblées. M. de S. Geran m'est
„ venu voir en cette Ville, & m'a donné tou-
„ tes les assurances que l'on peut desirer d'une
per-

1652. „ personne de qualité. Je marche pour aller à
 „ Colligni, & comme je crois avoir assez de
 „ troupes, vous pourrez encore laisser vos Re-
 „ gimens dans vos quartiers, afin qu'ils puissent
 „ être en bon état. Je vous prie de croire que
 „ je suis avec passion, &c.

Je m'en revins à la Charité avec mon infan-
 terie, & je renvoiai mon Regiment de cavalerie
 dans ses quartiers.

Huit ou dix jours après je receus cette Lettre
 du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 16. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Deux Officiers, ou soi difans, de votre Re-
 „ giment sont venus à Suri en Vaux, & à Bué
 „ près Sancerre, avec un ordre, signé Bussy
 „ Rabutin, que je suis assuré qu'ils ont contre-
 „ fait, qui portoit un logement de six jours:
 „ comme votre serviteur, je vous prie de les
 „ faire arrêter s'ils sont de vos Regimens, tant
 „ pour l'impudence qu'ils ont eû de contrefaire
 „ votre feing, que pour s'être servi de votre nom
 „ pour friponner dans le Berri; je vous pro-
 „ mets que ceux qui se serviront du mien pour
 „ vous déplaire, n'auront point un plus cruel
 „ ennemi que moi, qui suis, &c.

„ J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-
 „ rond qui me donnent de la joie. Je ferai ou-
 „ vrir la tranchée dans la fin du mois, je vous
 „ prie que vos Regimens soient en état dans ce
 „ tems-la.

Je

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 17. de Mai 1652.

1652.

MONSIEUR,

„ Si après avoir arrêté mes deux Officiers,
 „ ou soi difans, vous me les eussiez envoyez,
 „ ou si vous me les aviez si bien dépeints, que
 „ je n'eusse pû manquer de les connoître, je les
 „ aurois rudement châtiés; mais je ne sçai à
 „ qui me prendre, & vous croiez bien que par
 „ la raison que tous vilains cas sont reniables,
 „ les coupables ne viendront pas se découvrir:
 „ tout ce que je puis donc faire, c'est de decla-
 „ rer hautement devant tous les Officiers de
 „ mes troupes, que si pareille chose leur arri-
 „ voit jamais, & que je vinsse à les connoître,
 „ j'en ferois un rigoureux exemple, parce que
 „ je ne veux point souffrir de fripons auprès de
 „ moi, & particulièrement quand ils manquent
 „ au respect qu'ils vous doivent.

„ Je me réjouis que vous soyez bien-tôt en
 „ état de presser Monrond: mes Regimens
 „ sont à présent tout-prêts à y servir, & il y a
 „ long-tems que vous auriez celui de cavalerie
 „ si vous aviez voulu l'avoir; comptez donc là-
 „ dessus, & sur ce que je suis plus qu'homme du
 „ monde, &c.

Trois jours après je receus cette Lettre du
 Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ M'ayant été fait plainte de la part de
 „ plusieurs Communautés de Nivernois, de ce
 „ que

1652. „ que vous y faites lever des contributions par
 „ vos mandemens pour la subsistance des gens
 „ de guerre qui sont dans ledit pais; & voulant
 „ être informé des raisons pour lesquelles vous
 „ ordonnez lesdites contributions, & du pou-
 „ voir que vous en avez, j'ai bien voulu vous
 „ faire cette Lettre pour vous dire que mon in-
 „ tention est que vous ayez à m'en rendre
 „ compte; & cependant que vous fassiez cesser
 „ la levée desdites contributions, jusqu'à ce
 „ qu'en aiant été plus particulièrement infor-
 „ mé, vous en receviez mes ordres. Et sur ce,
 „ je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de
 „ Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à
 „ Saint Germain en Laye le 16. de Mai 1652.
 „ Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cette Lettre me donna le chagrin que peut avoir un homme à qui on fait des reproches au lieu des loüanges qu'il mérite: car bien que le Roi mit les plaintes sous le nom des peuples, il me paroïssoit qu'il étoit un peu persuadé qu'elles étoient justes, & le soupçon seulement me sembloit injurieux pour moi. J'écrivis donc ceci au Secrétaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 20. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi, par la-
 „ quelle Sa Majesté me demande les raisons que
 „ j'ai eûs de faire des levées d'argent en Ni-
 „ vernois; je vous dirai que je n'en ai point eû
 „ d'autres que celles de la nécessité & de l'inté-
 „ rêt

„ rêt du service du Roi, & je suis assuré, Mon-
 „ sieur, que si la quantité des grandes affaires 1652.
 „ que vous avez vous permettoit de vous souve-
 „ nir de tout ce que Sa Majesté m'a fait l'hon-
 „ neur de m'écrire, personne ne pourroit mieux
 „ que vous l'instruire de mes raisons, c'est-à-
 „ dire, lui représenter les bons services que je
 „ lui ai rendus; mais parce que vous avez pu
 „ oublier ces détails, je m'en vais vous rendre
 „ un compte exact de ma conduite depuis le
 „ commencement de cette année.

„ Vous sçavez, Monsieur, que le 12. de Fe-
 „ vrier, le Roi me donna ordre de lever un
 „ Regiment de cavalerie sans spécifier le nom-
 „ bre des Compagnies, & le 6. de Mars ensuite
 „ ordre de lever un Regiment de dix Compagnies
 „ d'infanterie.

„ Pour la levée de la Cavalerie, vous sçavez
 „ que je n'eûs que huit lieux d'assemblée, &
 „ deux pour la levée de l'Infanterie.

„ Véritablement comme cela ne suffisoit pas,
 „ le Roi me laissa la liberté d'en prendre dans
 „ le Nivernois autant que je le jugerois à pro-
 „ pos, & vous-même, Monsieur, en me de-
 „ mandant l'exemption de Clameci dans votre
 „ Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me man-
 „ dez que c'est parce que vous sçavez que Sa
 „ Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes
 „ Regimens en tels lieux que je voudrois.

„ Aussi-tôt que mon Regiment de cavalerie
 „ fut prêt à servir, je le voulus envoyer à Mon-
 „ rond, suivant l'ordre que j'en receus du Roi,
 „ mais M. de Paluau refusant de le recevoir,
 „ jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le puis
 „ faire voir par ses Lettres; je fus contraint
 „ de le garder dans les villages du Nivernois.

Pour

1652. „ Pour celui d'infanterie, j'eûs ordre de garder la Charité avec lui.

„ Le Roi aiant traité avec M. de Mantouë de l'Arsenal de Decise, j'y avois pris cent mousquets & cent piques. M. le Cardinal m'ayant demandé pressamment tout ce que j'avois d'armes pour donner au passage de Gien à la plus grande part de l'Infanterie qui étoit desarmée: j'envoiai à Son Eminence non seulement ce que j'avois pris à Decise, mais encore cent mousquets que j'avois achetez des bourgeois de la Charité.

„ Les ordres pour le premier mois de la subsistance de mon Regiment d'Infanterie ne venant point de la Cour, je le levai sur l'Élection de la Charité en promettant aux Paroisses de leur faire tenir compte sur leurs Tailles de tout ce qu'ils avanceroient.

„ Ce premier mois se monte à cinq mille tant de livres.

„ Pour le second j'eûs un billet de l'Épargne sur l'Élection de la Charité de la somme de six mille tant de livres.

„ Les rémises & les longueurs de la Cour font cause que j'avance presentement le troisième de mes deniers.

„ Vous verrez, Monsieur, à quoi se monte la dépense que j'ai faite, en voyant l'entrée de mon Regiment dans la Charité, & les revêues faites & signées de temps en temps; premierement par les habitans de ladite Ville, & puis par le sieur de Saligni Commissaire à la conduite de mes troupes.

„ Toutes les Lettres que M. le Cardinal m'écrit sont pleines de recommandations de prendre & de bien garder la Charité, & de
ne

ne rien oublier pour mettre mes troupes en bon état, & d'assister M. de Paluau en tout ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas sans argent.

„ Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait l'honneur de m'écrire, vous sçavez, Monsieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin que je dois prendre de conserver la Charité; & vous pouvez sçavoir de M. le Surintendant, si hormis le Billet de deux mille écus, il m'a fait toucher quelque argent, quelques sollicitations que je lui aye fait faire.

„ De sorte que pour obeïr au Roi, & pour l'interêt du service de Sa Majesté, je me suis servi de tout ce que j'ai jugé nécessaire; & sçachant bien que pour sauver une place à son Maître, où les soldats se voudroient rendre faute de paiement, il ne trouveroit pas mauvais que l'on fisse de la fausse monnoie pour les contenter; je n'ai pas balancé à lever les Tailles pour conserver une Province, & je n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du bon emploi des deniers levez, comme je puis faire, on n'approuvât tout ce que j'aurois fait.

„ Je ne pense pas, Monsieur, que pour cent mille écus de plus, le Roi voulût avoir perdu la Charité & levé le Siege de Monrond; & pour moins de dix mille, je lui ai sauvé just qu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeurera d'accord de ce que je dis, & je ne prétends pas en le disant rien diminuer de sa gloire.

„ Je vous envoie, Monsieur, un état de tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la levée de mes deux Regimens; & vous jugerez

1652. „ rez après cela si on peut mieux servir le Roi
 „ que j'ai fait, & mieux ménager l'argent des
 „ peuples: cependant ils se plaignent de moi,
 „ mais je ne m'en étonne pas, & je sçai qu'il
 „ n'est pas possible d'avoir leur argent & leur
 „ amitié tout ensemble.
 „ Au reste, Monsieur, j'ai levé six Compa-
 „ gnies d'Infanterie plus que je n'ai eü ordre
 „ d'en faire, mais quand Sa Majesté sçaura le
 „ besoin qu'en a M. de Paluau, auquel j'en
 „ vais envoyer douze pour l'ouverture de sa
 „ tranchée, & qu'elle fera reflexion sur ce
 „ qu'il m'en faut pour garder la Charité, je
 „ ne doute pas qu'elle ne trouve bon ce que j'ai
 „ fait, & qu'elle ne connoisse bien que je n'ai eü
 „ en cela autre vûë que de la bien servir. Je
 „ vous supplie de le lui bien faire entendre.
 „ Enfin tout ce qu'a donné le Nivernois se mon-
 „ te à trente & un mille trois cens quatre-vingts
 „ livres.
 „ Si on a levé dix pistolles sur mes ordres plus
 „ que ce que portent les états que je vous en-
 „ voie, Monsieur, je consens qu'on me fasse
 „ mon procès comme à un concussionnaire.
 „ Mais aussi vous m'avouërez que si on remar-
 „ que la conjoncture dans laquelle j'ai fait huit
 „ Compagnies de Cavalerie, & seize Compa-
 „ gnies d'Infanterie pour neuf mille écus que
 „ j'ai tirez d'une des Provinces de France la
 „ moins affectonnée au service du Roi, en la
 „ conservant à Sa Majesté, on me donnera quel-
 „ ques louanges.

BUSSY RABUTIN.

Comme je cachetois ce paquet, je receus cette
Lettre du Comte de Paluau

A

A Saint Amand ce 19. de Mai 1652. 1652.

Monsieur,

„ Lorsque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en
 „ peine de sçavoir de vos nouvelles, & j'allois
 „ vous prier de faire marcher votre Regiment
 „ d'Infanterie par Nevers, afin de servir d'es-
 „ corte à mon canon, à qui j'envoie demain
 „ ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre,
 „ où je l'enverrai prendre pour le conduire ici
 „ par charroi: & parce qu'il faut escorte audit
 „ canon, votre Regiment étant tout porté fera
 „ ce service-là dans sa marche. J'enverrai or-
 „ dre au Sieur de Safilli de vous avertir assez à
 „ tems pour que votre Regiment puisse être à
 „ lui avant que son embarquement soit fait.
 „ Je croi qu'il suffira d'embarquer cinquante
 „ mousquetaires qui suivent les pieces sur la ri-
 „ viere, & faudra faire marcher le corps du
 „ Regiment le long de l'Allier, pour qu'il soit
 „ toujours auprès du canon. Lorsqu'il sera ar-
 „ rivé au Veurdre, ou au lieu où il se pourra
 „ débarquer plus commodement, j'irai moi-
 „ même ordonner de sa marche & de celle de
 „ votre Regiment.

„ Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez
 „ encore quelques jours, parce qu'outre que je
 „ n'en ai pas encore affaire, il seroit très-mal
 „ ici. Je me fais donné l'honneur de vous écri-
 „ re de quelques gens qui se disent de vos trou-
 „ pes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri
 „ avec de faux ordres, signez Bussy. Comme
 „ je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je
 „ ne vous en parle plus.

O 2

Je

1652. „ Je vous rends graces très-humbles du soin
 „ que vous prenez de nous faire retirer les fonds
 „ que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi
 „ que Saint Pierre le Moustier fera son devoir
 „ puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de sça-
 „ voir si Nevers se dispose à nous payer des huit
 „ mille livres à quoi il est taxé. Je leur en ai
 „ écrit deux fois; ce seroit avec tous les regrets
 „ du monde si j'étois obligé d'envoier des trou-
 „ pes autour de la Ville: car outre que je suis
 „ ravi de faire plaisir, je hai naturellement à
 „ faire le mal, mais pour prendre Monrond,
 „ on ne doit pas manquer à prendre ce que le
 „ Roi ordonne.
 „ La Charité est aussi taxée à deux mille li-
 „ vres: puisque vous voulez bien prendre la
 „ peine de solliciter pour ces petites taxes, je
 „ vous supplie de les presser, & de croire que
 „ toute ma vie je serai avec passion, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 20. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous ai promis mon Regiment d'infan-
 „ terie, je ne manquerai pas de vous l'envoier
 „ à jour nommé, quoi que je n'en aye point
 „ d'ordre du Roi, mais je connois qu'il y va
 „ du service de Sa Majesté & de votre intérêt
 „ particulier; c'est assez pour me faire hasar-
 „ der toutes choses. Je vous supplie seulement
 „ de m'envoier un ordre pour cela, qui me
 „ puisse servir en cas qu'on le trouvât mauvais à
 „ la Cour.

Si

1652. „ Si vous m'aviez mandé les noms des Offi-
 „ ciers qui se sont servi de mon nom pour pico-
 „ rer dans le Berri, je les aurois fait châtier ri-
 „ goureusement, mais vous ne l'avez pas fait,
 „ & cela est demeuré impuni. Je vous supplie
 „ de me nommer ces fripons, & de me croi-
 „ re, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt,
 mon Regiment d'infanterie ne sortit pas de la
 Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je
 receus cette Lettre du Comte de Paluau, &
 l'ordre en même tems.

A Saint Amand ce 28. de Mai 1652.

MONSIEUR,

„ J'envoie un ordre à votre Regiment d'in-
 „ fanterie de marcher, tant pour le besoin que
 „ j'en ai pour les attaques qui sont commen-
 „ cées, que pour conduire seurement mon canon
 „ sur la riviere & par les chemins, aiant avis
 „ que l'on a dessein sur lui, croiant qu'il mar-
 „ chera sans escorte. Je vous prie de le faire
 „ partir sans aucun retardement, étant de la
 „ dernière importance de presser ce qui est
 „ commencé, tant par le canon que par les
 „ troupes. Vous enverrez, s'il vous plaît, cin-
 „ quante fusilliers par avance à Nevers au jour
 „ que vous dira le Sieur Ferrant, & ferez mar-
 „ cher le corps dudit Regiment conformément
 „ à son ordre.

„ La Cour me mande que je prendrai six mil-
 „ liers de poudre à la Charité. Je vous prie de
 „ prendre la peine de les faire conduire à Ne-
 „ vers,

O 3

1652. „ vers, parce que si elles ont besoin d'être ra-
 „ commodées on les fera racommoder là.
 „ Joignez, je vous prie, v^otre imagination &
 „ la diligence possible aux prieres que je vous
 „ fais pour l'avancement du service du Roi, &
 „ me croyez sans égal, &c.
 „ Je vous prie de faire cesser les courses que
 „ fait v^otre Regiment de cavalerie dans le
 „ Berri: car je ne sçauois plus refuser aux peu-
 „ ples la justice qu'ils me demandent, & que
 „ j'ai différée pour l'amour de vous.

Aussi-tôt cette Lettre receuë, je nommai les
 douze Compagnies que je voulois envoyer à
 Monrond, & je m'en allai devant à Nevers les
 attendre, pour mettre ordre à toutes choses.

Bien que je ne creussè pas qu'il y eût de partie
 faite pour s'opposer à la marche du canon, n'en
 aiant receu aucuns avis; je ne laissai pas de vou-
 loir marcher moi-même avec mon Regiment
 d'infanterie jusqu'au Veurdre: & envoyant Cor-
 binelli à la Cour pour les affaires de la Provin-
 ce, je mandai au Cardinal que je conduisois
 moi-même le canon au Comte de Paluau.

J'arrivai au Veurdre le 4. de Juin, & le 5. je
 receus ce Billet du Comte de Paluau.

A Chantenai ce 5 de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'apprends que vous êtes au Veurdre, c'est
 „ ce qui m'oblige à vous envoyer ce porteur,
 „ pour vous dire que j'aurai demain du matin
 „ l'honneur de vous y voir. Et en attendant je
 „ vous assure que je suis, &c.

Le

Le 6. de Juin le Comte de Paluau étant ar-
 rivé au Veurdre, je lui fis voir en bataille les
 douze Compagnies de mon Regiment d'infante-
 rie que je lui donnois pour son Siege; il les
 trouva belles & bien armées, & du nombre de
 trois cens trente-neuf soldats.

Après cette revue faite, & une grande con-
 ference du Comte de Paluau & de moi sur les
 affaires presentes, nous nous séparâmes le 7. de
 Juin, lui pour Saint Amand, & moi pour Nevers,
 où je trouvai cette Lettre du Roi.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Je vous
 „ envoie des Lettres que j'écris aux Bail-
 „ lifs de mon Roiaume, afin que vous fassiez
 „ rendre à ceux qui se trouvent dans l'étendue
 „ de v^otre Charge, celles qui s'adressent à
 „ eux. Mon intention étant de faire l'ouver-
 „ ture des Etats Generaux à Tours le premier
 „ jour du mois de Novembre prochain; je de-
 „ sire qu'ils fassent avertir les Députez de leur
 „ Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre
 „ en ce temps-là. Cependant aiant été averti
 „ que quelques Gentilshommes, suscitez se-
 „ crettement par ceux qui ont pris les armes
 „ contre moi, & qui sont auteurs des troubles
 „ presens, sous pretexte de me demander la
 „ paix que je desire plus sincerement qu'eux, &
 „ la convocation desdits Etats Generaux que
 „ j'ai déjà ordonnée, ont fait des assemblées
 „ particulieres sans permission ni intervention
 „ des Magistrats, où contre les formes & les
 „ loix de mon Roiaume, ils ont nommé des
 „ Députez, pour se trouver dans d'autres as-
 „ semblées plus grandes, qu'ils prétendent de
 „ tenir de leur autorité privée toutes les fois que
 „ bon

1652. „ bon leur semblera; aiant pour cet effet don-
 „ né tout pouvoir à leursdits Députez, & fait
 „ éléction de Receveurs pour lever des deniers,
 „ & fournir aux frais desdites assemblées & à
 „ tous les voïages qu'ils voudront faire. J'en-
 „ tens que vous emploiez l'autorité de vôtre
 „ Charge pour arrêter le cours de cette entre-
 „ prise, qui est directement contraire aux Or-
 „ donnances de mon Roïaume & au bien de
 „ mon service, & capable de produire de très-
 „ grands inconveniens. Je suis assuré que la
 „ plupart de ceux qu'on a tâché d'y faire con-
 „ sentir, n'ont pas crû que la chose fût de si
 „ dangereuse conséquence, & ont été surpris
 „ par les artifices des mal-intentionnez, & par
 „ les assurances qu'on leur a données que je ne
 „ la desapprouverois pas: sans cela il n'est pas
 „ croïable que le corps de ma Noblesse que j'ai
 „ toujours chèrement aimé, & qui a plus d'in-
 „ terêt qu'aucun autre, pour diverses raisons,
 „ à l'observation de l'ancien ordre établi dans
 „ cet Etat, & à la conservation de mon auto-
 „ rité, de laquelle dépend celle de ses privi-
 „ leges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé
 „ dans une entreprise qui pouvoit avoir des sui-
 „ tes si préjudiciables. J'attendrai vôtre répon-
 „ se à cette Lettre, pour sçavoir l'ordre que
 „ vous y aurez apporté dans l'étendue de vôtre
 „ Charge: & si la connoissance que vous aurez
 „ donnée de mon intention ne produisoit pas
 „ l'effet que j'en dois esperer, il seroit neces-
 „ saire de faire proceder par les Magistrats
 „ contre les auteurs de semblables monopoles
 „ selon la rigueur des Ordonnances. Cepen-
 „ dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 Ecrit

„ Ecrit à Melun le 4. de Juin 1652. Signé,
 „ LOUIS. 1652.
 Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en confor-
 mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je fis cette réponse au Roi.

SIRE,

„ Pour répondre à la Lettre de Vôtre Ma-
 „ jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me
 „ fait l'honneur de me mander son intention sur
 „ l'ouverture des Etats Generaux à Tours au
 „ premier de Novembre prochain, & sur l'as-
 „ semblée de quelques Gentilshommes, susci-
 „ tez par les auteurs des troubles presens, sous
 „ prétexte de demander la paix à Vôtre Ma-
 „ jesté: Je lui dirai,
 „ Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651.
 „ en cette Province, j'y ai trouvé presque tout
 „ le monde fort mal-intentionné. Vôtre Ma-
 „ jesté sçait que pour empêcher la corruption
 „ generale, j'ai été contraint de lui faire plain-
 „ te de quelques particuliers qu'elle a châ-
 „ tiez par des exils; & soit que cet exemple &
 „ la severité que j'ai témoignée avoir pour les
 „ coupables, soit que le respect que la Nobles-
 „ se doit avoir pour Vôtre Majesté, l'ait retenu
 „ dans son devoir; je n'ai pas sçeu qu'aucun
 „ Gentilhomme du Nivernois y ait manqué:
 „ s'il arrivoit autrement, je puis assurer Vô-
 „ tre Majesté que j'y mettrois d'abord si bon or-
 „ dre que cela n'auroit pas de suite, & en mê-
 „ me tems j'en donnerois avis à Vôtre Majesté.

322 MEMOIRES DU COMTE

1652. „ à laquelle je proteste que personne n'a tant
 „ d'envie de plaire que,

SIRE,

*Son très-humble, très-obeissant &
 très-fidelle sujet & serviteur,*
 BUSSY RABUTIN.

▲ Nevers ce 8. de Juin 1652.

Huit jours après je receus à la Charité cette
 Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 15. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Comme l'on ne se souvient jamais de tout
 „ lorsque l'on a beaucoup d'affaires, j'oubliai à
 „ vous prier comme je fais par ces lignes, de
 „ m'envoyer en diligence & par homme ex-
 „ près, les outils à mineur que Sasilli m'a man-
 „ dé qu'il avoit fait faire à Nevers: s'ils ne sont
 „ payez je vous supplie de les payer, & je vous
 „ ferai rembourser, car à mon avis j'en aurai
 „ bien-tôt besoin.

„ Je vous prie encore de me mander si on ra-
 „ commode la poudre, combien il y en a, ce
 „ qu'elle coûte à raccommoder, & quand je la
 „ pourrai envoyer querir, vous suppliant aussi
 „ de croire que je suis, &c.

„ Je ne vous écris plus de l'affaire de Nevers,
 „ croiant à présent que tout est payé, après
 „ quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers négligoit assez
 de

DE BUSSY RABUTIN. 323

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit
 donner au Comte de Paluau, je lui avois man- 1652.
 dé d'envoyer de sa cavalerie aux environs de la
 Ville pour la presser de payer, & en même
 tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de
 mon Regiment de cavalerie, & j'en avois gardé
 trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle
 d'infanterie depuis que j'avois écrit au Secre-
 taire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur
 pied.

Le 16. de Juin je fis faire reveuë aux Com-
 pagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le
 lendemain de cette reveuë je receus cette Let-
 tre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 17. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai eu ordre d'envoyer quelque cavalerie
 „ à l'armée, ce que je ferai en peu de temps: je
 „ ne leur en sçaurois envoyer tant qu'ils m'en
 „ demandent. Je ferai mon possible pour me
 „ conserver vôtres Regiment: si je ne suis pas
 „ pressé par un second ordre, j'espère le pou-
 „ voir conserver.

„ Je vous supplie de presser la marche des ou-
 „ tils à mineur que je vous ai demandez par une
 „ precedente Lettre. Je vous prie s'ils ne sont
 „ pas payez de les faire payer. Les Commis-
 „ saires & les Mineurs sont arrivez à Bourges:
 „ je les ai mandez, j'ai fait toutes mes bat-
 „ teries, elles tireront après demain Dieu ai-
 „ dant.

„ Si Messieurs de Nevers ont satisfait aux vo-
 lon-

1652. „ lontez du Roi, je vous prie de m'envoier mes troupes, & de me croire, &c.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 18. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Vous me ferez le plus grand plaisir du monde de garder mon Regiment de cavalerie auprès de vous, & je puis dire même que vous ferez le service du Roi; car vous sçavez qu'il se conservera bien mieux, nouvellement levé comme il est, à un Siege réglé comme le vôtre, où il n'aura d'autres fatigues que ses gardes ordinaires; qu'à l'armée du Roi, qui a l'armée des ennemis en presence.

„ Je vous envoie les outils à mineur bien raccommodez, je vous renverrai vos troupes dans deux jours, car les Magistrats de Nevers m'ont donné leur parole que votre argent seroit prêt dans ce temps-là.

„ Je suis fort aise de ce que vos Commissaires d'Artillerie & vos Mineurs sont arrivez, vous allez faire grand bruit l'un de ces jours. J'espere aller voir votre tranchée aussi-tôt que je pourrai quitter les affaires que j'ai par deçà, & de vous dire des particularitez de la place que vous attaquez, que je connois bien, comme vous sçavez, & qui peuvent fort vous servir. Cependant je suis de tout mon cœur, &c.

Je receus alors deux Lettres du Roi, l'une pour faire sortir de ses quartiers, & envoier à Mon-

Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour fortir la garnison que j'avois mise dans les Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon.

On ne sçauroit avoir trop de respect pour les ordres du Roi; cependant il y faut apporter du discernement: car quelquefois il est fort indifferent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des graces par consideration dont elle n'est pas fâchée qu'on ne jouisse point, & particulièrement quand il s'agit de choses qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi de Province peut mieux connoître que Sa Majesté. Comme par exemple, en ces rencontres-ci, des gens interessez vont demander au Secrétaire d'Etat un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie, & que cela est capable dans une guerre civile de porter les peuples à la revolte. Le Ministre qui est habile, accorde ce délogement pour laisser toujours lieu d'esperer aux gens qui se plaignent; & cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le Lieutenant de Roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près, & qui doit mieux aimer bien servir Sa Majesté, en lui desobeissant quelquefois, que de gêner ses affaires par une obeissance inconsiderée. Voilà comment j'en usai alors. Je ne fis point de réponse au Secrétaire d'Etat le Tellier, je changai seulement de quartier la Compagnie de S. Andeux, mais je ne l'envoiai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que j'en pouvois avoir besoin dans une Province, où je ne faisois obeir le Roi que quand j'étois en état de me faire craindre; & parce que ne doutant pas qu'il n'y eût à la Cour des gens dans

1652. l'interêt des Princes, qui sans se déclarer n'y demeuroient que pour donner des avis, & pour servir leur parti aux occasions, je pouvois soupçonner qu'ils eussent été bien-aïses de m'ôter mes troupes pour pouvoir faire impunément quelques entreprises contre le service du Roi.

J'avois déjà sorti les vingt hommes des Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon il y avoit long-temps, & cela faisoit bien voir que c'étoient des gens mal intentionnez pour le service qui faisoient des plaintes de moi au Secrétaire d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui disoient des faussetez pour décrier ma conduite, & lui faire croire qu'elle étoit capable de porter les peuples aux extrémitez.

Pour la Charité, je ne changai rien, il n'y avoit que cent hommes, comme le Roi me l'ordonnoit, mais il ne les vouloit qu'en une Compagnie, & ils étoient en cinq; c'étoient huit Officiers davantage que j'entretenois, & qui eussent bien gagné leur dépense si j'eusse été attaqué dans cette place.

Je ne fis pourtant point de réponse au Secrétaire d'Etat le Tellier, & huit jours après je receus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25. de Juin 1652.

MONSIEUR,

„ Jamais homme n'a été si embarrassé que je
 „ le suis, il est presque impossible d'aborder
 „ Son Eminence pour lui parler d'affaires, &
 „ quand il écoute, il ne refout rien; cela fait
 „ que je sollicite M. le Tellier de toutes les
 „ affaires que j'avois à dire à M. le Cardinal :

ce

„ cependant il n'a encore rien fait, & n'a point
 „ parlé de la garnison de la Charité au Con- 1652.
 „ seil.

„ Je vous ai déjà mandé en quel état M. de
 „ Voumas avoit réduit vôtre affaire des vingt
 „ Compagnies du Regiment d'infanterie; plus
 „ j'en parle & moins je trouve de disposition,
 „ quoique le bon M. le Roi m'ait promis assi-
 „ stance, & que M. le Tellier hier au soir me
 „ fit esperer quelque chose. Mais voici où git
 „ la difficulté; c'est que vous demandez le rem-
 „ boursement de la subsistance du mois de Juin,
 „ & elle monteroit à plus haute somme pour
 „ vingt Compagnies que pour dix, à cause des
 „ Officiers, quoiqu'il y ait eû quatre cens hom-
 „ mes. Je n'ai aucune esperance de ce rem-
 „ boursement; si l'on en parle au Conseil, je
 „ crains fort que leur misere ne les oblige de
 „ vous refuser, du moins traînerai-je long-
 „ tems: car ils mettent toutes choses au filet
 „ dans l'attente de la declaration de Paris, par-
 „ ce qu'ils veulent faire un changement nota-
 „ ble, soit que Paris se déclare pour le Roi,
 „ soit qu'il veuille la guerre: l'on s'assemble
 „ aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-
 „ geois demande absolument la paix, & la ca-
 „ naille séduite par M. de Beaufort, crie, *Point*
 „ *de Mazarin*. C'est pourquoi l'on ne partira
 „ point d'ici que Vendredi. L'armée du Maré-
 „ chal de la Ferté campe ce soir à Provins, &
 „ delà va droit à Lagni, pour ensuite joindre
 „ nôtre armée: celle-là est de trois mille hom-
 „ mes, & celle-ci de huit ou environ. Son E-
 „ minence s'attend qu'on lui enverra la cavale-
 „ rie de Monrond.

„ Au reste j'aurois fait une bonne sottise de
 „ dire

328 MEMOIRES DU COMTE

1652. „ dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vou-
 „ loit que je lui fisse entendre. Champ-Fleuri
 „ m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour,
 „ que d'être un oiseau de mauvais augure, &
 „ que du moins je devois achever mes affaires
 „ avant que de mettre Son Eminence en mau-
 „ vaïse humeur, & il avoit raison. Ce qu'il
 „ jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui
 „ dire, ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il
 „ alloit battre la place à tout hasard, sans sça-
 „ voir quel effet feroit sa batterie; de sorte que
 „ le petit Bertaut qui arriva après moi, lui
 „ aiant dit que dans quinze jours Monrond fe-
 „ roit pris: je me resolus de n'en point parler
 „ du tout. Si vous voiez M. de Paluau, di-
 „ tes-lui, s'il vous plaît, mais ne lui écrivez
 „ pas, qu'il se souviene bien d'un certain bil-
 „ let qu'il intercepta dans une selle, qui venoit
 „ de Monrond, & dont il a tant parlé à la
 „ Cour; & qu'après cela il se souviene encore
 „ combien il assura la reddition de la place en
 „ peu de jours, sur quoi l'on s'est si fortement
 „ fondé que l'on lui a compté depuis les jours &
 „ les nuits du Siege, & ils croient à present qu'il
 „ a fort profité. Je ne nomme personne, &
 „ ne cite point mon Auteur, mais il a besoin
 „ de bien éclaircir sa conduite, & il le doit,
 „ quand même les Ministres ne lui en témoi-
 „ gneroient rien dans leurs Lettres.
 „ J'ai resolu de ne demander ni appointe-
 „ mens ni assignations pour les levées, car je
 „ voi bien que ce seroit tirer sa poudre aux moi-
 „ neaux; ils ne sçauroient payer le pain qu'ils
 „ mangent, & Madame. . . . ne sçauroit
 „ avoir un méchant billet pour dix mille écus
 „ du bled qu'elle a fourni pour l'armée. Si

non.

DE BUSSY RABUTIN. 329

1652. „ nonobstant ce que je vous dis, vous voulez
 „ absolument que j'en parle, mandez le moi
 „ par la voie de la Neuville, & je le ferai
 „ aussi-tôt. Mon avis étoit que vous attendis-
 „ siez la prise de Monrond, après laquelle vous
 „ feriez un tour ici, & vous verriez de quelle
 „ maniere vous vous pourriez faire donner des
 „ Ordonnances. Si vous prenez cette pensée,
 „ mandez le moi, & je n'aurai plus que la garni-
 „ son à solliciter, & à vous écrire des nouvelles.
 „ J'oublois à vous dire que le Duc d'An-
 „ goulême est allé en Provence pour y faire un
 „ parti.
 „ Je croi que le porteur de la presente vous
 „ portera aussi des nouvelles de M. le Grand-
 „ Prieur de France.
 „ Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris,
 „ qui dit que les chaînes sont tendues & qu'on
 „ veut la paix. Il y a ici quelqu'un qui traite,
 „ à ce qu'on dit, mais je ne le croi pas.
 „ Depuis l'arrivée du Valet-de-pied l'on a
 „ dit que le Roi s'en alloit à Lagni, & delà à
 „ Saint Denis, & qu'on partoît demain, mais
 „ bruit de Cour.
 „ Je viens d'apprendre qu'on attend ici le
 „ Maréchal de la Ferté pour tenir un grand
 „ Conseil, cela nous arrêtera ici du moins trois
 „ jours encore. Je suis, &c.

Le lendemain je receus encore cette Lettre
 de Corbinelli.

A Melun ce 26. de Juin 1652.

„ Depuis hier que je vous écrivis, Mon-
 „ sieur, par M. de la Fond, j'ai veu M.
 le

1652. „ le Tellier Secretaire d'Etat, pour le solliciter de vos affaires. Je n'ai pas songé à proposer au Conseil les demandes que vous faites pour la garnison de la Charité, quoiqu'il eût mis devant moi dans la basque de son point le memoire que je lui en donnai. Il s'est mis en colere, me disant que je le pressois trop: cela est vrai vû les affaires de la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres. J'ai perdu la tramontane, & je ne sçai quel conseil prendre. Le Cardinal sera tout aujourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent demain, & ainsi en voila pour des semaines sans que je trouve lieu d'entretenir Son Eminence. L'on ne fait entrer personne dans sa chambre. J'ai résolu attendant vos ordres de donner un memoire à Marsac pour lui présenter; nous verrons quel effet cela fera: cependant Dieu sçait comment subsistera votre garnison. Il faudroit envoyer ici un Echevin qui criât comme un Diable, mais il faudroit que ce fut Banier: car les autres sont des marrauts qui se font plaints ici. M. de la Vrilliere me vient de dire que toute la Cour a retenti des plaintes de la Province contre vos troupes. J'ai vû la copie des Lettres de Cachet qu'on vous écrit, tant pour les garnisons de Rosémont, de la Ferté-Chauderon, & la Charité, que pour la Compagnie de S. Andeux. J'ai voulu instruire M. le Tellier ce matin des desordres d'un nommé S. Maurice, qui se disant de vos troupes, a pillé par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui avoit donné sujet de plaintes contre vosdites troupes. Il m'a répondu que je misse tout ce-

la

1652. „ la par écrit, & qu'il le liroit au Conseil: cependant il est bon de faire connoître que ces troupes prennent le nom des vôtres pour faire mille desordres. Et en effet, ledit S. Maurice se dit à vous lorsqu'il fit tant de bruit à Nare; vous m'en deviez envoyer les informations. Il est constant qu'il a eû Commission pour lever une Compagnie de Cavalerie: il est constant qu'il n'a eû ni assignation, ni lieu d'assemblée; qu'il est gueux, & par consequent qu'il a fallu qu'il ait pillé pour faire sa levée. Faites, s'il vous plaît, que l'Echevin de Donfi qui a été volé vienne se plaindre, & qu'enfin l'on m'envoie les informations: car je ne parlerai que de ce que je verifera. J'ai tellement vos affaires à cœur que j'enrage tout vif de ne sçavoir à qui en parler. J'ai pensé dire à M. le Tellier que je m'en allois, & que la garnison subsisteroit comme elle pourroit, mais j'ai songé que je pourrois avoir de vos nouvelles.

„ Les affaires de Son Eminence vont bien jusqu'à present: on veut le Roi à Paris.

„ Faites moi l'honneur de me mander amplement s'il est necessaire que je ne quitte point la Cour, que je n'emporte ordre de faire recevoir vos Ordonnances pour le premier mois, & ordre pour vous faire rembourser du troisieme: car si c'est votre dessein, je prendrois mes mesures pour suivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre chose sinon qu'il demeurât, qu'il sollicitât pressamment, & que d'ordinaire à la Cour on devoit le bon succès de ses affaires aux importunités plutôt qu'à la justice de ses demandes.

Huit

Huit jours après je receus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 2. de Juillet 1652.

„ JE vous ai déjà mandé , Monsieur , que
 „ je ne pouvois rien avancer avec M. le
 „ Tellier. Il me dit Samedi dernier que
 „ j'avois tort de le presser pour la garnison de la
 „ Charité , & que c'étoit une affaire du Con-
 „ seil ; que puisque j'en avois donné un me-
 „ moire , je n'avois qu'à m'en retourner , &
 „ que l'on vous écrivoit sur cela désque la chose
 „ seroit resoluë. Je lui répondis qu'il sçavoit
 „ bien que je n'étois pas importun , mais que
 „ la dernière nécessité de pourvoir à ladite gar-
 „ nison m'obligeoit de suivre la Cour comme
 „ je faisois. Et bien , me repliqua-t-il , sui-
 „ vez-la donc , vous emporterez à la fin vos ex-
 „ péditions. Puisqu'elles sont si longues à ve-
 „ nir , lui dis-je , je m'en revais trouver M. de
 „ Bussy & lui dire qu'il pourvoie à cette sub-
 „ sistance comme il pourra : il me dit que j'al-
 „ lassé , & que de son côté il feroit son possible
 „ pour hâter l'affaire. Le jour d'aparavant
 „ j'en avois parlé à M. le Cardinal chez M.
 „ Violle , il ne me répondit pas un mot à tout
 „ ce que je lui dis là-dessus ; seulement qu'il
 „ s'étonnoit que vous eussiez encore envoyé vô-
 „ tre Regiment d'Infanterie à M. de Paluau
 „ qui en avoit déjà tant , à quoi je lui répondis ,
 „ que le Sieur de Paluau n'en auroit pas trop ,
 „ s'il avoit encore quatre Regimens d'Infan-
 „ terie , outre le vôtre , & qu'avec cette con-
 „ sideration-là , celle de soulager la Charité
 „ vous y avoit aussi obligé , d'autant que la
 Cour

„ Cour n'avoit point fourni de subsistance pour
 „ tout le mois de Mai , ni pour celui de Juin. 1652.
 „ A tout cela il ne repartit rien. Je lui fis offre
 „ ensuite de vôtre part , que vous iriez servir
 „ de Maréchal de camp aux conditions que
 „ vous m'aviez dites. Il fit là-dessus une pe-
 „ tite inclination de tête qui me parut un re-
 „ mercement , & puis se remit à rêver atten-
 „ dant les Députés qui ne vinrent pourtant pas.
 „ Il n'y a rien de plus visible qu'ils sont embar-
 „ rassés , & qu'il faut être fort heureux pour
 „ leur faire conclure quelque chose.
 „ J'attends la réponse à deux Lettres que je
 „ vous ai déjà écrites , toutes sur une même
 „ chanson , à sçavoir que je ne parlerois ni
 „ d'appointemens ni d'assignations , si vous ne
 „ le vouliez absolument , mais que si vous pre-
 „ niez cette résolution , ce seroit tout-à-fait
 „ à contre-tems. Mandez-moi donc , s'il vous
 „ plaît , ce que je ferai , puisque j'ai le loisir
 „ d'attendre ici de vos nouvelles , pendant que
 „ je persecute Mademoiselle d'Atrie de me
 „ payer par avance , sans cela je serois déjà à
 „ Saint Denis , où je recommencerois mes
 „ poursuites : mais comme je vous ai dit , Mon-
 „ sieur , il faudroit qu'un Echevin de la Cha-
 „ rité vint solliciter la subsistance pour l'avenir ,
 „ & remettre vôtre remboursement du mois de
 „ Mai , quand vous seriez à la Cour , ou quand
 „ la Cour seroit plus en repos.
 „ Pour des nouvelles il n'y en a point ici , si-
 „ non que le Roi envoia à Paris les charrettes
 „ du pain de Gonesse Samedi , & les fit escorter.
 „ Cette bonté a touché les Bourgeois , &
 „ l'on s'est fort radouci : on ne fait rien au Par-
 „ lement ; on croit que les Princes enverront
 du

1652. „ du secours d'ici à leur armée de Saint Cloud,
„ parce que l'on croit que M. de Turenne fait
„ bâtir un pont pour les aller attaquer. On
„ espere fort un accommodement, & on le
„ souhaite de part & d'autre. La gueuserie est
„ extrême dans Paris, mais il y a force bled.
„ Adieu.

Deux jours après je receus en core cette Lettre de Corbinelli.

A Paris ce 4. de Juillet 1652.

„ J'Arrivai ici le dernier du mois passé pour
„ y attendre la réponse à trois Lettres que
„ je vous ai écrites, par lesquelles je vous
„ mandois que M. le Tellier m'avoit conseillé
„ de m'en retourner, m'assurant que je n'avancerois point l'affaire de la subsistance, & qu'ayant mis dans la poche de son justaucorps le memoire que je lui ai donné, il le liroit au Conseil; mais qu'on étoit si accablé, qu'il ne sçavoit quand ce seroit. J'en parlai à Son Eminence, qui ne me répondit rien, ou du moins fort peu, & cela venoit de la profonde rêverie où il étoit. Ainsi, Monsieur, a-t-on mal pris son tems? & ceux qui font leurs affaires presentement, ou sont les plus importants du monde, ou les plus heureux. Je vous mandois de m'écrire ce que j'avois à faire, si je devois retourner à la Cour pour recommencer tout de nouveau, ou si je devois tout quitter: ce dernier m'a semblé plus raisonnable. J'attends encore de vos nouvelles par la Neuville.

„ J'ai vû M. d'Attichi Evêque d'Autun, qui

1652. „ qui m'a prié de vous assurer de ses très-humbles services.

„ Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier
„ assemblée generale à l'Hôtel de Ville, & ce
„ pour pourvoir à la seureté & à la police de
„ Paris. Le Prevôt des Marchands opina
„ qu'il falloit prier le Roi, que comme bon
„ pilote, il prît garde que ce grand vaisseau ne
„ perît dans la tempête où il étoit. Là-dessus
„ on s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin
„ & de son éloignement, & qu'il falloit qu'il
„ se declarât. Aussi-tôt il reprit, que ce qu'il
„ venoit de dire étoit la même chose que l'éloignement dudit Mazarin. M. le Duc d'Orleans arriva sur ces entrefaites: il commença par un remerciement de la grace que Paris avoit faite à son armée de l'avoir retirée, & pria ensuite la Ville de lui continuer ses mêmes bonnes volontez: après quoi il se leva, suivi des Princes de Condé & du Duc de Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la plupart de ceux qu'il venoit de laisser en haut étoient des Mazarins, & qu'on ne laissât sortir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux. Là-dessus tout le monde crie, l'Union, en tirant une grêle de mousquetades aux vitres de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'esprit de tout le monde, & contraignit l'assemblée de jeter un papier où il étoit parlé d'union, mais non signé. Le peuple demanda des otages, & on lui donna les Curez de Saint Jean & de Saint Merri: cependant, Janvri Conseiller au Parlement, & . . . furent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans l'Hôtel-de-Ville, appaisa le peuple

1652. „ ple & fit fortir ses amis, en les mettant en
 „ seureté entre les mains de ses gens armez. Ce
 „ matin à huit heures on ne sçavoit encore ce
 „ qu'étoit devenu le Maréchal de l'Hôpital qui
 „ s'étoit sauvé déguisé en Prêtre. On dit de-
 „ puis une heure que M. de Beaufort a été fait
 „ Gouverneur de Paris par le peuple, & M. de
 „ Bruxelles Prevôt des Marchands.
 „ Vous aurez sçeu que Mardi premier de ce
 „ mois, lorsque les troupes des Princes en-
 „ troient ici, l'on tira sur celles du Roi, du
 „ canon de la Bastille. L'armée de Sa Majesté
 „ est toujours à Montmorenci.
 „ J'oubliois à vous dire qu'un peu avant l'ar-
 „ rivée des Princes à l'Hôtel-de-Ville, il étoit
 „ arrivé un trompette du Roi avec une Lettre
 „ de cachet au Prevôt des Marchands, Eche-
 „ vins & Habitans de la Ville, portant que Sa
 „ Majesté sçavoit bien que c'étoit contre leur
 „ sentiment que l'armée des Princes étoit entrée;
 „ que sans cela elle étoit défaite, & qu'il seroit
 „ retourné dans Paris, qu'ils continuassent leurs
 „ bonnes volontez pour son service, & qu'il leur
 „ promettoit dans peu une bonne paix.
 „ Le Parlement ne veut plus s'assembler, &
 „ dit-on même depuis une heure qu'il sort de
 „ Paris. On ne sçauroit vous représenter l'hor-
 „ reur & le desordre où la Ville est envelopée.
 „ Le coquin court à main armée, & menace
 „ de piller. M. Fraguier Conseiller de la Cour
 „ a eu cent coups, & pour sauver sa vie, il a
 „ vuidé son gouffet.
 „ L'on attend les troupes de Rose à l'armée
 „ du Roi, & ici celles de Fuenfaldagne; de
 „ sorte que voilà cette incendie dont nous avons
 „ tant parlé.

Si

„ Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux
 „ jours, je m'en retournerai à la Cour & de là
 „ à la Charité. 1652.
 „ Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant
 „ des Chevaliers de la Garde a été tué, & le
 „ Fouilloux.
 „ Flamarin du côté des Princes est mort, &
 „ Guitaut ne l'est pas encore.
 „ Le Maréchal de l'Hôpital quitte Paris.
 „ Adieu.

Quoi que je visse bien que Corbinelli ne
 recevoit pas mes Lettres, je ne laissois pas de
 lui écrire toujours les mêmes choses, c'est-à-
 dire, qu'il ne se rebutât point, & qu'il y avoit
 des heures du Berger auprès des Ministres com-
 me auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je receus cette Lettre de lui.

A Paris ce 9. de Juillet 1652.

„ J'AI pensé mourir d'impatience d'avoir
 „ de vos nouvelles: car ayant quitté la
 „ Cour, comme je vous avois mandé par
 „ quatre Lettres, tant par l'avis de M. le Tel-
 „ lier, que par l'impossibilité d'approcher Son
 „ Eminence, & de lui faire rien résoudre à cause
 „ de ses grandes affaires, j'étois bien-aïse de
 „ sçavoir si vous étiez d'avis que j'y retournasse
 „ nonobstant cela, mais n'ayant reçu aucune
 „ réponse de vous, & ne sçachant pas même si
 „ j'en aurois, attendu les difficultez des allées
 „ & des venuës, j'ai résolu de vous aller re-
 „ trouver, pour vous dire moi-même, tout
 „ plein de choses, sur ce qui se passe; jugeant
 „ que si vous trouviez à propos que je retourne,
 „ Tom. I. P. je

1652. „ je retournerai. Si Monrond est pris, vous
 „ pouvez avoir fait dessein de venir à la Cour;
 „ si j'en étois assuré je ne bougerois d'ici. Je
 „ sortirai demain avec M. l'Archevêque de
 „ Sens, & j'irai attendre de vos nouvelles deux
 „ ou trois jours chez M. le Grand-Prieur. Si
 „ vous avez quelque chose de nouveau & d'im-
 „ portant à me faire sçavoir, la Fontaine m'y
 „ peut venir trouver en un jour & une nuit,
 „ prenant à Auxerre des chevaux de relais. Je
 „ croi que je pourrai vous rendre quelques servi-
 „ ces auprès du bon Homme; il m'a donné ou-
 „ verture de lui parler franchement. Je par-
 „ lerai de vos intérêts avec toute la discrétion
 „ possible; le Chevalier du Frénoi est irrecon-
 „ ciliablement brouillé avec lui, il a chassé
 „ quelqu'un de ses vieux domestiques. Je suis
 „ tout à vous.

Quinze jours après je receus cette Lettre du
 Duc d'Orleans.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ N'ayant point eû d'autre objet dans les
 „ mouvemens presens que de satisfaire à ce que
 „ je dois au service du Roi mon Seigneur & Ne-
 „ veu, au bien de son Etat, & à ce qui est ne-
 „ cessaire pour le solide rétablissement de la
 „ tranquillité publique: je me fais toujours pro-
 „ posé de conformer tous mes sentimens aux
 „ prudentes délibérations de ce Parlement: &
 „ ce d'autant plus qu'étant bien persuadé com-
 „ me il ne peut jamais errer en un sujet si im-
 „ portant, je sçai qu'il sera toujours un témoin
 „ irréprochable de ma conduite, comme il en
 „ a été la regle; de sorte que c'est ce qui m'a
 „ obligé

„ obligé d'employer l'autorité de Sa Majesté
 „ & la mienne, pour m'opposer autant qu'il
 „ m'a été possible, avec le peu de forces que
 „ j'ai pû mettre ensemble, au retour du Cardi-
 „ nal Mazarin, & à empêcher ensuite qu'il
 „ ne se soit fait des principales villes de mon
 „ appanage, & qu'il ne se soit rendu Maître,
 „ comme c'étoit son dessein, de toutes les
 „ avenues de cette Ville, pour fortifier les di-
 „ visions intestines qu'il y avoit fomentées de-
 „ puis long-tems. Mais comme pendant ce
 „ tems, ledit Parlement qui veille continuel-
 „ lement au salut de l'Etat, n'obmettoit aussi
 „ aucune chose de sa part pour obtenir de Sa
 „ Majesté l'expulsion dudit Cardinal hors du
 „ Roiaume, & que par plusieurs députations il
 „ avoit fait reiterer ses très-humbles remon-
 „ trances à Sa Majesté pour parvenir à cet effet;
 „ chacun avoit sujet d'esperer que cet étranger
 „ qui avoit tant protesté par ses Lettres en ren-
 „ trant dans le Roiaume, de ne s'y vouloir
 „ mêler d'aucune affaire, & de renoncer en-
 „ tierement à son Ministère, ne s'opiniâtrant
 „ pas au point qu'il fait à combattre l'aversion
 „ generale que toute la France a pour lui, & à
 „ renverser plutôt tout le Roiaume, que de
 „ consentir à s'en retirer: mais après que ledit
 „ Parlement a connu très-clairement que toutes
 „ les esperances qu'il en avoit données dans plu-
 „ sieurs negociations, qu'il avoit entretenues
 „ pour gagner du tems, & se fortifier de trou-
 „ pes, n'étoient que des illusions & des fourbes
 „ ordinaires, & qu'au lieu de faire donner une
 „ prompte & favorable audience à ses Députés
 „ qui portoient à Sa Majesté les declarations
 „ que mon Cousin le Prince de Condé & moi
 „ avions

1652. „ avions faites de satisfaire ponctuellement à
 „ tous les articles contenus au memoire qui fut
 „ envoié audit Parlement de la part de Sa Ma-
 „ jesté, si-tôt que ses Declarations & les Arrêts
 „ dudit Parlement contre ledit Cardinal au-
 „ roient été executez; il auroit fait promener
 „ lesdits Députez de village en village pendant
 „ trois semaines, & ensuite demandé que mon
 „ Cousin & moi envoiaffions des Députez à
 „ la Cour pour convenir de plusieurs choses
 „ avant son départ: mais bien qu'après les decla-
 „ rations solemnelles que nous avons faites au-
 „ dit Parlement, il n'y eût plus rien à desirer de
 „ mon Cousin ni de moi, & qu'ayant fait dire
 „ à Sa Majesté par le Sieur President de Nes-
 „ mond, qu'après l'éloignement dudit Cardi-
 „ nal nous n'avions rien à concerter ni à conve-
 „ nir avec elle, mais bien à lui obeïr en tout ce
 „ qu'il lui plairoit d'ordonner avec tous les res-
 „ pects & les soumissions que nous sommes obli-
 „ gez de lui rendre; il soit certain qu'on ne
 „ pouvoit plus nettement exprimer des inten-
 „ tions aussi sinceres, & aussi desintereffées que
 „ sont celles de mondit Cousin & les miennes;
 „ & que ledit Cardinal pouvoit non seulement
 „ faire une épreuve très-assurée en se retirant,
 „ comme il le promettoit, mais aussi mettre
 „ tous les Parlemens, & tous les peuples contre
 „ nous, si nous voulions après son départ entre-
 „ prendre la moindre chose contraire aux de-
 „ clarations que nous avons faites. Nean-
 „ moins comme ledit Cardinal n'a jamais eü
 „ aucune volonté de se retirer, & que même
 „ ses plus affidez se sont assez expliquez qu'ils se-
 „ roient bien empêchez à ce qu'ils auroient à
 „ dire & répondre, si l'on leur envoioit des
 „ Dé-

„ Députez, & que ledit Cardinal en faisoit des
 „ railleries, disant à tous ses Emissaires que son
 „ passeport n'étoit pas encore signé: aussi ledit
 „ Parlement a très-judicieusement reconnu
 „ cette verité après le rapport de ses Députez:
 „ & aiant considéré que tous les moiens dont
 „ on s'étoit servi jusqu'à present pour l'expul-
 „ sion dudit Cardinal étoient inutiles; qu'il
 „ s'étoit rendu maître absolu de l'Etat; qu'il
 „ dispoit du Sceau & des Finances; que
 „ notoirement la distribution de toutes les gra-
 „ ces dependoit entierement de lui; que les dé-
 „ liberations qui se prenoient au Conseil qu'il
 „ a composé de la plupart de ses creatures, n'é-
 „ toient suivies qu'autant qu'elles lui étoient
 „ agreables: & ainsi aiant la personne du Roi
 „ & toutes les forces de l'Etat entre les mains,
 „ il étoit à craindre que cet ennemi commun
 „ ne se fortifiât à un point, & ne s'établît de
 „ sorte qu'il n'y eût plus aucun moien de le dé-
 „ truire, ledit Parlement auroit desiré y pour-
 „ voir par sa prudence ordinaire; & à cet effet
 „ il m'auroit convié par son Arrêt du 20. de ce
 „ mois de prendre la qualité de Lieutenant Ge-
 „ neral de Sa Majesté dans l'étendue de son
 „ Roiaume, Terres & Seigneuries de son
 „ obeïssance, tant que ledit Cardinal sera en
 „ France, pour mettre la personne de Sa Ma-
 „ jesté en pleine liberté; lui faire rendre l'hon-
 „ neur, le service, & l'obeïssance que lui sont
 „ dûës, & me servir à cette fin de tous les
 „ moiens que je jugerai utiles & necessaires
 „ pour garantir le Roiaume de la ruine en la-
 „ quelle il est prêt de tomber par les mauvais
 „ conseils dudit Cardinal; & comme c'est un
 „ service que ma naissance m'oblige de rendre à

1652. „ Sa Majesté, je me suis résolu d'accepter cette
 „ qualité, & de n'obmettre aucune des choses
 „ qui peuvent dépendre de moi pour un sujet si
 „ légitime: & comme je veux croire aussi que
 „ vous contribuerez volontiers de toute l'auto-
 „ rité & la créance que vous avez en votre Gou-
 „ vernement pour l'heureux accomplissement
 „ d'un ouvrage si important à la conservation
 „ de l'Etat, j'ai désiré vous en donner avis, afin
 „ que vous concouriez avec moi dans une mé-
 „ me fin; que vous m'instruisiez de tout ce qui
 „ se passera en votre Province; que vous empê-
 „ chiez de tout votre pouvoir qu'il ne s'y fasse
 „ aucune chose qui puisse favoriser les perni-
 „ cieux desseins dudit Cardinal, & que vous
 „ teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé
 „ nécessaire pour son expulsion hors du Roiaume,
 „ & pour le rétablissement de la tranquillité
 „ publique y soit exactement executé, &
 „ selon que le zele & la passion que vous avez
 „ toujours fait paroître pour le service de Sa
 „ Majesté, & le bien de son Etat vous y obli-
 „ gent: ce que me promettant de votre af-
 „ fection, je vous assure que je suis de toute
 „ la mienne, M. le Comte de Bussy Rabu-
 „ tin,

Votre bien bon ami,
 GASTON.

A Paris ce 23. de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je receus cette Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire: car ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'esperer aux Rebelles de me gagner. Je ne fis point de réponse, & je n'en donnai pas même avis à la Cour: car outre que je vois bien qu'étant une

1652. une affaire generale, je ne leur apprendrois rien, c'est que je sçavois qu'ils étoient assez assurez de moi, & que je crains naturellement de me faire de fête.

Deux jours après je receus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25. Juillet 1652.

„ J'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre Lettre à M. le Cardinal. Il me dit d'abord qu'il sçavoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux Regimens; il le dit de fort bonne grace, mais il couroit comme un diable pour faire sa meridiene. Jusqu'à present je ne l'ai pû entretenir, quoique Champfleury lui ait dit que j'avois quelque chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, car il est à la crise de ses aventures. J'ai parlé à M. le Tellier, que j'ai trouvé plus accessible qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoire de mes prétentions pour la subsistance de la garnison, tant pour ce qui est du passé que de l'avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq lignes chacun, où j'ai parlé des revûes & de la façon que le Regiment a subsisté chaque mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au Conseil: je prie Dieu qu'il s'en souviene, & que nous ayons ce que nous demandons. Je lui ai dit ensuite qu'ayant obtenu de la Cour une Lettre de Cachet pour pouvoir remettre votre Regiment sur le pied de 1628. vous aviez levé dix-sept Compagnies, n'ayant pourtant que dix Commissions; il m'a répondu qu'il n'en falloit aussi que dix, & que la Lettre étoit pour la datte, & non pas pour le nombre.

1652. „ bre. Je lui repliquai que celui qui faisoit vos
 „ affaires en ce tems-là, avoit mal expliqué
 „ vos demandes, & que cependant ces Compagnies-là étant sur pied il falloit des Commissions; que vous l'en priiez très-humblement.
 „ A cela il me répondit qu'il le feroit très-volontiers, que j'en parlasse à M. le Roy pour consulter cette affaire.
 „ Si votre Lettre de Cachet est perdue, je serai long-tems sans en avoir une autre, & voici la raison qu'on m'en a dit au Bureau; c'est que l'on ne sçait ce qu'on vous avoit accordé, & que l'on refait mal volontiers ces choses-là.
 „ Je n'ai point vu M. de la Vrilliere, je ne l'ai sçu attraper.
 „ Au reste, Monsieur, je ne sçai quel conseil prendre, si je dois suivre la Cour jusqu'à Lagni où elle va après demain, ou si je m'en dois retourner, & voici les raisons de douter. Il sera très-dangereux de venir de Lagni ici, & d'ici à Sens, de quelque côté que j'aille, parce que les gens de guerre courent par tout. Après je songe que la Cour pourra aller de là à Compiègne, & le retour en ce cas-là sera bien plus difficile; là où si je ne suis pas, les ordres étant donnez au Bureau, la Neuville me fera tenir mes expéditions à la Charité, hormis mes billets de l'Épargne, si l'on m'en donne, qu'on me vifera aussi-tôt. J'ai trouvé un ami qui fait tout auprès de M. de Bourdeaux.
 „ Aussi de l'autre côté, si l'on va à Saint Denis, j'irai faire un tour à Paris où j'ai affaire, & l'occasion seroit belle. Je ne sçai de quel côté pancher; si je pouvois avoir votre

avis

1652. „ avis là-dessus je serois trop heureux.
 „ M. de Paluau a si bien fait vos offres de service de Maréchal de camp à Monrond, qu'on a creu ce matin qu'on vous en enverroit l'ordre, je ne laisserai pas d'en parler quand je verrai Son Eminence.
 „ On s'est plaint de vous terriblement. L'affaire de Lorme a fait grand bruit. Le Prince Thomas est du petit Conseil du Cardinal, & l'un des principaux Mazarins du monde; ils sont en perpetuelle conference, Son Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon, & le Maréchal du Plessis. L'arrogance de Châtel-Chinon, comme vous voiez, étoit assez bien fondée. Le Prince sans doute ne sera pas pour vous au Conseil; mais patience, quand je vous aurai entretenu, vous verrez qu'il sera à propos que vous veniez à la Cour, & que les absens y ont toujours tort aussi bien qu'en amour.
 „ Tout le monde crie après M. de Paluau, & l'on veut croire qu'il profite à la longueur de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il manque son coup, & pour vous dire mon sentiment, il seroit fort bon pour vous qu'il vous souhaitât & qu'il vous demandât absolument, afin que l'on pût dire, comme je sçai que l'on a dit & que l'on dira, que sans vous, Monrond seroit encore bien loin d'être pris; & parce qu'il faut que vous veniez en Cour, ce seroit la plus belle occasion du monde d'y recevoir des caresses, comme celui à qui l'on donneroit peut-être toute la gloire de cette prise: car encore une fois je vous le dis, on crie contre M. de Paluau.
 „ Mais pour revenir à vous, Monsieur, il

P 5

me

1652. „ me semble que vous ne sçauriez mieux faire que de venir à la Cour : car au moins parlerez-vous vous même de vos appointemens, & de la Commission de Lieutenant General.

„ Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc de Lorraine a été chassé, & voici comment, & au vrai. Ce Duc avoit commencé un traité avec le Cardinal, qui avoit traîné sans autre conclusion que de parole. Beaujeu que Son Eminence avoit chargé de cette négociation étoit demeuré d'accord de ce qui s'ensuit :

„ Que ce Duc ameneroit ses troupes au service du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont, & Jamets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Majesté, moiennant quoi le Roi lui rendroit son pais; & que pour quelques places qui avoient pris le parti du Prince de Condé, on lui donneroit présentement cent mille écus en pierreries, & cent mille écus comptant. Pour cela on envoya des routes & des ordres pour faire subsister cette armée; de sorte que ce n'étoit pas sans raison qu'on ne sçavoit pour qui il venoit : car il avoit donné parole à l'Espagne de secourir Estampes, & il marchoit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne s'étonna de sa marche, que quand il fut à Paris : c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes, on résolut d'en lever le Siege & de l'aller combattre : le Maréchal de Turenne avoit ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme les armées furent en présence, ce Maréchal lui envoya dire qu'il signât les propositions qui s'ensuivent, ou qu'il l'alloit charger; le Duc

„ Duc surpris de l'arrivée de l'armée à quoi il ne s'attendoit pas, signa : 1652.

„ Qu'il sortiroit du Roiaume en quatorze jours, avec un séjour de trois jours qui ne seroient pas consecutifs, après quoi le Roi tiendroit le premier traité.

„ Les Parisiens ont fait des barricades, tendu les chaînes, & demandé la paix & le Roi sans condition.

„ Depuis ma Lettre écrite j'ai vû M. le Roi, qui m'a dit que le Sieur de Voumas ne demandât point dix Compagnies d'augmentation, & que pour lui il prioit M. le Tellier de vous les accorder.

„ Je serai bien-aîse de ne demander à M. le Cardinal que les choses d'importance, & je ferai bien les autres petites avec les Soumisnistres qui les doivent aux gens de vôtre qualité. Son Eminence vous mettroit tout en ligne de compte. Adieu.

Le lendemain je receus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, „ M'ayant été fait plainte par les Fermiers de mes Gabelles, de ce que plusieurs Chevaux-legers & soldats de vos Regimens, commettent journellement le faux-saunage dans le Nivernois & autres Provinces voisines, & particulièrement dans les villes de Nevers & de Sancerre, ainsi qu'ils me l'ont justifié par plusieurs procès verbaux; en sorte que les Officiers préposez pour empêcher le faux-saunage ne sont plus en liberté d'agir, & au contraire sont maltraitez par lesdits gens de guerre; & desirant que cela n'arrive plus

1652. „ à l'avenir, je vous fais cette Lettre, pour
 „ vous dire que vous ayez à prendre connoissan-
 „ ce desdites plaintes, & à faire punir ceux qui
 „ se trouveront coupables dudit faux-saunage &
 „ violences. Que vous fassiez faire un ban à
 „ la tête de vos Regimens, portant défenses de
 „ commettre le faux-saunage à l'avenir, à peine
 „ de la vie; & fassiez proceder contre les con-
 „ trevenans ainsi qu'il appartiendra; en sorte
 „ que ce desordre n'arrive plus dans l'étendue
 „ de vôte Charge, vous assurant que le soin
 „ que vous prendrez me sera très-agréable. Et
 „ la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu
 „ qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabu-
 „ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Pontoise le 26.
 „ de Juillet 1652. *Signé, LOUIS.*
Et plus bas, LE TELLIER.

Aussi-tôt que j'eus lû cette Lettre, je fis ect-
 te réponse au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 29. de Juillet 1652.

MONSIEUR,

„ Pour répondre à la Lettre du Roi du 26. de
 „ ce mois, je vous dirai que je doute fort que
 „ les Chevaux-legers & soldats de mes Regi-
 „ mens aient fait le faux-saunage, ainsi qu'on
 „ l'a fait entendre à Sa Majesté: ce n'est pas
 „ que je les veuille excuser, & dire qu'ils sont
 „ mieux disciplinez que les autres, peut-être va-
 „ lent-ils moins, car ils sont nouveaux levez;
 „ mais on m'en auroit fait plainte si cela étoit,
 „ & je n'en ai receu aucune de la part des inte-
 „ ressez. Si l'on m'avoit fait voir dans mes trou-
 pes

„ pes les coupables de ces desordres, je les aurois
 „ fait pendre, & Messieurs des Gabelles, sans
 „ vous rompre la tête ni faire du bruit au Con-
 „ seil, n'ont qu'à venir à moi, je leur ferai bonne
 „ & briefve justice. Je vous supplie d'informer
 „ le Roi de ma réponse, & de me croire, &c.

Cinq ou six jours après je receus cette Lettre
 du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 3. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de l'avis que vous me
 „ donnez, je vous supplie de continuer à vous
 „ éclaircir de cette assemblée, & de croire que
 „ je suis avec passion, &c.

Le lendemain je receus encore cette Lettre
 de lui.

A Saint Amand ce 4. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ J'ai receu vôte recrüe qui est arrivée très
 „ à propos: vous sçaurez par ces Messieurs qui
 „ vous vont trouver, l'état du Siege, & celui
 „ où étoit vôte Regiment. Je vous assure
 „ seulement que je suis, &c.
 „ Ce Tresorier de l'Artillerie va faire ses di-
 „ ligences contre Messieurs de la Charité pour
 „ les deux mille livres qu'ils doivent, je vous
 „ prie de les faire payer, car ce seroit avec re-
 „ gret que l'on leur feroit des frais.

Enfin le 15. d'Août 1652. Person Gouverneur de Monrond aiant traité avec le Comte de Paluau, que si dans le premier de Septembre prochain il n'étoit secouru par un corps considerable qui forçât un de ses quartiers, il lui rendroit la place; j'en fus averti le lendemain. Je ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au Comte de Paluau avec tous les témoignages de joie qu'on peut rendre à son ami dans une rencontre comme celle-là, & en même temps je me disposai d'aller à la Cour. Ce qui m'empêcha de partir sur l'heure, ce fut une pensée qui m'étoit venue quelques jours auparavant, de proposer à la Noblesse de Nivernois, que la Province donnât de l'argent au Roi pour se racheter des quartiers de l'hiver d'après. C'étoit le 18. d'Août qu'échéoit le rendez-vous que j'avois donné à Nevers aux principaux de la Noblesse, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagnac, Maréchaux de camp dans les troupes du Prince de Condé arriverent de Paris chez moi à la Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce Prince, & se retiroient chez eux, après m'avoir dit les raisons qu'ils avoient de quitter leur parti. Je leur dis mon dessein, qui étoit que voiant Monrond pris, & n'aiant plus rien à faire en ce pais-là pour le service du Roi, je m'en allois à la Cour, recevoir de Sa Majesté les amitez qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont bien servi. Monrond pris, me dit le Bosquet, ce n'est pas encore une affaire faite; & comme je traitois de vision les obstacles à cette prise, dont il vouloit parler, ils me dirent tous deux que le détachement de cinq cens chevaux commandé par Briord étoit fait avant qu'ils partissent de Paris. Qu'en même temps que ce corps-là entreroit

1652. treroit en Berri, Saint Geran, Colligni, Levi & Valancé le devoient joindre avec tous leurs amis, & qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les creus, non pas seulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal satisfaits de leur parti, qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût lui porter quelque préjudice: & cela me fait faire reflexion sur le malheur de la condition des Chefs d'un parti rebelle, qui est qu'on se deshonne en les servant, & que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je resolus donc de rendre un service considerable au Roi en cette occasion, mais avant toutes choses, je donnai avis au Comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces Messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la Noblesse de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'opposer au passage des ennemis, qui se devoit faire en cet endroit, comme ces Messieurs me l'avoient dit.

Cependant, eux & moi nous nous en allâmes ensemble à Nevers le 17. d'Août, d'où ils partirent le lendemain; & moi aiant assemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Noblesse, je leur fis ma proposition, à laquelle ils ne donnerent pas les mains, me representant la pauvreté du pais, qui étoit encore plus en état d'entretenir des troupes que de donner de l'argent. Et bien, Messieurs, leur dis-je, il n'en faut plus parler; cependant il s'agit de rendre ailleurs un service très-considerable au Roi,

1652. Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous sçavez de quelle conséquence vous est la prise de Monrond, elle éloigne de vous la guerre, qui sera toujours à vos portes tant que cette place sera entre les mains des ennemis. J'ai été averti par des gens qui étoient du Conseil de guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq cens chevaux de son armée, qui doivent joindre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Coligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir de Noblesse & d'infanterie pour faire lever le Siege de Monrond. Vous sçavez encore que cette place se doit rendre le premier de Septembre prochain si elle n'est secouruë entre-ci & ce temps-là. Il me faut quatre jours pour assembler tout le reste de la Noblesse, ce ne sera plus que huit jours que nous aurons à fatiguer: c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison de l'avantage que nous en retirerons & du service que nous allons rendre. Je ne pense pas avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains pour vous y obliger; c'est assez de proposer à des gens de naissance & d'honneur comme vous, une action où il y a de la gloire à acquérir, (sans parler de votre intérêt) pour vous engager à l'entreprendre.

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient prêts à me suivre par tout. Je fis donc en même temps écrire des Lettres circulaires au reste de la Noblesse, par lesquelles je leur ordonnois de se trouver le 23. d'Août, de bon matin, à Neronde, à cinq lieuës de la Charité, sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux qui étoient à Nevers; l'un de cinq, l'autre de huit, l'autre de dix lettres, pour les rendre à leurs voisins.

Ce

Cependant je m'en retournai à la Charité, où en arrivant je receus une dépêche du Roi & deux Lettres du Comte de Paluau.

» Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 » Ma dépêche du 21. du mois passé, &
 » les copies imprimées dont je l'accompagnois,
 » vous auront appris bien particulièrement l'é-
 » tat des affaires presentes; l'oppression où les
 » Rebelles ont réduit ma bonne Ville de Paris,
 » & ce que j'ai résolu pour arrêter la suite de
 » leurs mauvais desseins. Je veux croire que
 » pour prevenir leurs artifices, & pour empê-
 » cher qu'ils ne produisent aucunes émotions
 » dans votre Gouvernement, contraires à mon
 » service & au repos de mes Sujets, vous n'au-
 » rez pas manqué de leur communiquer la con-
 » noissance que je vous en ai donnée: les taxes
 » qu'ils prétendent d'exiger des bourgeois de
 » ma Ville de Paris pour la subsistance des trou-
 » pes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les
 » violences qu'ils exercent sur les Magistrats de
 » cette Ville, pour les rendre ministres des at-
 » tentats qu'ils y commettent, & qui passent
 » jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais
 » où je fais ma demeure ordinaire, & à ven-
 » dre au public les raretez que mon Cousin le
 » Cardinal Mazarin avoit fait venir des pays
 » étrangers, pour mon plaisir & pour l'orne-
 » ment des Maisons Royales, m'ont obligé à
 » donner les Arrêts dont je vous envoie des co-
 » pies, avec autant de la Declaration que j'ai
 » fait expedier, pour transferer mon Parle-
 » ment de Paris en cette Ville, où il a déjà
 » tenu sa séance. A present que cette Compa-
 » gnie peut sous mon autorité librement rendre
 » la

1652. „ la Justice à mes Sujets, & vaquer aux autres
 „ choses que j'aurai à désirer d'elle pour mon
 „ service, & pour le bien du public; j'ai rai-
 „ son d'espérer que l'usurpation prétenduë par
 „ les factieux ne retournera qu'à leur confusion:
 „ & que Dieu secondant mes bonnes inten-
 „ tions, me donnera les moïens de surmonter
 „ toutes leurs pratiques, & de rétablir malgré
 „ eux la tranquillité dans mon Etat. C'est de-
 „ puis ma dernière dépêche ce qui s'est passé en
 „ ces quartiers, & ce que je desire que vous fas-
 „ siez sçavoir à tous mes Sujets dans l'étenduë
 „ de votre Charge; que vous fassiez imprimer
 „ de nouveau toutes ces copies, pour les distri-
 „ buer par tout où votre pouvoir s'étend, &
 „ que vous apportiez tout ce qui dependra de
 „ votre autorité pour y entretenir la paix & la
 „ concorde, & m'en remettant sur votre affec-
 „ tion; je ne vous en ferai cette Lettre plus ex-
 „ presse: cependant je prie Dieu qu'il vous ait,
 „ M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde.
 „ Écrit à Pontoise le 9. d'Août 1652. *Signé,*
 „ LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en receus une en con-
 formité du Secrétaire d'Etat la Vrilliere, & une
 ordonnance du Roi à tous ses Sujets, de laisser
 librement aller & venir les denrées à Paris sans
 y apporter aucun obstacle.



Let.

Lettre du Comte de Paluau. 1652.

*Au Camp devant Monrond ce 20. d'Août
 matin 1652.*

MONSIEUR,

„ Je vous suis trop obligé de la part que vous
 „ prenez à la prise de Monrond: outre que l'af-
 „ fection que vous avez au service du Roi vous
 „ y oblige, je ne doute point que la bonté que
 „ vous avez toujours eüe pour moi n'augmente
 „ en quelque façon votre joie. Je vous assu-
 „ re aussi, Monsieur, que tout ce qui vous re-
 „ garde m'est très-considérable, & que je suis,
 „ &c.

„ Je vous supplie de tout mon cœur, puis-
 „ qu'il vous plaît de prendre la peine de vous
 „ faire payer des deux mille livres de la Chari-
 „ té; que ce soit avant que je marche pour aller
 „ à l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon
 „ passage je ne sçaurois m'empêcher de les faire
 „ payer & de loger chez eux avec beaucoup de
 „ confusion, ce que je serai fort aise d'éviter,
 „ s'ils font leur devoir, particulièrement par la
 „ considération que j'ai de ce que vous y faites
 „ votre séjour. Cette raison-là seule me feroit
 „ fort volontiers les exempter de toutes choses
 „ si le fonds qu'ils me doivent donner ne se pre-
 „ noit point sur les Tailles du Roi, lequel
 „ fonds, je vous assure, ne suffira pas à me
 „ sortir de mes dettes en ce pais, duquel je suis
 „ résolu de ne pas partir qu'elles ne soient acqui-
 „ tées. Je vous prie de me faire sçavoir de vos
 „ nouvelles sur ce sujet devant la fin du mois,
 „ après

356 MEMOIRES DU COMTE

1652. „ après lequel je séparerai tous mes Regimens
 „ dans tous les lieux qui n'auront point satisfait
 „ aux ordres du Roi.

*A Saint Amand ce 20. d'Août après
 midi 1652.*

MONSIEUR,

„ Je vous remercie de vos avis: j'ai envoié
 „ par avance à Sulli & à toutes les Villes de la
 „ riviere de Loire. Je ne puis croire que le
 „ Bosquet ait eû le secret du Conseil, ni qu'il
 „ puisse rien passer sur la Loire que je ne le sça-
 „ che.

„ La précaution d'assembler la Noblesse à la
 „ Charité est bonne: je vous prie de changer
 „ celle d'envoier en Berri les trois Compagnies
 „ de vôtre Regiment; elles y pourroient
 „ recevoir du déplaisir, aiant donné ordre que
 „ s'il y entre des troupes, de les charger, si el-
 „ les marchent sans mes ordres: joint que le
 „ Regiment de la Reine que j'y envoie a le
 „ même ordre.

„ Je vous assure que ce secours est fort ima-
 „ ginaire, & que s'il vient il sera battu. Je
 „ suis, &c.

Cette Lettre me parut mal-honnête, & me
 donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'heu-
 re même.

A la Charité ce 20. d'Août 1652.

MONSIEUR,

„ Je m'étonne que vous doutiez que le Bos-
 quet

DE BUSSY RABUTIN. 357

1652. „ quet ait eû le secret du Conseil de guerre
 „ de M. le Prince, sur l'avis que je vous ai
 „ donné: je ne voi pas qu'un Maréchal de
 „ camp ne puisse sçavoir un détachement de
 „ l'armée. Je croi comme vous que si ce se-
 „ cours vient, il sera battu, mais je croi que
 „ pour le battre il ne faut pas trop croire qu'il
 „ soit imaginaire.

„ Puisque vous avez envoié le Regiment de
 „ la Reine à Sulli, je n'y enverrai pas mes trois
 „ Compagnies de cavalerie.

„ Je sçai assez bien vivre pour ne pas donner
 „ d'ordre dans un Gouvernement qui n'est pas
 „ le mien, & à plus forte raison quand c'est ce-
 „ lui d'une personne avec qui j'ai vécu comme
 „ j'ai fait avec vous; mais je vous avouë,
 „ Monsieur, que je ne serois pas assez scrupu-
 „ leux en cette matiere, pour laisser secourir
 „ Monrond, de peur que vous ne trouvassiez
 „ mauvais que j'eusse fait marcher en Berri des
 „ troupes sans vos ordres. J'aurois commencé
 „ par servir le Roi & vous même, & en vous
 „ en donnant avis, je vous en aurois fait un
 „ compliment. Je suis, &c.

Trois jours après je partis de la Charité, &
 je me rendis à Neronde au jour nommé, &
 pendant que j'y attendois ma Noblesse & mes
 trois Compagnies de cavalerie, j'écrivis par un
 de mes Gardes au Comte de Paluau pour lui
 donner avis de ma marche. Une heure après
 Fortileffe, Capitaine de ses Gardes me rendit
 cette Lettre de lui.

1652. *Au Camp de Monrond ce 23. d' Août 1652.*

MONSIEUR,

„ J'ai avis certain par un courrier du Gouverneur de Gergeau que les ennemis ont passé à Château-neuf sur Loire quatre cens chevaux pour secourir Monrond : je vous supplie de marcher ici avec vos trois Compagnies & l'emploi de la Noblesse si vôtre santé vous le permet, ou de me les envoyer si vous ne pouvez venir. Je me prepare à les bien recevoir. Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai beaucoup plus fort par l'amitié & la confiance que j'ai en vous. Je suis, &c.

Comme Fortileffe ne retournoit pas à Monrond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point de réponse au Comte de Paluau, à qui aussi bien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Cardinal & au Secrétaire d'Etat le Tellier, ce que j'allois faire; & entre autres choses je mandai à celui-ci, qu'il voioit bien maintenant que ce n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les trois Compagnies de mon Regiment de cavalerie dans le Nivernois, puis qu'outre le respect dans lequel elles avoient tenu les broüillons du voisinage, elles ne m'avoient encore pas peu servi à faire qu'aucun Gentilhomme de la Province, n'osât refuser de me suivre en cette rencontre.

Ma dépêche étant achevée, & Fortileffe parti, je m'allai promener à pied hors du village avec quelques-uns des principaux de la Noblesse, pour donner le loisir au reste d'arriver
au

au rendez-vous. En regardant le pais qui est assez découvert en cet endroit, je vis des trou-
pes défilér sur une hauteur à demie lieuë de Neronde; & comme nous raisonnions sur ce que ce pouvoit être, un paysan qui venoit de ce côté-là, me dit que c'étoient les troupes du Prince de Condé qui alloient pour secourir Monrond. Que ce bourg-là sur cette hauteur étoit à lui, & s'appelloit Montfaucon. Cela me surprit un peu, parce que j'avois fait mon compte que les ennemis passant la Loire à Châteauneuf ou à Sulli, laisseroient Bourges à main gauche, & en effet c'étoit leur droit chemin; mais je sçeus depuis, que pour favoriser la levée de bouclier de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé, ils avoient voulu s'approcher du Bourbonnois. Cependant je fis promptement monter à cheval, & je trouvai plus à propos de hasarder de faire prendre dix ou douze Gentilshommes qui me manquoient, que la défaite de tout ce que j'avois de troupes en les attendant. Veritablement il y avoit un grand marais entre les ennemis & moi, mais on le passoit à la tête à un petit quart de lieue; & si quatre cens chevaux de vieilles troupes fussent tombez sur les bras de cent cinquante Nobles, qui ne sçavent ce que c'est que de combattre en escadron, & de quatre-vingt Maîtres de nouvelles troupes, j'eusse fort mal passé mon tems. Je marchai donc le droit chemin tant que les ennemis me purent voir; & comme je fus hors de leur veüe, je pris fort sur la gauche; & étant arrivé à l'entrée de la nuit à Banegon, je fis rompre les ponts qu'il y a sur un marais, après que je l'eüs passé: le reste de la Noblesse me joignit avant la nuit, à la reserve de quatre
Gen-

1652. Gentilshommes que les ennemis prirent, & que Briord me renvoia civilement au Camp de Monrond deux jours après.

En arrivant à Banegon, j'envoiai un Garde au Comte de Paluau, par lequel je lui écrivis, que j'y étois, & que j'y passerois la nuit pour ne pas rebuter ma Noblesse par trop de fatigue. Deux heures après un de ses Gardes m'apporta cette Lettre de lui.

Au Camp devant Monrond ce 24. d'Août à une heure après minuit 1652.

MONSIEUR,

„ Je suis fort aise de vous sçavoir si proche du
„ Camp, je vous prie de ne point perdre de
„ temps pour vous y rendre : j'avois peur que les
„ ennemis ne vous eussent rencontré : le plutôt
„ marcher est le meilleur. J'ai un parti sur eux
„ de vingt chevaux très-bien commandez. En-
„ voiez par avance afin que l'on marque le
„ Camp à vos troupes. Je suis avec passion, &c.

Je renvoiai le Garde aussi-tôt avec un Officier de cavalerie par lequel je fis cette réponse à Paluau.

A Banegon ce 24. d'Août à trois heures du matin 1652.

MONSIEUR,

„ Vous croiez bien maintenant que le Bos-
„ quet sçavoit le secret du Conseil de guerre des
„ ennemis.

Au

„ Au reste quelque raison que j'aye de ména-
ger ma Noblesse, je les aurois fait marcher
toute la nuit, si je n'étois posté le plus sûre-
ment du monde. Fiez-vous-en à moi, je
vous les ferai tous voir dans quatre heures,
fort gaillards & fort disposez à vous servir
aussi-bien que leur Lieutenant de Roi. Je
vous conterai le malheur qui a pensé nous ar-
river. Je suis, &c.

Un moment après avoir écrit cette Lettre je montai à cheval & j'arrivai à Montond sur les six heures du matin du 24. d'Août avec cinq escadrons ; sçavoir deux de Noblesse de soixante & quinze Maîtres chacun : deux de leurs valets, qui avoient chacun un fusil ou un mousqueton, de soixante Maîtres chacun, & de celui de mes trois Compagnies qui étoit de quatre-vingts Maîtres : tout cela faisoit deux cens quatre-vingts-dix chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieue au-devant de moi, & après m'avoir embrassé de tout son cœur, il fit un petit compliment à la Noblesse fort joli, comme il sçavoit très-bien faire, & ensuite nous marchâmes à un poste qu'il me donna à garder sur la riviere de Marmande, près des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je fus le bien venu dans le Camp ; les troupes s'attendoient à être attaquées, & on a beaucoup d'amitié pour les gens qui viennent à nôtre secours à la veille d'un combat.

Le lendemain 25. d'Août sur les cinq heures du matin, le Comte de Paluau me manda que les ennemis paroissoient de son côté : je laissai ma Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je

Tom. I.

Q

le

le trouvai sur une hauteur à gauche du parc de
1652. Monrond, dans des vignes, avec le Regiment
d'Infanterie d'Anjou & le mien, & quatre pie-
ces de canon. Les ennemis partoient d'une autre
éminence à demie lieuë de nous, la riviere du
Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere
avec huit escadrons de cent Maîtres chacun
ou environ. Ils avoient quelque deux cens
mousquetaires en quatre pelotons; nous n'a-
vions point de lignes, mais nos postes é-
toient naturellement si bons, qu'avec ce que
nous y avions ajoûté de travail, ils étoient
admirables. Le côté le plus accessible étoit
une montagne de vignes toute coupée de fos-
sez; & dans des avenues qui étoient des che-
mins étroits & fort creux, on avoit abbatu des
arbres, & par tout il y avoit de petits corps de
garde d'infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impossibilité de
nous forcer, mais il avoit à répondre au Prin-
ce de Condé qui étoit un Capitaine délicat au
dernier point sur la valeur, & auquel outre ce-
la, le chagrin de la perte de sa place auroit fait
dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit
attaqué: lui qui étoit aussi un fort brave hom-
me, passa donc le Cher avec ses troupes; &
après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hom-
mes & quelques chevaux, pour acte de ses di-
ligences, en venant tirer le coup de pistolet
aux premiers corps de Garde de notre infante-
rie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti
le matin. Il y fut encore le reste du jour; &
le lendemain 26. d'Août 1652. il en repartit &
regagna en diligence la riviere de Loire: les
Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retirez
chacun chez soi.

Six

Six heures après que Briord eût fait cette es-
pece d'attaque le 25. d'Août 1652. deux Offi- 1652.
ciers vinrent trouver le Comte de Paluau de la
part du Vicomte de Monbas, Mestre de camp
du Regiment Royal de Cavalerie, & pour lors
Lieutenant General, qui avoit été détaché de
l'armée du Roi avec cinq cens chevaux, sur
l'avis qu'avoit eü le Maréchal de Turenne du
détachement de Briord: ces deux Officiers ve-
noient demander au Comte de Paluau l'endroit
où il vouloit camper ses troupes, mais les trou-
vant alors inutiles, il les laissa à Charenton pe-
tite ville à deux lieuës de Monrond.

Le 26. d'Août Monbas & Ciron Maréchal
de Camp sous lui, étant arrivez de leurs quar-
tiers chez le Comte de Paluau où j'étois, & a-
yant appris que les ennemis étoient partis dès la
pointe du jour pour regagner la riviere de Loire,
nous proposerent de les suivre avec toute notre
cavalerie & la leur. Le Comte de Paluau leur
répondit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il
periroit ou qu'il empêcheroit qu'il ne fût secou-
ru, mais qu'il ne feroit pas un pas hors de son
poste qu'il ne fût maître de la place.

Pour moi je leur dis que j'étois venu avec un
corps de Noblesse & trois Compagnies de ca-
valerie nouvelle, pour empêcher que Monrond
ne fût secouru; que je n'avois demandé que cela
à ma Noblesse, & que je lui tiendrois parole;
que pour eux ils pourroient bien battre avec cinq
cens chevaux de vieilles troupes qu'ils avoient,
cinq cens chevaux qui faisoient retraite, & que
je ne balancerois pas un moment à les suivre
si j'étois à leur place. Ils s'en excuserent sur
la lassitude de leurs troupes, mais je croi qu'ils
ne nous avoient fait cette proposition que pour

Q 2

se

1652. se faire de fête, & croiant bien que nous ne l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit pas raisonnable. Le lendemain 27. d'Août je congédiai ma Noblesse avec mille remerciemens & promesses de rendre témoignage au Roi du service qu'ils venoient de rendre, & moi j'attendis au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sçachant que je voulois aller à la Cour, me proposa d'y porter la nouvelle de la prise de Monrond, dont je fus fort aise.

Je retournai donc le second de Septembre à la Charité; & comme j'y séjournois le troisième pour mettre ordre à mon voiage, & pour en laisser dans la Province pendant mon absence, je receus un gros paquet du Roi, dans lequel étoient beaucoup de libelles, avec cette Lettre de Sa Majesté.

„ **M**onsieur de Bussy Rabutin, Je vous
 „ ai fait sçavoir ce qui s'est passé de plus
 „ considerable depuis les presens mouvemens;
 „ à présent je vous dirai que ma Cour de Par-
 „ lement de Paris transférée à Pontoise,
 „ m'ayant fait instance pour l'éloignement de
 „ mon Cousin le Cardinal Mazarin, comme
 „ d'un remede necessaire pour ôter aux factieux
 „ le prétexte de leur rebellion, j'ai bien voulu
 „ y donner les mains par les motifs & considéra-
 „ tions que vous avez vûs bien particuliere-
 „ ment expliquées, par la réponse que j'ai fai-
 „ te à madite Cour: ensuite de quoi mon Cou-
 „ sin est parti d'auprés de moi le 19. du mois
 „ present, après m'en avoir demandé de nou-
 „ veau très-instamment la permission: bien
 „ que la satisfaction entiere que j'avois de ses
 „ ser-

1652. services & de sa conduite, me donnât tout
 „ sujet de le retenir, ainsi que de le protéger,
 „ comme je suis resolu de faire, tant en sa per-
 „ sonne qu'en ses biens, & en tout ce qui lui
 „ appartient. Mais je me suis disposé à tout ce
 „ que j'ai estimé pouvoir contribuer au repos de
 „ mon Roiaume, & pour cette même fin j'ai
 „ donné ma Declaration du mois present,
 „ d'oubli general de tout ce qui s'est passé dans
 „ ces derniers troubles, avec revocation de
 „ mes Declarations données depuis le premier
 „ de Fevrier 1651. & de tout ce qui s'en est en-
 „ suivi. Ce que j'ai fait dans un tems auquel
 „ chacun a vû que les Espagnols n'ont pû faire
 „ joindre aux troupes des Princes le secours
 „ qu'ils leur promettent depuis trois mois, &
 „ pour la jonction duquel ils avoient fait avan-
 „ cer sur mes frontieres toutes les forces qu'ils
 „ ont dans les Pays-bas, lesquelles ils en ont à
 „ present retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous
 „ les avantages qu'ils s'étoient promis de l'ar-
 „ mée de Lorraine; que d'ailleurs le parti des-
 „ dits Princes s'est notablement affoibli, non
 „ seulement parce que leurs troupes qu'ils ont
 „ toujours aux environs de ma bonne ville de
 „ Paris se trouvent reduites à un petit nombre,
 „ mais par la haine que l'assassinat & l'incen-
 „ die commis contre l'Hôtel de madite Ville
 „ le 4. de Juillet dernier, ont fait concevoir
 „ contre leur faction, & qu'en vain ils ont tra-
 „ vaillé jusqu'à present, soit pour établir leur
 „ prétendu autorité sous des titres sans fonde-
 „ ment qu'il n'appartient qu'à moi de donner,
 „ soit pour tirer de l'argent du general & des
 „ particuliers de madite Ville, qui font con-
 „ noître par toutes leurs paroles & actions qu'ils
 „ n'ont

1652. n'ont dans le cœur que l'obéissance & l'affec-
 tion vers moi, & qu'ils supportent avec gran-
 de impatience l'usurpation de mon autorité,
 ainsi que les ravages qui se font par les trou-
 pes desdits Princes aux environs de madite
 Ville. Si bien que l'on peut facilement ju-
 ger que rien ne m'a obligé de descendre
 aux remontrances & supplications de madite
 Cour de Parlement transféré à Pontoise, &
 à user de ma clemence envers ceux qui m'ont
 si grièvement offensé, tant en ce qui regarde
 mon autorité, qu'aux outrages & violences
 qu'ils ont faites à mes serviteurs & officiers,
 que le vif sentiment que j'ai des miseres pu-
 bliques, avec un desir sincere que j'ai de dé-
 charger la Capitale de mon Roiaume du far-
 deau insupportable des diverses troupes qui
 l'environnent; & de délivrer par tout des
 maux de la guerre ceux qui n'ont point d'autre
 part à la rebellion que de souffrir les peines &
 les desordres qu'elle a causez: souhaitant
 aussi très-ardemment d'employer tous les mo-
 iens qui sont en mon pouvoir pour parvenir à
 la paix generale, après avoir fait tout ce qui
 dépend de moi pour donner le calme à mon
 Roiaume; sur quoi j'ai desiré de vous infor-
 mer de l'état des choses & de mon intention,
 afin que vous en donniez part à tous mes Su-
 jets de l'étendue de votre Gouvernement, &
 qu'étant comme ils sont dans l'obéissance, ils
 y soient de plus en plus confirmez. Ce que
 me promettant de vos soins & de votre affec-
 tion accoutumée, pour tout ce qui regarde le
 bien de mon service, je ne vous ferai la pre-
 sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il
 vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en sa
 sainte

sainte garde. Ecrit à Compiègne le dernier
 d'Août 1652. Signé, LOUIS. 1652.
 Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Après avoir lu tous ces imprimez, je laissai
 ordre qu'on publiât l'amnistie à Nevers & dans
 toutes les bonnes Villes de la Province, & le
 matin du 4. de Septembre je partis de la Charité
 sur des chevaux de poste, & je m'en allai à Vil-
 leneuve Saint Georges où je trouvai l'armée du
 Roi commandée par les Maréchaux de Turen-
 ne & de la Ferté Seneterre. Je n'avois pris avec
 moi que Corbinelli que je laissai fort malade à
 Corbeil; de sorte que j'arrivai à l'armée avec
 un postillon pour tout équipage. Le Maréchal
 de Turenne me donna un lit ce soir-là, & le
 lendemain comme je m'informois de quelle ma-
 niere je pourrois joindre la Cour qui étoit à
 Compiègne, les ennemis se vinrent camper à la
 vûe de l'armée du Roi, Grosbois à leur dos, &
 là se retrancherent en arrivant.

Le Maréchal de Turenne dont la gauche étoit
 aux Fourches de Villeneuve, se trouvant serré
 dans l'angle des rivieres de Seine & d'Yonne, pré-
 vit aussi-tôt la délicatesse de son poste, & là-dessus
 il me demanda plusieurs fois quand je croiois que
 les troupes de Monroind le pourroient joindre.
 Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles se hâtas-
 sent fort: & comme il me parut que cela lui
 faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire
 partir, & marcher en diligence, pourvû qu'il
 voulût faire tenir à la Cour le paquet du Comte
 de Paluau. Il me le promit, en m'assurant
 qu'il m'envoieroit que je le lui avois remis pour
 rendre un plus grand service au Roi, & me
 pria de faire tenir, en chemin faisant, à Poillac

1652. Capitaine aux Gardes & Maréchal de Camp, commandant douze cens hommes de pied entre Seine & Yonne, un ordre pour le venir joindre.

Ce qui m'obligea de faire cette offre au Maréchal de Turenne, fut la seule envie de gagner son amitié par un service considerable, & celui-ci l'étoit effectivement.

Etant arrivé à la Charité, j'envoiai aussi-tôt au Chevalier de Baradas le double de l'ordre du Maréchal de Turenne, & je lui écrivis qu'il pouvoit être à l'armée un tel jour, que je l'allois mander au Maréchal, & qu'au reste il étoit d'une extrême consequence au service du Roi qu'il joignît promptement l'armée qui étoit en présence des ennemis. Cela fit hâter le Chevalier qui fut à jour nommé à Corbeil, où le Maréchal de Turenne le laissa avec ses troupes pour l'escorte des fourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeura à Monrond par ordre de la Cour, pour travailler à la démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité & je retournai demeurer à Nevers, où je receus cette Lettre du Cardinal Mazarin.

A Sedan le 9. de Septembre 1652.

MONSIEUR,

„ Je n'ai pas été surpris de voir les soins que
„ vous avez pris pour empêcher le secours de
„ Monrond, aiant reconnu en d'autres ren-
„ contres que votre zele vous fait aller au-de-
„ vant de tout ce que vous jugez être du service
„ du Roi. Je ne sçait point que Sa Majesté
n'en

„ n'en ait beaucoup de reconnoissance, & quand
„ je pourrai contribuer à vous en faire ressen- 1652.
„ tir les effets, vous éprouverez que je suis
„ véritablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARIN.

Le même jour que je receus cette Lettre, je receus celle-ci de Marigni, un de mes amis de la Maison du Prince de Condé.

A Paris ce 18. de Septembre 1652.

„ JE suis trop votre serviteur, Monsieur,
„ pour ne vous pas donner avis de ce que je
„ sçai qui vous regarde. On a dit à Mon-
„ seigneur, que sans vous Monrond auroit été
„ secouru, & j'ai bien vû qu'il le croyoit: car
„ il a témoigné de la chaleur contre vous. Il
„ dit que vous pouviez servir le Roi, sans vous
„ attacher si fort que vous avez fait au Mazarin
„ son ennemi déclaré, & qu'il s'en souviendrait
„ un jour. En effet, vous voulez bien que je
„ vous dise, Monsieur, que vous deviez con-
„ siderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, &
„ que Son Altesse durera toujours par lui ou
„ par sa famille.

MARIGNI.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

„ ON me fait trop d'honneur dans votre
„ parti, Monsieur, de croire que j'aye em-
„ pèché Monrond d'être secouru; cette gloire
n'est

1652. „ n'est dûë qu'à M. de Paluau. Je ne vous dis
 „ pas cela pour m'excuser auprès de M. le Prin-
 „ ce, auquel, hors l'intérêt du service du Roi,
 „ je dois toute sorte de respects; c'est seulement
 „ par la raison qu'il faut rendre à Cesar ce qui
 „ appartient à Cesar.

„ Au reste quelque créance que j'aye en vous,
 „ j'ai de la peine à me persuader que Son Altés-
 „ se, pleine de raison comme elle est, trouve
 „ mauvais que je fasse mon devoir dans la der-
 „ niere regularité. Je vous le dis franchement,
 „ Monsieur, je n'entens point les ménagemens
 „ en matiere de guerre, & j'ai dans la tête que
 „ les tiédes ne gagneront point le Roiaume des
 „ Cieux. Ce n'est pas que je ne parle toujourns
 „ avec le respect que je dois à la personne de
 „ M. le Prince, mais si après cela je suis assez
 „ malheureux pour qu'il ait du chagrin contre
 „ moi, il m'estimera au moins s'il ne m'aime
 „ pas.

„ Pour les considerations que vous me vou-
 „ lez donner sur l'avenir, elles ne m'empêche-
 „ ront pas de croire que M. le Prince (quand
 „ le Roi lui aura pardonné quelque jour) dira
 „ comme Loüis XII. que le Roi de France ne
 „ vange point les querelles du Duc d'Orleans.

Je me disposai alors d'aller trouver le Car-
 dinal hors de France; & comme je me prepa-
 rois à ce voyage, je receus cette lettre du Comte
 de Paluau, malade à Monrond.

A Monrond ce 8. de Septembre 1652.

MONSIEUR,
 „ Le Sieur de la Marche qui conduit une re-
 crûë

1652. „ crûë de quinze ou vingt Maîtres du Regi-
 „ ment Roial vous va trouver pour vous sup-
 „ plier de lui donner ordre dans vôtre Gouver-
 „ nement de marcher avec les Compagnies de
 „ la Guillotiere & de Sainte Susanne, pour
 „ marcher ensemble à l'armée que commande
 „ M. le Maréchal de Turenne. Je vous prie
 „ d'accorder audit Sieur de la Marche cet or-
 „ dre, afin qu'ils puissent tous continuer leur
 „ route avec plus de seureté. Cependant je vous
 „ assure que je suis de tout mon cœur, &c.

Après avoir fait ce que souhaitoit de moi le
 Comte de Paluau, je partis de Nevers le se-
 cond d'Octobre 1652. & je m'en allai passer à
 Troyes, à Châlons, à Retel, & de là à Se-
 dan, où je reccus mille honneurs de Faber,
 qui en étoit Gouverneur, & qui depuis fut Ma-
 réchal de France. Après m'être reposé un jour
 à Sedan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillon.
 Il me recut à bras ouverts: il me témoigna
 toute l'amitié dont il se pût aviser; me loüa ex-
 trêmement sur les services que j'avois rendus,
 & me dit qu'il sentoît jusqu'au fond du cœur
 (ce furent ses mêmes mots) ce que j'avois fait
 pour lui. Je lui répondis que je n'étois pour-
 tant pas encore bien content de moi là-dessus;
 que comme j'étois un de ses derniers serviteurs,
 je m'étois proposé de regagner l'ancienneté des
 autres par quelque chose d'extraordinaire que je
 n'avois pas encore fait. En me parlant de Mon-
 rond, il me fit connoître qu'il n'étoit pas con-
 tent du Comte de Paluau, me disant qu'on a-
 voit beau le presser de raser cette place, qu'il
 differoit toujours sur de méchantes excuses;
 qu'il pensoit peut-être que cela le feroit plû-
 tôt

1652. tôt Maréchal de France, mais qu'il se trompoit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me fut possible. Je representai qu'il étoit malade, & qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoir de la poudre pour faire sauter les bastions : & quoi que tout cela fût véritable je ne pûs jamais le persuader au Cardinal.

Une chose que j'admire là, de sa Fortune ; c'est qu'étant dans un petit Château au milieu des Ardennes avec un train fort médiocre, il gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour, & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit peu considerable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il reçut nouvelle de l'extrémité où étoit le Comte de Paluau, il me l'apprit ; & sur cela je lui dis que si mon ami eût eû des enfans je n'aurois pas songé à profiter de ses dépoüilles à leur préjudice, mais que n'ayant point d'heritier connu, je suppliois très-humblement Son Eminence de me faire obtenir sa Charge de Mestre de camp general de la cavalerie legere en cas de mort, & de prendre ma Lieutenance de Roi, dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en donna sa parole & me renvoia à la Cour avec mille assurances de la continuation de son amitié, en me disant que je lui serois plus necessaire là qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à Lannai chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & de là à Paris où le Roi étoit rentré dès le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honneur de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit de mes services, & me traita le mieux du monde.

Quelques jours après je receus cette Lettre du Roi.

Mon-

1652. Monsieur le Comte de Bussy, Aiant sçeu
 " qu'une bonne partie de ma Noblesse du
 " Pais de Nivernois a monté à cheval & vous
 " a suivi pour s'opposer au secours que les fac-
 " tieux de mon Etat vouloient donner à Mon-
 " rond que je tenois assigé il y avoit long-tems ;
 " je vous ai bien voulu faire cette Lettre, pour
 " vous dire de témoigner en general & en parti-
 " culier à ceux de madite Noblesse qui vous
 " ont si genereusement assisté en cette occasion,
 " le bon gré que je leur en sçai, & que je les
 " convie de me continuer cette bonne volonté
 " lorsqu'il en sera besoin & que mes affaires le
 " requerront, les assurant que je conserverai
 " soigneusement la memoire de leurs services ;
 " pour, aux occasions qui s'offriront pour leur
 " bien & avantages, leur donner des marques
 " de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu
 " vous avoir, M. le Comte de Bussy, en sa
 " sainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre
 " 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoiai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient suivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beaucoup de gloire & peu de profit : car enfin depuis le mois d'Octobre 1651. que j'arrivai à Nevers, jusqu'en Octobre 1652. que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension : cependant je puis dire sans vanité, que j'y servis le Roi utilement, & qu'il ne se trouvera jamais personne dans un emploi considerable avec aussi peu de bien que j'avois

Q 7

&

1652. & autant d'ambition, avoir les mains plus nettes que moi, dans un temps comme celui-là, où la Cour même consentoit qu'en la servant on fît ses affaires.

ANN. Au commencement de l'année 1653. on dit
1653. à la Cour que le Cardinal Mazarin alloit rentrer en France. Sur ce bruit-là je fis dessein d'aller au devant de lui, & le croiant trouver tout au plus à Châlons en Champagne, je fis ce voiage dans mon carrosse: veritablement je me trouvai bien loin de mon compte. J'appris à Châlons qu'il étoit aux environs de Retel: je l'y allai trouver. Je ne sçai si l'embaras des affaires qu'il avoit alors, ou si sa fortune plus assurée l'empêcha de me faire tant de caresses qu'à Bouillon; mais je ne fus pas content de la reception qu'il me fit. Il marchoit avec l'armée avec laquelle il alla assieger Château-Portien, qu'il prit en huit ou dix jours. Il n'y eût rien de considerable à ce Siege que la blessure d'un coup de mousquet à l'épaule du Comte de Saint Aignan.

De là nous allâmes passer à Reims & assieger Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653. que nous faisions ces expéditions par un froid insupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de bruit à la Cour, & moi fîmes connoissance & amitié en ce voiage: & ce fut alors qu'il fit Nicolas Fouquet son frere Surintendant des Finances par la mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le Cardinal voulut retourner à la Cour; il prit son chemin par Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & rentra à Paris le 2. Fevrier 1653. Le Roi alla au-devant de lui jusqu'au Bourget.

Ce

1653. Ce fut alors que commença le grand crédit qu'il eût depuis & qui dura jusqu'à sa mort. La guerre civile éteinte; le Duc d'Orleans retiré à Blois; le Prince de Condé hors de France, lié avec les Espagnols; tout cela lui donnoit les coudées franches, les Courtisans & les peuples avoient du respect pour une fortune qui avoit surmonté tant d'obstacles, & sa faveur (comme un torrent qui après avoir été retenu quelque temps auroit rompu sa digue) se débordoit avec plus de violence que si elle avoit toujours eût son cours.

Dans ce temps-là Favieres, ce Noble de qui j'avois pris le Château dans la Puisaye l'année d'auparavant, m'envoia appeller en duel par Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie, prétendant que mon Regiment de cavalerie lui avoit pris quelques chevaux. Je me servis de François d'Aubusson, depuis Duc de la Feuillade, avec lequel j'avois fait amitié au voiage de Château-Portien; mais cette querelle aiant fait du bruit, le Maréchal de Grammont m'envoia un garde. Je donnai charge à la Feuillade d'en aller avertir Favieres, & de lui dire que s'il vouloit, quelques jours après l'accommodement fait par le Maréchal, nous nous battrions sous d'autres prétextes. Je ne sçai s'il s'acquitta de cette commission, mais je n'en ouïs plus parler, & le Maréchal nous accommoda, à condition que je ferois rendre les chevaux à Favieres lorsqu'il les reconnoitroit dans mes troupes.

Quelque tems après le retour du Cardinal, le Marquis de S. André Monbrun se voulant defaire du Gouvernement du Nivernois, que le Duc de Mantoué lui avoit vendu en 1650. j'en

1653. j'en eus l'agrément de la Cour après en avoir traité avec lui à soixante mille écus; mais la Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne m'aimoit pas, obligea la Reine d'arrêter mon affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine, en sorte qu'elle ne s'y oppoisoit plus, lorsque la Palatine fit intervenir Priandi Agent de Mantouë, qui dit au Cardinal que son Maître souhaitoit que le Marquis de S. André gardât le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition de Priandi, que cela arrivoit dans une fâcheuse conjoncture, parce qu'on avoit affaire du Duc de Mantouë; mais que si-tôt que le Plessis-Bezançon qu'on lui avoit envoyé, auroit fini sa negociation d'une façon ou d'autre, le Roi ne s'arrêteroit plus à cette opposition, & que je serois reçu en cette charge. Je lui répondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir Priandi de son mouvement, & que s'il plaisoit à Son Eminence de me faire donner des passeports, j'enverrois un courier au Duc de Mantouë qui me rapporteroit son consentement. Le Cardinal m'accorda ce que je lui demandois, j'envoiai Ravisi mon Secrétaire en Italie; le Duc de Mantouë lui donna une dépêche telle que je la pouvois souhaiter; mais il n'étoit pas encore parti de cette Cour-là, lorsqu'un courier de la Palatine y arriva. Veritablement le Conseil de Mantouë aiant vû ce qu'elle écrivoit au Prince son neveu, il envoya dire à Ravisi qu'il avoit quelque chose à ajoûter à sa dépêche, & l'aïant reprise, il m'en fit une autre par laquelle il me refusa le plus honnêtement qu'il put, me mandant que son intention avoit été, en vendant le Gouvernement de Nivernois au Marquis de S. André Monbrun, qu'il ne s'en dé-

défit pas, & que s'il y consentoit jamais, ce seroit en ma faveur. 1653.

Dans ce temps-là, le Comte de Paluau devenu Maréchal de France sous le nom de Clerambaut, se voulut défaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la cavalerie legere; beaucoup de gens de qualité & de mérite en demanderent l'agrément. Le Roi me fit l'honneur de m'en donner la préférence. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal, & lorsque je remerciai Sa Majesté; la Reine & le Cardinal presens: celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulièrement dans cette dernière guerre, & la Reine ajoûta que personne ne feroit mieux que moi la Charge où j'allois entrer.

La Charge de Mestre de Camp General de la cavalerie de France, est une des plus belles Charges de la guerre; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande, & qu'il commande même celle de Colonel, cela ne diminuë rien de leur beauté, parce que ce sont des Charges, & que Maréchal de Camp n'est qu'une commission.

Ce qui rend encore considerable la Charge de Mestre de Camp General, c'est qu'elle est unique, & que celle de Colonel de la cavalerie qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est faite, ne lui ôte pas le commandement particulier de la cavalerie dans la première armée, au moins de mon temps. La seule chose qui me paroît desagreable en cette Charge, c'est que le Mestre de Camp General fait serment entre les mains du Colonel: je m'en étonne; car les Lieutenans de Roi de Provinces, prêtent serment entre

1653. tre les mains du Roi; cependant leurs Charges ne sont pas à beaucoup près de la consideration & de la grandeur de celle de Mestre de Camp General; mais pour faire voir la beauté de cette Charge, j'en veux écrire la fonction & parler même de celle de Colonel & de la Cavalerie legere en general.

T R A I T E'

De la Cavalerie legere de France.

L'Origine de la Cavalerie legere est venue en France du tems de Charles VIII. lorsqu'il passa en Italie, où un Seigneur Albanois nommé Georges Castriot le vint joindre & lui amena quatre cens lances Moresques, qui depuis ont été appellées *coups neuves*, & plus longues que celles que portoient les Gendarmes François. Les Hongrois s'en servoient encore il y a 60. ans.

Ces Cavaliers s'appelloient Stradiots de *strada*, c'est-à-dire *chemin*, parce que leur principale fonction étoit de battre l'estrade, ce qui se dit encore, & c'est pour tenir l'armée avertie de tout ce qui lui peut tomber sur les bras, soit pour un combat general ou seulement pour enlever un quartier.

Georges Castriot aiant quitté le Duc de Mantouë (qui pour lors n'avoit que le titre de Marquis) se donna au Roi, lui demanda le commandement de la cavalerie, l'obtint & en augmenta le corps qui fut de mille chevaux.

Le Marquis de Mantouë quittant le parti du Roi pour suivre celui du Pape Jules & des Veni-

niens, les François qui courent volontiers aux choses nouvelles, lesquelles pour changer de nom leur semblent être plus avantageuses au service, donnerent un nom à ce corps de cavalerie & l'appellerent *cavalerie legere*.

Sous le Regne de Henri II. il y avoit en chaque armée un Commandant de la cavalerie sous le titre de General, & un Mestre de Camp General sous lui. Ce n'étoient point alors des Charges, ce n'étoient que des commissions.

En 1548. Charles de Cossé étoit General de la cavalerie legere.

En 1550. ce même Charles de Cossé devenu Maréchal de France, & commandant en Piedmont les armées du Roi, M. d'Aumale frere du Duc de Guise y étoit General de la cavalerie legere.

En 1552. Henri II. marchant en Allemagne avec cette grande armée qui prit Metz, M. d'Aumale y étoit General de la cavalerie legere, & Egulli Mestre de Camp General sous lui, jusqu'à ce qu'aient été défaits près du Pont S. Vincent par le Marquis Albert de Brandebourg & faits prisonniers tous deux, l'on fit M. de Nemours General de la cavalerie legere, qui le fut jusqu'en 1553. que le Roi refit une grande armée après la prise de Terouanne & de Hesdin par l'Empereur; & dans cette armée M. de Sanfac fut General de la cavalerie legere.

En 1554. ce même Roi aiant fait trois armées, la plus grande fut commandée par le Connétable Anne de Montmorenci, dans laquelle M. d'Aumale fut General de la cavalerie.

L'autre fut commandée par M. de Nevers, dans laquelle Louïs de Bourbon Prince de Condé fut General de la cavalerie.

La

1653. La troisieme fut commandee par le Prince de la Roche-sur-Yon, dans laquelle Sanfac fut General de la cavalerie.

En 1555. M. de Nevers commanda une armee en Champagne, le Marquis d'Elbeuffre du Duc de Guise fut General de la cavalerie de cette armee, & Sanfac Mestre de Camp General sous lui; celui-ci commanda la cavalerie au grand Convoi de Mariembourg.

En 1557. Louis de Bourbon Prince de Conde fut General de la cavalerie à la Bataille de S. Quentin.

En 1557. à la prise de Calais M. de Nemours fut General de la cavalerie, & le fut jusqu'en 1558. que se fit la paix.

Sous Charles IX. on fit deux Colonels de la cavalerie; l'un delà les Monts qui fut M. Danville, depuis Connetable, Henri de Montmorenci; M. de la Guiche qui fut depuis Grand Maître de l'Artillerie, fut fait Mestre de Camp General sous M. Danville.

Le Sieur ***** fut fait Lieutenant Colonel de la cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malateste Italien fut fait Maréchal des Logis General de la cavalerie delà les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Colonel de la cavalerie deçà les Monts; & l'on fit Mestre de Camp General sous lui, M. de la Valette, pere du Duc d'Epéron favori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleur Capitaine de cavalerie de son tems, fut fait Lieutenant Colonel de la cavalerie deçà les Monts.

Et le Sieur Pietre Paul Tousaint Italien fut fait Maréchal des Logis General de la cavalerie deçà les Monts.

Après

Après la mort de M. de Nemours, M. d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la cavalerie sous le jeune Duc de Nemours deçà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la cavalerie furent réunies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General sous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par forfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel delà les Monts en la personne du Duc des Urfins.

Sagonne aiant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appelé, le Brave Givri.

Et celle de Neuvi Barrois, à de l'Hôpital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la cavalerie, & le Duc d'Angoulême la donna au Sieur de ***** premier Capitaine de ladite cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Pleffis-Picquet.

Le Sieur * * * étant mort, le Duc d'Angou-

1653. goulême donna la charge de Lieutenant Colonel au Sieur Daligre Messiant, homme de qualité. Et il faut sçavoir que le Colonel de la cavalerie a droit non seulement de donner les charges de sa Compagnie, mais mêmes toutes celles de l'Etat Major.

Le Mestre de camp General donne pareillement les charges de sa Compagnie.

Daligre Messiant aiant été tué à Issoire, le Duc d'Angoulême donna sa charge au Comte de Châteauneuf, qui fut depuis le Marquis d'Urfé.

Dans ce temps-là le Duc de Nemours étant mort, le Roi Henri IV. donna au Duc d'Angoulême la charge de Colonel en titre, qu'il n'avoit jusques-là que par commission.

Givri aiant été tué à Laon, Vitri eût la charge de Mestre de camp General, & le Roi donna le Gouvernement d'Issoire au Comte de Châteauneuf. Le Duc d'Angoulême donna la charge de Lieutenant Colonel au Terrail, qu'il retira par là du parti de la Ligue, & la charge de Maréchal des Logis General à la Lionne.

Vitri étant fait Capitaine des Gardes du corps, on donna la charge de Mestre de camp General à Montigni.

Il arriva en ce tems-là une contestation entre la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi (qui a été depuis celle des chevaux legers de la Garde,) & le Terrail Lieutenant Colonel de la cavalerie, pour la marche & pour le commandement. La Curée, disoit qu'il étoit Lieutenant du Roi, & que le Terrail n'étoit que Lieutenant du Duc d'Angoulême. Le Terrail, disoit que la véritable Compagnie du

du Roi étoit celle du Colonel; qu'une marque de cela étoit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle donnoit le rang à toutes les autres Cornettes. 1653.

Le Roi Henry IV. retira sa Compagnie du corps general de la Cavalerie pour terminer cette dispute, & en fit une Compagnie de sa Garde, laissant l'autorité du commandement sur le reste de la cavalerie au Lieutenant Colonel, auquel, pour que cette autorité fût plus ample, il fit donner une commission de Capitaine Lieutenant.

Le Duc d'Angoulême aiant été arrêté alors & mené à la Bastille, où il fut quatorze ans, le Duc de Nevers fit sa Charge de Colonel par commission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frere du Duc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel de la cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulême sortit de prison, le Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y ajouta celle de Colonel delà les Monts, vacante par la mort du Duc des Ursins.

..... d'Etampes Sieur de Valancé acheta alors de Blerancourt la Charge de Lieutenant Colonel de la cavalerie.

La Lionne aiant quitté la Charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à S. Etienne qui la vendit à ****

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulême donna sa Charge à Risante, & après sa mort il la vendit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême la donna à sa veuve pour la vendre, & elle la vendit à Clermont; celui-ci la vendit à la Brosse. Le

1653. Le bon-homme Valancé donna avec l'agrément du Duc d'Angoulême sa charge de Lieutenant Colonel de la cavalerie à son Fils aîné. Celui-ci aiant été tué au Siege de Privas, le Duc d'Angoulême la redonna au pere, qui la vendit au Cornette Sainte Frique; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes, & les Capitaines de Cavalerie plus anciens que lui. Le Roi Louis XIII. la regla en faveur de Bouchavanes; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens, comme il fit après, les Mestres de Camp ne fissent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie; il fit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit fait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort de Choiseul frere du Maréchal du Pleffis-Praslin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieutenant Colonel de la cavalerie.

Choiseul aiant été tué en Italie, Ruvigni eût sa charge de laquelle il se défit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eût l'agrément au préjudice de Jacques de la Paluë Comte de Bouligneux qui étoit Cornette; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier, cette consideration lui fit avoir la préférence.

Vignaux étant devenu comme hebeté, sa Charge fut vendue à ***** celui-ci la vendit à Renti, & Renti à Crussol.

Crussol aiant été tué la Campagne de 1647. en

1653. en Allemagne, sa charge fut vendue à Bougi, & après la mort de la Brosse Maréchal des Logis General de la cavalerie, cette charge tomba entre les mains de *** puis en celles d'Anglure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653.

Le Duc d'Angoulême étant fait General de l'armée qui assiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement du Duc d'Angoulême.

Et Montigni assiegeant Nevers, on fit faire par Commission la charge de Mestre de camp General par la Rochefoucault.

Après la mort du Maréchal d'Ancre, Montigni aiant été fait Maréchal de France, il donna sa charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, le Duc d'Angoulême refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnât à son second fils le Comte d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bien-tôt que Henri de la Tour Maréchal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pont de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marie de Medicis, à cause que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louis XIII.

ne l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S.
1653. Esprit, il fut pris les armes à la main contre
le Roi, & il perdit sa charge que l'on donna à
la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille
pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit après
avoir été blessé en Piedmont à Descoubleaux
Marquis de Sourdis, duquel René de Choiseul
Marquis de Praslin l'achetta.

Praslin aiant été tué à la Bataille de Sedan,
on donna sa charge au Colonel Gassion qui
fut depuis Maréchal de France.

Ce Maréchal la vendit à Philippes de Cle-
rambault Comte de Paluau, lequel étant fait
Maréchal de France en 1653. me la vendit qua-
tre-vingt dix mille écus.

On verra dans la suite comment le Duc de
Coaslin l'eut de moi; comment il la vendit au
Chevalier de Fourrille, & comment le Mar-
quis de Renel l'eut après la mort de Fourrille,
tué au combat de Senef en 1674.

Il y a eû beaucoup plus de Mestres de camp
Generaux de la cavalerie que de Colonels,
parce que le seul Duc d'Angoulême a été Co-
lonel 56. ans.

En ce temps-là le Colonel General qui vou-
loit servir à sa charge, choissoit dans quelle
armée, s'il y en avoit plusieurs. Le Mestre de
camp General après lui, & autrefois le Lieute-
nant Colonel de la cavalerie après eux. Mais
depuis, cette charge est devenuë particuliere de
publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colo-
nel ne commande plus que du jour de sa Com-
mission de Mestre de camp.

On verra ci-aprés un Commissaire General
de

de cavalerie, qui est la troisiéme personne dans
ce corps. 1653.

Le Regiment Colonel autrefois, & en son
absence le Mestre de camp General ne rouloit
point, & il avoit toujours le poste qu'il lui plai-
soit de prendre, toujours l'honneur & jamais
la fatigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angou-
lême regla qu'ils feroient les Gardes ordinaires
& autres fonctions de guerre comme les autres
Regimens, & qu'ils se contenteroient de l'avan-
tage de commencer.

Aprés la mort du Cardinal de Richelieu,
Louis XIII. fit du Regiment de cavalerie de
ce premier Ministre le Regiment Roial. Avec
ce nom-là les Capitaines crurent avoir droit de
disputer le rang au Regiment Colonel; on se
moqua de leur proposition. Ce nom de Roial
est un nom specieux pour attirer dans les Corps
qui le portent des gens de qualité; mais les
veritables Regimens du Roi sont le Colonel &
le Mestre de camp General. La Colonelle &
la Mestre de Camp Generale ne se cassent ja-
mais, & tout le reste de la cavalerie est sujet à
la reforme.

Les Mestres de camp de cavalerie parlent
mal, qui parlant de leurs Compagnies, disent
la Mestre de camp de mon Regiment, il faut
qu'ils disent ma Compagnie; & quand les au-
tres en parlent, la Compagnie du Mestre de
camp: car il n'y a qu'une Mestre de camp en
France qui est la Compagnie du Mestre de
camp General.

Dans la derniere Regence d'Anne d'Autri-
che, les Generaux des armées usurpoient un
pouvoir qui ne leur appartenoit pas; ils fai-
soient, au moins la plupart, donner des Com-
mis-

1653. missions pour commander la cavalerie à qui il leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étoient pas de ce Corps-là, & qui bien souvent n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici plusieurs Reglemens que j'ai faits dans la cavalerie pendant les douze années que j'ai été Mestre de camp General, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit fait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

Lorsque j'eus achevé de payer le Maréchal de Clerambault & que j'eus fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châlons en Champagne où étoit la Cour, qui soutenoit de là le Siege de Sainte Menchoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnaut la Mauviffiere, depuis Maréchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on fut contraint d'y envoyer le Maréchal du Pleffis-Praslin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Maréchal de Turenne. Elle étoit aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Menchoud & les quartiers d'hiver.

Comme ce Maréchal est un Acteur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidelle portrait.

Henri

Henri de la Tour Vicomte de Turenne étoit d'une taille médiocre, large d'épaules, lesquelles il hauffoit de temps en temps en parlant; ce sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend d'ordinaire faute de contenance assurée. Il avoit les sourcils gros & assemblez, ce qui lui faisoit une physionomie malheureuse.

1653.
Portrait
du Ma-
rêchal
de Tu-
renne.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siecle.

A l'oüir parler dans un Conseil, il paroïsoit l'homme du monde le plus irresolu; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni mieux ni plus vite.

Son veritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plus foible en présence des ennemis, il n'y avoit point de terrein, d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne sceût tirer quelque avantage.

Jusqu'aux huit dernières années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entretenant; mais voiant que la témérité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, & sa hardiesse de son experience.

Il avoit une grande étendue d'esprit, capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres; il sçavoit quelque chose des Poëtes Latins, & mille beaux endroits des Poëtes François: il

R 3

ai-

aimoit assez les bons mots , & s'y connoissoit
1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions ; cependant il ne l'avoit pas fait , & ce desintéressement , joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce pais-là , lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes , mais sans s'y attacher ; il aimoit assez les plaisirs de la table , mais sans débauche ; il étoit de bonne compagnie ; il sçavoit mille contes ; il se plaisoit à les faire , & il les faisoit fort bien.

Les dernières années de sa vie , il fut honnête & bien-faisant. Il se fit aimer & estimer également des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva enfin si fort au-dessus de tout le monde , que celle des autres ne pouvoit plus l'incommoder.

Ce Maréchal me receut aussi civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre ; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George , je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux , & particulièrement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers , qui commandoit depuis quelques années la cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentilhomme fort capable de cet emploi , soigneux & vigilant au dernier point , mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné le cœur
du

du Maréchal , c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653. qui entrois dans son armée par le droit de ma charge , sans avoir pris aucunes mesures avec lui , ce me fut d'abord une exclusion pour ses bonnes graces.

Ma sincérité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que j'eus tort de ne pas faire un compliment au Maréchal de Turenne , avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire , & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser , je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé : si cela n'avoit pas réussi , au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire , & je ne serois pas en doute , comme je suis , d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préoccupa contre moi ; mais voici la première marque que je reçus qu'il ne m'aimoit pas , & je ne sçaurois avant que de la dire , m'empêcher de faire ici reflexion , que les plus grandes & les plus fâcheuses affaires du monde commencent presque toujours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je fus arrivé à l'armée , étant allé de mon quartier rendre visite au Maréchal , j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier , à une lieue du quartier du Roi , voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quatre ou cinq des principaux Officiers de la cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied , après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gentilshommes.

1653. Je ne sçai si cette incivilité paroît aussi grande aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en présence de ces Officiers de cavalerie, dont je viens de parler, qui sont la plupart gens à regler l'estime & le respect qu'ils ont pour leurs superieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, sans aller plus loin ni sans se croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier fort mal satisfait du Maréchal, & je fus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je croi qu'il se douta du sujet de cette absence; & la raison que, qui offense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priaï de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la cavalerie, & il me fit reconnoître pour Mestre de camp General à la tête des escadrons.

Deux jours après, Favieres Enseigne Colonel du Regiment de Picardie, dont j'ai déjà parlé, m'envoia demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut sçavoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit severe contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étant battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour lui; de sorte qu'il étoit hors du Roiaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Maréchal

1653. chal de Grammont m'ayant ordonné dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, de faire rendre à Favieres les chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes: c'étoit à lui à les chercher; que si cela ne le contentoit pas, il se donnât toute la fatigue de la satisfaction, & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade avant que le Maréchal de Grammont nous eût accommodé, que s'il vouloit nous nous battrions quelque tems après sur d'autres prétextes, & lui ne l'ayant pas fait alors, je ne lui donnerois aucun rendez-vous, maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge, & que je sçavois fort bien quelle difference il y avoit entre le Mestre de camp General de la cavalerie legere, & l'Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie; que j'allois tous les jours au quartier du Roi, que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite, & que s'il étoit bien échauffé, il prît ses mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonvillette se retira, & le jour même j'allai chez le Maréchal de Turenne, suivi de deux Gentilshommes & d'un page, sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain on sçeut au quartier du Roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver: cependant la Feuillade qui m'avoit dit trois ou quatre jours auparavant qu'il vouloit venir passer huit jours avec moi à mon quartier; lui que je croiois le meilleur de mes amis, auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter le Regiment de cavalerie du Roi, vacant par la mort de Monbas, lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même Favieres, fut le seul qui ne vint pas.

1653. Le Maréchal de Turenne qui sçeut cette querelle, au lieu de l'accommoder ne fit pas semblant de l'avoir apprise, & deux jours après partit escorté de deux cens chevaux avec la plupart des Officiers Generaux de son armée & les volontaires, pour aller visiter les places de la frontiere de Picardie en attendant les quartiers d'hiver. Pendant le chemin j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce que j'avois sur le cœur. Je lui dis qu'après ce qui se venoit de passer, je vois bien qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ses raisons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui me le justifierent, & nous nous separâmes bons amis.

Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans ces Memoires, qui pour s'être fait de fête auprès du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant General, commandant un Corps separé, s'en vint à moi dans la marche & me demanda si je ne voulois pas contenter Favieres. Je lui dis que je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le Maréchal de Grammont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes. Où voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes, me dit-il? Cependant, lui repliquai-je, c'est à lui à faire ses diligences: car vous ne me conseillerez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. Moi, me dit-il, je vous conseillerois de le satisfaire de façon ou d'autre, puisque c'est un Gentilhomme.

J'étois si éloigné de croire Beaujeu assez fou pour s'attirer sans nécessité une affaire capable au moins de ruiner sa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis
donc

1653. donc qu'après tout ce que j'avois fait il y avoit fix mois, & la severité des Edits, je ne ferois pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, & que je voulois bien l'en croire, lui qui sçavoit vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être médiateur en cette affaire: car Favieres est mon ami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favieres: si je mets au hasard une grande Charge, vous avez aussi dans l'état où vous êtes une grande fortune à perdre.

Ensuite de cela nous convinmes que puisque Favieres étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de nôtre voiage; que je lui donnerois la Feuillade pour se battre contre lui, & Launai-Lyais contre Bonvillette, & nous étant separés, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui & moi ne m'étoit pas demeuré sur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cette rencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si nôtre partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien-aïse de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis, & de tirer plutôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battît: que bien que Beaujeu fût brave, on ne pouvoit pas croire que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'obligeoit à faire cette proposition, & que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux se battre contre lui, parce qu'il étoit foible &

1653. mal adroit. Je lui répondis que cela m'étoit indifférent, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bien aise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontiere: nous avons commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Doullens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Maréchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermâmes dans une chambre. Ils me dirent que le Maréchal venoit de recevoir ordre de la Cour d'envoyer à Saint Menchoud le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade, & qu'ainsi nôtre partie ne se pouvant plus faire, ils alloient avertir le Maréchal de la querelle afin qu'il l'accommodât. Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à nôtre retour, leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrions nous revoir qu'à Paris, où un duél ne sçaitroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cette querelle, c'est que Favieres qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fussions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devoit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a assez d'obligation pour ne vous oser fâcher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoutai-je, je vous trouve bien prudent aujourd'hui. Il me sem-

1653. semble que ces reflexions-là eussent été plus honnêtes il y a huit jours, en vous épargnant la peine de donner vous-même avis d'une querelle, pour laquelle vous devez vous battre. Les choses sont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre: le sage se conduit selon les faisons; & là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'accommoder à son retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué sur cette pensée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la soutenir jusqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decembre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commission de Mestre de camp de cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commission étoit de 1649.

Comme la seule Compagnie de Mestre de camp General fait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu son Regiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, & sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me fit cette réponse.



1653. *De la Ferté sous Joüarre le 6. de Decembre.*
1653.

MONSIEUR,

„ J'ai receu en ce lieu la Lettre qu'il vous a
„ plû m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige
„ de vous dire, que comme ce n'est point par
„ mauvaise satisfaction que le Roi ait des Chefs
„ & des Officiers de la Cavalerie, que Sa Ma-
„ jesté fait reformer quelques Compagnies,
„ mais simplement pour en diminuer le nom-
„ bre, à cause qu'il excède celui que Sa Maje-
„ sté peut faire loger & entretenir durant l'hi-
„ ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en
„ former vôtre Regiment, veû que Sa Majesté
„ ne remederoit point à l'inconvenient qui la
„ contraint de les supprimer. Mais je vous as-
„ seure, Monsieur, que quand il y aura lieu de
„ contribuer en cela à vôtre satisfaction, je le
„ ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une femme de qualité que je ne nomme point. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le souvenir m'est si desagréable, & je me contenterai seulement d'en parler dans le tems que cette affaire se rompit.

ANN. Au commencement de 1654. le Maréchal de
1654. Turenne voulant reconnoître le devoiement d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la consideration de ma Charge, avoit proposé en sa faveur à la Cour comme un grand avantage au service, de faire un Commissaire General dans la cavalerie, ainsi que cela se pratiquoit dans

1654. dans les armées d'Allemagne. Ce Maréchal qui commandoit une des armées du Roi en Flandres, & qui prevoit que son emploi ne finiroit pas si-tôt, étoit bien-aîsé d'avoir une creature aussi considerable que le Commissaire General dans le Corps de la cavalerie, & auquel il pretendoit faire commander d'ordinaire celle de son armée.

D'abord le Duc de Joyeuse, Colonel de la cavalerie par la mort du Duc d'Angoulême son beau-pere, à la fin de 1653. donna les mains au dessein d'Esclainvilliers. Pour moi que la chose interessoit davantage, je m'y opposai; je craignois que cette charge (dont les fonctions parmi les étrangers étoit de commander non seulement la cavalerie, mais encore d'en faire les reveüs, & de donner les quartiers d'hiver) n'eût plus de consideration que la mienne, quoi qu'elle lui fût subalterne. Mon opposition empêchant l'établissement d'Esclainvilliers, il me vint faire tant de prieres de ne pas ruiner sa fortune, m'assura tant de sa reconnoissance & même de son attachement, en me disant qu'il m'apporteroit le projet de sa Commission pour y changer ce qui me choqueroit, que je consentis à ce qu'il voulut. Le desir que j'eus de faire à ce galant homme un grand plaisir qui ne me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui refusant cela ne me broüillât avec toute la cavalerie dans laquelle il étoit fort aimé, m'obligèrent à me laisser aller. Il m'apporta deux jours après un projet de sa Commission dans laquelle j'ajoutai quelques mots, qui étoient, qu'il n'auroit point en mon absence d'autre fonction que la mienne.

Dés le commencement de 1654. l'on avoit parlé

1654. parlé à la Cour des Officiers Generaux qui devoient servir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuse vouloit faire sa charge dans le corps que commandoit le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal me destina pour servir dans l'armée du Maréchal de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce temps-là la liberté de choisir dans quelle armée je la voulois faire, je suppliai Son Eminence de trouver bon que je servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épousé l'une des nieces du Cardinal: il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la consideration des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du Prince son neveu, me fit obtenir ce que je souhaitois; il me fit même donner des provisions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de service aussi-tôt que je serois à l'armée: & là-dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre, & partageoit si fort toutes les grâces, qu'il les anéantissoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis qui se vouloit rejouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaiteurs, & qu'en donnant de si mauvaise grace, il déchargeoit les gens de la reconnoissance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse auprès de lui le plus agreablement du monde: car outre beaucoup de gens de mérite qu'il avoit

1654. avoit à sa suite, & entre-autres l'Abbé Roquette depuis Evêque d'Autun, l'un des plus honnêtes hommes de France, & capable de remplir avec éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise; il avoit encore pour Intendant de sa Maison, le celebre Sarrafin dont l'esprit juste & naturellement plaisant avoit un fond inépuisable.

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit frere cadet de Louïs de Bourbon Prince de Condé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le visage que pour les cheveux, & c'étoit un très-grand dommage qu'il eût la taille gâtée: car à cela près c'étoit un Prince accompli. Il avoit été destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa Maison l'ayant jetté dans les armes, il y avoit trouvé tant de goût qu'il n'en étoit pas revenu; cependant il avoit étudié avec un progrès admirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, enclin à la raillerie; il avoit un courage invincible; & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi brave que le Prince de Condé, c'étoit le Prince son frere: jamais homme n'a eû l'ame plus belle sur l'interêt que lui: il comptoit l'argent pour rien: il avoit de la bonté & de la tendresse pour ses amis, & comme il étoit persuadé que je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affection très-particuliere.

Portrait
du Prince
de Conti.

Le Prince séjourna deux jours à Montpellier. En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la Marquise de ****

A Montpellier ce 16. de Juin 1654.

„ J'Ai bien appris de vos nouvelles, Madame:
„ ne vous souvenez-vous point de la
„ conversation que vous eûtes chez Madame

1654. „ dame de Montausier avec Monsieur le Prince
 „ de Conti l'hiver dernier. Il m'a conté
 „ vous avoir dit quelques douceurs, qu'il vous
 „ trouvoit fort aimable, & qu'il vous en diroit
 „ deux mots cet hiver. Tenez-vous bien,
 „ ma belle Cousine; telle Dame qui n'est pas
 „ intéressée, est quelquefois ambitieuse, &
 „ qui peut résister aux finances du Roi, ne ré-
 „ sisté pas toujours aux cousins de Sa Majesté:
 „ de la manière qu'il m'en a parlé, je voi bien
 „ que je suis désigné confident; je croi que vous
 „ ne vous y opposerez pas, sçachant comme vous
 „ faites, avec combien de capacité je me suis
 „ acquité de cette charge en d'autres rencon-
 „ tres. Si après tout ce que la fortune vous
 „ veut mettre en main je n'en suis pas plus heu-
 „ reux, ce ne sera que vôtre faute, mais vous
 „ en aurez soin assurement: car enfin il faut
 „ bien que vous me serviez à quelque chose.
 „ Je pense que vous serez un peu embarrassée
 „ entre ces deux Rivaux, il me semble déjà
 „ vous entendre dire,

*Des deux côtez j'ai beaucoup de chagrin,
 O Dieu l'étrange peine,
 Dois-je hair l'ami de mon Cousin,
 Dois-je hair le Cousin de la Reine.*

„ Peut-être craindrez-vous de vous attacher
 „ au service des Princes, & que mon exemple
 „ vous en rebutera: peut-être la figure du ***
 „ ne vous plaira-t-elle pas: mandez-moi de
 „ ses nouvelles, & les progrès qu'il a faits depuis
 „ mon départ; à combien d'*acquits-patents* il
 „ a mis vôtre liberté. Vous êtes une petite
 „ ingratitude qui le paierez tôt ou tard; vous vous
 amu-

1654. „ amusez après la vertu comme si c'étoit une
 „ chose solide, & vous méprisez le bien com-
 „ me si vous ne pouviez jamais en manquer:
 „ nous vous verrons un jour regretter le tems
 „ que vous aurez perdu; nous vous verrons re-
 „ pentir d'avoir mal employé vôtre jeunesse,
 „ & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir
 „ une réputation qu'un médisant vous peut
 „ ôter, & qui dépend plus de la fortune que de
 „ vôtre conduite.
 „ Je joignis M. le Prince de Conti à Au-
 „ xerre, il ne passa point à Chasteau parce qu'il
 „ apprit qu'il se détourneroit de six lieues; de
 „ sorte que mes préparatifs furent perdus. Je
 „ ne l'ay point quitté depuis, & je suis avec lui
 „ aussi bien qu'on y peut être: nous nous allons
 „ réjouir ici deux jours dans le jeu, les prome-
 „ nades & la bonne chère, attendant que les
 „ troupes s'assembent pour entrer en Catalo-
 „ gne. Je vous répons que vous entendrez
 „ parler de moi cette Campagne. Adieu, ma
 „ belle Cousine, songez quelquefois à moi &
 „ que vous n'avez point de parens qui vous esti-
 „ ment plus que je fais. Je voudrois... non
 „ je n'acheverai pas de peur de vous déplaire;
 „ mais vous pouvez bien sçavoir ce que je vou-
 „ drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1654. le Prince arriva à
 Perpignan: le lendemain 26. on tint Conseil de
 guerre, dans lequel il fut résolu que l'on assie-
 geroit Villefranche capitale du Conflans, & la
 Commission de l'investir me fut donnée avec cinq
 cens chevaux & douze cens hommes de pied; la
 cavalerie étoit composée de gens détachés des
 Régimens d'Ardenne, de Marguerit & de Cal-
 vo

1654. vo Catelans, de Baltazar Allemand, & de Langés, de Piloï, & de la Fare François sur le pied étranger. L'infanterie étoit composée des Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc, Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux ennemis du dessein qu'on avoit sur cette place, le Prince donna ordre aux Regimens de Marguerit cavalerie & infanterie logez à Maffet, entre Villefranche & Vinffas, de revenir à Vinffas, pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit les troupes pour passer en Catalogne, ce qui réussit si bien que cent hommes qui avoient ordre de se jeter dans Villefranche sur le bruit de l'arrivée du Prince en Rouffillon furent contremandez par le Gouverneur de Villefranche & demeurèrent à la Bastide, duquel lieu ils ne se purent jeter dans la place après que je l'eus investie.

Le Vendredi au soir 26. Piloï soldat de fortune, Colonel de cavalerie, brave & entendu, qui avoit appris son métier auprès du Maréchal de Gassion, partit de Perpignan avec cent cinquante chevaux de son Regiment, de la Fare, & de Langés, & donna rendez-vous à Vinffas, aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin, & je pris les troupes en passant qui étoient logées à Ille, Vinffas, Marquessane, Prade & Ria. Je laissai cinquante hommes de Marguerit au Château de S. Miguel, dans lequel il y avoit quinze hommes des ennemis qui auroient pû prendre les allans & les venans de Perpignan au Camp de Villefranche.

Je marchai toute la journée & toute la nuit,
&

1654. & à la pointe du jour du 28. j'arrivai à Ria, où je laissai le Regiment de S. Luc pour garder l'avenüe de Ria à Villefranche, qui étoit un poste avantageux sur la riviere de la Tet qui vade Villefranche à Perpignan.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Merinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souïllas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galeres & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloï. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conti cette Lettre.

De Souïllas ce 28. de Juin 1654.

„ JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour,
„ J'ai partagé mon infanterie en trois quartiers sur les trois avenües de Villefranche;
„ j'ai mis des corps de Garde de cavalerie & d'infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'aient encore le côté d'Aulet libre, par où ils pourroient faire entrer quelques gens dans la ville; mais il faudroit qu'ils fussent bien proches: car je prétens cette nuit me loger dans le fauxbourg de ce côté-là: sans cette nécessité, Monseigneur, j'attendrois Vôtre Altesse avant que de rien entreprendre.

„ Au reste, pour vous rendre compte des chemins, je vous dirai que les Commissaires d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent qu'il n'est pas possible de conduire les pieces de 24. depuis Prade ici, & disent que c'est tout ce qu'ils peuvent faire que d'y amener celles
celles

1654. „ celles de huit ; que veritablement avec elles
 „ & des mineurs , ils ne doutent pas que vous
 „ ne preniez la place. C'est une muraille sans
 „ terrasse , la riviere de la Tet passe au pied
 „ d'un côté , le fossé sec de l'autre : il y a six
 „ demi-tours de ce côté-là à loger quatre hom-
 „ mes dans chacune. J'ai appris des paisans du
 „ voisinage qu'il y peut avoir trois cens hommes
 „ de guerre. Voilà , Monseigneur , tout ce
 „ que je puis dire à Votre Altesse , & que nous
 „ ferons bonne garde.

„ Piloï me soulage beaucoup , c'est un très-
 „ bon Officier , habile & vigilant , à ce que
 „ j'en puis juger depuis vingt-quatre heures.
 „ Nous manquons de munitions de guerre : car
 „ nous avons escarmouché de tous côtez aujour-
 „ d'hui avec les Miquelets & la garnison qui a
 „ fait une sortie sur le poste de S. Luc.

Je demurai à Souïllas depuis trois heures a-
 près midi jusqu'à l'entrée de la nuit : pendant
 tout ce tems-là les Miquelets nous vinrent es-
 carmoucher depuis les hauteurs : nous y perdi-
 mes un Lieutenant de Merinville avec deux sol-
 dats , & nous y en eûmes plusieurs bleffez.

Aiant détaché sur les dix heures du soir vingt
 hommes des Regimens des Galeres & de Me-
 rinville , je les suivis accompagné de Piloï à la
 tête de deux cens hommes qui étoient le reste du
 Regiment des Galeres , ensuite duquel marchoit
 celui de Merinville , & puis la cavalerie. Avec
 cela je marchai à un pont sur la Tet que les
 ennemis avoient barricadé en trois endroits : ils
 me l'abandonnerent après quelques décharges de
 mousquet , aussi bien qu'un Couvent de Cor-
 deliers qui étoit à la tête de leur fauxbourg.

Ce

Ce petit succès me persuada plus que jamais ,
 que la témérité étoit d'ordinaire heureuse à la 1654.
 guerre , & que plus les entreprises étoient diffi-
 ciles , plutôt réussissoient-elles , par la raison que
 les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on
 fût assez fou pour le faire , si l'on n'avoit des
 ressources qu'ils ne comprennent pas , & sur
 cette foi ils ne font presque jamais de resi-
 stance.

Je ne perdis personne en cette occasion , &
 je n'y eûs qu'un soldat bleffé. Cependant vingt
 hommes pouvoient arrêter long-tems une ar-
 mée sans canon : car le pont étoit , comme
 tous ceux de ce pais-là , étroit à n'y pouvoir
 passer deux hommes de front , & si bien retran-
 ché en trois endroits que les ennemis l'aient
 abandonné après une méchante decharge , je fus
 plus d'une grosse heure à rompre les trois bar-
 ricades.

Un moment après que j'eus dans le Couvent
 des Cordeliers , je receus par un Catelan ce Bil-
 let du Prince de Conti.

*De Vinssas ce Dimanche 28. de Juin 1654.
 à cinq heures du soir*

„ JE suis ici avec les troupes : j'en partirai à
 „ la pointe du jour : mandez-moi aussi-tôt
 „ que vous aurez reçu ce Billet des nouvel-
 „ les de toutes choses ; car nous sommes gens
 „ pleins de curiosité.

ARMAND DE BOURBON.

„ Faites faire le plus de fascines que vous
 „ pourrez & de pieux.

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

Du

1654. *Du Convent des Cordeliers de Villefranche ce
Lundi matin 29. de Juin 1654.*

„ **A**Ussi-tôt que j'eûs hier un moment de re-
„ **A**pos, je mandai à Vôtre Altesse l'état de
„ nos affaires, je croi qu'elle aura maintenant
„ receu ma Lettre; cependant je n'ai rien à y
„ ajoûter, sinon que j'ai fait quitter aux enne-
„ mis le pont qu'ils avoient barricadé en trois
„ endroits sur la Tet du côté d'Aulet, & le
„ Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur
„ fauxbourg: je n'y ai perdu personne, mais
„ c'est la pure faute des ennemis. Vôtre Al-
„ tesse en jugera tantôt: je l'attens avec une ex-
„ trême impatience. J'ai fait faire des fascines
„ de chanvre, car de bois on n'en peut faire ici.

Sans parler du respect que j'avois pour le Prin-
ce de Conti, j'avois pour lui une fort grande
tendresse. Il me traitoit fort bien, il me faisoit
toutes sortes de faveurs, & entre-autres il me
fit prendre mon jour de Lieutenant General a-
vant que ma Lettre de service fût arrivée, man-
dant au Cardinal Mazarin qu'il en avoit usé
ainsi, parce qu'il n'avoit pû rien entreprendre
avec le seul Merinville.

Siege de Ville-
franche. Le Prince arriva donc le Lundi 29. de Juin
à Villefranche avec les Regimens de Champa-
gne, de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de
Conti, de Rebé, de la Roque, & d'Hoquincourt,
& le reste des Regimens de cavalerie de Piloï,
Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fa-
re, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses
Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l'ave-
nuë de Villefranche à Ria avec partie de l'in-
fan-

1654. fanterie, mit l'autre dans les Cols, envoya tou-
te la cavalerie à Cornillas, vint avec Champa-
gne prendre son quartier au Couvent des Corde-
liers où je m'étois logé, & me retint auprès de
lui.

Le soir du Lundi les ennemis brûlerent le
fauxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre le-
quel fauxbourg & nous il y avoit pourtant un
pont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille;
le feu dura toute la nuit & tout le lendemain
Mardi. Ce jour-là sur les dix heures du soir le
feu s'étant tout éteint, nous racommodâmes
le pont & nous y fîmes un épaulement du cô-
té de la ville; & comme les matériaux nous
manquerent pour un des bouts du pont, nous
y fîmes tendre des draps de toile pour ôter aux
ennemis la vûë de ceux qui passoient, & à l'en-
trée du fauxbourg nous fîmes une traverse de
la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un lo-
gement à gauche des masures près d'une redou-
te que les ennemis avoient faite devant leur por-
te, & un logement sur la droite qui comman-
doit fort cette redoute.

Une chose assez extraordinaire, & qui je
croi même ne s'étoit encore jamais vûë que
là, fut que je fis un logement avec des briques
& d'autres matériaux que je faisois monter par
une échelle, tant la situation de cette place étoit
bizarre.

Le Jeudi second de Juillet je fis un logement
sur la gauche de nos masures.

Le Vendredi troisiéme l'on porta des ma-
driers à la Tour que l'on vouloit miner, on y
logea les mineurs avec six soldats pour les sou-
tenir, mais ils n'y demurerent gueres, le feu
Tom. I. S d'ar-

d'artifice & les pierres que les ennemis leur jetterent les en firent retirer.

1654.

Le Samedi quatrième l'on fit une galerie de trente pas, d'où l'on eût pû attacher sûrement le mineur le jour d'après, si les ennemis n'eussent demandé à capituler le Dimanche cinquième à cinq heures du matin: ils sortirent trois heures après & furent conduits à Puycerda.

Une chose encore qui ne s'est guere veüe qu'à ce Siege, c'est qu'ayant duré quatre jours, je ne sortis point de garde; je dormois & je mangeois à la tête du travail. Il est vrai qu'outre les Officiers du Regiment de Champagne qui étoient fort intelligens, Villars premier Gentilhomme de la chambre du Prince de Conti me soulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Prince le Gouvernement de cette place pour lui, & que comme il ne vouloit pas quitter le Prince de toute la Campagne, il y mettroit, sous son bon plaisir, un homme de mérite dont il répondroit: je l'obtins, & Piloi y mit Bonne-Cafe Capitaine de cavalerie.

Situation de Villefranche. La situation de Villefranche est si extraordinaire, qu'il me paroît assez curieux de la décrire.

Ce sont deux rangs de maisons qui font une rue de trois cens pas de long, à droite & à gauche. Il y a deux montagnes si près l'une de l'autre, qu'il n'y a que la riviere de la Tet qui passe comme un torrent au pied de la muraille d'un côté & de l'autre; il n'y a qu'un chemin à passer une petite charette entre la montagne & un fossé fort étroit; ces deux montagnes ne sont que des rochers escarpez, & elles sont si hautes que l'on ne peut voir du bas les hommes qui sont au-dessus.

D'a-

D'abord que le Regiment de Champagne fut campé auprès du Couvent des Cordeliers, les Miquelets d'Espagne (c'est une espece de bandis qui sans aveu de personne, font la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, & une autre fois contre) se vinrent poster au-dessus de la montagne du côté de la riviere, & de là se mirent à rouler des rochers sur nous. Cela épouvanta d'abord tout le Camp; mais lorsqu'on se fut un peu accoustumé à ce peril, on reconnut que quand ce rocher se rompoit en tombant, il se mettoit en tant de pieces que ce n'étoit presque plus que de la poussiere quand il étoit en bas, & que lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de l'éviter: sur cela Sarrafin disoit qu'il trouvoit la chose si plaisante, qu'aussi-tôt que les Miquelets en feroient partis, il y renverroit son valet pour lui jeter des pierres.

Les Miquelets reconnoissant leur roulement de rochers inutile, se mirent à nous tirer des coups de mousquets, dont les balles tomboient à terre de leur propre poids, tant la hauteur étoit excessive.

Après la prise de Villefranche, le Prince tint un Conseil de guerre, dans lequel il fut résolu qu'en attendant les troupes de Foix & de Bigorre que Marins Lieutenant General devoit amener, & les munitions de guerre qu'il falloit pour une seconde entreprise, l'on mettroit les troupes en quartier de rafraichissement dans le Conflans, ce que l'on fit en douze quartiers qui répondoient à trois. Le Prince demeura à Villefranche, Merinville prit son quartier à Aulet, & moi le mien à Vernet.

Dans ce même Conseil on résolut de raser les Châteaux de S. Miguel, Fillols, Vernet, &

S. 2 S.

1654. S. Martin de Canigo; & la commission en fut donnée à Sagarre Gouverneur de Rouffillon.

On proposa ensuite que le Prince prît mille chevaux & mille mousquetaires & allât lui-même reconnoître Puycerda Capitale de la Cerdagne, mais qu'auparavant on envoyât reconnoître les chemins pour sçavoir si le charroi y pouvoit passer, ce qui fut executé, & Birague Lieutenant General de l'Artillerie y alla lui-même par trois endroits, & rapporta qu'il étoit absolument impossible d'y conduire du canon. Pendant le voiage de Birague le Prince prit ce tems là pour aller à Perpignan faire chanter le *Te Deum* sur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le septième de ce mois, & mettre ordre à quelques divisions qui étoient survenues entre le Conseil *Real* & les Consuls. Il y fit encore une ordonnance contre les cavaliers & les soldats qui pilloient les sujets du Roi dans le Rouffillon & dans le Conflans, & qui détroufoient les vivandiers, & il m'envoia cette ordonnance pour la faire publier dans les quartiers de la cavalerie.

Dans ce temps-là je receus cette Lettre du Roi.

„ Monsieur le Comte de Bussy Rabutin,
 „ Aiant fait expedier mon Ordonnan-
 „ ce de ce jourd'hui, par laquelle & pour
 „ les considerations y contenuës, j'ordon-
 „ ne que les Capitaines de Chevaux-legers
 „ qui sont Mestres de camp de cavalerie, &
 „ servent avec leurs Compagnies dans des
 „ Regimens qui ne sont pas sous leurs noms,
 „ les quitteront & s'en separeront inconti-
 „ nent & sans delai avec leurs Compagnies
 „ &

„ & celles qui ont eû ordre de les joindre,
 „ & demeureront desormais separez desdits
 „ Regimens sans qu'ils puissent à l'avenir es-
 „ cadronner avec leurs Compagnies & celles
 „ qui leur doivent être jointes avec les Re-
 „ gimens dont ils sortiront, si mieux ils n'ai-
 „ ment continuer à servir dans lesdits Regi-
 „ mens comme Capitaines de Chevaux-le-
 „ gers, & prendre rang du jour & date de
 „ leurs Commissions de Capitaines, ainsi qu'il
 „ est porté particulièrement par madite Or-
 „ donnance; & desirant qu'elle sorte son ef-
 „ fet, j'ai bien voulu vous en adresser des
 „ copies avec cette Lettre, & vous dire que
 „ vous ayez à la faire publier en mon armée
 „ où vous servirez, & à les faire executer &
 „ observer ponctuellement, vous assurant que
 „ vous ferez chose qui me fera très-agréable:
 „ & sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
 „ Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte gar-
 „ de. Ecrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. *Signé*,
 „ LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre du Roi j'en receus une en conformité de M. le Tellier.

Le Prince de Conti étant de retour à Villefranche tint Conseil de guerre, auquel il fut resolu que l'on iroit avec six cens chevaux & quatre cens mousquetaires faire mine d'investir Puycerda, pour obliger les ennemis d'y jeter le plus de gens qu'ils pourroient, & tout d'un coup envoyer quinze cens chevaux investir effectivement Castillon de Lampourdan. J'eûs la commission de Puycerda; & comme je prenois congé du Prince pour cette expedition, il

1654. receut une Lettre du Cardinal Mazarin, par laquelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore ouï dire qu'au sortir de quartier d'hiver on mît les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croioit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoûtoit de sa main, que Cromvel avoit fait commander à Baas, envoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, sur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Ensuite le Cardinal se justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendrait ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18. de Juillet 1654. & je vins passer à Sardinia, à la Bastide, & dîner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Villars, de là au Col de la Perche, & je vins loger à S.Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdagne.

Depuis Aulet jusqu'au Col de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'escarmoucherent toujours & le plus incommodément du monde: car je passois du long d'une montagne dans des rochers pendans en precipice, où je ne pouvois marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mousquet

quet de nous; cependant pour aller à eux il nous fallut faire plus de quatre lieues; de sorte que c'étoit proprement passer par les armes que de marcher ainsi: nous n'y eûmes pourtant que peu de gens & de chevaux blessés.

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après midi du Dimanche 19. des nouvelles du Prince, comme il m'avoit promis en partant, de m'en donner; mais voiant que je n'en recevois point je passai outre & je m'en allai en passant prendre Livia dans la plaine; de là je logeai mes troupes dans les villages les plus proches de Puycerda; sçavoir à Onzes, à Calde, à Ische, & à Ager où je pris mon quartier.

Aussi-tôt que je fus à mon logis j'écrivis cette Lettre au Prince.

D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix heures du soir.

„ JE vins hier coucher à S. Pere où j'attendis
 „ les ordres de Vôtre Altesse jusqu'à deux
 „ heures après midi, comme nous étions de-
 „ meurez d'accord M. de Merinville & moi;
 „ mais n'en recevant point, je suis entré dans
 „ la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé
 „ sommer Livia de se rendre, les habitans m'ont
 „ répondu qu'ils étoient prêts d'obeir; mais qu'il
 „ y avoit neuf soldats & un Sergent Espagnol
 „ dans le fort qui vouloient se défendre: après
 „ quelques pourparlers ils sont sortis sans ar-
 „ mes, & je les ai envoyés à Puycerda avec un
 „ trompette. J'ai mis trente mousquetaires dans
 „ ce fort avec un Capitaine & un Lieutenant;
 „ après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes
 „ troupes qui sont proches les uns des autres, &
 „ du côté d'où peut venir le secours. Quatre sol-
 „ dats

416 MEMOIRES DU COMTE

1654. „ dats François que les ennemis avoient pris
 „ l'année passée à Gironne & forcé de prendre
 „ parti, se font venus rendre à moi : ils con-
 „ viennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-
 „ mes dans la place & soixante chevaux. L'un
 „ de ces rendus m'a dit que les ennemis pre-
 „ noient mille pains par jour; qu'il y a plus de
 „ deux cens soldats François qui ne cherchent
 „ que le moien de sortir pour se rendre; que la
 „ muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une
 „ pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il
 „ n'y a autour que des échafaux de massons pour
 „ servir de banquette, & que cette place se ren-
 „ dra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les
 „ ennemis ne croient pas qu'on y en puisse men-
 „ ner. Ils viennent de brûler quatre moulins
 „ qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de
 „ peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches.
 „ Si Vôte Altesse trouve bon que je lui parle
 „ franchement sur cette affaire, je lui dirai que
 „ si le canon peut passer même dans quinze
 „ jours c'est une place prise, & que c'est ce
 „ qu'elle peut faire à present de plus beau en
 „ Catalogne, de plus utile pour le service du
 „ Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On
 „ ne scauroit trouver une plaine plus riche que
 „ celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les
 „ plus beaux bleds du monde, les meilleurs
 „ foins; & en plus grande quantité, les villa-
 „ ges sont à cinq cens pas les uns des autres.
 „ Si Vôte Altesse prenoit cette resolution il
 „ faudroit qu'elle envoiât quinze cens chevaux
 „ en Lampourdan, comme elle avoit resolu,
 „ pour couvrir Roze & tout le Rouffillon, &
 „ avec le reste de l'armée marcher dès Mardi
 „ matin droit ici, laissant ordre de faire promptement

DE BUSSY RABUTIN. 417

1654. „ ment accommoder le chemin du canon: car
 „ supposé qu'il puisse passer dans quinze jours,
 „ je mets ma tête à couper que c'est une place
 „ prise. Cependant, Monseigneur, ce qu'on ap-
 „ pelle mettre des troupes dans la paille jusqu'au
 „ ventre, c'est les amener ici: vôte cavalerie
 „ qui par tout ailleurs se ruinera en cette saison,
 „ non seulement ne deperira point; mais encore
 „ se refera dans cette plaine; il y a pour deux
 „ mois de fourrages. Enfin, Monseigneur, je
 „ suis au desespoir que vous ne voiez pas vous-
 „ même ce que je voi: car quelque resolution
 „ que vous eussiez prise, vous tourneriez vos
 „ pensées de ce côté. Je vous dis encore une fois
 „ que le canon pouvant passer, dans quinze jours
 „ vous prendrez cette place, & en ce cas,
 „ *Objet rare & charmant, vous ne scauriez
 „ mieux faire.*
 „ J'attends les ordres de Vôte Altesse sur ce
 „ qu'elle resoudra, & je suis du meilleur de
 „ mon cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je commençai d'agir comme si le Prince eût deû se rendre à mes persuasions: je me saisis d'un moulin qui étoit proche de la ville, où je mis trente mousquetaires & un Lieutenant de Merinville, de crainte que les ennemis ne le brûlassent, comme ils en avoient brûlé quatre la veille à l'entrée de la nuit.

Je fis le tour de la ville pour la reconnoître avec cent chevaux: je me saisis d'un petit château assez près de la place sur le chemin de Livia, où je mis dix mousquetaires & un Sergent: j'envoiai quinze mousquetaires & un Sergent dans la tour de Villars pour m'asseurer du Col de la Perche.

1654. Ce jour-là il revint de la guerre un parti que j'y avois envoyé de trente Maîtres de tous les Corps, qui amenerent deux cens jumens, douze cens moutons, & quatre cens bœufs.

Le lendemain 21. de Juillet sur les quatre heures après midi les ennemis sortirent en deux bataillons & deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé, pour soutenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine: pendant la premiere voiture qu'ils firent je n'eus que le loisir de faire monter à cheval toute la cavalerie & faire prendre les armes à l'infanterie, & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des merveilles; nous n'y perdîmes qu'un soldat d'un coup de canon, & nous n'y en eûmes que quatre bleffez & quelques chevaux tuez; les ennemis y eurent plusieurs bleffez, & entre autres Dom Thomas de Bagnols Gouverneur autrefois du Rouffillon pour le Roi, & qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirez dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers: tous les jours precedens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'aparavant à Gironne; il s'étoit aussi rendu des Walons & des Napolitains: les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur pais.

Aussi-tôt que le Prince eût reçu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenant Ge-

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à 1654. Puycerda, par où le canon pourroit passer, & à leur retour il m'écrivit cette Lettre que je reçus le 22. de Juillet.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, il faut sçavoir que le Prince de Conti aimoit à rire & badinoit toujours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois son Templier.

Du 21. de Juillet 1654.

” ENfin mon pauvre Templier, le canon ne
 ” sçauroit passer, le chemin a été couvert
 ” toute la journée d'Officiers Generaux pour
 ” essaier d'y faire une derniere tentative, mais
 ” en vain, & ce n'est pas ouvrage de mortel.
 ” On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prospérité
 ” de Birague avoit rendu ces montagnes
 ” inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer
 ” Ovide,

” *Non est mortale quod optas.*

” Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi
 ” bon se désesperer, Birague en a pris la commission,
 ” & moi celle de vous mander d'être
 ” avec tout ce que vous avez de gens avec vous
 ” Vendredi au soir à Vinffas. M. de Marins s'y
 ” doit rendre le même jour & nous aussi; vous
 ” pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le
 ” plus à propos: cependant soiez persuadé que
 ” je suis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

” Mille amitez à Piloï.

S 6

Le

1654. Le 22. que je receus cette Lettre, il revint des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena sept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du Prince, & je receus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas reçu le premier.

A Villefranche ce 21. de Juillet 1654.

” JE vous ai écrit ce matin par un paysan,
” pour vous dire de marcher incontinent
” ma Lettre recettë, & de venir à Vinffas
” Vendredi au soir: vous pourrez loger entre-ci
” & là, dans les lieux que vous trouverez les plus
” commodes. L'impossibilité de faire passer le
” canon nous oblige de suivre nôtre dessein de
” Lampourdan & de quitter celui de Puycerda.
” Toute l'armée sera Vendredi à Vinffas, ren-
” des-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON.

J'arrivai donc le Vendredi au soir à Vinffas où le Conseil aiant été tenu, il fut resolu que l'armée marcheroit en Lampourdan pour ravitailler Rosés, & voir si nous y pourrions entreprendre le Siege de Castillon, ou du moins y subsister aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses necessaires pour ce Siege.

On laissa dans Villefranche cent sacs de farine & les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journaliere pour la subsistance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de cent

cent cinquante du Regiment de Campels, avec ces munitions de bouche; on laissa encore un 1654. millier de poudre, un de plomb, & quinze cens livres de meche.

On mit dans Arles cinquante hommes de Chouppes, & pour un mois de vivres.

Le 25. de Juillet nous partimes de Vinffas avec l'armée & nous vinmes loger à Tuis, le Prince me donna ordre en y arrivant de détacher quinze cens chevaux pour entrer un jour avant nous en Lampourdan, afin d'empêcher que les ennemis aiant avis de nôtre marche, ne missent le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient pas le loisir de retirer dans leurs places. Il écheut au jour du Colonel Baltazar Allemand un des Lieutenans Generaux de l'armée de commander ce parti: il marcha donc en diligence & alla loger au Boulon.

La cavalerie que je lui donnai fut les Regimens de Baltazar, Langés, Marcilli, la Fare, Almeras, la Roque, Marguerit & Ardennes.

Le 26. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés à une lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le Prince receut une Lettre de Baltazar, par laquelle il lui mandoit que les ennemis avoient investi Rosés avec douze cens hommes de pied & huit cens chevaux: qu'ils avoient déjà pris un petit fort auprès de la place, & qu'ils attaquoient les tours de la Selve, que leur armée s'assembloit entre Ostalric & Gironne pour marcher en diligence à Rosés, qu'ils ne faisoient point de difficulté d'emporter en peu de tems, & que Dom Juan d'Autriche devoit arriver par mer avec des vivres & des fourages pour ce Siege: Baltasar ajoûtoit qu'il alloit marcher aux ennemis; que si Son Alteffe vouloit un peu presser

1654. sa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retire-
roient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27. de Juillet une heure avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derriere, partagea ses troupes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Paniffas, & pour lui il passa au Col de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tilli, Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Col de Pertus, le Prince receut un autre Billet de Baltasar, par lequel il lui mandoit que la cavalerie des ennemis se retiroit de devant Rosés, & que l'infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient eû de la marche de Son Altesse; que c'étoit le Baron de Butier qui commandoit ces troupes-là, & qu'il les alloit suivre avec huit ou neuf cens chevaux des mieux montez de sa cavalerie.

Nôtre armée s'étant assemblée à la Jonquiere, petit bourg au pied des Pyrenées, nous marchâmes plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuières avec l'infanterie; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pérélades, & moi avec une grande partie de la cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villetrenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faisoit avoient fort fatigué les troupes.

Combat
de Ver-
ges.

La nuit du 27. au 28. de Juillet le Prince receut nouvelles de Baltazar, qu'il avoit joint les ennemis à Verges sur la riviere de la Ter &
les

1654. les avoit entierement defaits, pris deux Commissaires Generaux, six Capitaines, douze autres Officiers, & plus de trois cens cavaliers, outre plus de deux cens chevaux d'Espagne, sans avoir perdu de nôtre côté que huit ou dix hommes.

Piloi fut aussi-tôt envoyé à la Cour porter la nouvelle de cette défaite.

Le 18. le 29. & le 30. nous séjournâmes dans nos quartiers pour attendre deux petites pieces de huit livres de balles qui nous venoient par le Col de Pertus, & que l'on eût fait du pain de munition. Le dernier jour que nous séjournâmes dans nos quartiers, j'écrivis cette Lettre à Madame de ****

A Figuières ce 20. de Juillet 1654.

» **M**On Dieu, que vous avez d'esprit ma
» Cousine, que vous écrivez bien, que
» vous êtes aimable: il faut avouer qu'étant
» aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation que je ne vous aime pas plus que
» je fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me
» retenir, tantôt je condamne vôtre insensibilité, tantôt je l'excuse, mais je vous estime toujours: j'ai des raisons de ne vous pas déplaire, mais j'en ai de fortes de vous desobeir. Quoi, vous me flattez, ma Cousine,
» & vous ne voulez pas que j'aye les dernieres tendresses pour vous? Et bien, je ne les
» aurai pas, il faut vous aimer à vôtre mode, mais vous repondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais, & des maux qui s'en ensuivront.
» Au reste, Madame, vous me mandez qu'a-

1654. „ qu'après que vous êtes demeurée d'accord
 „ avec Chapelain que j'étois un honnête hom-
 „ me, & que même vous l'avez remercié du
 „ bien qu'il disoit de moi; Je ne puis plus vous
 „ dire que vous êtes du parti du dernier venu:
 „ je ne voi pas que cela vous justifie beaucoup:
 „ vous m'entendez louer & vous en faites de
 „ même. Que sçai-je, s'il vous avoit dit,
 „ c'est un galant homme que M. de Bussy, il
 „ ne peut pas manquer de faire quelque chose;
 „ il est à craindre seulement qu'il ne s'attache
 „ un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris.
 „ Que sçai-je, dis-je, si vous n'eussiez pas crû
 „ qu'il eût eût raison, & si dans votre cœur
 „ vous n'eussiez pas condamné ma conduite:
 „ car enfin, je vous ai veû dans des allarmes
 „ mal fondées après de semblables conversa-
 „ tions: c'est une marque que les bonnes im-
 „ pressions que vous avez de moi ne sont pas en-
 „ core bien fortes. Bien m'en prend que vous
 „ voiez souvent de mes amis, sans cela, Ma-
 „ demoiselle de **** m'auroit tantôt ruiné
 „ dans votre esprit, je ne vous traiterois pas de
 „ même si l'occasion s'en presentoit; je ne re-
 „ jetterois pas seulement la médisance la plus
 „ forte qu'on me feroit de vous, mais la plus
 „ legere même précédée de vos louanges. Adieu,
 „ ma belle Cousine.

Le 31. de Juillet l'armée marcha, l'infan-
 terie alla loger à S. Miguel de Flavia avec les
 Gendarmes, & la Cavalerie logea à S. Tho-
 mas de Flavia.

Le premier d'Août le Prince & tous les
 Lieutenans Generaux, hormis moi allèrent loger
 avec l'infanterie & les Gendarmes à Belcaire,
 &

& moi seul avec toute la Cavalerie legere à Ver-
 ges. 1654.

Ce jour-là les quinze cens chevaux qui a-
 voient fait l'expédition de Baltasar me vinrent
 joindre à Verges: ils n'avoient bougé de S.Pere-
 Pescador depuis leur combat.

Le même jour Gaston de Nogaret Duc de
 Candale, Colonel de l'infanterie de France, &
 Capitaine General dans notre armée, arriva à
 Belcaire avec Vardes & Cominges Lieutenans
 Generaux.

La nuit du premier au second d'Août j'en-
 voyai deux partis à la guerre du côté de Giron-
 ne de vingt Maîtres chacun, qui me rapporte-
 rent que la cavalerie des ennemis étoit logée dans
 cinq ou six villages à une lieuë par delà Giron-
 ne, sur le chemin de Blaves.

Le second d'Août, le Prince vint dîner chez
 moi à Verges avec le Duc de Candale & tous
 les Lieutenans Generaux. Après diner le Con-
 seil de guerre se tint, dans lequel il fut resolu
 qu'on renverroit encore un parti plus fort à la
 guerre pour tâcher d'avoir des prisonniers, &
 sçavoir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai
 le Colonel la Roque avec cent chevaux, qui
 me rapporta le 3. de Juillet, que les ennemis
 étoient allez loger à Blaves avec mille hommes
 de pied & huit cens chevaux.

Dans ce même Conseil on regla le rang des
 Lieutenans Generaux qui n'en convenoient
 pas, Marins, Bougi, Vardes, Cominges &
 Tilli tirèrent au sort & marcherent sans conse-
 quence suivant l'ordre où je les viens de nom-
 mer. Baltasar & moi tirâmes aussi: ses provi-
 sions étoient dattées quinze jours avant les mien-
 nes, & j'étois entré dans le service avant lui;
 il

il gagna & marcha devant moi sans consequence, les uns & les autres aiant remis à la Cour le jugement de leurs rangs l'hiver d'après.

Il fut encore réglé que le Lieutenant General de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en sortant de jour il iroit à l'arriere-garde, & le troisieme jour à l'infanterie.

Que celui qui seroit de jour commanderoit par-tout.

Que les detachemens se feroient par tour à commencer par le plus ancien jusqu'au dernier & ainsi de suite.

Que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée & celui du detachement arrivassent en même tems, il seroit au choix du Lieutenant General de jour de prendre l'un ou l'autre; & au cas qu'il choisit de demeurer à l'armée, il ne perdrait pas pour cela son jour de detachement, mais qu'il reprendroit la place de celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devoit entrer de jour iroit au campement si l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi & signez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colonel fit qu'après avoir séjourné trois jours dans un Camp, il pût reprendre l'avantgarde à la premiere marche, alleguant que c'étoit un de ses privileges; Il fut réglé qu'il falloit avoir séjourné douze jours, & que le premier Regiment de cavalerie de l'armée auroit ce même privilege en son absence.

Le 9. le Prince alla visiter Roses avec tous les Officiers Generaux à la reserve de Vardes qui demeura au quartier de l'infanterie, & moi à Verges avec la cavalerie.

Mais

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Pilo 1654. au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers, pourvu que nôtre armée navale le bloquât & qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Commandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderoit pendant quinze jours seulement.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur, & le 10. d'Août séjournant à Rose, il en recut une Lettre par laquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son Altesse.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'infanterie à Oüillas, la cavalerie ne sortit point de Verges.

Le 15. le Prince, le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent dîner & tenir Conseil chez moi à Verges. Apres dîner nous allâmes tenir une espede de marché aux chevaux entre le quartier du Roi & mon quartier.

Dans ce tems-là nous eûmes nouvelle que le Regiment d'infanterie de la Reine & celui de cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capfir, avec la confiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaquez par la garnison de Puyceda & défaits. Ce fut une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place: car il les envoya défaire à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges, j'écrivis cette Lettre à Madame de**.

Du

1654. *Du Camp de Verges ce 17. d'Août 1654.*

„ V Ous me dites si souvent que vous me re-
 „ greteriez si j'étois mort , & je trouve si
 „ beau pour moi d'être regreté de vous , que
 „ cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans
 „ quelques petites raisons qui m'en empêchent
 „ encore , outre que ne vous aiant jamais sur-
 „ prise en mensonge , je suis bien aise de vous
 „ croire en cette rencontre , & puis il y a gran-
 „ de apparence qu'une personne qui a la larme
 „ à l'œil en parlant seulement de la perte d'un
 „ de ses amis , le pleureroit tout-à-fait si elle
 „ l'avoit effectivement perdu. Je croi donc ,
 „ ma belle Cousine , que vous m'aimez , & je
 „ suis pour vous comme vous êtes pour moi ,
 „ c'est-à-dire , content au dernier point de
 „ vous & de vôtre amitié. Ce n'est pas que je
 „ demeure d'accord que vôtre Lettre , toute
 „ franche & toute signée , comme vous dites ,
 „ fasse honte à tous les poulets : ces deux cho-
 „ ses n'ont rien de commun entre-elles ; il vous
 „ doit suffire que l'on approuve vôtre maniere
 „ d'écrire à vos bons amis , sans vouloir médi-
 „ re des poulets qui ne vous ont jamais rien dit.
 „ Vous êtes une ingrante , Madame , de les trai-
 „ ter mal après qu'ils ont eû tant de respect pour
 „ vous : pour moi , je vous l'avoûë , je suis
 „ dans l'intérêt des poulets , non pas contre vos
 „ Lettres ; mais je ne voi pas qu'il faille pren-
 „ dre parti entre-eux ; ce sont des beautés diffé-
 „ rentes : vos Lettres ont leurs graces , & les
 „ poulets les leurs ; mais pour vous parler fran-
 „ chement , si l'on pouvoit avoir de vos pou-
 „ lets , on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres.

Il

„ Il est vrai , Madame , que vous êtes étran-
 „ gement revoltée contre les coquettes , je ne 1654.
 „ sçai pas si cela vous durera jusqu'à cinquante
 „ ans : à tout hasard je me tiendrai en haleine
 „ de beaux sentimens pour les pousser avec vous
 „ si vous venez à les aimer , & en attendant je
 „ n'aurai pour vous que la plus belle amitié du
 „ monde , puisque vous ne voulez autre chose.
 „ Je suis bien-aise que vous soiez satisfaite
 „ du c'est une marque qu'il se met à la
 „ raison , & qu'il ne prend plus tant les choses à
 „ cœur qu'il faisoit : quand vous ne voulez pas
 „ ce qu'on veut , Madame , il faut bien vou-
 „ loir ce que vous voulez , on est encore trop
 „ heureux d'être de vos amis ; il n'y a guere
 „ que vous dans le Royaume qui puisse réduire
 „ ses amans à se contenter d'amitié , nous n'en
 „ voions presque point qui n'étant pas demeu-
 „ rez d'accord de s'aimer , ne soient tout-à-
 „ fait mal ensemble : & je suis persuadé qu'il
 „ faut qu'une femme ait un mérite extraordi-
 „ naire , pour faire en sorte que le dépit d'un
 „ amant maltraité ne le porte pas à rompre a-
 „ vec elle.
 „ J'admire la constance de Monsieur de...
 „ pour Madame de ne voit-il pas ses
 „ dents , & qui pis est , ne les sent-il point ?
 „ J'ai toujours bien crû que l'amour aveu-
 „ gloit , mais je ne sçavois pas encore qu'il en-
 „ rumât.
 „ Que sert à Madame de d'être reve-
 „ nuë si belle de Bourbon , si elle ne peut étaler
 „ ses graces dans le monde : en verité c'est une
 „ tyrannie épouvantable que celle qu'elle souf-
 „ fre , & je croi qu'après cela on la devoit ex-
 „ cuser si elle se vengeoit de son tiran. Il est
 vrai

1654. „ vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a
 „ long-tems du mal que l'on lui devoit faire :
 „ comme c'est une personne de grande pré-
 „ voiance, elle a bien jugé que l'on lui don-
 „ nerait sujet de plainte quelque jour ; elle
 „ n'a pas attendu que l'on primât, & entre
 „ nous je croi que son mari est sur la défen-
 „ sive.
 „ Nous avons ici **** un de ses amans,
 „ qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il
 „ vouloit vous écrire : je sçai par M. le Prince
 „ de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de
 „ Madame de * * * * cet hiver ; & sur cela,
 „ Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres
 „ femmes, qui bien souvent récompensent par
 „ une véritable passion un amour de dessein :
 „ c'est-à-dire, donnent du bon argent pour de
 „ la fausse monnoie. Je croi que **** aura
 „ de la peine à sa conquête, non pas tant par la
 „ force de la place, que par les soins & la dé-
 „ fense du Gouverneur. Au reste, il m'a fait
 „ des avances d'amitié extraordinaires, & si
 „ grandes qu'il m'a obligé contre la résolution
 „ que j'avois faite de n'être jamais son ami, de
 „ me dédire. La reputation qu'il a d'être infi-
 „ dèle me faisoit peur, mais il est des amis de
 „ toutes sortes : si j'ai un secret, celui-là ne le
 „ sçaura pas, & particulièrement si c'est un
 „ dessein pour ma fortune à quoi il puisse pré-
 „ tendre : *Guarda la gamba*. Voilà qui est
 „ de mon crû, Madame. Corbinelli est à dix
 „ lieuës d'ici. Il faut avouër que j'ai un beau
 „ naturel de sçavoir cela sans jamais avoir eû
 „ de Maître.
 „ Vous ne me mandez rien de la Marquisé
 „ de ***** cependant elle est de vos bonnes
 „ amies,

1654. „ amies, & assez des miennes : est-ce qu'elle
 „ n'est plus à Paris, ou que vous ne m'en vou-
 „ lez pas parler de peur d'être obligée de me
 „ mander ce qu'elle fait ; écrivez-le moi je
 „ vous prie : car enfin, je l'estime fort, & je
 „ ferai bien-aïse de faire quelque chose pour el-
 „ le : si elle peut une fois sortir de condition je
 „ lui en offrirai une, j'ai oui dire que c'est une
 „ personne de service.
 „ Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos
 „ oncles ; jalousie à part, ce sont d'honnêtes
 „ gens, mais il n'y a personne de parfait dans
 „ le monde ; s'ils n'étoient jaloux ils seroient
 „ peut-être quelque chose de pis ; avec tout ce-
 „ la je ne les crains pas trop, & sçavez-vous
 „ bien pourquoi, Madame, c'est que je vous
 „ crains beaucoup & que vous êtes cent fois
 „ plus jalouse de vous-même qu'eux.
 „ Toûjours quelque douceur, Madame, je
 „ ne m'en sçaurois tenir, mais il n'y a pas de
 „ danger à cette heure que Madame de ****
 „ voit vos Lettres.
 „ J'oublois de vous dire que j'ai écrit à M.
 „ de **** sur la mort de Madame sa femme.
 „ Madame de Bussy me mande que je lui ai
 „ bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi
 „ à la chambre des Comptes, ce qui redouble
 „ le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite,
 „ c'est que j'apprehende qu'il n'aille devenir
 „ mon quatrième rival ; il y avoit assez de dis-
 „ position du vivant de sa femme, mais sa con-
 „ sideration le retenoit toûjours. Adieu ma
 „ belle Cousine, c'est assez badiner pour cette
 „ fois : voici le sérieux de ma Lettre ; je vous
 „ aime de tout mon cœur.

1654. *A Madame de **** dans la même Lettre.*

„ Je vous suis tout-à-fait obligé, Madame,
 „ de l'avis que vous m'avez donné, croiant
 „ que nôtre belle Marquise eût lû mes Lettres
 „ toute seule; je lui aurois peut-être écrit des
 „ choses que je ne voudrois pas dire à d'autres
 „ qu'à elle; & Dieu sçait quelle vie vous
 „ m'eussiez faite à mon retour, & quelle hon-
 „ te vous & moi en eussions eue: vôtre pruden-
 „ ce a détourné ce malheur en m'apprenant que
 „ vous lisez mes Lettres, & a mis les choses en
 „ état que je tâcherai de vous donner toujours
 „ du plaisir & jamais du chagrin. Mais d'un
 „ autre côté, Madame, j'ai honte d'écrire des
 „ Lettres si folles, sçachant que vous les de-
 „ vez voir, vous qui êtes si sage, & devant qui
 „ les précieuses ne font que blanchir. Il n'im-
 „ porte, vôtre vertu n'est point farouche, &
 „ jamais personne n'a mieux accordé Dieu & le
 „ monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti, le Duc
 de Candale, Bougi, Cominges & moi nous
 allant promener sur le bord de la mer, nous
 vîmes, mais encore fort loin, nôtre armée na-
 vale, composée de sept vaisseaux & de six gale-
 res. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne
 au Golfe du Cap-de-Quiers, composée de dix
 vaisseaux & de cinq galeres, l'Admiral tira un
 coup de canon pour assembler le Conseil, dans
 lequel il fut résolu que l'on se retireroit, parce
 que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que
 nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur
 Paul envoya par une chaloupe cette nouvelle
 au

au Prince, qui n'en étant pas trop satisfait, fut
 obligé de tourner ses pensées sur des places de
 terre. 1654.

Le 20. Don Luc Capitaine & Major de Bal-
 tazar nous aiant amené des prisonniers qui di-
 soient que la cavalerie des ennemis au nombre
 de huit cens chevaux étoit à Pineda, S. Estefe
 & autres villages ouverts à onze lieuës de nous,
 le Prince accompagné du Duc de Candale, de
 Bougi, Cominges, Baltasar, le Comte d'Ille
 & moi, prit deux mille chevaux, avec lesquels
 nous allâmes le 21. passer à une demie lieuë de
 Palamos, après une halte de trois heures à un
 village appelé Calonge; nous remarquâmes
 jusqu'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes
 à la Val-d'Aure, où nous fîmes une autre hal-
 te jusqu'à deux heures avant le jour, que nous
 en repartîmes & marchâmes jusques près d'O-
 stalric. En faisant repaître les troupes nous ap-
 prîmes par un bourgeois de ce lieu-là que l'on
 prit, que les ennemis sçavoient nôtre marche il
 y avoit six heures: un peu après nous y enten-
 dûmes tirer du canon, de sorte que le Prin-
 ce résolut de s'en retourner se voyant décou-
 vert, nous passâmes la nuit en cet endroit.

Le lendemain 23. nous vîmes aux portes de
 Gironne où nous fîmes quelques prisonniers,
 desquels nous apprîmes que le jour que nous é-
 tions partis de Verges un Païsan en étoit parti
 en même tems que nous, & étoit allé donner
 avis de nôtre marche à Don Paul de Parade
 General de l'Artillerie, Commandant à Giron-
 ne, lequel avoit mandé en diligence à Ostalric
 & à S. Saloni, que nous avions un grand par-
 ti en campagne, & que l'on se tint sur ses
 gardes.

Tom. I.

T

Le

1654. Le lendemain 24. nous allâmes passer la Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. nous arrivâmes de grand matin à Verges & à Toroeille de Mongris.

Le 26. l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut réglé que l'armée se partageant en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir de poste dans la marche de l'armée, & de logis dans le quartier où il seroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les brigades de Normandie & d'Anjou, & Merinville cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti cavalerie, avec le reste de la brigade de Champagne à Coulomés avec moi: ces trois quartiers éloignez l'un de l'autre d'une grande demie lieuë sur la riviere de la Ter.

Le 28. je receus ma Lettre de service de Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saouffe, les habitans tirerent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village eût ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y enviai de l'infanterie avec la cavalerie, avec ordre de forcer si on trouvoit de la resistance. Les paisans aiant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte fit mettre le feu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne fut point forcé & sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire. Don

Don Joseph Marguerit, qui n'avoit de consideration parmi nous que par l'amitié que les peuples avoient pour lui, étant averti de ce desordre, en fit d'abord ses plaintes au Duc de Candale, lequel me haissant alors, sans en avoir de raison, fut bien-aise d'avoir de quoi merendre de mauvais offices auprès du Prince, dont l'affection pour moi lui déplaisoit. Il lui mena Don Joseph, lui exagera ma violence, & lui dit que ces choses-là étoient capables de revolter la Catalogne contre nous.

Le Prince aimoit fort le Duc de Candale, mais il ne m'abandonna pas; & cependant pour contenter Don Joseph Marguerit & les peuples, il m'envia à l'heure même cet ordre écrit & signé de sa main.

„ Monsieur de Bussy arrêtera tout presentement l'Officier qui commandoit les trou-
 „ pes qui ont été à Saouffe, & le fera amener
 „ ici demain au matin. Fait au Camp de S. Geor-
 „ dy ce Lundi au soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON.

„ Je vous supplie d'executer cet ordre dès ce
 „ soir.

Le lendemain 31. d'Août j'allai trouver le Prince & je lui menai l'Officier qu'il demandoit. Il me dit les plaintes de Marguerit, & me demanda quel sujet j'avois donné au Duc de Candale de ne m'aimer pas. Je lui justifiai premierement le commandant du fourrage en prenant sur moi ce qui étoit arrivé, & je me justifiai moi-même par la rebellion des habitans de Saouffe. Pour la haine du Duc de Candale, je lui dis que je n'en sçavois point d'autre

436 MEMOIRES DU COMTE

1654. raison, sinon que Son Altesse m'aimant il en avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne l'en gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la plainte des habitans de Saouffe, il leur fit dire qu'on les châteroit exemplairement si jamais ils refusoient les ordres: cependant il leur fit donner de l'argent pour la reparation de l'Eglise, & il m'ordonna de remettre l'Officier en liberté; après cela je m'en retournai à mon quartier.

Le premier de Septembre le Prince m'écrivit ce Billet de sa main.

„ **L** Es cavaliers de vôtre quartier ont été au-
 „ Jourd'hui au fourrage jusqu'aux portes de
 „ Gironne dans le plus grand desordre du monde,
 „ même Leroi m'envoie demander un autre lieu
 „ que Bourdille pour traiter l'échange entre Don
 „ Alexandre Vespa & lui, parce que vos cavaliers
 „ ont été ce matin piller ce lieu-là. Il ne sert
 „ de rien de faire des ordres si on ne les garde:
 „ le premier cavalier qui passera la riviere sans
 „ ordre après le ban fait, il faut sans remission
 „ que vous le fassiez pistoler à la tête de la
 „ cavalerie; autrement la cavalerie de Gironne
 „ nous prendra tous les cavaliers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBON.

„ Au Camp de S. Geordy le Vendredi au soir
 „ premier de Septembre 1654.

Pour M. le Comte de Bussy.

Pour entendre bien cet ordre il faut sçavoir que les ennemis & nous avons nommé deux Capitaines de cavalerie pour traiter l'échange des prisonniers de part & d'autre, & que nous étions

DE BUSSY RABUTIN. 437

1654. étions convenus du village de Bourdille pour cet effet: de nôtre côté nous avons choisi un nommé Leroi Capitaine au Regiment de cavalerie de Marcilli, & les ennemis Don Alexandre Vespa.

Le même jour premier de Septembre des cavaliers débandez allèrent mettre le feu au village de Saouffe pour venger la mort de leurs compagnons qui y avoient été tuez, il en fut pris cinq, desquels j'en fis pendre un.

Le lendemain je reçeus ce Billet du Prince, écrit & signé de sa main.

„ **D** On Joseph Marguerit oublia hier de
 „ commander une escorte pour le convoi,
 „ & aujourd'hui quand il a voulu la commander il s'est
 „ trouvé que toute la Gendarmerie étoit au fourrage;
 „ ainsi les charretes & les mulets sont ici sans
 „ pouvoir partir. Je vous supplie d'envoyer
 „ promptement trente Maîtres pour les escorter.

„ Au Camp de S. Geordy, le second de
 „ Septembre 1654.

ARMAND DE BOURBON.

Sur l'avis que j'avois eû que la cavalerie de Gironne alloit de deux jours l'un au fourrage d'un certain côté, je résolus de leur faire une embuscade. Je le proposai au Prince, il le trouva bon & je m'en revins à mon quartier le second de Septembre au soir. Un heure après que j'y fus arrivé je reçeus ce Billet écrit & signé de sa main & non datté.

„ **J** E vous supplie de ne pas partir pour aller
 „ à la guerre, que vous ne m'avez parlé; pour

1654. „ pour des raisons que je vous dirai. Soiez ici à
 „ dîner, s'il vous plaît. Je suis serviteur du
 „ Temple.

ARMAND DE BOURBON.

„ Pour M. le Comte de Bussy Rabutin Lieu-
 „ tenant General des armées de Sa Majesté, &
 „ Mestre de Camp General de la Cavalerie le-
 „ gere de France.
 „ Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne humeur,
 ce qui lui arrivoit presque toujours avec moi.

Les raisons pour lesquelles il me vouloit par-
 ler avant que j'allasse à la guerre, étoient, qu'il
 avoit appris l'arrivée d'un renfort de cavalerie à
 Gironne, & qu'il me conseilloit de faire mon
 parti plus fort. Au lieu donc de quatre cens
 chevaux que je voulois prendre j'en pris six cens,
 avec lesquels m'étant embusqué près de Gi-
 ronne dans un bois où il y avoit une glacie-
 re; j'y passai la nuit & une partie du lendemain
 Lundi 4. Septembre, & voyant qu'il étoit près
 de midi sans que personne sortît de la place,
 je ne doutai point que je ne fusse découvert.
 Je levai mon embuscade, & je m'en allai pas-
 ser assez près de Gironne: la cavalerie des en-
 nemis sortit; & comme la riviere étoit entré-
 eux & moi, je ne voulus pas retourner au
 Camp sans avoir fait le coup de pistolet avec
 eux. Je passai donc au Pont Major, & j'allai
 escarmoucher une heure durant. Tout d'un
 coup je vis mes escarmoucheurs avec les leurs
 péle-mêle en conference; cela me surprit fort:
 & comme je demandai aux Officiers qui é-
 toient auprès de moi ce que ce pouvoit être,
 ils me répondirent que c'étoit l'usage du pais,
 qu'a-

qu'après avoit escarmouché quelque temps on
 se parloit sur parole, on beuvoit ensemble & 1654.
 quelquefois on troquoit de chevaux & de har-
 des. Je leur dis que je ne voulois point souf-
 frir cette coûtume-là; qu'il en pouvoit arriver
 des inconveniens, & que quand même il y au-
 roit à avoir une trêve, je ne trouverois pas
 bon qu'on la fît sans mes ordres, & en même
 temps j'envoiai dire aux gens débandez de rejoin-
 dre leurs escadrons. Le Commandant de la ca-
 valerie ennemie m'envoia dire qu'il alloit boi-
 re à ma santé: pendant ces pourparlers je m'ap-
 perceûs que les ennemis faisoient couler de l'in-
 fanterie du long des masures qui étoient au pied
 de la montagne sur ma gauche. Je mandai à
 mon dernier escadron de faire son caracol, &
 de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi
 des autres. Les ennemis recommencerent l'es-
 carmouche cavalerie & infanterie, & me suivi-
 rent jusqu'au pont: je ne perdis pourtant per-
 sonne, j'eûs seulement quatre ou cinq hommes
 de blesez & quelques chevaux. Je m'en revins
 à S. Geordi rendre compte au Prince du peu de
 succès de mon parti: je le trouvai qui venoit
 de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel
 étoit cette Lettre du Cardinal pour moi.

De la Fere ce 11. d'Août 1654.

MONSIEUR,

„ Je vous rends graces des assurances que
 „ vous me donnez de vôtre amitié, elle me
 „ sera toujours chere & j'y contribuerai de for-
 „ te que j'ose m'en promettre la continuation.
 „ Je vous remercie aussi des soins que vous avez
 pris

1654. „ pris de me donner part de l'état de la cavalerie, lequel sans difficulté devrait être beaucoup meilleur.
 „ Pour ce qui est de votre Lettre de service de Lieutenant General, vous devez l'avoir reçeüe à present, aiant été expediée & envoiée à M. le Prince de Conti, peu de tems après que nous eûmes la nouvelle de la prise de Villefranche: au surplus je me réjouis avec vous de celle que le sieur de Piloï nous a apportée du secours de Rosès, & de la défaite de huit cens chevaux des ennemis, non seulement comme avec un bon serviteur du Roi, mais aussi comme avec un des amis & serviteurs particuliers de M. le Prince de Conti: & cependant je demeure,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
 Le Cardinal MAZARINI.

Le 5. de Septembre tous les Officiers Generaux se trouverent à S. Geordi par ordre du Prince, où l'on tint un grand Conseil, pour voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de la Campagne. Il y eut deux opinions, l'une de faire le Siege de Puycerda par deux Lieutenans Generaux; qu'on y feroit passer du canon par le pais de Foix (ce que Marins avoit promis de faire) que pour asséurer ce Siege, le reste de l'armée seroit postée à Anglés sur la Ter, d'où nous couvririons Puycerda & Rosès, ou du moins d'où nous serions à portée de l'un & de l'autre pour les secourir si les ennemis y marchoient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient,

que

1654. que nous tenant au milieu du pais ennemi & des places où ils avoient leur infanterie, ils ne pourroient pas s'assembler pour secourir Puycerda sans que nous le sçeuissions; que nous nous y opposerions, & qu'en tout cas s'ils faisoient un Corps pour entrer en Cerdaigne, nous jetterions cinq ou six cens hommes de pied dans Rosès, avec autant qu'il y en avoit, & avec le reste de l'armée nous suivrions les ennemis en Cerdaigne par la plaine de Vic: & sur ce que ceux du contraire avis vouloient que l'armée ne se partageât point, & que le Prince fît lui-même cette conquête, ils répondoient que la Catalogne étant un pais que l'on retenoit autant par la reputation que par les forces, les Catalans nous voiant reculer, auroient mauvaise opinion de nos affaires, & pourroient quitter nôtre parti: que la Cour voulant la prise de Puycerda par la consideration des quartiers d'hiver que cette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruineroit la Cerdaigne.

A ces raisons-là les autres disoient (& c'étoit l'opinion de Bougi & de moi) que l'on n'avoit jamais oui dire qu'une armée se partageât pour entreprendre quelque chose avec une partie, à moins que ce qui restoit ne fût aussi fort que les ennemis pour leur faire tête; qu'ayant détaché cinq cens chevaux & six cens hommes de pied avec les troupes qui venoient de Guienne, il ne nous resteroit que deux mille cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, avec lesquels nous n'oserions tenir la campagne devant les ennemis qui assemblant leurs garnisons pourroient avoir en huit jours cinq mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & avec

avec cela nous tomber sur les bras: qu'en une
 1654. nuit ils pourroient faire venir leur cavalerie de
 S. Saloni à Gironne, & embarquant leur in-
 fanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos,
 & en un jour de là à Gironne: que quand il
 seroit possible d'empêcher leur jonction en nous
 avançant à Anglés, nous n'y pourrions avoir
 nos convois commodément, ni subsister aussi
 long-tems que le Siege de Puycerda dureroit:
 que si les troupes qui l'assiégeroient n'étoient
 battues par un secours, du moins n'empêche-
 roient-elles pas les ennemis d'y jeter des gens.
 Que sur ce que l'on objectoit que les Catalans
 auroient mauvaise opinion de nos affaires nous
 voiant reculer; à cela nous répondions qu'il
 y avoit moins de honte à reculer pour faire une
 conquête, qu'à s'avancer pour être battus,
 & qu'en peu de tems nous desabuserions tout
 le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'ar-
 mée ennemie ruinerait la Cerdagne, & qu'ain-
 si l'on ne pourroit se prévaloir de cette con-
 quête n'y pouvant faire hiverner les troupes;
 nous répondions que l'armée entiere prenant
 Puycerda en moins de tems que ne le feroit une
 partie, l'un reviendroit à l'autre; & qu'enfin il
 valoit mieux prendre ce pais-là ruiné que de le
 laisser riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêcherent pas que
 l'autre avis ne fût suivi, l'on se prepara pour
 l'exécuter, & cependant l'on donna ordre à l'In-
 tendant Bezon de faire mettre dans Rosès des
 vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la
 cavalerie sur le pied de six mille quartiers par moi.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de
 retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nou-
 veau Conseil où l'on remit en question la dernière
 reso-

resolution qui avoit été prise, Merinville la
 traita si fort de ridicule, & appuia tellement les
 raisons de Bougi & de moi, que l'on resolut de
 les suivre, & pour cet effet on détacha Comin-
 ges avec cinq cens chevaux & douze cens hom-
 mes de pied de gens détachés de tous les Corps
 le 11. de Septembre pour aller investir Puycer-
 da; ces troupes marcherent par le Col-de-Per-
 tus, Vinffas, Villefranche & Aulet, & joigni-
 rent à l'entrée de la plaine de Cerdagne, la
 Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit
 les troupes de Guienne, & qui investit la place
 conjointement avec Cominges.

Pour l'armée il fut resolu qu'elle partiroit
 le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems
 que l'on croioit que Rosès pourroit être ra-
 vitailé.

Le 10. de ce mois, Merinville avoit pris
 deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit
 Hoquincourt & Saint Luc infanterie à Rosès.
 Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens
 hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Com-
 mandant d'Hoquincourt Catalan, qui comman-
 doit aussi dans Lianffac, que les ennemis ve-
 noient de débarquer de l'infanterie pour l'atta-
 quer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer
 quinze Maîtres avec un Cornette & un Maré-
 chal des logis, pour aller de ce côté-là sçavoir
 des nouvelles des ennemis; & cependant il prit
 deux mille chevaux, les Regimens de Cham-
 pagne, Anjou & Conti qui faisoient sept ou huit
 cens hommes de pied pour aller secourir Lianf-
 sac. Il voulut faire cette expedition lui-même,
 quoi-qu'il eût eû deux accès de fièvre tierce,
 & que même il eût été saigné le jour qu'il par-
 tit,

1654. tit, mais il n'y avoit pas au monde un Prince plus avide de gloire que lui. Le Duc de Candale le suivit, avec Merinville à qui c'étoit le jour d'être détaché; Baltasar demeura à Cervia, Don Joseph Marguerit à S. Geordi, & moi à Coulomés.

La nuit du 13. au 14. le Cornette que j'avois envoyé du côté de Lianffac, me rapporta que les ennemis en avoient fait sauter la Tour où étoient un Lieutenant, un Sergent & quelques soldats, & qu'ils s'étoient retirez. J'envoiai cette nouvelle au Prince à Figuières, qui renvoia les troupes à leurs quartiers le 14. & coucha ce jour-là à Figuières, à cause que c'étoit le jour de sa fièvre.

Le 20. Piloï arriva de la Cour. Le Prince, le Duc de Candale & les Officiers Generaux vinrent dîner chez moi où l'on tint Conseil, dans lequel il fut resolu que l'armée partiroit le lendemain 21. de ses quartiers, ce qu'elle fit & alla loger à Bagnols.

Pendant que Cominges & la Serre étoient avec leurs troupes devant Puycerda, qu'ils avoient investi du côté de la Catalogne, étant impossible que le secours vint par ailleurs: Don Pedro de las Valançonelas Gouverneur de cette place, aiant avis que quatre pieces de canon venoient de Foix sans escorte (parce que Birague qui les conduisoit ne pouvoit être attaqué que par la garnison de Puycerda qu'il sçavoit être investi) envoya deux cens hommes par les montagnes qui enleverent le canon & prirent Biragues prisonnier. Cominges & la Serre aiant appris par un rendu, la marche des ennemis de ce côté-là, y envoierent incontinent le Chevalier d'Obterre avec deux cens chevaux & deux

deux cens hommes de pied, dont les ennemis avertis se retirerent à Puycerda par d'autres chemins que ceux par lesquels ils étoient venus. 1654.

Ce fut encore une fort belle entreprise à Don Pedro de las Valançonelas, & qui lui eût été plus utile, si ses gens eussent brûlé les affûts: car la Campagne eût été passée avant qu'on en eût pû refaire d'autres en ce pais-là, & sans canon nous ne l'eussions jamais attaqué.

Le Prince étant le 21. de Septembre à Bagnols, s'y trouva si mal qu'on prit resolution de le faire porter en litiere à Perpignan: l'amitié que j'avois pour lui m'obligea de le suivre; je l'escortai donc avec quatre cens chevaux. Sa premiere journée fut à Figuières, où étant au lit avec la fièvre sur les neuf heures du soir, & moi à son chevet, un de ses valets-de-pied entra brusquement tout effaré dans sa chambre, criant que les ennemis étoient dans la place. Le Prince se jetta à bas du lit, & pendant qu'il s'habilloit je courus par la ville sur un cheval que j'avois à la porte de son logis. Je pouffai même jusqu'aux gardes de cavalerie, & par tout je ne trouvai aucun fondement à cette allarme. Je retournai en diligence pour faire remettre le Prince au lit; je le trouvai avec autant de fermeté que s'il avoit été à la tête d'une grande armée, & je ne puis m'empêcher de dire encore en cet endroit, que s'il avoit eût le corps aussi bon que le courage, & qu'il eût pû executer ce que son esprit & son ambition lui pouvoient faire entreprendre, c'eût été un des plus grands Capitaines du monde.

Cependant l'armée marcha par Aulet & par Ripouille droit à Puycerda, & le Prince arriva à

1654. à Perpignan, où au bout de deux jours il se porta mieux, & comme sa maladie ne l'empêchoit pas de prendre tous les soins que donne une armée, aiant appris que les ennemis tenoient la Tour de Villars au-dessus du Col de la Perche, par laquelle ils pouvoient fort incommoder nos convois de Perpignan à l'armée, il me commanda d'aller prendre cette Tour. J'envoiai donc Piloï un jour avant moi avec son Regiment & cent hommes des Regimens de Campels & des Galeres tirez de Villefranche: je le suivis avec trois cens hommes de la milice de Catalogne, cent mousquetaires de Marguerit & six Compagnies de Gendarmes.

La Tour de Villars est une de ces places qui sont trop méchantes pour mériter les formes d'un Siege, & qui par là sont toutes propres à faire perdre beaucoup de gens: & ce sont de ces lieux où l'on tuera plutôt un General d'armée que devant une bonne place. Il y avoit cinquante Espagnols dedans qui faisoient un fort grand feu; cela me fit perdre du monde, car je n'avois pas fait de tranchées. Je faisois monter la garde la nuit avec des vivres pour les vingt-quatre heures, parce qu'il n'y avoit pas moien d'avoir de commerce le jour. Enfin j'attachai le mineur le quatrième jour, & le cinquième les ennemis se rendirent prisonniers de guerre.

Il me souvient que le Gouverneur appelé Don Francisco Rodrigués, ne pouvant un soir faire sortir une partie de ses gens pour me chasser d'un logement que j'avois fait au pied de sa palissade, se lamentoit & crioit de toute sa force: Ah, pauvre Roi Philippe! Comme si le Roi d'Espagne eût perdu la Couronne en perdant la Tour de Villars.

Le

Le 30. de Septembre je receûs devant cette place cette Lettre du Prince, signée de sa main, 1654. & écrite par un Secretaire.

„ Monsieur, Je vous écris ce mot pour vous
 „ prier de prendre en M. de Chouppé une
 „ creance toute telle que vous auriez en moi-
 „ même, & d'ajuster ensemble les choses de
 „ forte que nous en recevions les avantages que
 „ nous en desirons. Je suis cependant,

MONSIEUR,

*Vôtre très-affectionné à vous
 faire service,*

ARMAND DE BOURBON.

A Perpignan ce 29. de Septembre 1654.

Ce même jour 30. de Septembre l'armée entra dans la plaine.

Le lendemain je receûs cette Lettre du Prince, écrite & signée de sa main.

A Perpignan ce 30. de Septembre 1654.

„ JE serai Lundi où vous êtes: en attendant
 „ faites voiturer le plus de munitions à l'ar-
 „ mée que vous pourrez, particulièrement les
 „ outils, les boulets & les autres munitions de
 „ guerre. Aimez moi toujours, mon cher, & me
 „ croiez plus à vous que je ne vous le puis ex-
 „ primer. Mille amitez à Piloï.

ARMAND DE BOURBON.

„ M. de Joyeuse est à l'extrémité. A pro-
 „ pos de cela je vous entretiendrai lorsque je
 „ vous verrai.

Ce

1654. Ce qu'il me vouloit dire sur l'extrémité du Duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit deffein de demander sa Charge de Colonel General de la cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en écrivit donc au Cardinal, mais ce Ministre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre durerait : je ne sçai pas sous quel pretexte, mais je croi que la véritable raison fut que le Cardinal étoit bien-aïse de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laisser toujours quelque chose à esperer.

Depuis le premier d'Octobre jusqu'au fixième que le Prince arriva, je pris encore deux Châteaux, & ce fut sur cela, que dès qu'il me vit, il se mit à crier : Serviteur au Grand *Poly-o-certes*. Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, & dites, *Pouilly-o-certes*.

Le Prince prit son quartier à Livia, petite ville à demie lieuë de Puycerda.

Mais pour reprendre la chose de plus loin, aussi-tôt que j'avois veü la fièvre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois proposé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses Medecins appuiez de Sarrafin son Intendant s'y étoient opposez : celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la santé de son Maître, pouvoit encore joindre celui de son propre repos, opiniâtroit fort, que ce seroit hasarder la vie du Prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdaigne étoit bien plus temperé à cause du voi-

voisinage des montagnes, que celui de la plaine de Rouffillon, que l'air de la mer rendoit fort mal sain ; que le Prince logeant à Livia ne seroit pas si proche du Camp qu'il n'en ressentît les incommoditez, & le seroit pourtant assez pour servir beaucoup à l'avancement du Siege, & avoir la gloire de la prise ; qu'il seroit assisté à Livia autant qu'à Perpignan, & qu'il n'y avoit que trois petites journées de marche qu'il seroit en brancard.

Mes raisons ne firent pas rendre Sarrafin ; mais elles donnerent plus de force aux desirs du Prince, & lui firent dire, *Je le veux*.

Trois choses m'avoient obligé de donner ce conseil. La première, étoit l'amitié que j'avois pour le Prince, à la reputation duquel je voulois contribuer autant qu'il m'étoit possible. La seconde, que j'étois bien-aïse que le Duc de Candale n'eût pas cette occasion d'acquérir de la gloire. Et l'autre, que je n'eusse pû me résoudre à servir sous un homme que je n'aimois pas alors, & que cependant je voulois servir.

Description de Puycerda & de la plaine de Cerdaigne.

PUYCERDA est au milieu d'une plaine sur une éminence : pour aborder les deux tiers de la ville, il y faut monter, l'on va de plein pied à la troisième partie. La figure de la ville est ronde, hormis du côté de Livia que la muraille fait un grand arc en dedans, au bout duquel est une porte : il y en a trois, quatre demi-lunes & un ouvrage à corne devant le château. Du côté que l'on monte à la ville la muraille n'est que

1654. que de terre, & il n'y a point de fossé: du côté que l'on y va de plein pied, la muraille est moitié pierre & moitié terre, & il y a un fossé de trois ou quatre pieds de profondeur; les murailles sont toutes percées de trous pareils à ceux que font les Massons, & pour toutes banquettes il n'y a que des échafaux sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille; les demi-lunes sont de pierre liée avec de la paille qu'ils appellent *tapiada*: en quelques endroits les maisons touchent à la muraille, la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de faire une attaque. Du côté & assez proche de la porte de Livia, & du côté du Château aussi, il y a de grands cacavins fort larges & propres à mettre de la cavalerie à couvert; il y a un ruisseau qui entre dans la ville, qui est la seule eau qu'il y ait & qu'il seroit fort aisé de détourner.

La plaine s'étend du côté de Villefranche jusqu'au Col de la Perche, & peut avoir deux lieues de long, elle n'est pas de si grande étendue des autres côtes. Il y a deux rivières, l'une qui est la Ségre, & qui est fort petite dans cet endroit-là, vient du côté de Campredon; l'autre qui est la plus grosse, vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une fort belle prairie, & dans tout le reste de la plaine, la plus grande quantité de bleds qui se puisse voir: les villages y sont grands & proches les uns des autres, ce qui marque un pays riche.

Siege de
Puycer-
da.

Les deux attaques étant résolues du côté de Livia fort près l'une de l'autre, on ouvrit la tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander

1654. der si je fus de l'attaque du Prince, l'attachement que j'avois pour lui & l'état où j'étois avec le Duc de Candale ne laissent pas lieu d'en douter.

Nôtre Ingenieur aiant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée: il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci faisant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de se cacher: de sorte qu'après l'avoir attendu jusqu'à dix heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte-Mesme que j'avois à ma tranchée, & quoi qu'il fit cette nuit-là un orage épouvantable, nous ne laissâmes pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau temps, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluie, & que ce mauvais temps empêchoit les ennemis de tirer autant qu'ils faisoient les autres nuits; aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naïveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte-Mesme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à son Mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit, qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui: & voyant que Sainte-Mesme (qui avoit de l'esprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faisoit pas semblant de l'entendre, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son Mestre de camp de rentrer dans la

1654. la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison, Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de se mettre à tous les jours ainsi que de pauvres aventuriers comme nous. Tout ce qu'il y avoit de gens auprès de moi s'éclatant de rire, le Lieutenant Colonel commença de s'appercevoir de son zele indiscret, & se retira sans dire mot.

J'admirai cet homme qui ne manquoit pas de sens en d'autres choses, & qui s'étoit tellement entêté de la grandeur de son Mestre de camp, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût de peril à craindre que pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été grand dommage de Sainte Mesme, s'il eût été tué, mais aussi eût été grand dommage de moi.

La tranchée du Duc de Candale qui étoit sur la droite de celle du Prince étoit méchante, elle étoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, & sans les blindes on eût été moins exposé dehors que dedans, car elle servoit de mire aux ennemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous avions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisions un biouac de cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprés de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme

aux

aux escadrons & les avertissent d'être encore plus sur leurs gardes.

1654. J'avois appris cette leçon de Louïs de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toujours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle experience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eût empêché d'être jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décréditer auprès du Prince, en lui faisant connoître le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris moqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je posois mes escadrons d'une maniere jusqu'alors inconnüe, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jeter dans la place, il y seroit plutôt entré que les troupes ne s'y feroient opposées, & qu'en les postant plus loin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je fus auprès de lui il me demanda en presence du Duc pourquoi je posois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussi-tôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne sçavois pas bien la raison qu'il en avoit, qui étoit

1654. étoit qu'on avoit souvent vû que des secours passeroient non-seulement entre des escadrons quand ils étoient éloignés les uns des autres, mais qu'ils entroient même sans qu'on le sçût, & qu'il n'étoit pas possible que rien entrât sans combat quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant son avis du mieux qu'il put, & moi aiant repliqué, que si j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon siecle. Nous nous en pouvons bien fier à Monsieur mon frere, nous dit le Prince, & ensuite changea de discours.

Cet événement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me haït davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement; cependant à la fin du Siege il lui prit envie d'être de mes amis. Je ne sçai si le Prince qui nous aimoit fort tous deux, lui en fit venir la pensée, ou si ce fut de son mouvement, mais enfin il me fit des avances que je receûs avec beaucoup de joie, & auxquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré jusqu'à sa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de secrets dont il ne me fit confidence.

Mort de Don Pedro de las Valançonelas.

Prise de Puycerda.

Au bout de huit jours de tranchées ouvertes, y aiant une brèche faite à la muraille, Don Pedro de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont j'ai raconté deux actions extraordinaires en cette Campagne) fut emporté d'une volée de canon en voulant reparer cette brèche, & sa mort nous fit avoir aussi-tôt par capitulation cette place, que nous n'eussions eû que par la brèche s'il eût vécu: car c'étoit un homme qui consultoit son courage plutôt que l'interêt du Roi son Maître. Je

1654. Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Prince le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eûs au Prince que j'asseure que d'Arville sans autre recommandation que la sienne propre meritoit bien cette récompense.

Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, reparer les brèches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je receûs alors cette Lettre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

A la Fere ce 12. d' Août 1654.

MONSIEUR,

„ J'ai receu avec la Lettre qu'il vous a plû de
„ m'écrire un état de la force de la cavalerie de
„ l'armée de Catalogne; j'eusse bien desiré que
„ les noms des Capitaines s'y fussent trouvez,
„ & que vous y eussiez marqué les presens & les
„ absens, parce qu'il nous eût été plus utile.
„ En ce cas-là, je vous supplie très-humble-
„ ment, Monsieur, de me vouloir envoier un
„ état de cette sorte le plutôt que vous pourrez,
„ & de croire qu'il ne tiendra point à moi que
„ votre Regiment n'ait un des meilleurs quar-
„ tiers de ceux qui seront donnez durant l'hiver
„ aux troupes des armées de deçà, étant parfai-
„ tement, &c.

J'envoiai aussi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même temps mon attache au bas

456 MEMOIRES DU COMTE

1654. bas de la Commission de Ligondés, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie du Prince de Joinville, incorporée dans mon Regiment de Mestre de camp General: cette Commission étoit du 4. de Juillet 1654.

Le Prince aiant reçu les nouvelles de la Cour qu'il attendoit, & aiant mis tout l'ordre necessaire dans la Cerdaigne, s'en revint à Perpignan, & tous les Officiers Generaux avec lui. Huit ou dix jours après, la plupart retournerent à la Cour avec le Duc de Candale. Pour moi j'attendis jusqu'au dernier de Novembre que je pris congé du Prince: j'en receûs à mon départ toutes les caresses imaginables & toutes les assurances de l'honneur de son amitié: il me fit promettre de lui écrire souvent, à quoi je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une Campagne plus agreablement que je passai celle-là; j'avois deux grands emplois dans l'armée, que je faisois avec toute l'autorité imaginable; j'avois tout pouvoir auprès du General qui étoit un grand Prince & qui avoit de l'esprit infiniment: & pour qu'il ne manquât rien à ma bonne fortune, je gagnai au jeu dix mille écus tous frais faits, après avoir fait une fort grande dépense.

En arrivant à la Cour, je mandai au Prince de Conti toutes ces nouvelles, & quelque temps après je receus cette réponse de sa main.

A Montpellier ce 29. de Decembre 1654.

„ J'Ai une extrême joie toutes les fois que
 „ je reçois de vos Lettres, vous voiez bien
 „ que cela veut dire que je prétends que
 „ vous m'écriviez souvent, car comme vous
 „ sça-

DE BUSSY RABUTIN. 457

„ sçavez, j'aime fort que l'on me fasse bien-
 „ aise. Je pense que vous le ferez un peu de 1654.
 „ sçavoir que je serai à Paris dans six semaines,
 „ en attendant mandez-moi de toutes sortes de
 „ nouvelles, & lorsque vous aurez fait revuë
 „ de Braquerie, écrivez moi la force de ce
 „ corps-là: car je ne doute pas qu'il n'augmen-
 „ te tous les jours. Adieu, mon cher, je suis
 „ absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie, le Prince entendoit parler des Dames qui étoient galantes, & il en parloit comme d'un país dont il avoit même fait une carte.

Il fut trompé dans ses esperances de venir à la Cour: les affaires du Roi en Languedoc l'y retinrent, & je receus quelque tems après cette Lettre de sa main.

A Montpellier ce 2. de Mars 1655.

„ JE ne sçai où trouver des amitez qui puis-
 „ sent bien exprimer ce que je sens pour
 „ vous. Je vous assure, mon cher Temple,
 „ que cela va au-delà de toutes choses, & que
 „ j'écrirai pour vous avoir en Catalogne avec
 „ le même empressement que je le ferois pour
 „ avoir dix mille hommes de pied plus que je
 „ n'ai. Mandez-moi des nouvelles de Braque-
 „ rie, & si vos palefreniers ne vous volent
 „ plus, c'est-à-dire, en langage vulgaire, si
 „ votre Ecuyer n'est plus à vous. Adieu.

ARMAND DE BOURBON.

Pour entendre la plaisanterie des palefreniers.
 Tom. I. V

0232

458 MEMOIRES DU COMTE

1654. niers, il faut sçavoir qu'en allant en Catalogne avec le Prince, on me prit trente pistoles une nuit dans mon haut-de-chausses; & comme j'en faisois du bruit le lendemain dans mon domestique, le Gentilhomme qui me servoit d'Ecuyer & qui avoit couché dans ma chambre, me dit qu'asseurement c'étoit un de mes palefreniers qui m'avoit volé. Je fis semblant de le croire, quoi que je soupçonnasse fort ce Gentilhomme, de qui la vie avoit été jusques-là d'un filou. Je contai le même jour mon aventure & mes soupçons au Prince, qui depuis ce tems-là en railloit toujours avec moi.

F I N.



T A



T A B L E
DES NOMS PROPRES
DES PERSONNES,
Et des principales choses contenues dans
ce premier Tome.

A.	
S. Aignan pere,	385
S. Aignan,	196, 197, 374, 385
d' Ainaï, Comte,	229
Aire reprise par les Espagnols,	84
d' Alais fils du Duc d' Angoulême,	385. Voyez Angoulême.
d' Albret, Duc,	125
d' Albret Maréchal de France,	122, 191
S. Amant Capitaine aux Gardes,	35
Ambleville, 35, 36. sieur de S. Preuil, 50. Gouverneur de Dourlens, puis d' Arras, ibid. 88. loüé & récompensé en presence de toute la Cour, 50. condamné à mort. 85. son portrait, ibid. sujet de sa condamnation, ibid. & seq.	
l' Amitié seule ne suffit pas aux amans,	429
Amnistie en France,	365, 367
Amour & amourette, ce que c'est, 38. il faut dans l'amour une égalité d'âge & d'humeur, ibid. l'amour a son heure aussi bien que la mort,	39, 51
Amours d'une Veuve, 30. & suiv. d'une Comtesse, 51, & suiv. de Madame de 90, & suiv. Voyez Lettres de Madame de ... & Histoire.	
S. Andeux,	325. 330.
S. André Monbrun Gouverneur du Nivernois,	106,
	107, 375.
	d' An-
V z	

Table des Noms propr. des Person.

<i>d'Anglure, appelé le brave Givry,</i>	381, 382.
<i>d'Angoulême, Duc, premier Colonel de la cavalerie en titre,</i>	381, 382. mis à la Bastille, 383. General de l'armée assiegeant Soissons, 385. combien de tems il a possédé cette Charge,
	386.
<i>d'Angoulême, fils,</i>	385. sa mort,
	399.
<i>Antouville,</i>	120.
<i>Archambault,</i>	272.
<i>d'Ardenne, Regiment,</i>	403.
<i>Armes cachées, découvertes & demandées pour l'armée de France,</i>	240, 267, 273, 278, 281, 283. & suiv.
<i>Arnaud Maréchal de camp,</i>	139, 142, 155
<i>d'Arpajou, Vicomte,</i>	5
<i>Arras assiégué & pris,</i>	48, & suiv.
<i>Arriereban convoqué,</i>	6, 238, 239
<i>Artagnan,</i>	273
<i>d'Arville, Capitaine au Regiment de Champagne,</i>	486
<i>d'Aubijoux, Gouverneur de Montpellier,</i>	392
<i>d'Aubrai, Commis, parent de Desnoyers.</i>	88
<i>d'Aubusson Duc de la Feuillade. Voiez la Feuillade.</i>	
<i>d'Aumale General de la cavalerie legere,</i>	379, 381
<i>d'Aumont Maréchal de France,</i>	185, 212. & suiv.
	B.
la <i>Bachelerie,</i>	276. & suiv.
B <i>Bagatelle: c'est toujours le commencement d'une bonne ou mechante affaire,</i>	190, 204
<i>Bagnols Gouverneur du Roussillon,</i>	418
<i>Bains, Colonel Allemand,</i>	100
<i>Balthasar, Colonel Allemand,</i>	135, 139, 142, 145, 146, 403, 421, 422
<i>Banier, Echevin de la Charité,</i>	330
<i>Bapaume assiégué, 84. description de cette ville,</i>	ibid.
<i>Baradas Maréchal de camp,</i>	250, 257
<i>Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien fait danser un cadavre déterré,</i>	139
<i>Bareuil, Lieutenant Colonel de Bussy,</i>	45
<i>la Barre-Civrai Lieutenant des Gendarmes de Rohan,</i>	290
<i>Bataille, ou combat, de Thionville,</i>	43. de Sedan, 82. de Nortlingue, 96. de Charenton, 175. de Rethel, 201. de
	Ble:

Et des principales Matieres.

<i>Bleneau, 288. maniere des Catalans avant le combat,</i>	438
<i>Beaufort, Duc,</i>	97, 250, 283, 289, 327, 335, & suiv.
<i>Beaujeu Capitaine de cavalerie de Grancei,</i>	113
<i>Beaujeu Lieutenant du Prince de Condé,</i>	115, 214, 346, 394
<i>Beauvilliers. Voiez S. Aignan.</i>	
<i>Beauvoir Dunslun,</i>	51, & suiv. 187, & suiv. 192, 220. & suiv.
<i>la Becherelle Maréchal des logis,</i>	383
<i>Bellegarde prise,</i>	193
<i>Besançon Commissaire des armées de France,</i>	15
<i>Beugne, Lieutenant General de Nevers,</i>	270
<i>Bezon, Intendant d'armée,</i>	442
<i>Bidossans Ecuyer du Duc de Candale,</i>	192
<i>Bien-faiteurs de mauvaise grace; comment on leur est plus obligé qu'aux autres,</i>	400
<i>Biouac exact, comment il se doit faire,</i>	452
<i>Birague, Lieutenant General de l'Artillerie,</i>	412, 418, 444
<i>Bleneau, combat de Bleneau,</i>	288
<i>Blerancourt,</i>	383
<i>Blessures mortelles en certains tems & lieux,</i>	122
<i>Bolacre Procureur du Roi de S. Pierre le Moustier,</i>	240, 270
<i>Bonvillelette Capitaine au Regiment de Picardie,</i>	375, 392, 395
<i>le Bosquet. Voiez Chavagnac.</i>	
<i>Bouchavanes,</i>	384
<i>Bougi tire au sort pour le rang, 425. sa pensée sur le siege de Puyserda,</i>	441, 443
<i>la Boulaye,</i>	187, 189
<i>de Bourbon, Prince de Condé, General de la cavalerie legere,</i>	379
<i>de Bourbon Comte de Soissons,</i>	13, 82
<i>de Bourbon Prince de Condé, 8. & suiv. 94, 95, 106, 124. sa mort,</i>	125
<i>de Bourbon Duc d'Enguien, 94, 96, 107. & suiv. 125, 134, 151. il assiege Mardik, 115, 116. il méprisoit la fausse gloire, 119, 120. il prend Furnes & assiege Dunkerque, 121. il assiege Lerida, 135, & suiv. ses grands talens pour la guerre, 144, 453, 454. il assiege Ypres, 154. accusé à tort d'avoir premedité la</i>	guerre

Table des Noms propr. des Person.

guerre civile, 160. il gagne la bataille de Lens, 163. il se forme de mauvaises idées du Comte de Buffy, 172, 173, 175, 182. & suiv. il prend Charenton & Brie- Comte-Robert, 175, 176. il veut donner à Guitaut la Charge du Comte de Buffy, 184, 185, 190. il est arrêté & conduit à Vincennes, ibid. transféré à Mar- coussi, 199. il sort de prison & traite de la charge de M. de Buffy, 201, 202. il se retire de la Cour, & forme un parti, 203, 204, 207. & suiv. 224, 238, 239, 270. il passe la Loire incognito, 277. il com- bat contre la France 289, & suiv. 375	
de Bourbon Prince de Conti, 400. portrait de ce Prince, 401, 444, 445. il tombe malade à Perpignan, 445	
Bourdonnet Mestre de camp,	17
Bour du Bois Capitaine dans S. Luc,	46
Bouteville, depuis Duc de Luxembourg,	165
le Bret Enseigne Colonel du Regiment de Grancé,	113
la Bretèche, Guidon des Gendarmes d'Enguien,	140
Breteuil Intendant de Justice,	132
Brevets & attaches. Voiez le Nom propre.	
de Brezé Admiral de France,	124
de Brezé Maréchal de France,	83, & suiv.
Brie-Comte-Robert, repris par le Prince de Condé,	176
Brion, Ecuyer du Duc d'Orleans. Voiez Levi.	
Briord, Commandant sous le Prince de Condé, 350. il attaque un détachement allant à Monrond,	362
G. Brit Gouverneur de Lerida,	136, 141, 143
de Broglia, Italien,	139, 143, 145, 146, 185
la Brosse Maréchal des logis,	383, 385
Busc, Gentilhomme Gascon,	20. & suiv.
Buffy Lamet Maréchal de camp,	18
Buffy Moulins,	67
Buffy Rabutin. Voiez Rabutin.	
Butier,	422

C.

Cadavre déterré,	141
Calais, ville,	380
Calvo, Catelan,	403
Cambrai assiégré,	184
Cam-	

Et des principales Matieres.

Campels,	404
Candale, Duc. Voiez Nogaret.	
Canillac,	250
Canisi, Marquis,	46
Canons de Decise appreciez,	265
un Capitaine d'infanterie n'a pas droit de commander dans une place,	82
la Capelle,	11, 213
Capucin défendant une place,	5
Carignan, Princesse,	302
Castelnaut la Mauvissiere,	115, 213, 318
Castillon assiégré,	413, 420
Castriot,	378
le Cateau en Cambresis,	16, 41
le Catelet,	11, 40
Cavalerie legere, son emploi à un siege, 108. son origine,	378
Chabot, 89, 102, 104. sa mort,	122
Chabot,	234
Chamilly, Gouverneur de Stenay,	213
de Chandé Cornette,	151
Chanfort, Cheval-leger de Buffy,	130, 133
Chanlost,	198, 199
Chapelain,	424
Charenton forcé & pillé,	175, 176
la Charité, ville, 227, 228. & suiv. 242, 244, 248, 249, 252, 253, 254, 257, 259, 260, 271, 272, 274, 316, 349, 355	
de Châteauneuf,	194, 234, 382
Château Portien assiégré,	374
Châtel-Chinon, ville du Nivernois,	105, 301
Châtelux,	193
Châtillon, Maréchal de France,	27, 43, 48, 82
Châtillon, Duc. Voiez Colligni.	
la Châtre disgracié, sa mort,	96
Chavagnac le Bosquet,	66, 67, 121, 193, 350
de Chaânes, Maréchal de France,	48
de Chaânes, fils,	154
Choiseul, frere du Maréchal du Plessis-Praslin, Lieute- nant Colonel de cavalerie,	384
	de

Table des Noms propr. des Person.

<i>de Choiseul, Maréchal du Plessis-Praslin,</i>	133, 176
<i>de Choiseul, Marquis de Praslin,</i>	386
<i>Choisi, Intendant en Champagne,</i>	41
<i>Clamecy, Bourg du Nivernois,</i>	280, 297
<i>Clanleu, 35, 122. tué à Charenton,</i>	17,
<i>Clerambaut Comte de Paluau, 16. Gouverneur de Courtray, 154. proposé au gouvernement d'Ypres, 159. il assiege Monrond, 220, 240. Voyez Lettres de Paluau, il devient Maréchal de France,</i>	377
<i>Clermont Comte de Tonnerre,</i>	17
<i>Clermont de Vertillac,</i>	143
<i>de Coassin,</i>	386
<i>du Cocuage,</i>	64
<i>Cognac secouru,</i>	218
<i>Collation servie la nuit,</i>	62
<i>Colligny, depuis Duc de Chastillon, 100, 138, 139, 142, 143, 145, 154, 157, 159. tué à Charenton,</i>	175
<i>Colligni, Comte,</i>	304, 306, 352, 359
<i>Ste. Colombe, Maréchal de Batatille,</i>	136
<i>la Colonelle & la Mestre de camp ne se cassent jamais,</i>	387
<i>Colonels, leur origine, 382, 383. leurs droits, 382, 386, 387</i>	
<i>Coloredo General de l'Empereur,</i>	7
<i>Cominges, Lieutenant General, 232, 425, 431, 443, 444</i>	
<i>le Commandement doit être executé avec justice & hardiesse, 217. Exemple,</i>	253
<i>Commissaire General dans la cavalerie,</i>	386, 398
<i>Condé, Prince de. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Contestations entre Officiers pour le rang, 102, 103, 283, 382, 384, 412, 425, 426, 434.</i>	
<i>Conti, Prince de. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Corbie assiegée, 12, 13, 88.</i>	
<i>Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206, 226, 227</i>	
<i>Voyez Lettres de Corbinelli.</i>	
<i>Cossé, General de la cavalerie legere en 1548.</i>	379
<i>Coupies neuves, ce que c'est,</i>	378
<i>à la Cour ce ne sont que grimaces,</i>	174, 176
<i>Courtrai, ville,</i>	108, 154, 155
<i>Crom-</i>	

Et des principales Matieres.

<i>Cromwel,</i>	414
<i>Crussol Lieutenant Colonel de la cavalerie,</i>	384
<i>la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi Henri IV.</i>	382, 386
D.	
D <i>Aligre Mestiant Lieutenant Colonel,</i>	382
<i>Danville premier Colonel de la cavalerie,</i>	380
<i>Davergne Gouverneur de Bapaume,</i>	84
<i>Decise, château du Nivernois,</i>	283, 312
<i>Delliponti, Italien,</i>	108
<i>Descoubleaux Marquis de Sourdis,</i>	6, 386
<i>Desnoyers Secetaire d'Etat,</i>	47, 75. & suiv.
<i>Dieu confond souvent la prudence humaine, 190, 269</i>	
<i>de Dougnon, Comte,</i>	208
<i>Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de la Charité,</i>	278
<i>Duël de Busc, 20. & suiv. du Chevalier d'Isigni, 111. & suiv. des Comtes de Rieux & de Vassé, 113. de Lusignan & Marins, 192. du Comte de Bussy & de Favieres, 392. Edits severes contre les duels, 88, 392, 395</i>	
<i>Dunkerque assiegé & pris en 1646.</i>	121, 123
<i>Dupré Cheval-leger de Bussy blessé, & recompensé,</i>	145
E.	
E <i>ffiat Maréchal de camp,</i>	17, 43
<i>Elbeuf, Marquis, frere du Duc de Guise, General de la cavalerie legere,</i>	380
<i>Enguien, Duc. Voyez Bourbon.</i>	
<i>Enlevement d'une Veuve,</i>	153, 155, 156, 160
<i>Epernon, Duc,</i>	243, 285
<i>Eschevins de Nevers, 173, 279. de la Charité, 242, 244,</i>	253
<i>Esclainvilliers, Commissaire general de la cavalerie, 390,</i>	398, 399
<i>Esgulli Mestre de camp General,</i>	379
<i>d'Estampes sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la cavalerie,</i>	383
<i>d'Estampes, sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal d'Estampes,</i>	41, 155
<i>S. Etienne, Major de Bussy,</i>	46
<i>S. Etien-</i>	
V 1	

Table des Noms propr. des Person.

S. Etienne Maréchal des logis,	383
S. Evremont,	121
F.	
F Aber, Maréchal de France,	371
Fanfaronerie, ses mauvaises suites,	112
la Fare,	404
Favieres, Enseigne Colonel de Picardie, 275, 292, 304.	
il propose un duel au Comte de Bussy, 375, 392, 393,	395, 396
Faux-saunage prétendu commis dans le Nivernois, 347,	
& suiv.	
S. Felis,	160
la Ferté Chauderon, 216, 280, 281, 325, 326, 330	
la Ferté Imbaut. Voiez d'Estampes.	
la Ferté de Ris Maître des Requêtes,	76
la Ferté Seneterre, Maréchal de France,	329, 330
la Feuillade,	375, 393, & suiv.
Feuquieres, 43. son armée défaite, 45. blessé & pris,	
il meurt en prison,	46
Feux allumez la nuit pour signal, 32. & suiv.	
de Fiesque, Chevalier, tué à Mardick,	117, 118
Flamarin,	337
Flecelles, tué en duel,	87
de Fleix, Comte, tué à Mardick,	117, 118
Flix, sa situation,	148
Folleville Maréchal de camp,	212, 213
Fontenai Coup-d'Epée,	27
Fontenai Mareuil,	12
la Force Maréchal de France,	5, 6, 7, 35
la Fortune est une folle. v. reflexions sur la fortune, 268	
le Fouilloux,	337
Fouquet, Abbé,	374
Fouquet Surintendant,	ibid.
Fourrille, tué à Senef,	386
Fradel,	46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour,	336
Fribourg-assié, 94	
Ste. Frique Lieutenant Colonel de la cavalerie,	384
Frondeurs,	187, 201
Fur.	

Et des principales Matieres.

Furnes prise,	121
G.	
G Alas,	100
de Gamarre,	215
la Garenne Cheval-leger de Bussy,	130, 133
Garnison ennemie, comment doit être escortée,	88
Gassion Colonel,	386
Gaston de France Duc d'Orleans, 13, 107, 108, 120,	
219, 223, 233, 235, 241, 335, 338, 375	
de Gault, Chevalier,	139, 146
Gendarmes, leurs privileges,	103, 108
S. Geran, 266. son infidelité, 284, 298, 306, 307,	
351, 352, 359. il écrit à M. de Bussy, 294. il se	
met à l'obéissance du Roi,	300, 307
S. Germain d'Achon,	52
Givry appelé le brave,	381, 382
de Gonzagues, Princesse Palatine,	376
Gouille,	193
Gouverneurs de Ville, leur autorité,	82
de Grancey, Comte,	44, 46, 176
de Grammont Maréchal de France, 41, 97, 99, 102,	
110, 138, 153	
Guenaut Medecin,	14
la Guerche,	192, 193
la Guiche,	380
de Guiche. Voiez Grammont.	
Guitaut, le vieux,	190
Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince de Condé,	
151, 165, 172. & suiv. 185, 191, 192, 202, 337	
H.	
H Ailbron assié, 97, 98. Lettre en vers sur ce sujet,	
ibid.	
le Hallier. Voiez de l'Hôpital.	
Harcourt, Comte,	185, 218
Harquebuser un soldat.	28, 29
la Haye du Bled. Voiez Uxelles.	
Hebron, Colonel Ecoissois,	5
Heme, Colonel Allemand,	100
Heus, ce que c'est,	120
	Histo-

Table des Noms propr. des Person.

Histoire, il y faut une sincerité entiere, 169
Histoire d'une veuve amoureuse, 30. 31. d'une Comtesse,
50. de Madame de.... cousine de M. de Bussy, 90.
 Voiez Lettres de Madame de.... d'une fille de Nismes. 130
Hocquincourt, Maréchal de France, 234, 282, 288. & suiv.
Holacs, Comtes d'Allemagne, 99
L'Hôpital sieur de Vitri, 382
L'Hôpital, Maréchal de France, 40, 48, 49, 50, 186,
 336, 337
L'Hôpital Sainte-Même, 118. Voiez Sainte Même.
Horace cité, 19
Hôte bien payé, & pourquoi. 200
 I.
J *Anvri, Conseiller au Parlement,* 335
d'Iche Gouverneur de la Motte. 5
Imporsans, sorte de Cabale, 97
Joyeuse Duc, Colonel de la cavalerie. 385, 399, 447, 448
Isigni, Chevalier, tué pour un verre d'eau. 110. & suiv.
L'Isbonne Capitaine du Regiment Cardinal. 97. & suiv.
D. Juan d'Autriche, 421
de Jussac. Voiez Ambleville.
Jumeaux, 97, 110, 124, 139. & suiv. il n'est point re-
venu après sa mort, comme il avoit promis. 150
 L.
L *Andreci assiégré en 1637. 17. description de cette*
place, ibid.
Langés, 421
Langeron, Gouverneur de la Charité, 106, 219, 226, 245
 283.
S. Lari Duc de Bellegarde, 3
Lâcheté extraordinaire, 290. si elle merite la mort, ibid.
Launai-Liais, volontaire, 130, 194, 196, 197
le Boccage, 152
Lenet, Procureur au Parlement de Bourgogne, 97, 172,
 173, 184, 185, 202, 204.
Lens assiégré, 82
Lerida assiégré, 135. & suiv. levée du siege, 146
Le Roi, 306, 344, 347.
 Let.

Et des principales Matieres.

Lettres du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture des
Etats de Tours, 321
Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince, touchant la
nouvelle de la prise d'Ypres, que M. de Bussy avoit
portée à la Cour, 157. pour arrêter la poursuite
du sieur..... 162. étant arrivé à Lagni en 1649. 171
Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conii, 405,
 408, 415.
Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, reve-
nant en France, 220 sur la force de la ville de la
Charité, 274
Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il rend
compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. des le-
vées d'argent faites dans le Nivernois, 310. & suiv.
du faux-saunage, 348
Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte, 171
Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, en
 1649. 186
Lettre du Comte de Bussy au Comte de Paluan: qu'il ne
connoit point les Officiers qui se sont faussement servi
de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 316
sur le siege & le secours de Monrond, 357.
Lettre du Comte de Bussy au Chev. de Baradas, 264, 300
Lettre du Comte de Bussy au President Perraut, 106
Lettre du Comte de Bussy à Tavannes, 163
Lettre du Comte de Bussy à Madame de..... 129.
à S..... & à sa femme, 165. à sa Cousine, 174
 177, 178, 196, 401, 423, 428. & suiv.
Lettre du Comte de Bussy à Marigni, 369
Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre pré-
tendu de ses troupes, 73, 74, 347. sur les mécon-
tentemens qu'avoit Sa Majesté de M. le Prince, 205
 207. & suiv. 223. pour se saisir de deux châteaux
du Nivernois, 216. sur le secours de la ville de Co-
gnac, 218. pour defendre la passage des troupes sans
ordre de Sa Majesté, 221. sur un Arrêt portant
cassation d'un precedent contre le Cardinal Mazari-
ni, 225. pour donner le commandement de quelques
troupes au Comte de Bussy, 236. pour faire assembler
 V 7

Table des Noms propr. des Person.

- la Noblesse, 238. & suiv. pour aller joindre le Comte de Paluan, 247. pour la levée d'un Regiment d'Infanterie, 258. pour rester dans la Charité, s'en rendre le maître, & en faire rétablir le pont, 260 271. touchant la garnison de Maison-fort, 292. sur les violences prétendues faites aux habitans de Châtel-Chinon, 301, 309. pour l'ouverture des Etats à Tours, 319. sur le faux-saunage prétendu dans le Nivernois, 347. les troubles de Paris étant apaisés, 353, 364. pour remercier la Noblesse, 373. touchant les Mestres de camp de cavalerie, 412
- Lettre du Roi à M. du Tremblai, pour sortir le Comte de Bussy de la Bastille, 78
- Lettre de Gaston Duc d'Orleans à M. de Bussy, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, 338
- Lettre de M. le Prince de Conti au Comte de Bussy, 407 419, 420, 447.
- Lettre du Duc d'Epéron au Comte de Bussy en lui envoyant des troupes dans le Nivernois, 243
- Lettre du Cardinal Mazarin au Comte de Bussy pour le remercier, 221. en envoyant à M. de Bussy des ordres du Roi contre ceux qui traversent le bien de l'Etat, 240. sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé leur garnison, 261. pour envoyer les armes prises à la Charité, 267, 268. pour faire faire vingt mille rations de pain, 273. pour faire rétablir le pont de la Charité, 276, 278. pour faire quarante mille rations de pain, & envoyer des armes, ibid. pour remercier M. de Bussy des vivres & des armes, 286. sur la prise de Monrond, 368.
- Lettre de M. le Tellier au Comte de Bussy, sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé le Regiment de Langeron, 259. pour faire faire vingt mille rations de pain, 273. pour l'exemption de Clameci, 279 297. pour l'exemption de Châtel-Chinon, 302. pour l'avertir que le Comte de Levi est parti de Paris pour se rendre vers la Charité, 304. sur ce que M. de Bussy vouloit avoir un Regiment à lui, 328.
- Lettre de M. de la Vrilliere, à M. de Bussy, pour pardon

Et des principales Matieres.

- donner au Lieutenant Gen. de Nevers, 270. pour la conservation des Terres du Duc de Mantouë, 280. pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General de Nevers, & en lui envoyant une relation du Combat de Bleneau, 287
- Lettre du Comte de Paluan au Comte de Bussy, pour se rendre maître de la Charité, 227, 228. sur l'arrivée des troupes à Donzi, 245, 246, 247. sur ce que Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison, & pour se saisir des bleds, 249. pour faire joindre leurs troupes, 251. afin que M. de Bussy remette ses troupes à M. de Pionsac, 256. touchant le passage des troupes de S. Geran, 296, 297, 300, 306, 307. sur l'arrivée de Colligni & de Levi pour secourir Monrond, 306. pour faire arrêter deux Officiers ou soldisant, 308, 315. pour faire escorter le canon destiné au Siege de Monrond, 315, 316, 317. pour lui envoyer les outils à mineur, 322, 323. pour le remercier de quelques avis & d'une recrue, 349
- Lettre du Comte de S. Geran à M. de Bussy, 294
- Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Bussy, 257, 262, 265, 298
- Lettre de M. l'Abbé de Bussy sur la mort de son neveu, 182
- Lettre de M. le Roi à M. de Bussy, pour l'exemption du Bourg de Tanai, 305
- Lettre de Corbinelli à M. de Bussy, pour ses affaires à la Cour en 1652. 230. & suiv. 281. & suiv. 326, 329, 332, 334, 337, 343. & suiv.
- Lettre de Madame de ... au Comte de Bussy, 128
- Lettre de Marigni à M. de Bussy sur la prise de Monrond, 369
- Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvré, 127. à M. de Bussy, pour se rendre à Monrond, 203
- Levi, Comte de Brion, 114, 304, 306, 352, 359
- Lianssac secouru, 443, 444
- Ligondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456
- Lislebonne. Voyez l'Islebonne.
- de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne. Lon.

Table des Noms propr. des Person.

Longueval Mestre de camp,	17
de Longueval de Manicamp, ensuite Maréchal d'É-	198
trées,	198
de Lonzat Fradel,	46, 160
de Lorraine, le Duc Charles,	6, 346
de Lorraine, Duc de Joyeuse. Voiez Joyeuse.	
de Lorraine, Chevalier de Guise,	94
D. Luc, Major de Baltazard,	432
S. Luc,	404, 405, 443
de Luynes, Duc, favori de Louis XIII.	385
de Luxembourg. Voiez Bouteville.	
la Lionne Maréchal des logis general,	382, 383
M.	
de M Aillé, Princeſſe de Condé,	195
Majorité du Roi,	203
Maison-fort, Château du Nivernois,	275, 292,
	293
Malateste, Italien,	380
Malte, le grand Prieur rétranché de ses revenus,	126
Manicamp, oncle de M. de Bussy,	230, 231, 233
Mantouë, Duc.	281, 375, 376
Mantouë, Marquis,	378
J. Marc, Maréchal des logis general,	381
la Marche Chevan-leger de Bussy,	130, 133, 370
Marchin,	124, 135, 137
Marcillac,	117, 118
Mardick assiégué,	114, 115
de Maré, Baron,	289
Marguerit,	434, 435, 437, 444, 446
Marigni,	187, 369
Marins,	192, 193
Marle, ville,	212, 213
Marzac,	231, 233, 283, 330
S. Martin Maréchal de bataille,	142, 143
S. Martin Maréchal des logis,	385
Massiac,	299, 300
Massoni,	253, 283
Ste Maure,	252, 256, 277
S. Maurice se disant Officier de M. de Bussy,	308, 309,
	318, 330, 331.

MAN

Et des principales Matieres.

Mauvilli,	94
du Mai, Lieutenant Colonel de la cavalerie.	380
Mazarin, Cardinal, 97, 184, 339. & suiv. 343, 376.	
son esprit ménager, & de quelle maniere il faisoit	
acheter toutes les graces, 96, 124, 125, 400. son ré-	
tour en France, 219, 220, 222, 224, 234, 374. son	
autorité, 372, 374. ses promesses sans effet, 222, 371	
S. Megrin, Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde.	337
Memoires, fidelité de ceux-ci, 2, 15, 85, 168. réponse	
à ceux qui ne les approuveront pas,	169, 170
Ste Meneboud assiégué,	388
de Mercœur,	283
Merinville,	408, 411, 414, 418
Ste. Même,	138, 141, 145, 146
Mestre de camp General. Origine & privilèges de cette	
Charge, & ceux qui l'ont possédée, 377. & suiv.	
elle ne se casse jamais,	387
Micault Mestre de camp,	145
Mioffans depuis Maréchal d'Albret. Voiez Albret.	
Miquelets d'Espagne,	411, 414
Miramion, Veuve que M. de Bussy voulut enlever, 152,	
	155, 160. & suiv.
Mombeliard, blessé,	137
Monbas,	363
Monbrun. Voiez S. André.	
Monrond. 304, 306, 308, 309. assiégué, 316. & suiv.	
350, 352, 358, 359, 360. pris, 363, 369. démo-	
li.	368
Monſeu, Capitaine des Gardes de Brezé.	83
Montal, soutenant le siege de Ste Meneboud,	388
Montausier. Voiez Ste Maure.	
Montiffaud, homme cruel,	114
Montigni Mestre de camp General,	382, 385
de Montmorenci, Connestable de France,	379
Montreuil, Medecin.	150
les Morts ne reviennent pas toujours, quoiqu'ils l'aient	
promis vivans,	150
la Motte en Lorraine, assiégué,	4, 5
	14

Table des Noms propr. des Person.

<i>la Motte Hodancourt,</i>	177, 178, 212
<i>la Motte Saint-Jean,</i>	304
<i>la Moussaie,</i>	138, 141, 143, 146, 155
N.	
N <i>Aiveté d'un Lieutenant Colonel,</i>	451
<i>Navailles Duc,</i>	388
<i>la Nécessité est la mere de l'invention,</i>	14
<i>de Nemours General de la cavalerie, en 1552.</i>	379, 380, 381, 382
<i>de Nemours, Duc,</i>	117, 118, 197, 199, 238, 289.
<i>de Nesmond President,</i>	340
<i>Nettancour, Sieur de Vaubecour,</i>	18
<i>Neucheses, Evêque de Châlons,</i>	165
<i>Nevers, commandant l'armée au convoi de Mariem- bourg,</i>	379, 383
<i>Nevers, Duc. Voyez Mancini.</i>	
<i>Neuchâtel, ville.</i>	7
<i>Neuville Marquis de Villeroi,</i>	8
<i>Neuvi, Barrois, Lieutenant Colonel de la cavalerie,</i>	381
<i>Nogaret, Cardinal de la Valette,</i>	15, 16
<i>Nogaret, Duc de Candale,</i>	16, 425
<i>Nortlingue, Bataille,</i>	96, 97
<i>Nouvelles: avis à ceux qui en portent à des personnes distinguées,</i>	156
O.	
O <i>Bierre. Voyez la Serre-Obterre.</i>	
<i>Oche,</i>	420
<i>Odrieux, Capitaine filou,</i>	24, 29
<i>Officiers conduisans des troupes, quelle précaution ils doi- vent avoir,</i>	133
<i>Officiers reglez pour le rang,</i>	103, 104, 283, 382, 425
<i>d'Olonne,</i>	165
<i>d'Onzain, Mestre de Camp de Beauisse,</i>	45
<i>les Ordres du Roi ne doivent pas toujours être executez exactement,</i>	325
<i>d'Orleans, Duc. Voyez Monsieur & Gaston. Madame d'Orleans. Voyez Madame. Marie Louise d'Orleans. Voyez Mademoiselle.</i>	

Oroné,

Et des principales Matieres.

Oroné,	100
P.	
P <i>Aix de Paris,</i>	179, 181
<i>la Palue, Comte de Bouligneux,</i>	384
<i>de Parade,</i>	433
<i>Paris fait present au Roi de quelques troupes, .II. bar- ricades de Paris, 164, 167. paix de Paris, 179, 181. autres troubles sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, 335, 338, 346, 353, 354, 365.</i>	
<i>de Pas, Seigneur de Feuquieres. Voyez Feuquieres.</i>	
<i>S. Paul Maréchal de camp,</i>	44, 46
<i>Peche-Peiroux, Gentilhomme Gascon,</i>	152
<i>D. Pedro de las Valançonelas, ses belles actions,</i>	427,
<i>444. sa mort,</i>	454
<i>Perigal Gouverneur de la Motte,</i>	6
<i>Persan de Vaudetar,</i>	195, 350
<i>Petersdorfs Gentilshommes Allemans,</i>	137
<i>Petit, Cheval-leger de Bussy,</i>	130
<i>Picolomini General de l'Armée d'Espagne,</i>	45
<i>Pied-de-fer, sieur de Chanlost,</i>	198
<i>S. Pierre le Moustier, Bourg de Nivernois,</i>	316
<i>Piloi, soldat de fortune,</i>	404, 405, 406, 410, 423
<i>de Pionsac, Comte,</i>	255, 256, 258, 265
<i>le Plessis Believre,</i>	185
<i>le Plessis Besançon,</i>	376
<i>le Plessis Picquet, Maréchal des logis General,</i>	381
<i>le Plessis Praslin, frere du Maréchal, Lieutenant Colo- nel de la cavalerie,</i>	384
<i>le Plessis Praslin, Marquis, 17, 46. tué à Sedan.</i>	386
<i>la Porte sieur de la Moilleraie, Maréchal de France, 8, 48. Grand Maître de l'Artillerie & Surintendant des Finances, 171. il fait condamner S. Preuil à mort, 85. & suiv.</i>	
<i>Ponard Maréchal des logis,</i>	145
<i>Priandi,</i>	376
<i>le Prince de Condé. Voyez Bourbon.</i>	
<i>les Princes pour une de leurs caresses font avaler mille de- goûts,</i>	176
<i>Prison de M. de Bussy,</i>	76, 77
	Pri-

Table des Noms propr. des Person.

Prisonnier, essayant inutilement de se sauver,	81
la Prudence humaine est souvent inutile,	190, 268
la Prunarelle,	418
Puycerda assiégé, 412. & suiv. 440, 441, 442. description de la ville,	449

Q uincé Gouverneur de Guise,	29, 32, 33
-------------------------------------	------------

R.

Guy de R abutin, oncle de M. de Buffy,	18
Hugues de Rabutin Grand Prieur de France,	94, 126, 181
Guy de Rabutin, frere de M. de Buffy, sa mort,	181
Roger de Rabutin Comte de Busby, sa naissance & son éducation, 3, 4, 5. envoyé au Siege de la Motte, 4. au Siege de Landreci, 16. duel avec un Gentilhomme Gascon, 20, 21. on lui vole une partie de l'argent du Roi, 24. il fait punir un soldat voleur, 28, 29. il devient amoureux d'une veuve à Guise, 30, 31. il se trouve au siege du Catelet, 40. de Thionville, 43. d'Arras, 48. ses amours avec une Comtesse à Moulins, 51. il reçoit des plaintes de son regiment, 73. arrêté & mené à la Bastille, 76. il se trouve au siege de Bapaume, 84. il devient amoureux de sa Cousine, 90. il se marie; 93. il se trouve au siege de Hailbron, 97. il prend possession du Gouvernement du Nivernois, 105. il se trouve au siege de Courtrai, 108. duel pour un verre d'eau, 111. il prend Bergues, 113. il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque, 114. & suiv. au siege de Lerida, 135. d'Ypres, 154. il enleve une veuve, 160. il se trouve engagé contre le service du Roi, 189. il sert un de ses amis dans un duel de six contre six, 192. il se marie en secondes nocces, 194. il se tient caché à Paris, 199. il refuse de servir le Prince de Condé, 204, 205. il rentre au service du Roi, 217. il se rend maître de la Charité, 245, 253, 254. il va au siege de Monrond, 359. il achete la	

Et des principales Matieres.

la charge de Mestre de camp General, 377. son différent avec Favieres, 392. il se trouve au siege de Villefranche, 403. de Puycerda,	450
Rambures, Maréchal de camp,	18
de Rantzau, Maréchal de France,	154
Reflexions sur la fortune, 2, 268. sur la conduite des troupes, 133. sur les Historiens peu fidelles, 169. sur le manque de conduite, 242. sur ce qu'une bagatelle est le commencement d'une fâcheuse affaire, 190, 391. sur le malheur d'un parti rebelle, 351. sur la maniere dont la Providence dispose des choses du monde,	190, 268
la Reine Mere,	206
de Renel, Marquis,	386
René Lieutenant Colonel de la cavalerie,	384
la Reputacion & le bon exemple sont de grande importance à la guerre,	290
Rethel, Bataille,	201
de Richelieu, Cardinal, 12, 13, 15, 25, 26, 29. il recompense S. Preuil en presence de toute la Cour, 50. il le fait condamner à mort, 85, 88, 89. son autorité absolüe,	77, 88
de Rieux, Comte, son duel,	113
Rigni, Gentilhomme du Nivernois,	20, 26, 325
Risante, Maréchal des logis,	383
de Rochefort,	276, 277
la Rochefoucaut,	117, 277, 385
la Roche-sur-Yon,	380
la Roche-Guyon, Comte,	117, 118
de Rohan, Duc,	385
Romme, Suisse,	139
de Roncerolles,	185
la Roque, Colonel,	425
de Roquette, Abbé,	401
le Rosgarten, pourquoi ainsi appelé,	100
Rosmont, Château sur la Loire, 216, 325, 326, 330	
Roses secouru,	420, 422
de Rouville, femme de M. de Buffy,	192, 194
Rouxel, Comte de Grancey,	44
Roya	

Table des Noms propr. des Person.

Roye assiéé & pris,	11
Rubel, Château,	168
Ruvigni,	384
S.	
Sagarre, Gouverneur de Roussillon,	412
Sagonne Mestre de camp General,	381
Salligni,	292, 312
Sansac General de la cavalerie legere,	379
Sarrafin,	401
Sasilli,	315, 322
du Saux,	283, 284, 325
Scorpions, Camp des scorpions,	147
de Sericourt, sieur d'Esclainvilliers. Voiez Esclainvilliers.	
la Serre Obterre,	443, 444
Servien,	234
Sevigny & sa femme,	165
Siege. Voiez le nom de la ville assiéé.	
Siourat, Gentilhomme du Duc de Nemours,	289
Siron Maréchal de camp,	363
les Souffrances & les peines, leurs effets,	19
de Sourdis, Mestre de camp,	386
Stenay, ville appartenant à M. le Prince,	213
Stradiots, Cavaliers ainsi appelez,	378
de Siref, Alleman,	44
de Sully,	40
T.	
Talon, Avocat General,	76
Tavanes, 145, 146, 155, 163, 193. il se retire de l'armée du Roi;	210. & suiv.
la Temerité souvent heureuse à la guerre,	407
Terragone, Camp de Terragone, sa description,	149
le Terrail Lieutenant Colonel,	382
le Tellier Secretaire d'Etat,	221, 234
Thionville: relation de cette Bataille,	43
Thomas, Prince de Savoie,	12, 345
de Tianges,	8
Tilli,	425
Toulongeon, premiere femme de M. de Bussy, 93. sa mort,	

Et des principales Matieres.

mort,	125
la Tour Gouverneur d'Arras,	89
la Tour de Villars assiéé & prise,	446
Tourville,	121
Tousain, Italien, Marechal des logis,	380
Trahir un parti rebelle, c'est faire son devoir,	351
Traité de la cavalerie legere,	378. & suiv.
un Trompette ne suffit pas pour escorter une garnison,	88
la Trouffe, Marquis,	140
Turenne Maréchal de France, 97, 102, 234, 281, 282, 288, 289, 346, 371, 385. il sauve l'Etat, 291. son portrait, 389. il n'aimoit pas M. de Bussy,	391
V.	
las V Alançonelas, ses belles actions, 427, 445. sa mort,	454
de Valencé,	351, 352, 359
de la Valette, pere du Duc d'Epemon,	380
la Valette, Cardinal. Voiez Nogaret.	
la Valiere, Chevalier,	140
de Vallois, Voiez d'Angoulême.	
Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie,	16
Vardes,	425
de Vassé, Comte, son duel,	113
Vaubecour,	18
Vaudetar. Voiez Persan.	
Vaudeville de Bagnolet,	86
de Veillac, filou de qualité,	24, 26
de Veimar,	27
de Vendôme, Duc,	201
Verges, lieu d'un combat,	422
la Verité n'est d'aucun parti,	215
Veuve amoureuse de M. de Bussy, 30. & suiv.	
Veuve enlevée par M. de Bussy. Voiez Miramion.	
Vieux Pont, tué,	155
Vignaux,	384
Villars, Gentilhomme du Prince de Conti,	410
Villars, Maréchal de camp, pour le Prince de Condé,	350
Ville-	

Table des Noms propr. des Person. &c.

<i>Villefranche, Capitale du Conflans,</i>	403.	<i>assiégée & prise,</i>	409.	<i>& suiv. situation de cette ville,</i>	410
<i>Villequier.</i>	Voiez d'Aumont.				
<i>de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de France,</i>	8				
<i>Viol prétendu fait à une fille de Nismes,</i>	130,	131			
<i>Vitry, Mestre de Camp General,</i>	381				
<i>Vol fait à M. de Bussy,</i>	24,	25			
<i>Volleur d'Eglise puni,</i>	27,	28			
<i>Voumas,</i>	284,	327,	347		
<i>le Marquis d'Urfé, Comte de Châteauneuf,</i>	382				
<i>la Vrilliere Secetaire d'Etat: Voyez, Lettres de la Vrilliere.</i>					
<i>des Ursins, Duc,</i>	381,	383			
<i>Uxelles, Marquis,</i>	388				



0244

